



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>













L E

426081

# MERCURE

D'A O U S T 1722.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

A P A R I S,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue

S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

ANDRÉ CAILLEAU, à l'Image Saint

André, Place de Sorbonne.

NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. X X I I.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

LISTE DES LIBRAIRES  
qui débitent le *Mercur*e dans les  
Provinces du Royaume, & dans les  
Pays étrangers.

Lyon, chez Plaignard, Libraire.  
Marseille chez Carry.  
Montpellier, chez les frères Faures.  
Toulouse, chez la veuve Tene.  
Bayonne, chez Etienne Labottiere.  
Bordeaux, chez la Veuve Labottiere.  
Charles Labottiere, vis à vis la Bourse, *ibid*.  
Rennes, chez Vattar.  
Nantes, chez Julien Maillard.  
Saint Malo, chez la Mare.  
Poitiers, chez Faucon.  
Xaintes, chez Delpech.  
Elois, chez Masson.  
Oleans, chez Rouzeau.  
La Rochelle, chez Desbordes.  
Angers, chez Fourreau.  
Tours, chez Gripon.  
Caën, chez Cavelier.  
Rouen, chez la Veuve Herault.  
Le Mans, chez Pequineau.  
Chartres, chez Felil.  
Châlons, chez Seneuze.  
Troye, chez Fouillerot.  
Rheims, chez Godard.  
Dijon, chez la veuve Armil.  
Beauvais, chez Courtois.  
Abbeville, chez Duncsnail.  
Soissons, chez Courtois.  
Amiens, chez le François, & chez Godard.  
Arras, chez C. Duchamp.



Sedan, chez Renaud.  
 Metz, chez Colignon.  
 Strasbourg, chez Doulsker.  
 Cologne, chez Meunier.  
 Francfort, chez J. L. Kœnig.  
 Berlin, chez Etienne.  
 Leipzig, chez Gledich.  
 Lille, chez Danel.  
 - Bruxelles, chez Tserstevens.  
 Anvers, chez Verdussen.  
 La Haye, chez Rogissard.  
 Amsterdam, chez Bernard.  
 Rotterdam, chez Vander Linden.  
 Londres, chez du Noyer.  
 Madrid, chez Arisson.  
 Geneve, chez les freres de Tournes.  
 Turin, chez Reisslan.

*Le prix est de 30. sols.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE genera'e pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Corredie Françoisse, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye. pour les faire tenir.

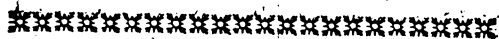
On prie très - instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.



LE

# MERCURE

D'A O U S T 1722.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

## LETTRE

Aux Auteurs du Mercure,

*Contenant quelques remarques sur la réponse  
de M. l'Abbé de Vayrac qui est dans  
le Mercure de Juin.*

 J'AY lû, M<sup>rs</sup> dans vôtre Mer-  
cure de Juin, & même avec  
beaucoup de plaisir la réponse  
de M. l'Abbé de Vayrac que  
vous aviez annoncée à la fin du second  
volume du Mercure de May. Quelque  
mal-mené que je m'y sois trouvé pour le  
petit démêlé littéraire que j'ay avec lui,  
je suis l'agresseur, & par là ne lui ai-je  
pas

A iij

pas



## 6 LE MERCURE

pas donné le droit de ne me gueres ménager en me refutant ? Je ne me plaindrai donc point du souverain mépris qu'il fait de mes observations critiques sur l'endroit de son *explication de la Carte des lieux par où l'Infante-Reine a passé*, que j'ay eu l'audace de relever. Elles sont pour lui ce qu'étoient les annales de *Voluse* pour *Catule* pleines de rusticité & de fadaïses, & bonnes seulement à être jetées au feu ; & ainsi il leur dit dans les termes de cet excellent Poëte,

*At vos interea venite in ignem  
Pleni ruri, & inficetiarum  
Annales Volusi.*

Apparemment que ce n'a été que pour ne pas saisir l'imagination du lecteur, que M. l'Abbé de Vayrac n'a point rapporté entier le dernier vers, qui auroit achevé de bien caractériser mes remarques selon l'idée qu'il s'en est formée, car sans doute ce n'a pas été afin de me ménager. Quoiqu'il en soit, je consens qu'il leur fasse subir la peine à laquelle il les condamne : voici sur quoi je lui demande seulement justice, c'est sur ce qu'il suppose que ç'a été *ironiquement* que je n'ai pas laissé de louer son mérite personnel, & son ouvrage après avoir indiqué quelques méprises que je croi qui lui sont échappées, puisque rien n'est plus opposé à mon es-

pris

prit ennemi de toute duplicité , & à ma  
 disposition particulière pour lui , ce n'est  
 point d'aujourd'hui que j'ay témoigné  
 qu'il est habile dans l'histoire , & que son  
 stile est propre à faire lire tout ce qui sort  
 de la plume , & dont sa réponse est mê-  
 me une bonne preuve à mes dépens. Car  
 c'est là ce que je dis de lui il y a quelques  
 années à M<sup>s</sup> C. & H. Libraires à l'occa-  
 sion de son *Etat présent d'Espagne* en  
 quatre volumes qu'il leur proposoit , &  
 sur lequel ils souhaiterent de sçavoir mon  
 sentiment avant de conclure avec lui ,  
 ce qu'ils lui attesteront s'ils s'en souvien-  
 nent. Il aura pû aussi reconnoître par l'a-  
 vertissement qui est dans le second volu-  
 me du *Mercur* de May page 126. que  
 je me suis pressé d'y apprendre au public  
 d'où il avoit tiré le fait qui m'avoit sur-  
 pris dans son explication , afin qu'on ne  
 pût pas le lui imputer , ce qui montre  
 bien que je ne suis point tel qu'il se l'est  
 figuré. Il semble que M. l'Abbé de Vay-  
 rac croit que je ne sçaurois estimer un  
 écrit historique , où je découvre des fau-  
 tes , comme si j'ignorois qu'il est presque  
 impossible d'être absolument exact en  
 quelque ouvrage que ce soit , tant il est  
 difficile d'être toujours sur ses gardes , &  
 de tous côtez , & qu'ainsi on doit juger  
 du merite des histoires comme Horace

A iij      veut

veut qu'on juge du merite des poëmes sans égard aux petits défauts qui s'y glissent.

*Verum ubi plura nitent in carmine ,  
non ego paucis*

*Offendar maculis , quas aut incuria  
fudit*

*Aut humana parum cavit natura.*

Mais j'entre en matiere : M. l'Abbé de Vayrac assure que Guillaume, fils aîné d'Estienne, Comte de Chartres & de Blois fut si extravagant qu'il se qualifia Seigneur du Soleil, tellement qu'il fut privé du droit d'aînesse, & n'eut en partage que le Comté de Chartres. Comme je m'intéresse dans l'histoire de ce pays là, j'ay demandé où l'auteur avoit pris un fait si curieux, mais qui s'accordoit si peu avec ce qu'on lit de ce Prince dans plusieurs anciens. J'ay ensuite trouvé la même chose dans l'histoire de Blois de Bernier, & je l'ay avoué aussi-tôt dans l'avertissement dont j'ay parlé plus haut. M. l'Abbé de Vayrac qui n'avoit point encore vû ce dernier écrit, s'est là dessus prévalu du témoignage de cet auteur; mais ainsi que je l'ai remarqué dans le même écrit, Bernier n'étoit pas plus capable que lui de déposer de l'extravagance en question du Prince Guillaume, mort avant l'an 1141. & il faut nécessairement pour la faire croire qu'elle soit



soit attestée par un auteur contemporain , ou presque contemporain. Si j'avois à me rendre sur ce fait à l'autorité d'un moderne , celle de M. l'Abbé de Vayrac ne me suffiroit-elle pas ? Il a certainement lû mon avertissement avant que d'imprimer sa réponse , & il n'y a rien ajouté pour parer à cette objection , ce qui fait assez voir qu'il ne trouve point de preuves pour cela dans ses recueils. Ainsi je prends droit par son silence , & je confesse ingenuëment que jusqu'à ce qu'il ait produit un ancien digne de foi , qui assure que le Prince Guillaume *se qualifioit Seigneur du Soleil* , ce fait passera toujours chez moi pour aussi imaginaire que cette Seigneurie , en quoi j'espere bien être approuvé de tous les bons critiques.

Envain objecte-t-il que le bien ou le mal qu'Yves de Chartres , Orderic Vital , & Alberic ont dit de ce Prince n'est pas incompatible avec une pareille extravagance , je le veux ; mais l'existence d'une chose s'ensuit-elle de la possibilité de cette chose ? d'ailleurs Orderic qui a survécu Yves de Chartres de beaucoup d'années donne assez à entendre que Guillaume modéra bien-tôt le feu de sa jeunesse , & la tyrannie que ce Prélat lui reprochoit , puis que cet autre auteur rémoigne fort peu après page 574. qu'il étoit homme doux & pacifique.

cifique, *vir bonus est & pacificus*, & que parlant de lui après sa mort page 810. il dit qu'il avoit mené long-temps une vie paisible; *din pacifixè vixit.*

M. l'Abbé de Vayrac ne peut souffrir que j'ose nier que ce Prince qui fut exclus du droit d'aînesse, ait jamais depuis cette exclusion possédé le Comté de Chartres, & c'est pourtant là en quoi je me flatte aussi toujours d'avoir raison, & même ce qui le contredit dans tous ceux qui croient le contraire avec lui. En effet, auroit-on pû dire que Guillaume auroit été exclus du droit d'aînesse, *quoiqu'il n'eut en partage que le Comté de Chartres*, & que lui appartenoit-il donc de plus en rigueur, n'étoient-ils pas quatre freres, & les deux Comtez que leur pere possédoit n'étoient-ils pas separables? puisque Thibaud II. & Eudes II. les avoient déjà partagez, & qu'ils le furent encore depuis en 1218. par Marguerite & Elisabeth de Blois qui en étoient les heritieres. A la verité Thibaud le Grand, frere puîné de Guillaume eut aussi les Comtez de Champagne & de Brie, mais il les acquit de Hugues son oncle paternel, qui, à ce qu'on prétend, desherita son fils Eudes sur un soupçon contre la mere de ce fils, achat dont parle le continuateur de Guillaume de Jumièges en ces termes, li-

Vre 8. chapitre 34. *Theobaldus successit patri in Comitatu Blesensi , comitatum etiam Trekarum emens ab Hugone patrue simul cum Carnotensi possedit : voilà déjà un témoin pour moi & contemporain.*

Orderic qui étoit plus âgé de sept ou huit ans que ce Prince , & qui avoit vû le progrès de tous les quatre freres , en est un autre qui explique encore leur sort plus en détail ; & j'ai déjà rapporté dans le premier écrit une partie de ses paroles. Il dit page 574. que Guillaume qui étoit l'aîné jouïssoit des biens du pere de sa femme , que *Thibaud avoit eu la succession paternelle* , qu'Estienne qui avoit épousé l'heritiere du Comté de Boulogne possédoit de plus le Comté de Mortaing en Normandie , & beaucoup d'autres Domaines en Angleterre par la liberalité du Roy d'Angleterre , son oncle maternel , & que Henry qui étoit Moine de Cluny auroit le Royaume du Ciel , pour sa part , s'il perséveroit dans le bien , & Orderic écrivoit cet endroit de son histoire , lorsque ce dernier n'étoit encore que simple Religieux , lequel devint ensuite Abbé de Radinges , & puis Evêque de Winestre en Angleterre , comme il le remarque sur la fin de la même histoire page 811. *Primogenitus Guillelmus gener Gilonis de Soleio & heres vir bo-*

A v<sup>f</sup> nus

*nus est & pacificus & sobole pollens atque facultatibus, Tedbaldus heres hereditatis paterna multiplici virtute viget atque probitate, Stephanus autem gener Eustachii Boloniensis Consulis & heres dono Henrici Regis avunculi sui Comitatum Moritollii in Normannia & multos in Anglia obtinuit honores; Henricus verò divina ab infantia militia in Canobio Cluniacensib. mancipatus est . . . in qua si bene perseveraverit, Regni celestis heres erit.*

Il est donc clair par ce partage que Thibaud eut l'heritage paternel ; & afin qu'on ne doute pas qu'Orderic y comprenoit le Comté de Chartres , il lui en donne le titre page 847. à l'occasion du secours que le Roi Henri son oncle lui demanda en 1118. contre le Comte d'Anjou , *Tedbaldum etiam Carnotensium Comitum eum suis ad auxilium convocavit.* De plus M. l'Abbé de Vayrac n'a-t-il pas lui-même observé dans le Mercure d'Avril page 13. que le second fils de ce Thibaud de même nom que lui , lui succéda pour ces Comtez de Chartres & de Blois , son fils aîné ayant eu les Comtez de Champagne & de Brie , ainsi le même Thibaud avoit donc aussi été possesseur du premier de ces Comtez ?

On doit encore entendre en general de tout Comté appartenant au pere de  
Guillaume ,

Guillaume, ce que dit Alberic, que ce Prince fut exclus de la succession au Comté à cause de son indignité. *A Comitatu abalienatus fuit*, & M. l'Abbé de Vayrac qui dans sa réponse page 13. retraint au Comté de Blois cette exclusion au Comté, dont parle le Chroniqueur, afin de pouvoir maintenir Guillaume dans le Comté de Chartres, ne trouvera assurément personne qui explique ainsi cet endroit; car jamais Alberic ne se seroit exprimé comme il a fait, s'il avoit cru que ce Prince auroit seulement été exclus d'un des deux Comtez de son pere, lesquels demeuroient ordinairement unis pour la conservation de la grandeur de cette maison, outre que dans l'opinion de M. l'Abbé de Vayrac il faut supposer que Guillaume forcé à se contenter du Comté de Chartres l'auroit ensuite, quoiqu'ayant plusieurs enfans, cédé encore de sa bonne volonté à son frere puîné qui avoit déjà celui de Blois, pour ne laisser à ses fils en grand nombre que les biens de leur mere avec les augmentations qu'il y pût faire, puisque cet Abbé convient que ce puîné eut aussi à la fin le Comté de Chartres qui passa à son second fils, & que ce ne fut point par l'exclusion de Guillaume du droit d'aînesse, laquelle lui auroit conservé ce Comté de Chartres.

Chartres: or cela paroît-il bien vrai-semblable.

Mais, dit M. l'Abbé de Vayrac, page 25. *Ives de Chartres ne témoigne-t-il pas assez clairement que Guillaume étoit maître absolu du Comté de Chartres, puisqu'il eut le pouvoir d'obliger par serment tous les habitans de la ville & de la banlieue à entrer dans une conspiration contre la vie de tous les Ecclesiastiques du Diocèse.*

Avant que de répondre à cette objection il faut rectifier la traduction du passage, car *Clericorum Carnotensium* n'y signifie pas tous les Ecclesiastiques du Diocèse de Chartres, mais seulement le Clergé particulier de l'Eglise Cathédrale, qui ne relevant deslors que du Roy avoit souvent des démêlez avec le Comte de Chartres pour la défense des biens de cette Eglise, & *l'omnes civés qui sub banno sunt*, ne s'entend pas non plus de tous les habitans de la ville & banlieue de Chartres, mais simplement de tous ceux des habitans de cette Ville qui étoient sujets au ban du Comte, les habitans vassaux de l'Eglise de Chartres, ne reconnoissant l'autorité du Comte en aucune maniere, comme ils ne reconnoissent point encore aujourd'hui celle de M. le Regent, Duc de Chartres, la garde de cette Eglise ayant été réservée au Roi par

par la concession de l'appanage.

A l'égard du passage même d'Yves il prouve bien que le Prince Guillaume jouïssoit alors de la partie de la Ville qui étoit du Comté, dont il étoit le veritable heritier comme aîné, mais il n'étoit pas déjà possesseur du Comté qui étoit encore entre les mains de sa mere, laquelle avoit la garde-noble de ses enfans, & aussi Yves ne lui donne-t-il pas le titre de Comte, il l'appelle simplement le *fils de la Comtesse* dans la lettre 134. où il se plaint de lui, *Guillelmus filius Comitissa*, & il ne le nomme point *Comte* non plus dans la lettre 136. qu'il adresse à la Comtesse sur la même affaire que j'ai aussi citée dans l'avertissement, pour faire voir qu'Yves ne taxoit Guillaume que de tyrannie, & non pas d'être un visionnaire.

Bernier, que M. l'Abbé de Vayrac met en ceci de son côté, page 24. a pourtant bien veu qu'il ne s'ensuivoit point des termes d'Yves que Guillaume eût eu le Comté de Chartres, & c'est pourquoi il s'est réduit à dire que *la Princesse sa mere ne lui assigna que la ville de Chartres*. Il s'est trompé seulement en ce qu'il a supposé qu'au temps de la lettre de cet Evêque Guillaume, il étoit déjà exclus de son droit d'aînesse; car il en faut au contraire conclure que sa mere le destinoit donc

donc encore alors à posséder ce Comté, puisqu'elle lui en abandonnoit déjà le Chef-lieu pour son entretien, & que ce ne fut que pour la mauvaise conduite qu'il tint ensuite qu'elle l'en fit exclure, ce dont elle put venir aisément à bout par le moyen du Roi à qui il appartenoit d'en donner l'investiture, & auprès duquel elle devoit avoir beaucoup de crédit, tant par la considération de sa vertu, car c'étoit la Princesse la plus estimée & la plus respectée de son temps, que par la considération du Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie son frere.

Si Guillaume avoit alors été investi du Comté de Chartres par le Roi, il n'auroit plus été au pouvoir de sa mere de l'en faire exclure. Il est néanmoins vrai qu'en lui conserva toujours les honneurs & le titre de Comte, & il auroit été bien étrange que ses deux cadets qui avoient de grandes Comtez ne l'eussent pas au moins maintenu pour leur propre gloire dans le nom, & les privileges de cette dignité que sa naissance lui avoit acquis; il est certain qu'ils lui procurerent aussi de grands biens pour soutenir son rang: tout fils aîné de Comte, quand il est mineur, est traité en Comte, parce qu'il est l'heritier necessaire du Comte, & qu'il faut qu'il ait forfait, pour que le souverain puisse lui en refuser l'investiture



l'investiture , lorsqu'il est venu en âge de le posséder. J'ai reconnu moi-même dans l'avertissement page 127. que Guillaume avoit toujours été, appelé Comte aussi-bien que ses freres & qu'Orderic les qualifioit tous trois de puissans Comtes *quorum tres priores sunt potentes consules.*

M. l'Abbé de Vayrac dit que Guillaume s'est appelé Comte de Chartres depuis son exclusion , & il donne pour garant la Thaumassiere dans son histoire de Berry ; mais c'est ce que je n'y ai pu trouver , & il est seulement dit *Comte* sans addition dans un acte qui y est rapporté page 452. Bien plus , quoique j'aye avoué dans mon premier écrit page 87. qu'il étoit appelé *Comte de Chartres* dans quelques titres avant son exclusion , prévenu que j'étois , que cela étoit , sur ce que je le voyois ainsi qualifié par Duchesne, le P. Labbe , la Thaumassiere , & tant d'autres sçavans hommes dans nos antiquitez. Cependant quand j'ai voulu vérifier le fait à l'occasion de cette dispute , je n'ai pu trouver aucun acte qui en fit foi , & M. l'Abbé de Vayrac m'obligera beaucoup d'en citer où il soit expressement appelé Comte de Chartres pour quelque temps que ce soit.

On demandera peut-être s'il y avoit alors des Comtes sans Comtez , & je répondrai

pondrai qu'il y en pouvoit avoir , puis-  
qu'on pouvoit perdre ces Comtez , sans  
en perdre le titre , & on en a un exem-  
ple dans Orderic page 775. pour le temps  
dont il s'agit. Helie Baron de la Fleche  
enleva à Robert II. Duc de Normandie  
le Comté du Maine dont il se prétendoit  
heritier , Guillaume le Roux Roi d'An-  
gleterre , & Administrateur du Duché  
de Normandie pendant que Robert , son  
frere étoit à la conquête de la Terre-  
Sainte , reprit ce Comté sur lui après l'a-  
voir fait prisonnier. Helie relâché ensuite  
consentoit que le Comté demeurât au  
Monarque Anglois , & il le prioit seule-  
ment de le conserver à son service avec  
le titre de Comte *cum pristina dignitatis  
vocabulo* , ce qui lui fut refusé par la ja-  
lousie du Comté de Meulan , favori du  
Roi qui craignoit avec raison la concu-  
rence d'un rival de si grand merite.

Surquoi M. l'Abbé de Vayrac triom-  
phe le plus contre moi , c'est parce que  
j'ai dit que le Prince Guillaume avoit eu  
le cœur assez bas pour épouser la fille du  
Seigneur de Sully , l'une des Dites de la  
Comtesse sa mere , quoiqu'en cela je ne  
fasse que suivre Alberic qui met cette rai-  
son au nombre de celles qui porterent  
cette Princesse à le faire priver du Comté,  
*sed quia nullius valoris fuit & balbus &  
quandam*

*quandam nobilem puellam qua erat in servitio matris suae filiam Domini de solliaco accepit, idcirco à comitatu alienatus fuit.* Cet Abbé me renvoye à la Thaumassiere qui dit que cette D<sup>lle</sup> n'étoit pas indigne de la naissance de Guillaume, & qui prouve que le Baron de Sully étoit d'une très-bonne Noblesse; je conviens de ce dernier fait, mais que la fille fût pour cela digne d'être la femme du fils aîné de la Comtesse de Chartres, c'est ce que je nie. Qu'on la mette en parallele avec les belles-sœurs, la mere & les ayeules de son mari; car c'est là le point de vuë, d'où il la faut regarder pour en bien juger.

Thibaud puîné de Guillaume épousa la fille du Duc de Carinthie, Marquis de Frioul, l'un des plus puissans Princes de l'Empire; Estienne son autre frere se maria à l'heritiere du Comte de Boulogne, nièce du fameux Godefroy de Bouillon & de Baudoin, Rois de Jerusalem, Adele sa mere étoit fille de Guillaume le Conquerant Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, il eut pour ayeule Alix, fille heritiere de Raoul le Grand, Comte de Crepy & de Valois, & d'Alix Comtesse de Bar-sur-Aube, pour bisayeule Ermengarde d'Auvergne niece, d'autres, comme le P. Labbe, disent sœur uterine, de

## LE MERCURE

de Constance d'Arles, Reine de France pour trisayeule Berthe, fille de Conrad, Roi de la Haute Bourgogne, & de Mathaud, sœur de Lothaire, Roi de France, & enfin pour trisayeule Ledgarde de Vermandois du sang de Charlemagne, femme auparavant de Guillaume Longue épée, Duc de Normandie. Or que M. l'Abbé de Vayrac mette présentement à la tête de toutes ces Princesses *Agnès de Sully*, comme femme de l'aîné des Princes leurs maris, & auparavant D<sup>lle</sup> d'une d'entr'elles, & il verra quelle figure elle y fera ? je l'avertis du moins de ne pas prendre là dessus nos Princesses d'aujourd'hui pour juges, car elles ne seroient pas pour lui.

Il dit page 16. de sa réponse que *ceux qui se voient les avantages que la maison de Sully avoit en ce temps-là sur celle de Champagne se revolteront contre moy*, parce que selon Orderic mon grand auteur le Pere d'Agnès étoit de la meilleure Noblesse Françoisse de *nobilissimis Gallorum*, au lieu que selon Rüdolphe Glabert, Thibaud le Tricheur, Chef de la maison de Champagne venoit d'Ayeux d'une naissance obscure *proavis obscura duxisset genus linea*. Mais sur ce pied là Guillaume le Conquerant auroit donc dû donner sa fille à Gilon de Sully préférentement.

ferablement à Estienne , Comte de Chartres & de Blois , aîné de la maison de Champagne , & le Roi Loüis le Jeune qui épousa la fille de Thibaud le Grand , Comte de Champagne , frere puîné du mari d'Agnés de Sully auroit donc dû aussi s'allier plutôt à la fille de quelque Baron de la *meilleure Noblesse Française*. Je suis persuadé que M. l'Abbé de Vayrac se revolteroit lui-même contre quiconque penseroit de la sorte , parce que ce n'est pas ainsi que pensent les Princes.

Cependant il est bon qu'il se souvienne aussi que les Genealogistes de nôtre siècle n'en veulent point croire à cet égard Rudolphe Glabert qu'ils regardent comme un écrivain peu seur , tels sont le P. Labbe , la Thaumassiere & Bernier, & ce dernier traite même page 280. d'*entesté* , ceux qui sur le témoignage de cet ancien se *sont imaginez que Thibaud le Tricheur étoit un homme de peu* , & effectivement Glabert se trompe lourdement dans ce que M. l'Abbé de Vayrac en cite page 15. où il assure qu'Eudes I. Comte de Chartres & de Blois , fils de ce Thibaud fut un des grands ennemis du Roi Robert , ce qui n'a de verité que pour Eudes II. Eudes I. son pere étant mort un peu avant Hugues Capet. Ces auteurs prétendent que Thibaud descendoit d'autres

d'autres Comtes, & ils lui donnent pour pere un Richard, & pour ayeul un Robert, Comte ou Gouverneur de Troyes en 884. mais comme ce n'est que sur des conjectures, & qu'on n'a point de vraies preuves que son pere fût Comte, je consens pour moi qu'on croie qu'il ne l'étoit pas; mais de penser de plus que son pere fût même inférieur à celui des ancêtres de Gilon de Sully qui vivoit de son temps, c'est ce que je me donnerai bien de garde de faire, sur le témoignage de Glabert, comme aussi de supposer qu'Orderic estimât plus la maison de Sully que celle de Champagne, quelque haut qu'il ait élevé la Noblesse.

M. l'Abbé de Vayrac fait ensuite sa plus furieuse sortie sur moi pour l'inégalité que j'ai trouvée dans cette alliance de Guillaume de Champagne avec Agnès de Sully. Il m'accuse, pages 19. & 20. *d'avoir par la démangeaison que j'ai de l'écraser, s'il étoit en mon pouvoir, mis à mon ouvrage le sceau de la plus crasse ignorance; ce qui m'a fait, dit-il, tomber dans une contradiction si manifeste, qu'elle saute aux yeux des moins clair-voyans. . . & dans une erreur pitoyable, laquelle prouve que je ne suis point attentif à ce que je dis.* Ce magnifique préambule est pour me reprocher 1° que j'ai crû qu'Agnès de

de Sully , femme de Guillaume de Champagne , & Marie de Sully , femme de Charles de Berry , étoient de la même Maison , quoique Marie fût de celle de Champagne , laquelle dans cette branche avoit seulement pris le nom de *Sully par adoption* ; & 2°. d'avoir trouvé que Guillaume de Champagne , fils d'un petit Comte de Blois , s'étoit dégradé en épousant Agnès , pendant que Charles de Berry , descendant de l'auguste Maison de France , ne m'aura point paru s'être mesallié en épousant Marie.

Mais je demanderois volontiers ici , quel M. l'Abbé de Vayrac attaque ? lui qui dit page 23. que je lui fais une querelle d'Allemand : car il s'est forgé un monstre pour le combattre , & je ne sçai pas avec quels yeux il a parcouru la page 86. de mon écrit , qui a donné lieu à son âpre censure. Si , selon lui , je ne suis point attentif à ce que je dis , il l'a certainement encore moins été à ce qu'il a lû en cet endroit. J'y dis expressément , que Guillaume de Blois , ou de Champagne , étoit le Chef de la seconde Maison de Sully , qui fut si illustre , & laquelle finit par Marie , femme de Charles de Berry , ce qui assurément est exempt de toute contradiction , & de toute confusion des deux Maisons du nom de Sully.

Au

Au surplus , ce n'est sans doute que par indignation contre moi , que M. l'Abbé de Vairac traite en cette occasion , le pere du Prince Guillaume Chef de la Maison de Champagne de *Petit Comte de Blois* : car je suis assuré qu'en toute autre rencontre , il sauroit bien faire voir qu'un Comte comme lui du premier ordre , gendre d'un grand Roi , ne cedeoit point alors aux Princes du Sang , qui n'avoient pas de Comtez plus considerables que celui de Chartres & de Blois , qui comprenoit le païs Chartrain , le Dunois , & le Bleisois , qui est ce qui faisoit alors decider du rang entre les Grands , comme on le voit dans le Traité de du Tillet , des rangs des Grands de France , & ce qui ne souffre point de difficulté dans nôtre Histoire. La Maison Roïale descend de ce Comte par deux alliances immediates ; sçavoir par Alix sa petite fille , mere de Philippe Auguste , & par Jeanne , femme de Philippe le Bel , à qui elle avoit apporté le Comté de Champagne avec le Roïaume de Navarre ; les descendans du même Comte ont aussi épousé plusieurs filles de France , & c'est en quelque maniere diminuer la gloire de cette auguste Maison , de rabaisser ainsi celle qui a eu au premier degré tant d'alliances reciproques avec elle.

Je



Je ne m'arrêteroïs pas à satisfaire M. l'Abbé de Vairac, sur ce qu'il remarque page 20. que je ne suis pas *versé en Chronologie*, si je ne craignois de paroître faire cette objection. C'est à cause que j'ai dit que Marie de Sully épousa Charles de Berry vers l'an 1386. quoiqu'il *soit de notoriété*, ajoute-t-il, *que ce fut positivement en 1380.* Je sens trop ma médiocrité pour me flatter de bien posséder aucune science ; mais cette notoriété est pourtant si recente, qu'elle n'étoit pas encore parvenue jusqu'au P. Labbe, ni jusqu'à la Thaumassiere, qui mettent ce mariage en 1387. Celui-là, page 254. de ses Tableaux genealogiques, que mon adversaire dit que je n'ai lus que par le dos, *à tergo*, & celui-ci, page 463. de son Histoire de Berry. Les Sainte Marthe n'en avoient pas eu non plus de connoissance, aïant seulement témoigné qu'il étoit fait mention du même mariage dans un acte de l'an 1386. qui est sur quoi je m'étois réglé. Il est vrai que M. du Fourny, dans la genealogie de la Maison de France, que je n'avois pas consulté, dit que ce Charles de Berry, fait Chevalier au mois de Février 1380. & accordé avec Marie, mourut avant 1383. ce qui est décisif, s'il n'y a point de faute d'impression, un digne Genealogiste n'étant pas

B do

de caractère à avancer les choses sans de bons actes.

M. l'Abbé de Vairac me relève encore sur ce que j'ai dit que cette Marie de Sully fut la dernière de sa Maison, quoiqu'une autre branche de cette Maison ait duré jusqu'au seizième siècle. J'avois bien prévu cette objection, & c'est pourquoi j'étois allé au devant dans l'avertissement tant de fois cité, où je dis que je ne prétendois parler que de la branche aînée de la Maison de Sully, la seule que j'avois alors dans l'esprit. Mais cet Abbé n'a pas dû devoir conformer sa réponse à cette remarque, afin de mieux conserver son avantage.

Je viens au dernier endroit de son premier écrit, que j'ai repris par occasion, pour rendre mon objection sur la *seigneurie du Soleil* plus forte. Le voici dans ses propres termes. Le fils aîné d'Eudes I, appelé *Thibaud II.* lui succéda en 996. au Comté de Blois, mais étant mort sans postérité, Eudes II. du nom, son frère, fut son successeur, & mourut sans enfans; de sorte qu'Etienne, Comte de Meaux & de Troyes, son cousin germain, fut fait Comte de Blois. Etant mort en 1020. sans laisser de postérité, un de ses frères, nommé Eudes, se saisit du Comté de Blois, & prit la qualité de Comte de Champagne.

Il

*Il épousa Ermengarde d' Auvergne, &c.*  
 J'ai observé qu'il y avoit trois fautes dans ce narré, qu'Eudes II. ne mourut point sans enfans, qu'Etienne, Comte de Troyes & de Meaux, étoit son cousin issu de germain, & n'eut jamais le Comté de Blois, & que l'Eudes qui lui succéda aux Comtez de Troyes & de Meaux, ce qui lui fit prendre le titre de Comte de Champagne, n'étoit pas un de ses freres, mais le même qu'Eudes II. qui étoit petit fils de la tante de cet Etienne.

M. l'Abbé de Vairac répond, page 26. que si j'avois examiné la chose de plus près, j'aurois clairement vu que c'est une méprise de Copiste, qui a jeté quelque confusion en cet endroit, où il a mis deux Eudes pour un. Le premier cousin d'Etienne, & mort sans enfans, le second, un des freres de cet Etienne, & pere de trois fils. Qu'à l'égard du même Etienne, Comte de Meaux & de Troyes, il est certain qu'il fut aussi Comte de Blois, & que je trouverai la verité de ce fait dans Baugier, dans Besty, dans Duchesne, dans les Sainte Marthe, dans la Thaumassiere, dans Bernier, qui tous élèvent la voix en sa faveur, & que la seule indulgence qu'il me demande est de lui passer un degré & demi de parenté entre Eu-

*des & cet Etienne, en quoi il pourroit s'être trompé, sous la foi d'Auteurs peu exacts.*

J'avois bien apperçû la confusion des deux Eudes, mais qu'en l'examinant de près, je dussie l'imputer seulement à un Copiste, j'avouë que je n'étois point assez pénétrant pour cela; car jusqu'ici quel Copiste avoit rien fait de semblable, si l'original n'y donnoit point lieu? J'aimois mieux penser que cette confusion venoit de ce qu'en cet endroit là, l'Auteur composoit de mémoire, & sans avoir les livres devant soi, parce qu'alors il est ordinaire de broüiller ainsi les faits, ce que j'ai éprouvé souvent moi-même pour mon compte, & qu'il est impossible d'être exact dans l'Histoire ancienne, si on n'a toujours les livres à la main.

C'est infailliblement par ce défaut, que M. l'Abbé de Vairac m'a cité tant d'Auteurs sans en coter les pages, pour me faire attester par eux, qu'Etienne de Vermandois, Comte de Troyes, mort vers l'an 1020. a possédé aussi le Comté de Blois. J'ai déjà feuïlleté Bernier, la Thaumassiere, les Sainte Marthe & Besly, sans y avoir rien trouvé là-dessus pour lui, & je m'attens bien de n'être pas plus heureux à l'égard de Baugier & de Duchesne. Mais au fond, il en est pour moi de ce fait, comme de celui de la *Seigneurie*

*gneurie du Soleil*, & je me tiens si certain, que le Comté de Blois n'est point sorti des mains des descendans de Thibaud le Tricheur, qui le leur avoit laissé pour heritage, que j'aurois de la peine à me rendre en cela au témoignage d'un Ecrivain contemporain, & j'y soupçonnerois plutôt quelque interpolation. Ainsi dans cette confiance je vais redresser ici le texte dont il s'agit, tel qu'il doit être, conformément aux Tableaux genealogiques du P. Labbe, & je ne doute pas que M. l'Abbé de Vairac ne suive enfin ma correction, s'il se fait jamais une seconde édition de l'explication de la carte des lieux par où l'Infante-Reine a passé.

Le fils aîné d'Eudes I. appelé Thibaud II. lui succéda en 996. au Comté de Blois ; mais étant mort sans postérité, Eudes II. du nom, son frere, fut son successeur, & Etienne, Comte de Meaux & de Troyes, son cousin par son ayeule, étant mort aussi sans laisser de posterité en 1020. il se saisit encore de ces deux Comtez, & prit la qualité de Comte de Champagne, dont Troyes étoit la capitale.

Me voilà donc, M<sup>rs</sup>, arrivé au bout de la réponse de M. l'Abbé de Vairac contre moi, & je crois que vous approuverez que j'en demeure là pour toujours,

B iij de

de quelque réplique qu'il lui plût de m'honorer. Il lui appartient de parler le dernier, puisque c'est moi qui l'ai attaqué : & il est bien juste que ces sortes de disputes n'aillent pas jusqu'à fatiguer les Lecteurs, qui n'y prennent de plaisir que jusqu'à un certain point. Il dit *qu'il a tâché de me répondre par la bouche de nos meilleurs Auteurs*, & j'espère qu'on trouvera qu'en cela j'ai encore été plus exact que lui. Il ajoute que *c'est au Public éclairé à décider qui de lui ou de moi est plus digne de répréhension* ; & c'est aussi à ce Tribunal incorruptible que je soumets avec joye mes remarques contre sa réponse par le ministère de vôtre obligant Mercure.

Neanmoins il me reste encore à lui faire des excuses sur ce que j'ai dit de son Copiste. Il s'en plaint vivement, page 22. & 23. de sa réponse, *comme si j'avois cherché à renouveler une vieille querelle assoupie*, quoiqu'il n'y ait qu'à lire l'endroit dans le Mercure de Mai, page 86. pour reconnoître que ce ne fût jamais là mon intention. Car jamais homme ne fut plus éloigné que moi, de vouloir faire de la peine à personne, & je respecterai toujours très-sincèrement le mérite de M. l'Abbé de Vairac, quelque idée défavantageuse qu'il ait de moi. Je suis, &c.

Ce 23. Juillet 1722.

LE



LE BONHEUR  
D'UN VRAI CHRE'TIEN.  
S T A N C E S.

**M**onde, ne vante plus le pouvoir de tes charmes ;

Ta faveur est pour nous une source de larmes ,

Et ton empire un joug pesant & rigoureux.

Ton faste nous seduit , ta science nous trompe ,

Et ta frivole pompe

Farde un neant affreux.



Grand Dieu , c'est donc ainsi qu'aveuglé en son audace ,

Ton ennemi prepare un triomphe à ta grace ,

Qui dissipe l'éclat dont il nous éblouit.

C'est l'arrêt qu'a dicté ta sagesse profonde ,

Que la gloire du monde

Naît , & s'évanouit.



Mais , libre enfin des fers d'un si dangereux maître ,

B i i i j

Quel

Quel bien goûte un mortel qui cherche à te con-  
noître ,

Et de la sainte loi fait son unique amour ?

L'on diroit que son ame en ton sein envolée ,

Sur la voûte étoilée

Fait déjà son séjour.



Tous ces événemens dont la foule importu-  
tune ,

Des mortels effrayez traverse sa fortune ,

Livrent à son repos d'inutiles combats.

Le Dieu qu'on vit toujours fidele en ses pro-  
messes ,

Possède des richesses

Qu'ils ne détruiront pas.



Si le monde l'élève à des places brillantes ,

La chute , redoutable aux grandeurs chancelan-  
tes ,

Ne jette en son esprit ni crainte , ni terreur ,

C'est un roc qui des vents brave la violence ,

Et du flot qui s'élance

Ne craint point la fureur.



Quand le Ciel irrité des crimes de la ter-  
re ,

Fait



Fait contre les humains éclater son tonnerre,

Du fidele innocent il est toujours l'apui.

Si Dieu , quand il punit cette terre rebelle ,

Est un Juge pour elle ,

C'est un Pere pour lui.



Chimeriques honneurs que l'orgüeil auto-  
rise ,

Vous que le monde adore , & qu'un juste mé-  
prise ,

Que peut sur son esprit vôtre éclat suborneur ?

Loin de vous , & vers Dieu précipitant sa  
course ,

Il puise dans la source

Du veritable honneur.



C'est là que recevant ses humbles sacrifi-  
ces ,

Dieu verse dans son cœur ce torrent de délices

Qui donne de la gloire un goût prématuré.

Monde, disparoissez , êtes-vous comparable

Au plaisir ineffable ,

Dont il est enyvré ?



## REMARQUES

*Sur l'ordre des anciens Pairs Laïques.*

**I**L s'est glissé deux fautes dans le Mercure du mois de Juin , page 135. à l'égard du rang des anciens Pairs Laïques , que les Princes du Sang représenteront au Sacre du Roi. Le Duc de *Normandie* y est mis après le Duc de *Guyenne* , & le Comte de *Toulouse* ensuite du Comte de *Flandres* , au lieu qu'ils doivent être rangés de cette manière. Les Ducs de *Bourgogne* , de *Normandie* & de *Guyenne* ; les Comtes de *Toulouse* , de *Flandres* & de *Champagne*.

Il est pourtant vrai que cet ordre n'a pas toujours été le même. On marque dans le Ceremonial de France , tome 1. page 30. qu'il ne fut ainsi réglé que vers l'an 1370. & ce fut du moins depuis l'an 1257. auquel le Duc de *Normandie* étoit encore reconnu pour le premier des Pairs Laïques , selon Matthieu Paris : *Dux Normannorum primus inter Laicos & dignissimus*. Il le fait suivre par les Ducs de *Guyenne* & de *Bourgogne* , puis par les Comtes de *Flandres* , de *Champagne* & de *Toulouse*.

Il ne reste plus qu'une preuve de la préseance du Duc de *Normandie* sur les autres Pairs Laïques , & c'est le Sacre de Philippe Auguste fait en 1179. du vivant de Loüis VII. son pere , où Henri le jeune Duc de *Normandie* , que son pere avoit aussi fait couronner Roi d'Angleterre , marcha immédiatement après le nouveau Monarque , portant la couronne dont ce Prince alloit être couronné , selon Roger de Hoveden.

Mrs de Sainte Marthe , dans leur *Genealogie de la Maison de France* , & Marcel , dans sa *Chronologie des Rois de France* , veulent que Henri I. Roi d'Angleterre eût aussi assisté en 1129. comme Duc de *Normandie* , au Sacre de Philippe , fils aîné de Loüis VI. mais c'est ce qu'on ne lit dans aucun ancien Auteur , & peut-être l'erreur ne vient-elle que de ce que quelque moderne aura là confondu l'année 1129. avec celle de 1179. méprise d'autant plus aisée , que les deux Princes sacrez en ces deux années avoient le même nom , & que leurs peres qui les faisoient sacrer , se ressembloient aussi par cet endroit.

Le nouvel Historien de l'Abbé Suger , qui fait pareillement ce Henri present en 1131. au Sacre de Loüis VII. s'est encore plus certainement trompé , car il est

B vi manifeste

manifeste , & par les Historiens , & par des Lettres du second tome du *Spicilege* du P. Dachery , pages 457. & 458. que ce Monarque n'y assista point , comme il a été déjà remarqué dans un écrit , page 47. imprimé à la fin de l'Histoire du Comté d'Evreux qui vient de paroître.

L'auteur des Dissertations sur la mouvance de Bretagne , a observé , page 137. que lorsque la *Normandie* & la *Guyenne* eurent été réunies à la Couronne , ce qui arriva en 1202. par la confiscation de tous les Etats , que Jean sans terre , Roi d'Angleterre , possédoit dans le Royaume ; il fut tout naturel alors que le Duché de *Bourgogne* devint le premier des Duchez Pairies, comme le seul restant qui fut encore sur la tête d'un Prince particulier. Mais, ainsi qu'on l'a dit , il n'eut cet avantage qu'après l'an 1257 ; parce que Jean sans terre s'étoit maintenu dans le Duché de Guyenne , & que S. Louis en avoit même confirmé la possession à Henri III. fils de Jean , par un Traité solennel de l'an 1259. Philippes le Hardi ratifia ensuite ce Traité : & de plus ce Prince & Philippe le Bel , cederent encore d'autres païs aux Rois d'Angleterre ; mais , comme on l'apprend du Livre des droits du Roi de Dupuy , la guerre s'étant rallumée

lumée plus que jamais entre les deux Nations , sur la fin de ce XIII. siècle , Philippe le Bel *protesta deux fois que la qualité de Duc de Guyenne , prise par les Rois d' Angleterre en plusieurs Traitez , ne pourroit lui préjudicier : & c'est vers ce dernier tems qu'on commence à voir des marques de la Primauté du Duché de Bourgogne.*

Quand le même Philippe le Bel érigea le Duché de Bretagne en Pairie , l'an 1297 , il ordonna que le Duc de Bretagne jouïroit de toutes les mêmes prérogatives que le Duc de *Bourgogne* , & dans ces rencontres il est ordinaire de proposer pour modele le plus excellent dans le genre dont il s'agit. *Par . . . omnigena paritatis ejusdem quemadmodum dilectus & fidelis noster Dux Burgundia , compar ejus , & prerogativa latetur.*

Aussi le Duc de Bourgogne est-il mis le premier des Pairs dans le Registre du procès fait à Robert d'Artois en 1332. qui est au Tresor des Chartes de la Couronne , où l'on a marqué l'ordre que les douze anciens Pairs devoient garder entr'eux , ordre qui du moins pour les Pairs Laïques est encore le même aujourd'hui. Sa primauté s'infere aussi , & de ce que Philippe de Valois , accordant au mois de Feyrier de cette année , nouveau style,

la Normandie, l'Anjou & le Maine en Pairie, à Jean son fils aîné, se contenoit de dire dans ses Lettres, *le fefons Per de France avec tous droits & honneurs de Pairie*; & de ce que, lorsque ce Jean, devenu Roi, gratifia du Duché de Bourgogne en 1363. Philippe, surnommé le *Hardi*, son quatrième & son bien-aimé fils, il déclara exprellément qu'il le *faisoit & le créoit premier Pair de France*, quoique Charles son fils aîné fut Duc de Normandie, *primumque Parem Franciæ facimus & creamus*: car c'est-là ce qu'il n'auroit jamais fait, si cette primauté n'avoit pas dès auparavant été attachée au même Duché. D'ailleurs, si elle avoit encore été annexée au Duché de Normandie, dans la personne de Charles, il auroit été dans la nécessité de l'en separer par les mêmes Lettres, pour l'unir au Duché de Bourgogne, sans quoi Charles n'auroit point été censé privé de cette prérogative. Au reste, le fils aîné du Roi avoit par tout, de plein droit, la préseance sur le doyen des Pairs, ne déferant l'honneur qu'aux Rois étrangers, comme du Tillet l'a prouvé dans son *Traité des rangs des Grands de France*, & c'est ce qui faisoit qu'on ne s'embarassoit pas quelle Pairie on lui donnoit pour appanage, parce qu'il n'en tiroit pas son rang.

L'ordre

D'A O U S T 1722.

L'ordre des Pairs Ecclesiastiques n'a pas non plus été fixe dès leur origine, & il est marqué dans le Ceremonial de France, que l'Evêque de Beauvais obtint la préseance sur celui de Langres en 1316, au Sacre de Philippe le Long, ce qui prouve que la Pairie de ce dernier n'étoit point encore alors un Duché; mais on n'a pas vu d'Actes suffisans pour bien expliquer les changemens qui y sont survenus. Voici seulement leur rang d'aujourd'hui, selon l'état de France de Sainte Marthe. *Reims, Laon, Langres: Duchez, Châlons, Noyon, Beauvais, Comtez.*

Il seroit curieux aussi de sçavoir (car la matiere est du tems, & ce point n'a pas non plus, ce semble, encore été éclairci) de savoir, dis-je, depuis quand les anciens Pairs Laïques étoient representez au Sacre des Rois, lorsqu'ils étoient absens, & si on y a toujours représenté ceux dont les Pairies ont été réunies à la Couronne. A la verité, dans tous les tems, l'usage a été d'avertir les Grands du Royaume, de se trouver à cette ceremonie, & que les plus importans de ceux qui ne pourroient y assister, y envoyassent des Seigneurs en leur place. Ainsi au Sacre de Philippe I. l'an 1059. on voit des Ambassadeurs de Robert, Duc de Boulogne,

gne , de Baudouin , Comte de Flandres ; & de Geofroi Martel , Comte d'Anjou ; mais on n'y rencontre point Guillaume le Bastard , Duc de Normandie , ni aucun Seigneur Normand pour lui.

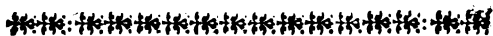
La Duchesse de Bourgogne , Doüaïriere , fille de S. Loüis , forma opposition au Sacre de Philippe le Long ( voulant qu'auparavant les Pairs décidassent du droit de la fille de Loüis Hutin , sa petite-fille , à la Couronne de France & à celle de Navarre ) & Eudes IV. Duc de Bourgogne , refusa de s'y trouver ; Charles le Bel , Comte de la Marche , frere de Philippe , se retira aussi pour n'y point assister , ce qui obligea ce Monarque de faire fermer les portes de la Ville de Reims , de peur d'être troublé durant son Sacre ; & y auroit-il apparence qu'il y eût fait représenter ce Duc de Bourgogne malgré lui , par quelque Seigneur qu'il auroit nommé pour cela. De plus Mahaud , Comtesse d'Artois , s'y trouva suivant letitre de sa Pairie , & aida , comme les autres Pairs , à soutenir la Couronne sur la tête du Roi , ce qui donna de l'indignation aux Grands , qui n'avoient jamais rien vû de pareil ; & cela fait voir , ce semble , que les Pairs modernes ne representoient point encore alors les anciens Pairs dans cette ceremonie ; mais qu'ils



qu'ils les remplaçoient seulement : car s'il n'avoit été question que d'une simple représentation , auroit-on choisi une femme.

C'est pour cette raison , que les Pairs modernes n'étoient pas moins tenus que les anciens , de se trouver aux Sacres , pour faire leurs fonctions de Pairs ; de sorte qu'ils avoient besoin de Lettres qui les relevassent du défaut , quand ils y manquoient , dequoi du Tillet rapporte quelque exemple , & Monstrelet remarque , à l'occasion du Sacre de Charles VII. où presque aucun Pair ne vint , qu'on les appella de l'Autel à l'ordinaire par leurs noms , comme devant y être présens. Enfin , à suivre les preuves des Sacres , qui sont imprimées dans le Ceremonial de France , il semble que ce ne soit que depuis environ 250. ans , qu'on s'est assujetti à faire représenter les anciens Pairs Laïques ; mais on découvrira peut-être d'autres preuves qui remonteront plus haut , & sans doute que s'il s'en trouve dans les Recueils de M. l'Abbé de Camps , il se fera un plaisir de les communiquer au public , ce qui servira de supplément à la curieuse *Dissertation Historique du Sacre & du Couronnement des Rois de France* , dont il lui a déjà fait present.

TRA.



TRADUCTION NOUVELLE  
de l'Ode d'Horace, *donec gratus eram.*

## TIRSIS.

**T**Andis que tu m'aimois, Silvie,  
Tan 'is que tu n'aimois que moi,  
Je n'aurois pas changé ma vie  
Pour le destin du plus grand Roi.

## SILVIE.

Lorsque, préférée à Climene,  
Tirsis, je plaisois à tes yeux,  
Je n'aurois pas pour être Reine  
Changé mon destin glorieux.

## TIRSIS.

Climene est maintenant ma belle,  
Nous brûons d'une même ardeur,  
S'il me falloit mourir pour elle,  
La mort seroit douce à mon cœur.

## SILVIE.

A Mirtil j'ai rendu les armes,  
Je suis son amante aujourd'hui,  
La mort auroit pour moi des charmes

S'il la falloit souffrir pour lui.

## T I R S I S.

Mais si je rentrois dans la chaîne  
Dont tu me voyois si charmé...  
Si mon cœur oubliant Climene,  
Pour toi se trouvoit renflâmé...

## S I L V I E.

Bien que tu sois un infidelle,  
Et que Mirtil ait mille appas,  
J'éteindrois mon ardeur nouvelle  
Pour t'aimer jusques au trépas.



## L E T T R E

*Ecritte aux Auteurs du Mercure.*

M E S S I E U R S ,

J'ay vû dans vôtre Mercure du mois  
de May dernier le projet de Livre qu'un  
Auteur anonyme propose, où il semble  
demander le secours des sçavans pour l'ai-  
der dans l'exécution de son dessein; quoi-  
que je sois bien éloigné d'être de ce nom.

bie , je ne laiffe pas de prendre la liberté  
 de vous marquer qu'il y a plus de vingt  
 ans que j'ay eu la même pensée , mais  
 ayant examiné cette entreprife avec réflexion , je la trouvai au dessus de mes forces , & je rédufis mon projet à onze sujets des 42. que vôtre auteur propose ,  
 lesquels se trouveroient augmentez de  
 trois s'il y joignoit les saluts , les processions , & les repasoirs dont cet auteur ne  
 parle pas , & qui sont cependant du nombre des fêtes sacrées ; les sujets que j'ay  
 choisis sont les tournois , carousels , cavalcades , feux d'artifices , illuminations ,  
 decorations de theatre , bals , ballets ,  
 mascarades , festins & collations qui se  
 font faits en France. A la verité, si je pre-  
 nois le parti de donner ce recüeil au public , je voudrois l'orner d'un certain  
 nombre de planches pour représenter les  
 principaux sujets dans chaque matiere. Je  
 me contente de le laisser en manuscrit ;  
 il est accompagné de près de quatre mille  
 morceaux de desseins tant petits que  
 grands , il y en a plus de cinq cens qui  
 ont depuis 17. jusques à 32. pouces de  
 longueur , & plus de trois mille qui n'ont  
 jamais paru , & que personne ne peut  
 donner que moy. J'y joindray deux re-  
 cüeils de desseins de catafalques , tom-  
 beaux & pompes funebres , & près de  
 cent

cent cinquante morceaux de toutes grandeurs, la plûpart de l'invention de M<sup>rs</sup> Berrain, pere & fils, avec des extraits des sujets seulement, & je compte de tout cela faire au moins huit volumes de grand in folio de descriptions; ce n'est pas comme vous voyez M<sup>rs</sup> la quatrième partie de l'ouvrage que l'on propose, & néanmoins je n'y comprends pas ce qui s'est fait chez les anciens, & chez les étrangers dans tous les temps.

Après tout on ne peut que louer le dessein de vôtre auteur de rassembler dans un corps d'histoire aussi étendu tout ce qui concerne ces spectacles qui sont distribuez dans plus de deux mille volumes, & dans un nombre infini de pieces volantes & fugitives dispersées en mille endroits differents qu'il n'est pas aisé de recueillir, & je suis persuadé que le public luy auroit beaucoup d'obligation de cette collection; mais je ne sçai pas de quelle maniere il prétend l'exécuter, si c'est par extrait ou tout au long. Dans le premier cas l'ouvrage me paroitroit bien imparfait, puisque la plûpart de ces sortes de choses ne sont par elles-mêmes que des extraits, où l'on a renfermé le plus de matiere que l'on a pû dans un sens concis, le sujet qu'on a traité, quoiqu'il ait souvent beaucoup d'étendue

tenduë, & il n'est gueres possible de faire un extrait de cet extrait sans supprimer des particularitez qui servent d'explication au sujet principal, & qui en font comme l'ame; de sorte que si l'on veut donner un corps d'histoire qui puisse servir à la posterité, satisfaire la curiosité du public, & ne luy laisser rien à souhaiter autant qu'il est possible, il faut donner un recueil entier, ce qui ne se peut faire sans s'embarquer dans une très-grande entreprise. Vulson de la Coulombiere qui a donné deux volumes in folio des anciens tournois, n'a, pour ainsi dire, qu'ébauché la matiere; il y a encore de quoi faire au moins deux autres volumes en ajoutant ce qu'il a omis, & ce qui s'est fait depuis l'impression de son livre en France seulement, sans y comprendre ce qui s'est fait chez les étrangers & les anciens; pour cela il faut faire traduire un grand nombre de livres qui traitent de cette matiere, & qui feront assurément encore plus de trois volumes, car pour le traité des Tournois in quarto du P. Menestrier, il n'est, ce me semble, qu'un extrait des titres des Tournois. On peut juger par cet article de l'étenduë des autres; les entrées des Princes, les fêtes, les réjouissances pour leurs naissances, & leurs obseques, & anniversaires sont aussi

très-considérables , & les autres articles pour la plupart ne le sont gueres moins , je ne vous fais pas , M<sup>rs</sup> , toutes ces difficultés dans l'intention de rebuter l'homme de Lettres qui a dessein de faire l'ouvrage que vous avez annoncé , mais c'est afin qu'il prenne de justes mesures pour bien executer son projet en se faisant donner des éclaircissemens sur tout ce qui est arrivé en France à l'égard de ces sortes de spectacles , dont il ne reste aucunes traces , & dont on ne trouve que de foibles instructions dans des histoires anecdotés. Il est aussi à propos que cet auteur se prenne de bonne heure , & écrire aux Academies , & aux curieux des pays étrangers , & même qu'il s'adresse aux Ambassadeurs , & aux Envoyez des Princes à la Cour de France , pour les prier d'écrire dans leurs pays , afin de se procurer de promptes réponses sur tout ce qui s'est fait chez eux de considérable sur ces sortes de choses , soit que les relations en aient été imprimées , soit qu'elles ne se trouvent qu'en manuscrit dans les archives publiques ; car les étrangers sont plus exacts que nous sur ces choses-là , & je suis seur qu'ils se feroient une gloire de voir nos fastes enrichis de leur magnificence.

J'aurois bien d'autres choses à dire sur  
cette

cette matiere , mais en voilà assez pour avertir l'auteur qui s'est adressé à vous d'une partie de ce qui lui doit arriver ; au surplus s'il veut me faire l'honneur de m'écrire , & s'expliquer avec moi , je me ferai un sensible plaisir de lui être bon à quelque chose , nous pourrons nous aider mutuellement ; & comme il y a d'autres personnes qui peuvent avoir le même dessein , du moins en partie , vous me ferez plaisir, M<sup>rs</sup>, d'insérer ma lettre dans votre Mercure , quand elle ne serviroit qu'à épargner la peine à plusieurs de travailler sur le même sujet , ce sera toujours leur rendre un service qui n'est pas peu considerable.

J'ai vû aussi dans votre Mercure de Juin le projet de l'histoire du Theatre François qui a été fort approuvé dans ce pays ci , si l'auteur le trouve bon , j'aurai l'honneur de lui dire que si dans les recherches qu'il fera , il peut découvrir la maniere , dont les anciens Comediens étoient habillez jusques à Moliere , il feroit plaisir au public de faire graver ces differens habits , ou du moins d'en donner une description exacte aussi bien que des Theatres , du moins de celui qui subsiste , & qui a été fait avec une parfaite connoissance ; il seroit aussi à souhaiter qu'il voulut restituer ce que Moliere  
avoit



avoit supprimé de ses premieres œuvres ;  
 j'ai l'honneur d'être très-parfaitement,  
 M<sup>s</sup>, vôtre &c. *Signé*, du Rondray.

*A S. Malo , ce 28. Juillet 1722.*



*Extrait d'une lettre écrite d'Angers le 12.  
 Juillet 1722.*

**L** Es RR. PP. Benedictins de l'Abbaye  
 de S. Aubin de cette Ville n'ont  
 rien épargné pour marquer à la Princesse  
 Abbesse de Chelles , au nom du très R.  
 P. General , Dom Denis de Sainte Mar-  
 the , & de toute la Congregation de Saint  
 Maur , leur profonde veneration , & un  
 foible témoignage de leur parfaite recon-  
 noissance par la magnificence , avec la-  
 quelle a été soutenuë le 2. de ce mois une  
 These de Philosophie dédiée à cette Prin-  
 cesse par Fr. Jean Prosper d'Anthenaise  
 Diacre , Moine , Benedictin de la même  
 Congregation.

M. l'Evêque d'Angers , M. l'Abbé de  
 S. Aubin , & les six principales Compag-  
 nies d'Angers ; sçavoir le Chapitre de la  
 Cathedrale , l'Université , le Presidial ,  
 la Prevosté , la Maison de Ville , & l'E-  
 lection y assisterent en grande ceremonie  
 C après

après y avoir été solennellement invitez. La These a été soutenuë dans le Refectoire de l'Abbaye à cause de sa grande étenduë d'environ cent pieds de longueur sur 40. de largeur. Il étoit orné de riches tapisseries, de fauteuils & de sieges magnifiques, & il avoit pour principal ornement un beau portrait de la Princesse, Abbessé de Chelles, posé sous un dais au-dessus d'un riche fauteuil qui étoit placé sur une estrade.

M. Jean Neaux, Professeur de Droit a fait l'ouverture de la These par un compliment à la Princesse qui a été fort applaudi, ce qui a été imité par tous les Professeurs, & autres personnes distinguées qui ont argumenté. On peut dire qu'on n'a jamais vû à Angers une plus belle & plus nombreuse assemblée, & on peut ajouter que jamais acte de cette qualité ne s'est passé avec plus d'ordre & de Noblesse que celui-là, & que le Soutenant a parfaitement répondu à l'esperance qu'on avoit conçûe de sa capacité, il est d'une des meilleures familles parmi la Noblesse de la Province d'Anjou.





A M. LE MARQUIS DE...

*A Avignon le 1. Mars 1722.*

**M**R, vous trouvez que j'ay peint avec des couleurs assez naturelles, les effets & les suites de cette terreur qu'inspire la maladie qui afflige cette Ville, rien ne m'est plus cher que vôtre approbation. Vous ajoûtez que je devrois entreprendre d'expliquer les causes de cette même maladie; permettez-moi de vous dire, que c'est une matiere trop pleine d'obscuritez.

Dans les pieges de l'ignorance  
 Nos sens nous tiennent engagez,  
 Nôtre plus sûre connoissance  
 Se fonde sur des préjugez;  
 Subtils & malins heretiques  
 Par nôtre amour propre nourris  
 Enfans flatteurs, & trop chers,  
 Qui par cent détours politiques  
 Sçavent s'asservir les esprits  
 Qu'ils fascinent de leurs pratiques.  
 Plus habile que les Rheteurs

C ij

La

La raison nous dupant nous mêmes  
 Entraîne après soi les erreurs  
 Dont elle bâtit ses systèmes.  
 Trop amis de la vérité  
 Nous la cherchons jusques dans les chimères  
 Courant avec avidité  
 Sur ses traces les plus legeres,  
 Nous embrassons toujours des lucurs menson-  
 geres ;  
 Séduits par nôtre vanité,  
 Nos recherches ont ajouté  
 Aux mensonges creux de nos peres  
 De nos rêves trompeurs le tissu concerté.

Pour vous obéir cependant , je rimé-  
 rai le système des insectes , auteurs de la  
 peste. Il est ingénieux , & plaît par sa  
 nouveauté.

Ces insectes souples , agiles  
 De leur propre venin nourris,  
 Viennent nicher sur nos habits ;  
 Et leurs attouchemens fertiles  
 Les rendent ayeux en naissant ,  
 Ils courent sur nos sens dociles ,  
 Chaque pore à son habitant ,

La

La frayeur leur introductrice,  
De leur dessein bien tôt complice,  
Leur ouvre la porte du corps,  
Le sang cede à leurs noirs efforts,  
Toute sa vigueur l'abandonne,  
Le corps d'épouvente en frissonne  
En vain les esprits irritez  
N'ayant pour armes que leur rage,  
Voudroient s'opposer au passage  
De ces insectes indomptez,  
Une tumeur trop infidèle  
Offre une forte citadelle  
A leurs superbes ennemis,  
Tout le corps s'y trouve soumis,  
Et ses vainqueurs remplis de joye  
Devorent à loisir leur proye.





*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure, contenant des remarques critiques sur quelques endroits du Dictionnaire de M. Bayle, par M. Jean Frederic Guib, Docteur ez Droits.*

**A** Cuña, Jesuite Espagnol vivoit dans le siecle passé. Il s'est rendu celebre par la *Relation* qu'il a donnée au public de la grande riviere des *Amazones* qui a été traduite en François par M. de Gomberville de l'Academie Française. Cette Relation a été réimprimée à Amsterdam en 1716. à la fin du second Tome du voyage autour du Monde par Woodes Rogers, Capitaine Anglois. Si M. Bayle l'eut lûe, il ne se seroit pas trompé comme il a fait. Il dit que l'*embarquement se fit au mois de Fevrier 1639. & qu'il prend cette datte dans M. Chevreau. Histoire du Monde, tom. 4. p. 171.* Voici les paroles d'Acuña même qui feront voir que cette datte est fausse.

» Le P. François de Fuentes, Provincial  
 » des Jesuites confirma la nomination  
 » que le Comte de Chinchon, Viceroi  
 » du Perou avoit faite du P. d'Acuña,  
 » quoiqu'il fut Recteur du College des  
 Jesuites

Jesuites de Cuence , dépendant de Qui-  
 ro , & lui donna pour compagnon le  
 P. André Dartieda , Professeur en Theo-  
 logie dans le même College. Ces deux  
 Religieux reçurent leurs ordres par des  
 Patentes expedées en la Chancellerie  
 de Quito , portant qu'ils eussent à par-  
 tir sans délai avec le Capitaine Major  
 Pierre de Texeira , & qu'étant arrivez  
 à Para , ils passassent en Espagne pour  
 rendre compte au Roi de tout ce qu'ils  
 auroient remarqué dans leur voyage. Ces  
 Religieux Obéirent incontinent aux or-  
 dres qu'ils avoient reçûs , & partirent  
 le 16. de Janvier 1639. pour commen-  
 cer un voyage qui dura dix mois avant  
 qu'ils fussent arrivez à Para , où ils  
 prirent port le 12. de Decembre de la  
 même année. En sortant de Quito , ils  
 prirent le chemin de ces hautes mon-  
 tagnes , au pied desquelles sont les  
 fources, à huit lieues de Quito , & à 20.  
 minutes au Sud de la ligne , de cette  
 grande riviere des Amazoncs , qui  
 n'ayant rien dans sa naissance de plus  
 grand que les autres rivieres , s'augmen-  
 te & croît si fort dans son cours, qu'elle  
 a 84. lieues de large dans son embou-  
 chure. Cette riviere court de l'Occi-  
 dent à l'Orient , & a de longueur mille  
 trois cent cinquante-six lieues mesurées

» avec exactitude , quoiqu'Oreillane lui  
 » en ait donné mille huit cens. » Pour  
 éclaircir ce que M. Bayle dit dans la  
 Rem. A. de l'art. de nôtre Jésuite Espa-  
 gnol , j'ajouterai que deux années aupara-  
 vant Pierre Texeira avoit remonté cet-  
 te riviere. Il s'étoit embarqué à Para le  
 28. Octobre 1637. sur 47. canots , avec  
 deux mille hommes , tant Portugais que  
 rameurs Indiens , & gens de service , &  
 après environ un an de navigation il arri-  
 va à Quito. Nicolas Janson qui par les  
 ouvrages de Geographie qu'il a donnez  
 au public s'est acquis une gloire immor-  
 telle , a fait la même faute que M.<sup>s</sup> Che-  
 vreau & Bayle. C'est dans son *Amerique*  
 imprimée à Paris en 1637. &c. ceux qui  
 ont eu soin de la dernière édition du Dic-  
 tionnaire de Moreri ont été plus attentifs  
 à copier ce que M. Bayle avoit écrit, qu'à  
 verifiser si ce qu'il avoit dit étoit verita-  
 ble ; ils étoient cependant dans des Villes  
 où ils pouvoient trouver très-facilement  
 la Relation de nôtre Acuña , & par con-  
 sequent rectifier la narration de M. Bay-  
 le ; mais c'est-là une exactitude qui est  
 un peu rare , parce qu'elle demande trop  
 de soin & de peine.

M. Bayle insinue dans la Rem. B. de  
 l'art. Benferade que la riviere de Gua-  
 diana en Espagne se cache , & coule  
 dans



dans des canaux souterrains pendant quelques lieuës , & qu'ensuite elle re-  
 paroît tout de nouveau pour reprendre  
 son cours ordinaire. Qui diroit que cette  
 riviere ne se cache point du tout , & que  
 ceux qui l'ont crû autrement se sont  
 trompez , ne diroit rien qui ne fut con-  
 forme à la verité. Mais , dira-t-on , un  
 très-grand nombre d'Auteurs avoient  
 affirmé avant lui la même chose ? Mais  
 qui ne sçait qu'à l'égard de ces sortes de  
 singularitez il suffit qu'il y ait un écrivain  
 credule qui en fasse part au public , pour  
 que dans la suite on les publie comme des  
 faits certains & averez.

Quoique Budé ait été un des plus sça-  
 vans hommes de son temps , il eut cepen-  
 dant le chagrin de demeurer court en  
 voulant haranguer l'Empereur Charles-  
 Quint. M. Bayle assure dans la Rem. O.  
 qu'il n'a lu cela que dans le premier vo-  
 lume des Commentaires du Pere Abraham  
 sur les Oraisons de Cicéron. Il y a appa-  
 rence que M. Bayle ne s'est point ressou-  
 venu qu'il est fait mention de cette par-  
 ticularité dans le premier tome , page  
 410. du Recueil general des questions trai-  
 tées es conférences du Bureau d'adressé  
 par Eusebe Renaudot Medecin.

Dans la Rem. K. de l'art. Castalion.  
 M. Bayle rapporte un passage de Mon-

tagne, *essais livre 1. ch. 34.* dans lequel il est dit que *Lilius Gregorius Giraldus en Italie, & Sebastianus Castalion en Allemagne*, très-excellens personnages en sçavoir, sont morts en état de n'avoir pas leur saoul à manger. Après quoi il fait une longue plainte sur ce qu'on a oublié un fait aussi curieux que celui-là dans la Table Alphabetique des Essais de Montagne. Je ne doute point que M. Bayle n'en eut retranché une bonne partie, si des occupations plus importantes lui avoient laissé assez de loisir pour parcourir un peu plus exactement cette table, car il auroit trouvé sous le mot *More* ce qu'il souhaitoit avec tant de passion qu'on y mit. A la Rem. L. de l'art. Origene M. Bayle parle d'un celebre Medecin, nommé Elie Bouhereau. Qu'il me soit permis de dire que ce Bouhereau fut reçu Docteur en Medecine dans l'Université d'Orange le vingt-neuvième Mars de l'année mil six cent soixante-sept. Dans les Registres de cette Université on assure qu'il étoit alors âgé d'environ vingt-cinq ans, qu'il étoit de moyenne taille, cheveux noirs, & que son pere s'appelloit aussi Elie Bouhereau. Au reste mon grand-pere Frederic-Quib (a)

(a) Il étoit Ecoissois, car il nâquit à Dumferlin dans la Comté de Fife d'un pere qui fut

fut le Promoteur de son avancement.

C'est en lisant ces Registres que j'ai découvert que plusieurs Auteurs se sont trompez sur le temps de la naissance de M. de Tournefort de l'Academie Royale des Sciences, & Professeur Royal en Botanique, & en Medecine. Cet habile homme étoit âgé de trente ans le dixième

s'appelloit Bernard Gib, & qui étoit Avocat au Parlement de la ville d'Edimbourg. Il fut reçu Maître ès Arts en l'Université de Saint André, & le neuvième de Septembre mil six cent cinquante un il fut reçu Docteur en Medecine dans l'Université de Valence. Il a publié plusieurs ouvrages; il a pris quelquefois le nom de Philalètes, car c'est lui qui est l'auteur des vers qui parurent en 1670. & qui commencent ainsi :

*Cace ferox, rabido qui flammas evomis ore.*

*Quas phlegetontais cerberus &c.*

Il s'est désigné par les premières Lettres de son nom dans des vers qui sont à la tête d'un poème de M. de Thou, de l'édition de Daniel Elzevir 1678. En 1674. il fit une harangue à la louange du Pourceau qu'il dedia à François Graverol, celebre Avocat de la ville de Nîmes, & qui dans son genre n'est pas moins curieuse que celles qui ont été inserées dans les *dissertationes Ludicr.* de l'édit. de 1644. Il mourut le vingt-septième Mars mil six cent quatre vingt-un. Il est fait mention de ce sçavant dans le *Sorberiana* de l'édition de Toulouse 1694. dans l'*Histoire* des ouvrages des sçavans du mois d'Aoust 1694. pag. 551. dans les nouvelles Litteraires du mois de Mars 1717. p. 145. &c 208. &c.

C vj

Ma

Mai mil' six cent quatre-vingt-huit, qui fut le jour qu'il prit le grade de Docteur en Medecine dans cette Université. Il étoit fils de Pierre de Tournesfort.

M. Bayle étoit un Sçavant d'une lecture immense; & comme c'étoit un critique qui n'étoit pas moins exact que judicieux, il y a lieu d'être surpris qu'il ait assuré qu'avant le quinzième siecle personne n'avoit fait mention de l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, composée par Quinte-Curce.

Plusieurs autres Sçavans du premier Ordre ont écrit la même chose, & il y en a même à qui ce profond silence a fait croire que cet Historien avoit vécu dans le quatorzième siecle. Ces grands hommes ne se seroient pas exprimez de cette maniere s'ils avoient sçu que Jean de Sarisberi qui vivoit au douzième siecle avoit cité Quinte-Curce dans le dix-huitième chapitre du dernier livre de ses *Nugis Curialium*.

Je m'arrête ici parce que je sçai que vous vous êtes fait une loi de n'insérer dans votre Mercure que des pieces d'une juste longueur, la matiere qui me reste est ample, & aussi curieuse que les articles ci-dessus; si je vois que le public s'intéresse à ces sortes d'ouvrages critiques, je vous en enverrai la suite partagée en  
diverses

D'A O U S T 1721. 61.

Diverses parties. J'ai l'honneur d'être,  
Mrs, vôtre, &c.

A Orange ce 4. Juillet 1722.

*Les caractères de l'Amour. Parodies sur  
les caractères de la Danse, ont été  
si goûtés du Public, que cela nous  
engage à lui donner aujourd'hui la  
Guerre d'Amour, parodiée sur les  
caractères de la Guerre du Sieur Dan-  
drien, Organiste de S. Mederic; nous  
devons cette nouvelle Parodie à M. Gau-  
tier de Mestieux.*

## LA GUERRE D'AMOUR.

*Bontefelle.*

**V**enez, amour, venez, quittez Cy-  
pris;

Venez, amour, blessez le cœur de mon Iris,  
Et triomphez de ses mépris.

*Marche.*

Volons sur ses pas,

Nos tendres combats

Ne nous laisseront pas

La victoire incertaine;

Volons sur ses pas,

Nos tendres combats

*Sout-*

Soumettront les appas

De l'inhumaine.

\*\*\*

Un cœur

Sans ardeur,

Devient trop heureux ;

Quand l'amour victorieux

L'a mis dans sa chaîne ;

S'il peut vous blesser ,

Loin de vous en offenser ;

Vous devez cherir ses coups ,

Le triomphe est pour vous.

*Fanfare.*

Fuyons une victoire ,

Que sans disputer ,

On pourroit remporter :

Il faut pour notre gloire ,

Un cœur difficile à dompter.

\*\*\*

Nous faisons nos plaisirs.

De former des desirs ,

De pousser des soupirs :

Un cœur trop tôt rendu ,

N'a pas

Les

Les appas  
D'un cœur défendu,

*Air.*

C'est assez ,  
Iris , cessez ,  
Il faut enfin se rendre un jour ;  
C'est mériter ,  
Les chaînes de l'amour.  
Qued'avoir craint de les porter,

*(op)*

Dans les Cieux  
Les plus grands Dieux ;  
Sont amoureux ;  
Aimez comme eux.  
Que craignez vous ?  
Un sort si doux ;  
Ne doit il pas inviter  
A les imiter ?

*Fanfare en Menuet.*

Mais je parle en vain ,  
L'insensible est sourde à ma voix ,  
Et je vois  
Que pour son cœur mutin

Il faut vuidier mon carquois.

\*\*\*

Partez de ma main,  
 Trait dangereux,  
 Pour un cœur trop dédaigneux,  
 Et rendez enfin  
 Le Dieu d'amour victorieux.

*La Retraite, Rondeau.*

Triomphe, amour, c'en est fait,  
 Iris est tendre,  
 Et sans attendre,  
 Veut se rendre.  
 Triomphe, amour, c'en est fait,  
 Iris est tendre,  
 Mon sort est parfait.

\*\*\*

Doux vainqueur,  
 Dieu de mon cœur,  
 Fais qu'en son ame,  
 S'augmente ta flame.

\*\*\*

Triomphe, amour, c'en est fait,  
 Iris est tendre,  
 Et sans attendre,

Veut



Veut se rendre.

Triomphe , amour , c'en est fait ,

Iris est tendre ,

Mon sort est parfait.

\*\*\*

Que toute ta Cour ,

Dans cet heureux séjour ;

Chante ta gloire & mon amour.

\*\*\*

Triomphe , amour , c'en est fait ,

Iris est tendre ,

Et sans attendre ,

Veut se rendre.

Triomphe , amour , c'en est fait ,

Iris est tendre ,

Mon sort est parfait.

Pour chanter ces paroles sur la Musique du  
Sieur Dandrieu, il y a quelques observations à  
faire ; premierement il faut chanter le Boute-  
selle de la maniere qui suit.

*Venez , amour , venez , combattez , quittez  
Cipris ,*

*Venez , amour , venez , combattez , amour ,*

*Combattez , combattez , blessez le cœur de mon  
Iris.*

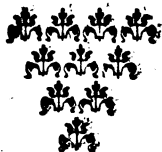
*Venez.*

*Venez , amour , venez , quittez Cipris , venez ,  
amour ,*

*Blesez le cœur de mon Iris , venez , amour .*

*Triomphez de ses mépris .*

Secondement, il faut dans les reprises du Rondeau de la Retraite , avoir attention à mettre vingt-cinq notes sur la premiere syllabe du mot *flame* , onze notes sur la premiere syllabe du mot *Chante* , & onze notes sur la premiere syllabe du mot *gloire*.



*Reponse*

*Réponse de M. Capperon , ancien Doyen  
de saint Maixent , à la défense de l'é-  
timologie du nom de la Ville d'Eu ,  
qui est inferée dans le Mercure du mois  
de Juin dernier.*

**P** Uisque , pour répondre à l'Auteur  
anonyme, qui m'attaque d'une manie-  
re assez vive , il s'agit de sçavoir quelle  
est l'étimologie la plus naturelle du nom  
de la Ville d'Eu , & du Comté , & de  
l'Archidiaconé où elle est située , qui  
le portent comme elle ; il est à propos  
qu'on sçache que M. Huet , Evêque d'A-  
vranches , recherchant dans son livre des  
origines de la Ville de Caën , d'où ve-  
noit l'étimologie du nom du país d'Au-  
ge , peu éloigné de Caën , il crut l'avoir  
découverte , en la faisant venir des mots  
*Au , Aur , Aure , ou* , qui autrefois en Al-  
lemand signifioient un pré , parce qu'ef-  
fectivement le país d'Auge est un país de  
pâturage & de prairie : & pour fortifier  
son sentiment , trouvant que le nom de  
la Ville d'Eu , en latin *Augum* , avoit un  
grand rapport avec celui d'Auge , il con-  
clud que le nom de cette Ville venoit  
aussi del' Allemand , & que la Ville d'Eu  
en

ne portoit ce nom , que parce qu'elle étoit également située dans des prairies.

J'avouë que la pensée de M. Huet seroit juste , si effectivement l'Archidiaconé , le Comté & la Ville d'Eu , étoient comme le païs d'Auge , un païs de pâturages & de prairies ; ou si au moins la Ville qui porte ce nom , étoit placée dans des marais , comme il y en a une infinité d'autres ; mais bien loin de cela , le Comté d'Eu , & l'Archidiaconé , qui a beaucoup plus d'étendue , sont un beau païs de bois , de forests , de belles & fertiles campagnes. La Ville d'Eu même , loin d'être située dans des prairies , se trouve presque en entier construite sur un coteau très-sec. Ainsi la pensée de M. Huet porte à faux , car avant que de mettre , & l'Archidiaconé , & le Comté , & la Ville d'Eu , dans la même classe que le païs d'Auge , leur attribuant également le nom de pré , il convenoit de sçavoir , si cet Archidiaconé & ce Comté étoient un païs de pâturages & de prairies , & si en particulier la Ville d'Eu étoit située dans des prez.

Car de prétendre que l'Archidiaconé d'Eu , que j'ai dit dans mon essai être la plus considérable partie de ce qui composoit autrefois le païs d'Eu , ou des Eusiciens , ait tiré la dénomination de païs de prez

prez, également comme le Comté, & cela à cause de la Ville principale qui s'y trouvoit, la chose, dis-je, ne paroît pas vrai semblable; car il faudroit premièrement que les prairies où auroit été cette Ville, eussent été bien fameuses, ou qu'elle y eût été extrêmement enfoncée, pour que cela eût donné lieu à la dénomination d'un pays si étendu, ce qui ne se peut pas dire. D'ailleurs tout le corps de la Ville, & le Château qui y est joint, ont toujours été situez, comme ils sont encore auj urd'hui sur le côteau, & cette Ville ne touche aux prairies que par une de ses extrêmitéz. De plus, ces prairies sont d'une très-petite étendue, la vallée étant fort étroite, ce qui fait qu'elles n'ont rien d'assez singulier, pour caractériser de telle sorte une Ville, que lui donnant leur nom, ce même nom doive être ensuite communiqué à tout le pays adjacent. Voilà pourquoi, dans la réponse que j'avois faite aux objections qui me furent proposées, comme le dit l'Auteur anonyme, dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1716. & que les Auteurs de ces Memoires n'ont pas jugé a propos de rendre publique, je disois que pour vouloir donner le nom de prez au Comté & à la Ville d'Eu, vu leur disposition & situation, à cause de quelques

quelques rapports à quelques mots Alle-  
mans , il falloit être plus qu'Allemand.

Mais , dit l'Auteur anonyme , quoique  
la Ville d'Eu soit située sur un côneau ,  
qui touche par son extrémité aux prairies ,  
cela ne suffit-il pas pour lui avoir fait  
donner le nom de pré , comme l'on a nom-  
mé la Ville de Mayenne , parce que la  
riviere de ce nom passe proche de ses mu-  
rilles , & celle de Pontoise , à cause du  
pont qui y conduit. J'avouë qu'il n'est  
pas extraordinaire qu'une Ville porte le  
nom d'une riviere , sur laquelle elle est  
située , comme aussi qu'une riviere porte  
le nom de la principale Ville où elle passe.  
J'ai fait voir dans mon essai , que cela  
étoit arrivé ainsi autrefois à l'égard de la  
Ville d'Eu , & de la riviere qui passe au  
bas , lesquelles portoient toutes deux le  
même nom. Il en est de même des ponts  
qui se trouvent être considérables ; mais  
à l'égard des prez , c'est une chose inouïe ,  
lorsqu'ils n'ont rien de singulier ou  
qu'ils n'ont pas de dénomination par-  
ticuliere , ainsi que les rivières en ont or-  
dinairement. Comme il auroit donc été  
contre le bon sens de donner simplement  
& en general , le nom de riviere à la Vil-  
le d'Eu , l'appellant la Ville de la riviere ,  
à cause que la très-petite riviere de Bre-  
le passe par une de ses extrémités , je dis  
Par

par la même raison , qu'il n'auroit pas été moins contre le bon sens , de l'avoir nommée la Ville des prez , parce qu'elle touche par une de ses extrêmités à de fort mediocres prairies.

Il n'est pas nécessaire que je dise à l'Auteur anonyme , & à celui des anciennes objections , que je crois être le même , qu'il est inutile d'employer ici les noms respectables de M. du Cange & du Pere Mabillon : car puisque ces grands Auteurs ne servent tous deux qu'à confirmer , l'un , que le mot *Aur* , & l'autre , que le mot *Au* , en Allemand signifie un pré , cela ne décide aucunement , que l'étimologie du nom de la Ville d'Eu en particulier , vienne nécessairement du mot pré. Il ne paroît pas même que ce soit une chose si certaine , que les noms *Au* , ou *Aug* aient toujours signifié un pré ; au moins ce n'est pas la pensée de M. l'Abbé Fleury : car en parlant dans le XV. Tome de son Histoire Ecclesiastique , page 32. de l'Abbaïe de Schonaue , au Diocèse de Treves , il dit qu'elle est ainsi nommée , à cause de sa belle vûe , s'il étoit vrai que les noms *Au* & *Aug* , signifiasent toujours pré , il s'ensuivroit qu'on devroit nommer cette Abbaïe beau pré. Concluons donc , que soit que la Ville d'Eu soit ancienne , ou qu'elle ne le soit pas

pas ; qu'on y trouve d'anciens tombeaux & un ancien Temple , ou qu'on n'y en trouve pas ; soit que les noms *Au* , *Aur* , *Aure* , *Ou* , soient Hebreux , Gaulois , Allemans , ou François , signifiant un pré ; que le Comté & l'Archidiaconé d'Eu soient l'ancien país des *Effui* , ou ne le soit pas, il est toujours certain que l'étimologie du nom d'Eu , que M. Huer veut leur donner , ne convient aucunement ; & je crois que c'est ce dont toute le monde tombera d'accord avec moi , par les raisons ci-dessus. Il reste maintenant à voir , si l'étimologie que j'ai donnée a plus de vrai-semblance.

Après ce que j'ai dit dans mon essai , pour montrer que les *Effui* de Cesar sont les habitans du Comté d'Eu , & les autres preuves que je pourrois y ajouter , sans parler de l'autorité des Ecrivains que j'ai citez , qui sont de ce même sentiment , il me paroît moralement certain , que ces *Effui* étoient les peuples de ce Comté. Il est également certain , que les Gaulois adoroient un Dieu, que les Latins nommoient *Efus* , & que les Anciens donnoient souvent à des peuples , & même à des Villes, les noms des Dieux qui y étoient adorez. Tous ces faits sont prouvez dans mon essai. Or je demande , supposé qu'on ait voulu donner aux habitans



ans d'un pais le nom du Dieu *Efus*, les a-t-on pû nommer autrement qu'*Esui*, ou *Eßui*? & voulant donner à la Ville principale de ce peuple le nom de ce même Dieu, a-t-on pû la nommer autrement qu'*Essia*, ou *Essna*, ou *Essia*? Voilà justement les premiers noms latins, que j'ai dit que les habitans du Comté & de la Ville d'Eu, avoient portez, & d'où procedoit leur étimologie. J'ai dit aussi que les François venant d'Allemagne, avoient dû prononcer en *Aus*, la syllabe *Es*; & qu'ainsi au lieu de dire *Essia*, ils ont dû prononcer & dire *Aussia*, & delà j'ai tiré tous les changemens arrivez à ce nom, à raison des différentes manieres dont l'ont prononcé les peuples qui ont habité ce Comté, lesquels differens noms sont donc tous venus originaiement du nom du Dieu, que les Latins nommoient *Efus*, les Gaulois *Eus*, ou *Euh*, les François *Eaus*; d'où est venu ensuite *Arve*, puis *Auc* & *Aug*, enfin *On* & *Eu*, qui est le dernier nom françois, que portent aujourd'hui le Comté & la Ville, & le Dieu *Efus* pareillement, qui leur a donné son nom. Je demande si cela n'est pas suivi, & s'il n'y a, comme le dit l'Anonyme, que le petit rapport qu'ont les noms d'*Essui* & *Eu* par leur seule premiere lettre, qui m'ait donné cette idée.

D. On

On connoît que les François ont nommé la Ville d'Eu *Aussia*, ou *Aucia*, qui est la même chose, parce que c'est le nom que les plus anciens titres, qu'on peut lire sur ce sujet, donnent à la riviere, sur laquelle cette Ville est placée, lequel revient à celui que cette même Ville porte; ce qui a fait croire à M. de Valois, & au P. Mabillon, que la Ville d'Eu avoit pû tirer son nom de celui de cette riviere. C'est ainsi que s'en exprime M. de Valois dans sa Nonce des Gaules *verb. Auga*, rapportant les plus anciens noms de cette Ville qu'il a pû découvrir; *Auga*, dit-il, *qua Frodoardo in Chronica Auga, Ancum ab Orderico, Alga Castrum à quibusdam, Aucia prius à fluvio videtur dicta esse*. En effet, cette riviere est nommée *Aucia* dans les Actes de saint Guenebaut, Abbé de S. Loup de Troyes, qui vivoit au XII. siecle. Or il est aisé de voir qu'*Aucia*, ou *Aussia*, vient d'*Essui*, comme j'ai dit ci-dessus; & que les François du VII. siecle nommant les habitans du pais *Aussui* en latin, ont dû nommer leur Ville *Aucia*, comme l'on est certain qu'ils donnoient ce nom à la riviere.

Il me semble qu'il n'est pas necessaire après cela, que pour justifier que l'étimologie que je donne au nom du Comté & de la Ville d'Eu, vaut mieux que celle

celle de M. Huët, je prouve, comme le souhaite l'Anonyme : 1°. que la Ville d'Eu portoit le nom d'Eu avant que les François fussent entrez dans les Gaules. 2°. Que le mot qui signifioit un pré en Gaulois, n'avoit pas de rapport avec le mot Au, qui signifie un pré en Allemand. 3°. Que les *Essui* étoient les peuples du Comté d'Eu : le seul exposé que je viens de faire, satisfait, ce ne semble, à toutes les questions, & fait voir de quel côté est la plus grande vraisemblance ; car c'est tout ce qu'on peut demander en fait d'étimologie.

Au reste, si j'ai voulu faire servir la découverte des tombeaux, pour justifier mon sentiment, ce n'étoit que pour confirmer ce qui étoit déjà certain d'ailleurs, que la Ville d'Eu a toujours été située sur le côteau ; & qu'ainsi c'étoit mal à propos qu'on lui vouloit donner le nom de pré, puisqu'elle n'a jamais été située dans les prairies. Tel étoit mon raisonnement, comme on le peut voir dans mon écrit. Cependant l'Auteur anonyme me fait faire le raisonnement le plus bizarre & le plus extravagant qu'on puisse s'imaginer, il en use à peu près de même dans les objections qu'il me fait touchant l'antiquité des tombeaux, me faisant dire des choses auxquelles je n'ai

D ij jamais

jamais pensé. Il veut, par exemple, que j'ai avancé sur la foi d'Alexander ab Alexandro, que les Empereurs Antonius défendirent de brûler les corps des défunts; & pour prouver le contraire, il cite Kirckmanus, dont il rapporte un passage, dans lequel cet Auteur dit, n'avoir aucune connoissance que ces Empereurs ayent jamais fait une semblable défense; & c'est ce dont j'avoué que je n'ai jamais eu moi-même aucune lumiere; aussi ne l'ai-je pas dit non plus, ni Alex. ab Alex. que je cite. L'Anonyme en use encore de même sur le tems où je fixe à peu près la cessation de l'usage de brûler les corps. Je dis dans mon écrit que cet usage dura jusques vers l'an 160. de Jesus-Christ; ce sont mes propres paroles; & il lui plaît de me faire dire que les corps, dont les ossemens ont été trouvez à Eu, furent brûlez précisément cette année-là; & comme si j'avois marqué cette même année, pour être celle de la mort de l'Empereur Commode, à quoi je n'ai pas pensé, il me relève sur cette bévue supposée, disant que cet Empereur ne mourut qu'en 192.

Pour revenir à nos tombeaux, qu'il dit n'avoir aucune marque du paganisme, n'être pas aussi anciens que je les fais, & être même des tombeaux de Chrétiens; il

il me semble que dès lors que je fais voir que les ossemens qui se sont trouvez auprès, ont été posez dans la terre, lorsqu'on brûloit encore les corps, je justifie en même tems qu'ils sont d'une grande antiquité, & qu'ils portent des marques assurées du paganisme, puisque l'Anonyme lui-même ne convient que les Chrétiens se sont toujours opposez à cet usage : c'est ce que j'ai suffisamment justifié en montrant premierement, que ces ossemens n'étoient pas seulement des restes de corps qui avoient été inhumez dans ces trous : 1°. parce que ces fosses n'avoient que trois ou quatre pieds de longueur, ce qui ne peut convenir à des fosses faites pour y inhumer des corps ordinaires. 2°. Parce que les ossemens qui y furent trouvez, n'avoient pas l'arrangement naturel qu'ils auroient dû avoir, si les corps y avoient été posez de leur longueur, comme cela a dû être quand on les a inhumez. 3°. Parce qu'ils ne se suivoient pas, comme auroient dû faire tous les os d'un bras ou d'une jambe, mais ils étoient mêlez sans ordre & sans suite. y ayant, par exemple, un os de bras, & quelques os de cuisse & de jambe, & une vertebre du dos, & cela sans qu'on pût dire que ce mélange pût venir de ce qu'on avoit romué la terre où ils étoient, car ils étoient

D iij      enfoncez

enfoncez assez avant , pour que la charuë n'y eût jamais pû toucher , & ils étoient dans des trous separez , dont les côtez étoient d'une terre ferme & solide , laquelle indubitablement n'avoit jamais été remuée.

Voilà comment j'ai justifié que ces os n'étoient pas les restes de corps inhumez ; & voici ce que j'ai dit , pour faire voir qu'ils venoient de corps qui avoient été brûlez. 1°. Parce qu'il n'y en avoit qu'un petit nombre dans chaque trou. 2. Parce qu'il ne s'y en trouvoit que des plus gros , comme étant les seuls qui avoient pû résister au feu. 3°. Parce qu'il y en avoit plusieurs dont il n'y avoit qu'une partie , ce qui faisoit voir que le reste avoit été brûlé & réduit en cendres. Enfin l'urne trouvée dans un de ces trous , contenant une espece de terre grise , marquoit qu'elle n'avoit été remplie que de cendres , & confirmoit que ces os , qui étoient auprès , venoient de corps qui avoient été brûlez. Ces ossemens dans cette disposition , accompagnez d'une urne , & le tout trouvé , par rapport à la Ville , justement dans la position , où avoient coûtume d'être les tombeaux & les sepulchres des Romains ; tout cela , dis-je , ne justifie-t-il pas ma pensée , que ces tombeaux & ces ossemens étoient ceux des payens qui vivoient

voient du tems des Romains ?

Ce que l'Auteur anonyme rapporte de plus fort contre le sentiment que je soutiens, est un passage de Kircemanus, qui dit qu'on ne mettoit jamais ni les os, ni les cendres à nud dans la terre, mais qu'on mettoit le tout dans une urne ; & sur cela il me défie de citer aucun Ancien, qui ait jamais dit qu'on mît les os à côté de l'urne, comme je l'avance ; parce que, dit-il, si l'urne étoit trop petite, on en pouvoit avoir de plus grandes, puisqu'on en faisoit de route sorte de matière & de forme. Voici ce que je répons.

Kircemanus n'ayant sans doute tiré toutes ses connoissances sur ce qui regarde les funeraillles des Romains, que des Auteurs qu'il avoit lûs, & n'en ayant apparemment trouvé aucun qui ait dit, que nonobstant l'usage le plus fréquent, de mettre les restes des os dans une urne avec les cendres, il arrivoit quelquefois qu'on separoit les os des cendres, pour les mettre dans la terre, pendant qu'on laissoit les seules cendres dans l'urne. Il a conclu de là, comme le conclut aussi l'Anonyme, que cela ne s'étoit jamais pratiqué. Mais le silence des Auteurs sur certains faits, est-il toujours une preuve convaincante que ces faits n'aient jamais été ?

Une infinité de monumens qu'on découvre tous les jours, n'apprennent-ils pas bien des faits, dont les Historiens & les Auteurs anciens n'ont pas parlé, Dès qu'il est certain que ces os sont des restes de corps brûlez, que l'urne n'a renfermé que des cendres, qu'il n'y a jamais eu que les Payens qui aient brûlé les corps, qu'on trouve ces ossemens & cette urne dans l'endroit que les Romains avoient coûtume de choisir pour ce sujet, n'est-on pas en droit de dire, que cela s'est passé de leur tems, & que si Kircmanus lui même avoit eu connoissance de cette découverte, il n'auroit pas parlé aussi generalement qu'il a fait? Après tout, qui empêche de dire, que l'usage de brûler les morts ayant cellé peu de tems après, l'on cessa aussi peu à peu d'être si scrupuleux à mettre immédiatement dans la terre les os, & même les cendres qui restoient, sans s'embarrasser toujours d'avoir des urnes; pour cet effet, plusieurs se contentant d'envelopper dans du linge les os separez des cendres, & même les os & les cendres, pour les enterrer de cette façon, à l'exemple des Chrétiens, qui enterroient les corps entiers de cette maniere. Ce qui pourroit donner lieu de croire, que ces ossemens & ces tombeaux découverts à Eu, pourroient



pourroient n'avoir été poiez, que lorsque l'usage de brûler les corps étoit sur son déclin.

Je ne vois donc pas que j'aye eu beaucoup de tort, d'assurer, comme j'ai fait, que l'usage de brûler les corps, fut aboli sous les Empereurs Antonins, étant appuyé de l'autorité d'Alexander ab Alexandro, & de celle de Gronovius. Car pour ce qui regarde Minutius Felix, que l'Anonyme cite, pour justifier que cet usage étoit encore très-commun au III. siecle, outre qu'on ne sçait pas au juste en quel tems il a écrit son Dialogue, si c'est au II. ou au III. siecle, c'est que je ne trouve rien dans cet Auteur, qui dise positivement le contraire de ce que j'avance; je trouve seulement que pour justifier les pratiques de nôtre Religion, il dit que les Chrétiens ne croyoient pas que la sepulture dont ils usoient en fut moins loüable, pour inhumer les corps au lieu de les brûler, parce que, dit-il, en usant de la sorte, nous ne faisons que suivre l'ancienne & la meilleure methode: *Nec ( ut creditis ) ullum damnam sepultura timemus sed viciorem & meliorem consuetudinem humandi frequentamus.* Ne pouvoit-il pas parler de la sorte, quoiqu'on eut cessé de brûler les morts, dans la vûe de justifier les Chrétiens qui

D v

avoient

avoient introduit ce nouvel usage , à l'égard de ceux qui pouvoient encore le delapprouver.

Pour l'induction que l'Anonyme tire, que si les os trouvez avoient été brûlez en partie , comme je le suppose , ils n'auroient pas subsisté si long-tems dans la terre , je répons qu'il se trompe fort ; car s'il étoit bon Physicien , il sçauroit , qu'ayant passé par le feu , c'est le moyen qu'ils ayent pû durer davantage. Peut-il ignorer que c'est pour cette raison qu'on fait tous les jours brûler les bouts des pieces de bois qu'on veut enfoncer dans la terre , & que le bois réduit en charbon ne pourrit jamais. Que s'il doute aussi , que les tombeaux & les lieux où l'on dépoisoit les ossemens des morts , s'appelloient *ossuaria* , qu'il lise son calepin verb. *ossuaria* , & il ne me renvoyera plus à la lecture des Dictionnaires pour l'apprendre. Enfin je lui demanderois à mon tour , où il a vû qu'on ait jamais enterré des corps des Chrétiens coupez par pieces , & dans des fosses séparées , comme il faudroit que cela fut , si les os en question venoient des corps des Chrétiens ; & qu'on enterrât des urnes proche de ces parcelles de corps humains ? S'il étoit vrai qu'on eût mis du charbon dans ces urnes prétendues des Chrétiens , il s'en seroit encore trou-

vé

D'A O U S T 1722. 83

vé dans celle qui a été découverte, le charbon étant incorruptible & impénétrable, pour ainsi dire, à l'humidité de la terre.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

## A M L L E D E C.

*Le jour de sa Fête.*

DAns ce Jardin cheri de la nature,  
Et qui se mire en un riche cristal, \*

Que promene à ses pieds un superbe canal,

Je cueillois avec choix l'innocente parure,

Qu'à votre Fête, Iris, je voulois vous offrir.

La rose m'avoit fait souffrir

Déjà mainte & mainte piqueure.

Ce n'est rien, & fut-on plus doux que des agneaux,

Il faut auprès de vous souffrir bien d'autres maux.

J'allois donc mon chemin, lorsque tournant la veüe,

J'apperçûs Cupidon, qui d'une aîse tenduë,

Fendoit le vaste sein des airs.

Je m'arrêtois, il s'approche, & trompant mon attente,

\* *Trianon.*

D vj

Qu'es-

Qu'espere tu , dit il , de cet amas divers :

De roses , de lys , d'amaranthe ?

Qu'il pare ton Iris ? penfes-tu que les fleurs

Gardent près de son teint leurs plus vives couleurs ?

Non , ce n'est point un present à lui faire ,  
Il en est un meilleur. L'inexorable Iris ,

Si rebelle au Dieu de Cythere ,

A moins besoin de bouquets que d'avis.

Donne-lui ceux que je t'inspire ,

Ecris , Phebus m'a confié sa lyre ,

Change sans crainte ton projet.

Si l'indocile Iris à mes vers veut souscrire :

Ils vaudront mieux que ton bouquet.

### *L'Amour à Iris.*

Il sied bien aux belles ,

D'être un peu rebelles

Aux vœux des amans.

Mais vôtre prudence

Doit borner le tems

De l'indifference.

Où , c'est trop attendre ,

Iris , à vous rendre

Au

D'A O U S T 1722.

85

Au Dieu des amours.

Tandis qu'on hésite,

Le tems fait son cours,

Et l'amour nous quitte.

\*\*\*

La prude farouche,

Voit d'un regard louche,

Ce Dieu sur vos pas.

Triste d'être sage,

Et de n'avoir pas

Du moins un volage.

\*\*\*

En vain deux Déeses,

Flattoient de promesses,

Le Berger Pâris.

Venus leur cadette,

Avec un souris,

Eut pomme & houlette.

\*\*\*

C'est dans le bel âge

Qu'il faut faire usage

De tous vos attraits.

Cent ans de vieillesse

Vaudront-ils jamais

Un jour de jeunesse.

Le Dieu finissant là , disparut plein d'efpoir

En vos appas , en son pouvoir.

Iris au jour de vôtre fefte

Marquez le jour de fa conquête.

Eft il pour vous rien de plus glorieux

Que de fuivre l'avis du plus puiffant des Dieux.

※※※※※※※※※※※※※※※※※※

*Fille qui n'a point mangé depuis  
près de deux ans & demi.*

**O**N nous écrit de Lorraine que dans la Paroiffe d'Eumont , Diocèfe de Toul , à deux lieuës de Nancy , il y a une fille âgée de 23. ans , laquelle depuis 28. mois vit dans fon lit fans boire ni manger , fi ce n'eft un peu de miel qu'elle prend chaque jour au bout de fon doigt, environ de la groffeur d'une mufcade , & nonobftant cela , elle a le vifage , la gorge , les bras , les cuiffes , & les jambes pleines & charnuës , n'en étant pas de même du ventre qui eft deffeché. Comme cette fille, ajoûte t-on, lorsqu'elle revient de quart d'heure en quart d'heure d'un affoupiffement prefque continuel , ne parle que de Dieu , & qu'elle a eu , à ce qu'on prétend , trois fueurs de fang

trois

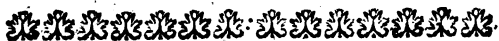
trois Vendredis de suite à la même heure ; la première à la tête en forme de Couronne d'Epine après une vision ; la seconde au côté , & la troisième aux mains & aux pieds : cela a donné lieu à une infinité de personnes d'accourir à ce Village pour la voir , la regardant comme une Sainte ; ce qui a donné occasion au Curé de la Paroisse d'en écrire à M. l'Evêque de Toul , pour sçavoir comment il se comporteroit , s'il laisseroit voir cette fille au peuple , ou non. M. l'Evêque qui a beaucoup de luinieres , & qui est fort réservé sur le fait des miracles , a mandé au Curé qu'il falloit faire visiter cette fille par des Medecins & Chirurgiens , suivant l'ordre qu'il en avoit déjà reçu de M. le Duc de Lorraine. Cela a été executé pour la première fois le 12. Juin dernier , qui étoit le troisième Vendredy que le Sang a paru aux mains & aux pieds de cette fille , par deux Medecins & un Chirurgien de Nancy , lesquels ont vû veritablement le sang en question qu'ils ont essuyé , & qui n'a pas continué de couler. La seconde visite a été faite le 12. Juin par un autre Medecin & Chirurgien de Nancy , lesquels aussi bien que les premiers ont donné leur rapport par écrit de l'état & de la maladie extraordinaire de cette fille. Sur ces rap-  
ports

ports les plus habiles gens expliquent ce Phenomene méchaniquement & physiquement, n'y voyant rien de surnaturel. Cette fille, comme on l'a insinué au commencement, est dans un embonpoint surprenant, ce qui est bien difficile à concilier avec la prodigieuse abstinence dont nous avons parlé; on dit qu'elle urine peu & rarement, qu'elle ne va point du tout à la selle, & que par la voye ordinaire des purgations periodiques elle jette du sang regulierement de douze en douze jours.

Voilà ce que nous avons crû devoir presenter aux curieux des operations singulieres de la nature, en attendant la Lettre écrite par le Curé d'Eumont à M. l'Evêque de Toul, qui contiendra sans doute un plus ample & curieux détail, & sur tout nous nous attendons de recevoir une copie exacte des rapports de M<sup>rs</sup> les Medecins & Chirurgiens qui ont fait les visites cy-dessus marquées. Ce sera toujours un exemple considerable à ajouter à la suite du curieux *Traité de prodigiosis inediis*; & s'il paroît difficile à quelqu'un d'expliquer tant de choses singulieres, il faudra convenir avec Plin qu'il y a dans la nature bien des misteres qui nous sont encore cachez, *multa latent in majestate natura.*

LETTRE





## L E T T R E

*De M. De... à M. le Comte de...*

*A Paris le 25. Juillet 1722.*

**J'**Esperé, M. que vous n'aurez plus tant d'opposition à vous laisser faire l'extraction de la pierre qui vous incommode depuis plusieurs années, lorsque je vous aurai rendu compte de ce qui s'est passé à l'Hôpital des Religieux de la Charité de cette Ville. Vous sçavez que tous les ans au mois de Mai, ces Religieux reçoivent un nombre considerable de malades affligés de la pierre; mais bien loin qu'il soit vrai, comme vous me marquez, que près des trois quarts de ces malades perissent de cette operation; je sçai très-certainement que les trois quarts au moins en guerissent; & je crois que lorsque les malades sont d'un bon temperament, qu'ils sont dans un âge convenable pour supporter l'operation, & qu'ils ne sont point dans des circonstances extraordinaires, on peut assurer qu'ils en reviendront.

J'ai été curieux cette année de voir les operations;

operations que le sieur Gerard , Chirurgien de cet Hôpital , & plusieurs Religieux ont faites sur 28. sujets , dont 21. jouissent d'une santé très-parfaite. J'ai admiré l'adresse , le sang froid , & la prudence avec lesquelles ce Chirurgien , & ces Religieux operoient , & j'ai jugé qu'il étoit très-important de ne se faire faire cette operation que par ceux qui étoient dans l'habitude , & reputez habiles dans cette partie de la Chirurgie. J'ai aussi été present aux pansemens des malades , & je me suis informé de la maniere dont on les soignoit. Je vous avoue qu'ils sont beaucoup mieux que la plupart des personnes âgées ne sont ordinairement dans leurs maisons , & le public ne reconnoît point assez l'importance , & l'utilité de ces Hôpitaux.

Les Religieux de la Charité , selon leur Institution sont formez dès leur jeunesse , soit dans la Chirurgie , soit dans la Chimie , & même dans les connoissances de la Medecine. Ils n'épargnent rien pour remplir leur apothicaire de drogues excellentes. Ils ont une attention très-particuliere tant la nuit que le jour à suivre les accidens des maladies , & les differens effets des remedes. Jugez , M. si ces circonstances ne cooperent pas beaucoup à la guerison des malades.

Le

D'A O U S T 1722. 97

Le 16. Mai dernier il y eut dans cet Hôpital 17. hommes taillez, dont 13. sont très-bien guéris. Deux des quatre qui sont morts étoient fort âgés, & avoient differé depuis long-tems à se faire tailler; car quoiqu'il en en puisse guerir dans un âge avancé, il est cependant très-dangereux de nourrir la pierre pendant bien des années, parce qu'elle augmente en volume, & peut causer des accidens particuliers. Les deux autres, quoique jeunes, étoient d'un temperament foible & mal sain.

Le 29. du même mois on en tailla encore onze, huit desquels sont actuellement aussi bien guéris, que si jamais ils n'eussent été incommodés de la pierre. Trois seulement ont succombé, l'un étoit d'une complexion très-foible, & mauvaise, les deux autres étoient dans des circonstances particulieres, vous ne serez pas fâché de voir les dissertations faites à l'ouverture de leurs cadavres après leur mort.

Le premier étoit un jeune homme de Nanterre, âgé d'environ 18. ans. On lui avoit tiré une pierre de la grosseur d'un petit œuf de poule, de figure quarrée oblongue, & aplatie. Après l'avoir ouvert, on ne trouva rien de particulier dans la vessie. On examina le rein droit, dont

## 92 LE MERCURE

dont la figure étoit naturelle , mais le lobe inférieur étoit très-épais & dur. Lorsqu'on eut ouvert cette grosseur , on y trouva un peu de matiere corrompue. Le bassin de ce rein de même que l'ureter étoient très dilatez. Le rein gauche étoit de figure pyramidale renversée ; car le lobe supérieur faisoit la baze & le lobe inférieur , d'où l'ureter prenoit naissance , faisoit la pointe. La corruption de ce rein , à laquelle il n'étoit pas possible de remedier , a beaucoup avancé les jours de ce malade par la fièvre violente qu'elle lui a causée.

L'autre étoit un jeune homme âgé de 16. ans, duquel on avoit tiré une pierre de couleur noire & herissée à peu près comme une muë, la figure approchoit de celle d'un œuf de poule. Il mourut le lendemain, & on en fit l'ouverture pour connaître la cause de sa mort. Avant d'ouvrir la vessie, on examina les reins; ils n'avoient point leur figure naturelle , mais ressembloient fort à ceux de veau. On commença par le droit, lequel n'avoit tout au plus que deux lignes de substance ; les mammelons étoient entierement effacez , & on voyoit à leur place quelques petits trous par lesquels l'urine , après avoir été philtree , tomboit dans les entonnoirs qui étoient dilatez jusqu'à pouvoir contenir chacun

chacun un œuf de pigeon ; le bassinnet de ce rein l'étoit encore davantage , puisqu'on pouvoit y loger au moins un gros œuf d'oye transversalement posé , & étoit rempli d'urine. L'ureterre étoit si dilaté qu'on y introduisoit aisément le petit doigt.

Le rein gauche avoit exterieurement la même figure que le droit. L'ayant ouvert on remarqua que sa substance étoit détruite , & les mammelons effacez. Les entonnoirs étoient de la même grandeur que ceux du droit ; quant au bassinnet il n'étoit pas si dilaté que le premier , & ne pouvoit contenir qu'un petit œuf de poule , mais l'ureterre l'étoit beaucoup plus que celui du côté opposé , car on y introduisoit facilement le pouce. On trouva dans ce rein une pierre de figure triangulaire de couleur brune. Chaque angle de cette pierre avoit environ sept à huit lignes de diametre , elle étoit logée dans l'entonnoir supérieur qui l'enveloppoit exactement. On passa ensuite à l'examen de la vessie qui fut trouvée legerement enflammée ; on remarqua dans son inferieur plusieurs petites éminences molasses , & de figure conique qui parurent être autant de fungus ou champignons naisans.

Cet examen a fait connoître que ce malade étoit mort , non de la pierre qui étoit

étoit dans la vessie , dont l'extraction avoit été faite heureusement , mais des douleurs aiguës causées par l'autre pierre qui fut trouvée dans le rein gauche. Cette pierre par sa figure triangulaire étoit détenue de façon , qu'elle ne pouvoit tomber dans la vessie , & un de ses angles bouchoit entierement l'entonnoir , & empêchoit le cours de l'urine , ce qui devoit faire souffrir le malade considérablement , & ce qui lui a causé une fièvre très-violente le lendemain de l'opération.

Je n'aurois pas tardé jusqu'à présent à vous écrire sur un sujet qui vous interesse tant , si je n'avois voulu attendre la guérison parfaite de tous ceux qui ont été délivrés de la pierre. Je vous conseille en ami de vous rendre à Paris au mois de Septembre prochain , cette saison est très-temperée , & je ne doute point que vous ne soyez bien guéri en fort peu de temps. Je suis , M. &c.



*Fragment*



*Fragment d'une Lettre du Chevalier Pradel , Capitaine d'une Compagnie Franche , écrite à M. l'Abbé Couture , Inspecteur du College Royal , Place de Cambray à Paris.*

*Au Fort-Louis de la Louisianne ,  
ce 15. Mai 1722.*

**J**E suis enfin arrivé , M. dans cette charmante Colonie , mon voyage a été fort heureux. Je l'ai fait avec d'autant plus d'agrement , que j'étois intime ami du Capitaine qui commandoit le vaisseau. J'ai trouvé un grand changement dans le pays. Il est infiniment plus gracieux qu'il ne l'étoit lorsque j'en partis pour aller en France. Rien n'est plus charmant que les nouvelles habitations , tout y vient à merveille. Les terres qui sont le long du fleuve du Mississipy produisent en abondance tout ce qu'on y cultive , l'indigo , le tabac , & toutes sortes de legumes y croissent à faire plaisir. Tout cela , M. joint à la bonne réception que le Gouverneur m'a faite , m'a beaucoup

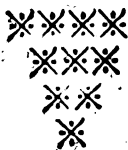
beaucoup adouci les peines que je m'étois figuré d'essuyer dans ce pays-ci.

J'en eus une bien grande de partir de Paris, & de quitter la France, sans avoir l'honneur de prendre congé de vous, & de vous remercier de toutes les amitez que vous m'avez toujours témoignées, &c.

On apprend par des Lettres de Lisbonne du 21. Juillet que l'Isle nouvelle qui étoit sortie de la mer entre la terçere & S. Michel, dont nous avons fait mention dans les Mercures des mois de Février, &c. avoit entierement disparu, & qu'il n'étoit resté qu'un brisant d'environ une lieüe & demie de longueur.

---

Les vrais mots des enigmes du mois dernier, sont le *Maurier*, la *Glace de Mirroir*, les *Luneites*.



PREMIERE





## PREMIERE ENIGME.

**R**ien n'est plus inconstant que moy ;  
 Cependant chacun suit ma loy ,  
 Et je coëffe à mon gré les hommes & les femmes ;  
 Le Misantrope altier me turlupine envain ,  
 Quand il me trouve chez les Dames  
 Je triomphe de son chagrin.  
 J'ajuste à ma fantaisie  
 La voisine & le voisin ;  
 L'Europe me connoît cent fois mieux que l'Asie.  
 Jeune je charme , & vieille on rit de mes atours ,  
 ( A d'autres , cas pareil arrive tous les jours. )  
 Je meurs bien vite aux rives de la scine ,  
 Mais aussi l'on ne peut m'ôter  
 Le plaisir d'y ressusciter :  
 Sur les rives du Tage on me tue avec peine  
 Et plus d'un siècle j'y tiens bon ,  
 Je nais rarement d'un barbon ,  
 Plus rarement encor d'un sage.  
 Cependant à Paris il n'est point de Caton  
 Qui m'ose obstinément refuser son hommage  
 Sans s'exposer à souffrir le lardon.

E SECONDE

## SECONDE ENIGME.

**J**E saisis très-souvent les hommes à la gorge,  
Ils ne me craignent pourtant pas :  
Des blancs vêtus j'accompagne les pas ,  
On me voit quelquefois naître dans une forge ,  
Et presque toujours  
Dans le sein des fours ;  
La garde-robe est mon azile ,  
Quoique formé parmi les plats ,  
Et quoique bien chez les Prelats  
De plus d'un Cloître l'on m'exile.

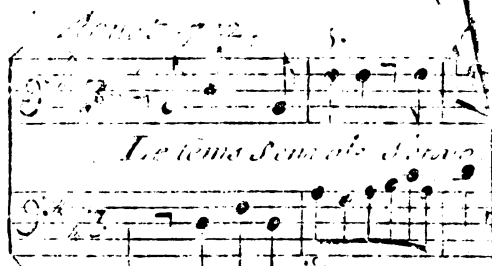
## TROISIEME ENIGME.

**J**E suis un instrument bizarre & salutaire,  
Lorsqu'on veut m'employer , c'est souvent  
un mystère ,  
Il faut du moins fuir toute société.  
Quand l'Agent qui me meut manque d'habileté,  
Le pauvre patient en gemit , en murmure ,  
Sans qu'il luy soit permis de changer de posture,  
Ensuite une secrete , & fort laide action  
Qui tire d'embarras , fait la conclusion,

CHANSON



pour quelques années, pour  
E. i.



CHANSON

• D' A O U S T 1722 • 99

CH A N S O N.

**L**E temps s'envole , & ne revient jamais ,  
Profitions des beaux jours , aimons , buvons  
sans cesse ,

Suivons les doux plaisirs ,

Meritons les bienfaits

Du Dieu du vin , du Dieu de la-tendresse ;

Le temps s'envole , &c.

NOUVELLES LITTERAIRES,  
DES BEAUX ARTS , &c.

**B**IBLIOTHEQUE Historique & criti-  
que des Auteurs , & des pieces dra-  
matiques , tant des anciens que des mo-  
dernes de toutes nations , avec un abregé  
de leur vie , contenant leurs caracteres ,  
leurs genies , un catalogue de leurs ou-  
vrages , & un extrait ou des fragmens de  
leurs poëmes , accompagné du jugement  
qu'en ont fait les meilleurs critiques , &c.

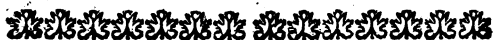
On nous prie de publier le titre de cet  
ouvrage , auquel un Auteur travaille de-  
puis quelques années , pour engager les

E ij      sçavans

ſçavans, & les amateurs du Theatre qui ont des memoires anecdotes ſur ces matieres, ou des recherches qui y ont rapport, de vouloir les lui communiquer par le moyen de l'adreſſe du Mercure. Ce projet qui nous paroît bien imaginé, intereſſe également les gens de Lettres, & les gens de goût; c'eſt-à-dire, la plus belle & la plus grande partie du monde poli. Cet ouvrage doit être precedé d'un abrégé de Poétique qui contiendra la diviſion, les regles & la theorie du Poëme dramatique; il y ſera parlé de ſon origine, de ſes differentes eſpeces, de toutes ſes parties, & de tout ce qui y a rapport, &c.

Nous enrichirons le Mercure des Memoires qui nous ſeront envoyez, ſ'ils ſont tels, comme nous l'eſperons, qu'ils puiſſent amuſer agreablement nos lecteurs, & leur donner comme un avant-goût de tout l'ouvrage.





## HISTOIRE

## DE LA VILLE DE PARIS ;

depuis son commencement connu jusqu'à présent , composée par D. Michel Felibien , Prêtre , Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur , revûë , augmentée , & mise au jour par D. Guy-Alexis Lobineau , Prêtre , Religieux de la même Congregation , cinq volumes in folio , avec figures. A Paris , chez Guillaume Desprez , & Jean Desessarts , Libraires , rue S. Jacques , à S. Prosper , & aux trois vertus.

**L**A ville de Paris est une des plus grandes Villes de l'univers , la plus peuplée de toutes , & qu'on nomme avec justice l'abregé du monde , n'a point encore eu d'histoire complète & suivie , pendant qu'un grand nombre d'autres Villes , qui ne peuvent pas entrer en comparaison avec elle , jouissent de cet avantage. On diroit que l'objet a paru trop grand à ceux qui avoient du talent pour écrire , & qu'ils n'ont osé entreprendre de le traiter que par parties. Les

E. ii] uns

uns se sont contentez de rechercher les Antiquitez de Paris , d'autres se sont bornez à des Descriptions ; il y en a qui n'ont écrit que sur quelques parties détachées : le seul qui paroît avoir embrassé l'objet entier sous le titre d'Annales , s'en est acquité d'une maniere qui ne répond point à la dignité du sujet ; d'ailleurs ayant fini son ouvrage en 1640. il a laissé à décrire à ceux qui viendroient après lui , les temps les plus brillans de cette grande Ville.

M. Bignon , Conseiller d'Etat ordinaire ; fut touché de ces considerations pendant qu'il étoit Prevost des Marchands de Paris , & pour procurer à sa patrie un avantage qui paroïssoit lui manquer , il forma le dessein de faire travailler à l'Histoire de la ville de Paris. Il suffit de l'avoir nommé , pour donner une grande idée , tant du dessein , que de la protection que pouvoient se promettre ceux qui seroient chargez de l'exécuter. Le choix qu'il avoit à faire de celui à qui ce grand ouvrage devoit être confié , se fixa en faveur de Dom Michel Felibien , déjà connu dans le public par une Histoire écrite d'un stile coulant , & avec cette heureuse facilité qui marque un genie supérieur à sa matiere. L'ouvrage fut entrepris en 1711. sous les auspices  
d'un



d'un tel protecteur, & avancé avec un travail assidu, tant sous la Prevôté. de M. Bignon, que sous celle de son successeur, feu M. Trudaine, & étoit prêt de recevoir sa dernière perfection, quand l'Auteur nous fut enlevé par ses infirmités le 25. Septembre 1719. On jeta alors les yeux sur celui qui donne presentement cette Histoire, qui trouvant dans M<sup>rs</sup> Bignon & Trudaine la même bonté dont ils avoient honoré son prédécesseur, a donné tous ses soins à la perfection de cet ouvrage. M. de Châteauneuf, Prevôt des Marchands; aussi zélé pour la gloire de Paris, que ceux qui ont eu avant lui cette grande charge, a bien voulu, comme les deux derniers, favoriser l'Editeur, & s'est intéressé à son travail d'une manière propre à l'encourager dans une application très-pénible.

On n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage aussi parfait qu'il a été possible, & digne de l'attente & de la curiosité du public. Le P. Felibien s'étoit borné à deux volumes *in folio*; le P. Lobineau en donne cinq, dont les deux premiers contiendront l'Histoire suivie & complete de la ville de Paris & de toutes ses parties, accroissemens, embellissemens, & de tout ce qui s'y est passé de considerable depuis son commencement connu jusqu'à

E iiij present

present. Cela est precedé d'une grande & curieuse dissertation , accompagnée des preuves les plus solides sur l'origine de l'Hôtel de ville & du corps municipal , où l'on trouvera ce point essentiel & fondamental de nôtre Histoire , ignoré jusqu'ici , mis dans tout son jour. A cette dissertation l'on en a joint une autre qui a le même objet , & où l'on a entrepris , pour y parvenir , l'explication des antiquitez trouvées à Nôtre-Dame en 1711.

Sous le titre d'Histoire suivie & complete d'une Ville telle que Paris on comprend deux objets dignes de l'attention & de la curiosité du public. Le premier est la Ville même & toutes ses parties ; & le second , tout ce qui s'y est passé de considerable pendant près de deux mille ans. Mais on n'a point separé ces deux objets ; on les a traitez concurremment selon l'ordre chronologique ; & si Paris est un theatre où se sont representez les plus grands événemens de la monarchie Françoisé ; en écrivant ces événemens , selon que les temps les amènent successive-  
ment , on a aussi fait l'Histoire du theatre même , de ses membres differens , de ses changemens , augmentations , décorations. Il n'y a point d'Eglise , de Monastere , de Paroisse , de College , de Palais considerables , d'Hôpital , de Communauté.

munauté , de Siege souverain ou inferieur , dont on ne trouve l'établissement dans cette Histoire , avec les changemens qui y sont arrivez. En un mot aucun objet ne frappe les yeux dans Paris ; dont l'origine & l'histoire particuliere ne se trouve dans cette Histoire generale de la Ville. Quant aux evenemens , ils sont tels naturellement qu'on peut les attendre avec curiosité , & les lire avec satisfaction. Entrées & receptions de Rois , de Reines , de Papes , d'Empereurs , de Princes étrangers , de Legats ; Lits de justice , Fêtes publiques ; Mariages des Rois & des Princes , leurs obseques & ceremonies funebres , révolutions , loix , reglemens , guerres civiles , sieges , batailles ; enfin tout ce qui rend une Histoire interessante , se trouve dans les deux premiers volumes de cette Histoire de la ville de Paris.

On a joint à l'Histoire un grand nombre de graveures dessignées avec la dernière précision , & tracées d'une propreté qui satisfera les plus difficiles. On y trouvera un plan nouveau de Paris , où sont marquez les differens accroissemens , une carte de ses environs , l'élevation de ses plus beaux édifices en plusieurs planches la plupart doubles.

Les trois derniers volumes contiennent

E. v. les

les preuves & les pieces justificatives , & peuvent être regardez comme les archives communes de toute la Ville , une chronique très-sûre , & un recueil très-précieux d'actes authentiques , dont la plus grande partie n'étoient point encore connus.

Du côté des Libraires , on peut dire qu'ils n'ont rien épargné pour la beauté des caracteres , de la composition & du papier ; & les grandes avances qu'il leur a fallu faire , ne les ont point empêchez de pousser le travail avec une vivacité qui ne s'est point rallentie par des contre-temps , qui en auroient rebuté d'autres. Le plus grand nombre des estampes est déjà gravé , & l'impression avancée ; en sorte qu'on se trouve en état d'annoncer l'ouvrage entier au public pour le commencement de l'année 1725.

On a cru , pour l'utilité du public , pouvoir suivre l'exemple de beaucoup d'autres , en proposant des souscriptions en faveur de ceux qui voudront s'assurer par avance des exemplaires de cette Histoire à un prix modéré ; ce qui pourra aussi donner moyen aux Libraires d'employer un plus grand nombre d'ouvriers pour accélérer l'édition de cet ouvrage. On doit considérer qu'il entre plus de deux rames de papier dans chaque exemplaire ,

plaire, & que le grand nombre des estampes rend l'ouvrage d'un plus grand prix. Cela posé, on ne trouvera point extraordinaire qu'on demande quatre-vingt-dix livres pour chaque exemplaire en petit papier, c'est-à-dire, en carré fin d'Auvergne, & cent quarante livres pour chaque exemplaire en grand papier de grand raisin fin, le tout en blanc; moitié de laquelle somme sera payée en souscrivant, & l'autre moitié quand on retirera l'exemplaire pour lequel on aura souscrit. Il seroit difficile de trouver, depuis que les souscriptions ont lieu, des propositions moins onereuses au public que celles de ce projet.

Les souscriptions seront ouvertes depuis le mois de Juillet de cette année 1722. jusques à Pâques prochain, après quoi on n'en distribuera plus.

Le prix de chaque exemplaire pour ceux qui n'auront point souscrit, sera de cent quarante livres pour le petit papier en blanc, & de deux cens dix livres pour le grand papier. Les Souscripteurs pourront s'adresser aux Libraires nommez cy-dessus, ou s'ils le jugent à propos, au P. Lobineau à l'Abbaye de S. Germain des Prez.



## R E C U E I L

*De plusieurs pieces d'éloquence & de Poësie, présentées à l'Academie des Jeux Floraux pour les prix de l'année 1722. avec les Discours prononcez cette année dans les assemblées publiques. A Toulouse, chez Cl. Gilles Lecamus, p. 242. in 12.*

DAns un avertissement mis à la tête de ce Recueil, on apprend que l'Academie des Jeux Floraux a distribué les prix en la maniere accoutumée le 3. Mai dernier.

Le premier prix a été ajugé à l'Ode qui a pour titre, *le Retour de la santé du Roy, conservé pour le bonheur de la France*, dont M. l'Abbé Segui est Auteur.

Le second, au Poëme intitulé, *l'abus de la Poësie*, AU ROY, par M. l'Abbé de Pontbriant.

Le prix destiné à la Prose a été ajugé à l'Ode qui a pour titre *l'Amour Divin*, elle est de M. l'Abbé de Prade. L'Ode intitulée *Minerve*, à laquelle le prix de l'Eglogue a été ajugé, est du même Auteur.

Voici

Voici le nombre & la qualité des prix que l'Academie des Jeux Floraux donne chaque année.

Il y en a quatre , le premier est une Amarante d'or , de la valeur de 400. l. qui est ajugé à une Ode.

Le second est une Violette d'argent ; de la valeur de 250. liv. que l'on donne au Poëme de 60. vers au moins , & de cent vers au plus , tous Alexandrins & suivis , ou à rimes plates , dont le sujet doit être heroïque.

Le troisieme est un Eglantine d'argent , du prix de 250. liv. qui est ajugé à une piece de prose , d'un quart d'heure de lecture , ou d'une petite demi-heure , dont l'Academie publie toutes les années le sujet , qui sera pour l'année prochaine 1723.

### L'UTILITE' DES ACADEMIES.

Le quatrieme prix est un Souci d'argent , de la valeur de 200. liv. on le donne à une Elegie , à une Eglogue , ou à une Idile.

Le sujet de toutes les sortes de Poësies qui peuvent prétendre à ces prix , est au choix des Auteurs.

Les vers doivent être reguliers , & n'avoir rien de burlesque , de satyrique , ni d'indécet. Toutes

Toutes personnes , de quelque qualité & pais qu'elles soient , de l'un & de l'autre sexe , peuvent aspirer aux prix. Les Auteurs qui y prétendront , feront remettre leurs ouvrages dans tout le mois de Janvier 1723. lequel étant expiré , on n'en recevra plus. Il faut s'adresser à M. le Chevalier de Catellan , Secretaire perpetuel des Jeux Floraux , qui demeure près les grands Carmes.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages , mais seulement une sentence ; & ils prendront les précautions nécessaires pour n'être pas reconnus , & nommez dans le public comme Auteurs de ces ouvrages , avant qu'ils ayent été examinez & jugez.

Le Secretaire en écrira la reception dans un Registre , où il mettra le nom , la qualité & la demeure des personnes qui lui auront délivré les ouvrages , lesquelles signeront sur le registre , & en même tems recevront un recepicé des ouvrages , dont elles seront obligées de fournir trois copies.

Les Auteurs ne doivent point se faire connoître , moins encore solliciter , à peine d'être exclus du prix.

On n'adjudgera les prix qu'à des ouvrages nouveaux ; ceux qu'on reconnoitra avoir déjà paru , n'entreront point en concours.



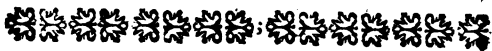
concours. Les ouvrages qu'on découvrira n'avoir pas été faits par celui qui s'en dira l'Auteur, seront aussi exclus du prix.

Les Auteurs, de qui les ouvrages auront remporté des prix, n'auront qu'à se presenter eux-mêmes, l'après-midi du 3. Mai, s'ils sont à Toulouse, on les leur délivrera; s'ils sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils enverront une procuration à une personne domiciliée à Toulouse, pour la remettre au Secrétaire des Jeux, avec le recepicé qu'il aura fait de l'ouvrage.

On trouve dans un second avertissement, que les ouvrages qui se trouveront composez sur des sujets proposez par d'autres Academies, n'entreront point dans le concours.

Nous allons donner quelques fragmens de ces Pieces, pour en faire connoître le mérite & le caractère.





## O D E

Sur le retour de la santé du Roy,  
qui a remporté le premier prix.

*Jupiter console la France, & lui parle du  
Roy en ces termes.*

**C'**Est peu pour ma bonté que d'essuyer tes  
larmes :

D'un avenir heureux je t'annonce les charmes,

Ose attendre de moi des bienfaits inouïs.

Troupe immortelle, il faut qu'enfin je vous de-  
clare,

Quelles prosperitez à son Roy je prepare.

Connoissez en ce jour le destin de LOUIS.

C'est l'œuvre de mes mains, & ma haute sa-  
gesse,

En se hâtant si-tôt de le faire regner,

Avant le tems aussi, guide de sa jeunesse,

A commencé de l'enseigner.

Dans ce cœur à ma voix attentif & fidele ;

J'ai de mes saints Autels déjà versé le zele ;

J'ai pris soin d'y placer encore tous ses sujets,  
Par

Par moi, plein de l'amour de l'exacte justice,  
 Il sçaura des flatteurs mépriser l'artifice,  
 Et de l'ambition les injustes projets.

Dans sa brillante Cour, pacifique Monarque;  
 Genereux accessible, aussi bon que puissant;  
 Il portera des Dieux la plus auguste marque,  
 Tranquille & toujours agissant.

La discorde, & l'envie, & la haine étouffées,  
 A ce nouveau Titus serviront de trophées;  
 Triomphes ignorez des plus fameux vainqueurs  
 Les folles passions, source pure des crimes,  
 Seront ses ennemis & ses seules victimes;  
 Et ses captifs seront les esprits & les cœurs.

*Sur le Mariage du Roy & de l'Infante*

Nœud charmant, union en delices seconde,  
 Qui de l'Europe entiere assure le repos,  
 Et qui dans sa saison enrichira le monde  
 D'une famille de Heros.

Au bruit qu'en répandra la prompte Renommée,

La

La terre quelque jour de leurs vertus charmée ,  
 De la main de Loüis viendra prendre des Rois.  
 Les climats que l'Euphrate arrose dans sa course ,  
 Les habitans de l'Inde , & les voisins de l'ourse  
 Auront tous leurs Bourbons , & deviendront  
 François.

Qu'il vive donc , ce Roy , garant de mes oracles ;  
 Qu'il se fasse connoître aux peuples étonnez ,  
 Qu'il soit pour les humains le plus grand des  
 spectacles.  
 Qu'aucun mortel leur ait donnez.

## ODE SUR LE SECRET

*Par M. Damas d'Ayquebère.*

Des Guerriers que suit la victoire ,  
 Tu fais souvent l'heureux destin ;  
 Souvent du Temple de la Gloire ,  
 Tu leur aplanis le chemin.  
 Par toi fut conduit l'heureux piège ,  
 Que la Grece après un long siège ,  
 Tendit aux peuples d'Ilion.  
 Par toi les Soldats de la Gaule ,

*Jus-*

Jusques au sein du Capitole ,  
Porterent l'effroi de leur nom.

Vous qui portant vos yeux profanes ,  
Au fond des tombeaux tenebreux ,  
Osez solliciter les manes ,  
A trahir les secrets des Dieux.  
De vos malheurs , hardis Ministres ,  
Craignez de voir les coups sinistres ,  
Que vous réservent les Destins.  
Reprimez votre inquiétude ;  
Et sçachez que l'incertitude  
Est le plus grand bien des humains.

*Loquendi homines magistros habemus , tacendi Deos. Plutarc.*

## LA VIEILLESSE.

*Ode du même Auteur,*

Le soleil , qui pour moi s'efface ,  
Guide à peine mes pas errans ;  
Et l'objet même que j'embrasse ,  
Trompe , ou fait mes regards mourans.

\* Les Necromanciens qui , dit on , invoquent les ames des morts.

Traf-

Traînant d'inutiles journées,  
D'un corps usé par les années,  
Je sens les ressorts s'ébranler ;  
Et mes genoux qui s'affoiblissent,  
Frêles fondemens m'avertissent  
Que l'édifice va crouler.

O vous ! d'un âge trop rapide ,  
Amusemens les plus chers ,  
Banquets où le plaisir preside ,  
Vous ne flatiez plus mes esprits.  
Et vous , fieres de nos foiblesses ,  
Cessez , beautés enchanteresses ,  
D'offrir à mes yeux vos attraits.  
De ses biens les plus doux avare ,  
L'amour à mes feux ne prepare  
Que des mépris & des regrets.

Ces vains trefors , dont ma vieillesse  
Fait son objet le plus riant ,  
Bien tôt satisferont l'ivresse  
D'un héritier impatient.  
Son cœur qui déja les devore ,  
De la mort , qui m'épargne encore ,  
Sans cesse accuse la lenteur.

Mon

Mon opulence accroît sa peine ;  
Et c'est de ma perte prochaine ,  
Qu'il fait dépendre son bonheur , &c.

L'ORGUEIL , *Ode.*

Où , c'est toi , monstre sanguinaire ,  
Qui pour une offense légère ,  
Veux que le sang soit répandu ;  
Et qui consacrant la vengeance ,  
Ravis , sous le nom de vaillance ,  
Un encens qui ne t'est pas dû.



Des fiers arbitres de la guerre ,  
Flatant l'heureuse ambition ,  
Tu te plais à livrer la terre ,  
A leur fougueuse passion.  
En vain , condamnant leur audace ,  
L'exacte vérité les place  
Au rang des plus lâches tyrans :  
Sous un tas de lauriers frivoles ,  
De leurs forfaits tu les consoles ,  
Par le titre de conquérans.

Mais quoi , jusques dans ton empire  
Il étend son autorité ;

Amour

Amour, tu souffres qu'il aspire  
 A triompher de la beauté ?  
 L'Amant terrible de Semele,  
 Ne doit qu'à sa gloire immortelle  
 L'heureux succès de ses desirs.  
 Ainsi l'orgueil, dans les bras même  
 D'un objet charmant que l'on aime,  
 Empoisonne tes deux plaisirs, &c.

LE LUXE, *Ode.*

Oùi, c'est toi, coupable furie,  
 Qui brises les sceptres des Rois.  
 Va, loin de ma chère Patrie  
 Porter tes barbares exploits.  
 Au sein même de l'abondance,  
 De la plus mortelle indigence,  
 Tu sçais verser le froid poison.  
 Ta fureur nous rend nécessaire  
 Des arts superflus, dont nos pères,  
 Avoient ignoré jusqu'au nom, &c.

LA RELIGION, *Ode.*

Dans quels ténébreux précipices  
 Les hommes sont-ils engloutis ?

Helas !



Helas ! les plus infames vices  
Sont, ou consaerez, ou permis,  
L'adultere, l'affreux inceste,  
L'homicide encore plus funeste,  
Ont leurs Temples & leurs Autels.  
De cette nuit si déplorable,  
Quelle lumiere secourable,  
Pourra retirer les mortels ? &c.

*Sur la Peste de Marseille, Ode,*

Tout perit : une odeur mortelle  
Sort des cadavres entassez :  
Par leur exhalaison cruelle,  
Les plus hardis sont terrassez.  
De cette vapeur infernale,  
Chacun fuit l'atteinte fatale ;  
Presque tous en sont prévenus ;  
Et dans le sein de leurs aziles,  
Portent les semences subtiles  
Du trépas qu'ils ne craignent plus.



Dieux ! qui pourroit te reconnoître,  
Superbe Ville, heureux séjour,  
Doux rivage, où l'on voyoit naître

De nouveaux plaisirs chaque jour ?  
Est-ce toi , de qui l'abondance ,  
Le luxe , la magnificence ,  
De l'Etranger charmoient les yeux ?  
Que te reste t-il de ta gloire ,  
Qu'une humiliante memoire ,  
Qui sert la colere des Cieux ?



Au sein d'une mere mourante ,  
Je vois un enfant languiss ,  
Succer une liqueur brûlante ,  
Qui le tuë en le nourrissant ,  
Ici secourant sa famille ,  
Tombe une genereuse fille ,  
Aux pieds d'un pere consterné .  
Là meurt une épouse fidele ,  
Triste victime de son zele ,  
Pour un époux infortuné .



Mais le devoir & la nature  
Sur tous les cœurs perdent leurs droits :  
Le fils ingrat , l'époux parjure ,  
N'entendent plus leur foible voix .  
Prodiges ! la mere inhumaine ,

Cede à la frayeur ~~qui~~ l'entraîne  
Loin du fils , qui meurt sans secours ,  
L'ami froid , craint son ami même :  
Le lâche amant fuit ce qu'il aime ,  
Pour sauver ses infâmes jours.



Qu'entens-je , quelle voix affreuse !  
Où court ce démon déchaîné ?  
Fuyons. Quelle face hideuse !  
Quels yeux ! quel regard forcené !  
Quels coups lance sa main cruelle !  
Mais que vois je ? il tremble , il chancelle ,  
Il tombe , pâle & languissant ,  
Je vois sa force évanouie ;  
Et ce démon , cette furie ,  
N'est plus qu'un homme agonisant.



Mais quels abîmes effroyables ,  
Sous mes pas viennent de s'ouvrir ?  
Du Stix les rives redoutables ,  
A mes yeux vont se découvrir.  
Quel tas de cadavres livides ,  
Tombent dans ces gouffres avides ,  
Que je vois naître dans nos champs ?

F Malheur

Malheur au peuple qui t'habite ,

Terre ingrate , terre maudite ,

Qui devore tes habitans.

HISTOIRE ET RECHERCHES des Antiquitez de la Ville de Paris , par M<sup>e</sup> H. Sauval Avocat en Parlement , 3. volumes in folio. Cet Ouvrage est proposé au Public par souscription , dont voici les conditions. Les Souscripteurs ne payeront que 40. livres pour les trois volumes de petit papier en blanc , sçavoir vingt livres en souscrivant , & vingt livres en retirant l'Exemplaire. Et pour le grand papier aussi en blanc , 60. livres , sçavoir 30. livres en souscrivant , & 30. livres en retirant l'Exemplaire. Ceux qui n'auront pas souscrit , payeront pour le petit papier 55. livres , & pour le grand papier 80. livres.

On espere distribuer l'Ouvrage au mois de Mars del'année 1724.

On recevra les souscriptions depuis le premier Juillet de cette année 1722. jusqu'au premier Octobre exclusivement.

Ceux qui voudront souscrire , s'adresseront à Charles Moëtte Libraire , rue de la Bouclerie , à S. Alexis , près le Pont S. Michel , & à Jacques Chardon , Imprimeur Libraire , rue du Petit-Pont ,  
au

au bas de la ruë S.<sup>r</sup> Jacques , à la Croix d'Or , lesquels donneront une reconnoissance imprimée & signée d'eux , aux clauses & conditions ci-dessus expliquées.

Tout l'Ouvrage est divisé en quinze livres , dont le premier traite de la Ville en général , &c. le 2.<sup>e</sup> des anciennes & nouvelles ruës , &c. Le 3.<sup>e</sup> des rivières , ports , fontaines , &c. Le 4.<sup>e</sup> des anciennes & nouvelles Eglises , &c. Le 5.<sup>e</sup> Des Hôpitaux , &c. Le 6.<sup>e</sup> des Places publiques & Bâtimens publics , &c. Le 7.<sup>e</sup> des Palais Royaux , Arcenaux , &c. Le 8.<sup>e</sup> des Mausolées & monumens antiques & modernes , &c. Le 9.<sup>e</sup> des six Corps des Marchands , &c. Le 10.<sup>e</sup> de l'Histoire des Juifs , &c. Le 11.<sup>e</sup> des Fêtes , des Confrairies , &c. Le 12.<sup>e</sup> Des spectacles publics , &c. Le 13.<sup>e</sup> des Croisades conclues à Paris , &c. Le 14.<sup>e</sup> des Aventures singulieres , des Epitaphes , Tableaux , &c. Le 15.<sup>e</sup> contiendra les preuves des Livres precedens , & des extraits des comptes de l'Hôtel de Ville depuis 1435. jusqu'en 1574. qui servent à prouver un grand nombre de faits historiques.

*Histoire générale d'Espagne du P. Mariana Jésuite , traduite en François , augmentée du sommaire du même Auteur , & de Fastes jusqu'à nos jours ; avec des notes historiques , géographiques & critiques , des Medailles , & des Cartes géographiques. 5. volumes in quarto , proposée par souscription. A Paris , chez Le Mercier , Lottin , Josse , rue S. Jacques , & Jombert , près la Sorbonne.*

L'Histoire générale d'Espagne écrite par le P. Mariana est si connue de tout le monde , qu'il est presque inutile d'exposer en détail le sujet , l'étendue & la manière dont elle est traitée.

On sçait assez combien les commencemens , le progrès , la grandeur , & les révolutions diverses de la Monarchie Espagnole comprennent de faits intéressans & liez , avec les Histoires de presque toutes les Nations tant anciennes que modernes. Rien de plus grand , ni de plus étendu.

Quant à l'exécution de l'ouvrage , on n'ignore pas que Mariana n'omit rien pour le rendre complet & durable. Outre les Histoires Espagnoles & étrangères qu'il débrouïlla , il eut communication

tion de quantité de Memoires & d'Archives.

Pour les qualitez necessaires à un Historien, il suffit de rappeler au lecteur une partie des témoignages qu'en ont rendu les plus fameux Ecrivains de son siecle.

Un celebre Cardinal dit que Mariana fut *amateur de la verité, plein de droiture, & incapable d'être aveuglé par l'inclination naturelle pour son pais.*

Le sçavant Auteur Flamand qui a recueilli les Historiens Espagnols, compare le stile de celui-ci au *stile serré & profond de Thucydide & de Tacite.* D'autres lui donnent encore *l'élégante simplicité de Tite-Live.*

Enfin les Ecrivains Espagnols de son tems l'appellent unanimement *un homme libre & dégagé du respect humain & des préjugés; un homme dont l'érudition rare, & les vastes reconnoissances illustrerent Talavera sa patrie; l'unique Historien, & le Pere de l'Histoire d'Espagne.*

Ces éloges loin d'être suspects sont confirmés par un Critique impitoyable, & animé par un interest personnel. Cet Auteur dans son plus grand feu, enchevêtré même sur les autres, & dit que Mariana est *le Prince des Historiens de Castille, dont on ne peut lui égaler ni lui com-*

*parer aucun , pas même tous ensemble. On voit en effet , que ceux qui ont voulu le suivre ou l'imiter , quoiqu'ils travaillaient en partie sur son ouvrage , n'ont pu lui faire tort dans l'esprit des connoisseurs. On en peut juger par les fréquentes éditions de son histoire , soit Latine , soit Espagnole.*

Sa capacité , sa sagesse & sa probité le firent rechercher des Papes & des Rois. Le Tribunal suprême de l'Inquisition , les Archevêques de Toledé Primats d'Espagne , le consulterent & l'employèrent dans des affaires importantes , & toujours avec une entière satisfaction.

Il composa d'abord son Histoire en Latin , pour ne pas renfermer dans les bornes de sa patrie , un bien qui devoit être commun aux étrangers. Pressé depuis par ceux de sa Nation , & craignant d'ailleurs l'inexactitude des Traducteurs , il prit le parti de traduire lui-même son Histoire en Espagnol.

Le Traducteur François dont nous annonçons l'ouvrage , n'a épargné ni soins ni application pour répondre à la force & à l'élégance d'un si excellent modèle. On a tout sujet de se flater que le succès justifiera son travail.

Il a traduit les 30. livres de Mariana ; & son Sommaire , qui n'est qu'une continuation



uation abrégée de l'Histoire d'Espagne, depuis la mort de Ferdinand le Catholique jusqu'à l'an 1621. Ce qui suit jusqu'à nos jours n'ayant pû être tiré de Mariana, on l'a pris de divers Auteurs, & on lui donne la forme de Fastes.

Le texte a paru avoir besoin de Notes. On en trouvera au bas des pages d'Historiques, de Geographiques & de critiques. Elles éclairciront les difficultez que l'Histoire presente, elles répondront aux fautes censures, & corrigeront quelques endroits où Mariana s'est trompé, & que des lumieres que l'on a eues depuis sa mort, font connoître qu'il est à propos de corriger.

L'ouvrage sera orné de Medailles sûres qui peuvent l'éclaircir ou l'embellir. Elles seront gravées avec soin & mises chacune en sa place.

Il y aura aussi quatre Cartes Geographiques : l'une de l'Espagne avec ses divisions, depuis le tems qu'elle commença d'être peuplée, jusqu'à l'invasion des Goths, des Suèves, & des Vandales. La seconde, depuis cette invasion jusqu'à celle des Sarrafins ou des Mores. La troisième, de l'état où fut l'Espagne sous la domination des Mores. La quatrième enfin, de sa situation depuis l'expulsion des Mores jusqu'à présent.

F iiij      Cet

Cet Ouvrage est proposé au Public par souscription ; il contiendra cinq volumes *in quarto* , il sera imprimé en beau papier & en beaux caractères.

Les Souscripteurs ne payeront que *trente livres* pour les cinq volumes de petit papier en blanc ; sçavoir , *quinze livres* en souscrivant , & pareille somme de *quinze livres* en retirant l'exemplaire ; & pour le grand papier aussi en blanc , *quarante livres* ; sçavoir , *vingt livres* en souscrivant , & pareille somme de *vingt livres* en retirant l'exemplaire. Ceux qui n'auront pas souscrit , payeront *quarante livres* pour le petit papier en blanc , & *cinquante-cinq livres* pour le grand papier.

On recevra les souscriptions depuis le premier Août de cette année 1722 , jusqu'au premier Decembre prochain. Et on distribuera l'ouvrage dans le courant de l'année 1723.

Ceux qui voudront souscrire , s'adresseront aux Libraires nommez ci-devant , qui donneront une reconnoissance de souscriptions chez les Libraires dans les principales Villes du Royaume , & des pays étrangers.

Pour la commodité des personnes de Provinces & des étrangers, on délivrera les susdites Reconnoissances de souscriptions chez les Libraires dans les principales Villes du Royaume, & des Pays étrangers.

Le Caractere dont on se servira pour l'impression de cet Ouvrage, sera le même que l'on employe pour finir ce Projet.

*IDE'E Generale de Grammaire ; appliquée à la Langue Françoisse pour servir d'introduction à l'acquisition des autres Langues ; brochure de 36. pages. A Paris, chez C. J. Thiboult, Place de Cambray 1722.*

**L** Es Langues étant les interpretes de nos pensées, il est constant qu'on ne doit rien negliger pour les bien entendre. Il est encore très-certain que le moyen le plus naturel pour les acquérir est d'avoir une Idée Generale de la Grammaire, qui nous faisant faire des réflexions sur nôtre propre Langue, nous conduit insensiblement à l'acquisition de toutes les autres ; cependant par une pratique toute contraire, on se contente ordinairement de sçavoir sa Langue naturelle par l'usage, dans le temps même que l'on fait le plus

F v

d'efforts

d'efforts pour apprendre par raison des Langues mortes & étrangères. Toutes les personnes raisonnables conviennent de cet abus, & c'est pour y remédier que l'on propose, comme un essai, ce petit ouvrage qui paroît utile & estimable par le choix de ses matieres, & par son ordre naturel, dans lequel l'Auteur, après avoir averti de son dessein, commence par expliquer ce qu'il entend par le mot de Langue, ensuite il donne la définition de la Grammaire, & la divise en quatre parties comme les anciens Grammairiens, dont il fait revivre la division, qui est sans contredit la plus exacte, & la plus complète. Et passant de ces connoissances préliminaires à la troisième partie de la Grammaire, qui considère les propriétés & les différentes especes des mots, il en donne des notions aussi précises qu'intelligibles. Enfin les parties de l'oraison bien entendues, il parle de la syntaxe qui renferme les regles des phrases, & des périodes qui composent le discours, dont il fait une légère récapitulation.

On trouvera encore à la fin de cette Idée Generale de Grammaire quelques réflexions sur la maniere de lire exactement, qui pourront servir de supplément à ce qui n'est point enseigné par les personnes qui donnent les premiers principes de la lecture.

PRATIQUE

**P R A T I Q U E** des maladies aiguës , & de celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs , par M. Sauvri , quatrième édition , 2. vol. in-12. chez L. d'Houry , au bas de la rue de la Harpe 1721.

**N O U V E L L E A N A T O M I E** raisonnée ; avec figures , du même Auteur , quatrième édition 1721. *chez le même.*

**L E S V E R I T E Z** principales & plus importantes de la foy & de la justice chrétienne , expliquées clairement & méthodiquement en forme de catechisme , selon la doctrine de l'Ecriture , des Conciles , des Peres & des Docteurs de l'Eglise , avec plusieurs exemples tirez de l'Histoire. Le tout distribué en 52. Instructions , suivant le nombre des 52. Dimanches de l'année , septième édition , in 8. A Paris , chez Mariette , rue Saint Jacques.

**R H E T O R I Q U E** , ou l'art de parler , & de persuader. Par le P. Lami de l'Oratoire ; quatrième édition , in 12. A Paris , chez Delaune

**E L E M E N S D E M A T H E M A T I Q U E S** ,  
F v j du

du même Auteur, ou Traité de la Grandeur en general , qui comprend l'Arithmétique , l'Algebre , l'Analyse , & les principes de toutes les sciences , qui ont la grandeur pour objet , quatrième édition. Chez le même Libraire.

COMMENTAIRE sur l'Analyse des infiniments petits. Par M. Crouzas, Professeur à Lausanne. A Paris, chez Montalant, Quay des Augustins 1721. in 4. de 320. p.

DISSERTATION sur l'Origine des Maladies Epidemiques , & principalement sur l'Origine de la Peste , où l'on explique les causes de la Propagation & de la cessation de cette maladie. Par M. Astruc, &c. A Montpellier, chez Jean Martel 1721. in 8. p. 118.

LA NOUVELLE MAISON RUSTIQUE , ou Economie generale de tous les biens de Campagne , la maniere de les entretenir , & de les multiplier , donnée cy-devant au public par le sieur Liger , troisième édition , augmentée & mise en meilleur ordre. A Paris , chez Claude Prudhomme , au Palais , 2. vol. in 4. 1721.

MUSEUM ROMANUM AUREUM ;  
 seu series absolutissima omnium Numif-  
 matum Aureorum quæ sub Romanis Im-  
 peratoribus à Julio Cæsare ad Paleologos  
 percussa sunt : unà cum cujusque Prin-  
 cipis Iconismo , & brevi descriptione.

Cet ouvrage auquel un sçavant Anti-  
 quaire travaille , & qu'il se propose de  
 donner au Public avec les Medailles en  
 question parfaitement bien gravées , con-  
 tiendra un catalogue general de toutes  
 les Medailles d'or qui se trouvent dans  
 tous les cabinets , depuis Jules Cesar jus-  
 qu'aux Paleologues ; il donnera une tête  
 de chaque Empereur , & une descrip-  
 tion sommaire des Medailles les plus ra-  
 res. Ce catalogue comprendra la descrip-  
 tion de 2500. Medailles que l'Auteur a  
 toutes prises sur les originaux , & dont  
 il cite les cabinets.

TRAITE' des Forces mouvantes pour  
 la pratique des Arts & Metiers , avec une  
 explication de plus de 20. machines nou-  
 velles & fort utiles. Par M. de Camus ,  
 Gentilhomme Lorrain, A Paris chez  
 Claude Jombert , rue S. Jacques , &  
 chez L. le Comte , Quay des Augustins  
 1722. vol. in octavo de 335. pages.

Ce Livre qui nous paroît de conse-  
 quence

quence pour l'usage du public , est venu à notre connoissance trop tard pour pouvoir en donner une idée aussi étendue dans ce Mercure , que la matière le demande , mais nous nous réservons le mois prochain de donner un extrait bien circonstancié des matieres les plus importantes.

**MOEURS des Sauvages Ameriquains , comparées aux Mœurs des premiers temps.**  
Par JOSEPH-FRANÇOIS LAFITAU, de la Compagnie de Jesus.

Le titre de cet Ouvrage renferme trois choses qui doivent piquer la curiosité du Public. 1°. Une Description exacte des mœurs des Peuples Barbares de l'Amerique. 2°. Une Recherche curieuse des mœurs des premiers Peuples de l'Antiquité. 3°. Un Parallele continuel de ces mœurs les uns avec les autres.

Pour remplir ce dessein , l'Auteur , qui a fait un long séjour en Amerique , est entré dans un détail des mœurs des Peuples qui l'habitent , si rempli , si varié & si nouveau , qu'on ose se flatter que le Lecteur en sera content. Il a recueilli en même temps ce que les Auteurs les plus anciens , & dont l'autorité est la mieux établie , ont de plus intéressant & de plus remarquable en cette matiere ; & dans la maniere dont il rapproche les premiers temps



temps, le Parallele est si entier qu'il n'y a pas un seul trait des mœurs des Amériquains, qui n'ait son exemple dans l'Antiquité. L'Antiquité même la plus reculée & la plus obscure reçoit comme un nouveau jour dans cette comparaison, de sorte qu'on y peut voir dans un système lié & suivi ce que les Auteurs anciens ne nous ont pas rendu assez intelligible, ou ce qu'eux-mêmes n'ont pas assez bien entendu.

La matiere des mœurs est vaste par elle-même, elle embrasse tout ce qu'il y a de Loix, d'Usages, de Coûtumes & de Pratiques dans la société civile. Ces Loix & ces Usages ayant divers objets ont aussi de quoi satisfaire les differents goûts.

Tout l'Ouvrage est partagé & divisé en Titres, dont chacun renferme un sujet separé. Par exemple, ce qui concerne l'origine, la Religion, le Gouvernement, &c. Chacun de ces sujets ayant lui-même beaucoup d'étendue, est traité le plus methodiquement qu'il a été possible, & se trouve conduit de maniere que les choses y sont placées dans l'ordre le plus naturel & rangées sous plusieurs Titres renvoyez à la marge, qui peuvent soulager le Lecteur, le diriger, & lui servir comme d'entrepôt.

Dans le Parallele des mœurs des Amériquains

riques avec celles des premiers temps ; la Litterature est menagée de telle sorte, & on tâche de la proportionner tellement à la portée d'un chacun, que tout le monde aura du plaisir d'apprendre quelque chose de nouveau dans une matière aussi intéressante, & qu'on sera bien aise de voir réuni en fait de mœurs des Anciens, ce qui est caché dans plusieurs volumes Grecs & Latins, & qui par-là est ignoré de la plus grande partie des hommes.

Les Planches qu'on est obligé de faire graver serviront à rendre plus sensible ce que les Descriptions les plus détaillées ne font jamais assez bien comprendre. Le nombre de ces Planches rendant la dépense plus considérable, on a crû qu'il étoit à propos de recourir aux Souscriptions pour rendre cet Ouvrage plus complet.

Deux Tomes *in quarto*, enrichis d'un grand nombre de Figures, dans lesquels on n'omettra rien pour la beauté des gravûres, du caractère, & le papier sera semblable à celui du Projet. Les Souscripteurs payeront 7. livres en souscrivant, & 7. autres livres en recevant lesdits deux Tomes en blanc au mois de Septembre 1723. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront 24. livres. On ne recevra des

des Souscriptions que jusqu'au premier Janvier prochain , elles sont signées par l'Auteur , & délivrées chez les Libraires cy-après.

*A Paris , chez Louis-Denis Delatour  
& Pierre Simon , rue de la Harpe , aux  
trois Rois 1722.*

Le Pere Bernard , Theatin , vient de mettre au jour ses Odes Morales , avec des Maximes pour la conduite d'un Roi , des Cantriques , & des Pseaumes , le tout en vers François. Cet ouvrage qu'il dedie au Roi , & qu'il a eu l'honneur de lui presenter , est curieux par la varieté & le choix des sujets , & l'on y trouve les traits les plus vifs des Prophetes , des Peres , des Profanes mêmes par application à la Religion. Les Odes roulent en partie sur l'éducation , le luxe , le jeu , l'orgueil , l'immortalité de l'ame , les faux principes , la superstition , l'honneur , l'exemple , les plaisirs , la verité , l'ambition , &c.

Il a fait sur tout sept Odes sur les conseils de la sagesse , où il soutient avec dignité les sublimes sentimens de Salomon.

Les vers qui sont à la tête de l'ouvrage sont immediatement suivis du Pseaume *Exaudiat* , où l'on fait entrer l'Histoire du Roi , & les vœux que l'on fait pour lui ,

lui , en conservant les paroles du Prophete. L'Auteur finit l'épître à sa Majesté par ces vers.

Par des Maîtres fameux pour le sceptre élevé ,  
 Ton progrès est le prix à leurs soins réservé.  
 Je les voi pour répondre au destin de la France,  
 Prêts d'achever bien tôt l'ouvrage qui s'avance ,  
 Et moi pour conspirer à leurs succès heureux ,  
 S'ils donnent des leçons , je vais former des vœux.

A l'égard des Cantiques , & des Pseaumes , l'Auteur les a tournez en Odes , excepté le dernier Pseaume qui commence ainsi.

Cieux, soyez attentifs aux accords de ma Lyre,  
 Que la terre entende ma voix ,  
 Que la verité qui m'inspire  
 Par ma bouche annonce ses loix , &c.

Quant aux maximes pour la conduite d'un Roi, on a crû leur devoir de grands vers.

Le Livre se vend chez Billiot, Libraire, rue de la Harpe, au coin de la rue Pierre-Sarrazin.

Au

Au reste nous avons parcouru cet ouvrage Poétique , avec plaisir , & nous pouvons'asseurer , après le témoignage de M. l'Abbé Raguët , qui l'a approuvé , que le public ne peut pas manquer de le recevoir favorablement , & d'en retirer une agreable utilité.

On imprime chez Pissot , Libraite , Quay des Augustins , un Recueil de Lettres de M. l'Abbé \*\*\* à M. l'Abbé Houtteville , au sujet du Livre de la Religion Chrétienne , prouvée par les faits. Le but de l'Auteur est d'engager le public à rendre une exacte justice à un ouvrage également loué & blâmé avec excès. M. l'Abbé Houtteville , est , dit-on , traité dans ces Lettres avec beaucoup de politesse & de menagement ; & malgré certaines fautes qu'on lui reproche , l'on sent que l'Auteur des Lettres est pénétré d'estime pour celui qu'il attaque. On espere que quand ces Lettres auront paru , on sçaura à quoi s'en tenir sur le Livre de la Religion Chrétienne , prouvée par les faits. Car le merite de cet ouvrage décidé d'abord est devenu une espece de Problême.

*Laudatur ab his , culpatur ab illis.*

On débite chez le même Libraire un  
in douze

in douze de 389. pages , sans la **Preface** & la **Table**, intitulé, *R. marques sur divers endroits d'Italie.* Par M. Addifson , pour servir au voyage de M. *Misson* , tome 4. 1722.

On nous écrit d'Amsterdam , que le sieur Jean Deur , Bourgeois de cette Ville a obtenu un Privilege des Etats Generaux pour vendre pendant 15. années une Sphere Mouvante , suivant le systême de Copernic qu'il a inventée. Le principe du mouvement de cette Sphere , est un ressort qui étant mis dans un Globe de quelque grandeur qu'il soit , le fait mouvoir & tourner dans l'ordre , & le temps que la terre tourne sur elle-même en 24. heures , ce qui fait le Globe terrestre , on a ajouté sur la ligne équinoxiale de ce Globe un cercle de cuivre , sur lequel on a marqué les divisions des 24. heures du jour & de la nuit , en sorte que par le mouvement de ce Globe sur lui-même on voit à chaque instant , l'heure qu'il est en tous les lieux de la terre. On a aussi mis dans le Zodiaque deux petites marques pour représenter le Soleil & la Lune , par le moyen desquelles on voit l'heure du lever & du coucher de ces Astres. Dans le Globe celeste , construit par le même principe , on y représente non-seulement

seulement les mouvemens du Soleil & de la Lune , mais encore ceux des autres Planettes , & de tous les Astres dans le rang & l'ordre observé par la nature : L'Auteur de cette découverte ( qui n'est cependant point nouvelle , puisqu'il y a eu plusieurs Globes de cette espece construits à Paris , ) promet un petit Livre , dans lequel il expliquera la construction de son ressort & de ses Globes.

On mande de Lisbonne que le Beneficier François Leitaon-Ferreira a remis au Secrétaire de l'Academie Royale de l'Histoire , une Dissertation Apologetique du premier Concile de Braga , que quelques-uns avoient regardé jusqu'à présent comme apocryphe.

On mande aussi que le Roi de Portugal s'est fait recevoir dans l'Academie , dite *del Arcadia* à Rome , sous le nom du Pasteur d'Alvano , & que sa Majesté a fait acheter un beau jardin , qui est situé sur le Mont Aventin , pour en faire présent à cette Academie.

Monsieur le Duc d'Orleans vient d'enrichir son Cabinet d'un grand & magnifique Tableau , représentant la Resurrection du Lazare , peint sur bois , par Sebastien , Venitien , dit *Frate del Piombo* ,  
fameux

fameux disciple du Georgean, sur le dessein de Michel-Ange. Les differens goûts de ces deux grands Maîtres se trouvent rassemblez dans cette admirable composition. On voit à la fois dans la figure du Christ la Majesté, la douceur, & la force d'un Dieu, avec les sentimens humains de la plus tendre amitié. Le Résuscité est terrible, sans être hideux, il paroît vouloir se débarrasser lui-même de son linceul pour aller se jeter aux pieds de son Divin Maître. Marie paroît plus reconnoissante que surprise du miracle que le Seigneur vient de faire à sa priere, ce qui fait un contraste admirable avec l'étonnement & la terreur, dont paroissent saisis les autres spectateurs. Cette magnifique ordonnance est composée de plus de 50. figures de grandeur naturelle.

Nous avons eu occasion de parler de ce Tableau, & de ce Peintre dans le Mercure du mois de Fevrier dernier, page 107. Nous ajoûterons ici que Sebastien Venitien porta le surnom de *Fratt-del-Piombo*, à cause d'un Office de *Fratt-del-Piombo* que le Pape Clement VII. lui donna, qu'il exerça jusqu'à la mort, & dont le revenu le faisoit vivre commodement sans le secours de son art, aussi ne travaille-t-il guere depuis. Il s'adonna  
à la



à la Poësie , & à la Musique. Par la faveur de Michel-Ange , à qui il s'étoit attaché , & qui le faisoit peindre sur ses desseins , il fut preferé à Jules Romain , & aux autres excellens disciples de Raphaël , après la mort de ce celebre Peintre. Il fut le premier , selon Felibien , qui s'avisa de peindre sur des pierres de diverses couleurs , dont il faisoit servir le fond dans la composition , & dans les ornemens de ses Tableaux. Il étoit fort lent , & travailloit beaucoup ses ouvrages. Il excelloit pour les têtes , & les mains. Il y a quantité d'excellens portraits de lui , & entre les autres ceux du Pape Adrien VI. de Clement VII. de Paul III. de Catherine de Medicis avant son mariage , de Michel-Ange , de Pierre Aretin , &c. Parmi les peintures qu'on voit de lui à Rome dans l'Eglise de Saint Pierre *in Montorio* , on admire la Flagellation de N. S. à la Colonne , faite sur le dessein de M. Ange. Il y a un beau Tableau du même Auteur à Fontainebleau dans la Chapelle du Roy , representant la Visitation de la Vierge.

Sebastien Venitien fit ce tableau de la Resurrection du Lazare par ordre du Cardinal de Medicis , qui étoit Archevêque de Narbonne , & qui fut ensuite élevé au Pontificat sous le nom de Clement

44 LE MERCURE  
ment VII. La Duchesse de Melfort à  
une très-belle copie de ce Tableau.



SUITE DES MEDAILLES DU ROY,  
*avec l'explication des Types  
& Legendes.*

MEDAILLE XVI.

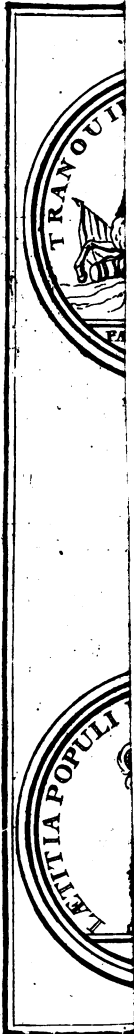
**L**A PAIX AVEC L'ESPAGNE. On voit d'un côté la tête du Roi avec l'inscription ordinaire, & au revers, l'Europe assise au milieu de ses attributs. *Legende.* TRANQUILLITAS EUROPÆ, Tranquillité de l'Europe. *Exergue*, PAX CUM HISPANIS, MDCCXX.

XVII.

LE CONGRES DE CAMBRAY. D'un côté la tête du Roi, avec l'inscription ordinaire. *Revers.* La Victoire & la Paix, avec leurs attributs, se donnant la main. *Legende*, FELIX CONGRESSUS, heureux congrès. *Exergue* MDCCXXI.

XVIII.

JOYE UNIVERSELLE pour le rétablissement de la santé du Roi. D'un côté la tête de Louis XV. avec l'inscription ordinaire,





D'A O U S T 1722. 145

Ordinaire. *Revers.* Un Autel, sur lequel est posé un encensoir fumant. *Legende.*

LÆTITIA POPULI PRO SALUTE PRINCIPIS. La joye du peuple pour le rétablissement de la santé du Roi. *Exergue.* IV. Augusti M D C C X X I.

## X I X.

L'AMBASSADEUR DE TURQUIE. On voit d'un côté la tête du Roi avec l'inscription ordinaire, & pour *revers*, le Roi sur son Trône, recevant l'Ambassadeur. *Legende.* SPLENDOR NOMINIS GALlici. Gloire du nom François. *Exergue.* ORATOR IMP. TURCARUM. L'Ambassadeur de l'Empereur des Turcs M D C C X X I.



*Vers présentez au Roy le jour  
de Saint Louis.*

**L**E SAINT ROY, dont le Nom retentit  
dans nos Temples,

PRINCE, vous a laissé son Trône & ses  
exemples ;

Il vous voit, du séjour de la Divinité,

Et ce spectacle adjoute à sa félicité ;

Tels sont les droits du Juste : Une longue  
memoire,

G Des

Des Fils, dont jusqu'à lui doit rejaillir la gloire,  
De fideles Sujets. . . Il reçoit aujourd'huy  
Nos Vœux pour Vous, mêlez à nos Hymnes  
pour lui.

Comme à lui, l'Innocence & les Loix vous  
sont chères ;

Vous nous rendrez les jours, & les mœurs de  
nos Peres.

Dans l'âge où vous entrez, Vainqueur des  
vains plaisirs,

Au bonheur de son Peuple il tourna ses desirs,  
Que PARIS à jamais presente à nos hom-  
mages,

Du PIEUX SOUVERAIN les augustes  
ouvrages.

Tant de lieux au Seigneur consacrez par ses  
mains,

Tant d'asiles ouverts aux besoins des humains.

VINCENNE à votre enfance offrit ces Bois  
antiques,

Dont l'ombre lui formoit des Tribunaux rusti-  
ques ;

Sa bouche y prononçoit des oracles de paix,

Sa main se hoit des pleurs, & versoit des  
bienfaits :

Digne fruit des leçons d'une sage Regence,

Toujours à ses devoirs il soumit sa puissance,

Des sermens de son Sacre observateur jaloux.

L'Autel

L'Autel qui les reçût est préparé pour Vous,  
Le Dieu qu'il attestoit va bien tôt vous en-  
tendre ,

Sur Vous le Don celeste est tout prêt de des-  
cendre ;

Immortelle rosée , & qui dans vôtre cœur

De nouvelles vertus fera meurir la Fleur.

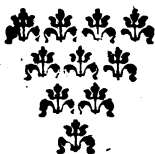
Qu'un temps toujours serein , qu'un Ciel tou-  
jours tranquile ,

Conserve cette Fleur & la rende fertile !

Le SAINT ROY dans sa vie eût des jours  
orageux ,

Vivez aussi fidele , & vivez plus heureux.

Roi.





## SPECTACLES.

**S**ur ce qu'on nous a fait appercevoir que dans le *Mercur* de Juin , page III. nous avons donné huit Tragedies à M. Pradon , nous avons reconnu avoir fait une faute. Il n'est Auteur que des sept dernieres. La Tragedie d'Arface , Roi des Parthes , imprimée en 1666. est de M. de Prade , lequel en avoit composé deux autres long-temps auparavant , qui ne sont pas à beaucoup près si bonnes. Les sujets en sont Sillanus & Annibal. Il ne faut pas laisser passer cette occasion , sans assurer qu'on nous fera toujours plaisir de nous faire appercevoir des méprises , & des fautes contre l'exactitude , dans lesquelles nous pourrons tomber à cet égard , & à tous autres. On nous trouvera toujours prêts à nous retracter , n'ayant rien tant à cœur que de rendre justice à la verité , quand on nous la fera connoître.

**LA MORT DE POMPE'E** que les Comediens François viennent de remettre au Theatre , leur attire de nombreuses assemblées , aussi est-elle parfaitement représentée



représentée par les Sieurs Baron & Quinaut , & par les Dlls le Couvreur & Dangerville , qui y jouient les principaux rôles de Cesar , de Ptolomée , de Cornélie & de Cleopatre. C'est la cinquième des Tragedies du grand Corneille.

De toutes les veuves qu'on voit sur le Theatre , c'est peut-être dans cette pièce que la seule Cornélie fait plaisir à voir. M. de S. Evremond , dit qu'au lieu de faire imaginer des enfans sans pere , & une femme sans époux , les sentimens tout Romains , rappellent dans l'esprit l'idée de l'ancienne Rome & du grand Pompée.

Corneille , pour éviter que le courage d'un heros ne soit amolli par les soupirs & les larmes , fait dans cette pièce que Cleopatre a de la passion pour Cesar , mais elle met tout en usage pour sauver Pompée. Elle seroit indigné de Cesar , si elle ne s'opposoit à la lâcheté de son frere , & Cesar indigne d'elle , s'il étoit capable d'approuver cette infamie.

On voit peu de pieces de Theatre , dit M. Baillet , où l'Histoire soit plus conservée , & plus falsifiée tout ensemble , que dans celle-ci. Les événemens historiques n'y sont pas changez ; mais on les fait arriver autrement qu'ils ne sont

effectivement arrivez. La maniere dont l'Auteur a profité de Lucain , y est un peu plus delicate & moins visible , que celle dont il avoit imité Seneque dans sa Medée ; il ne lui est inferieur nulle part , & il n'y a point de comparaison à faire entre eux dans les endroits où le François s'est passé du secours du Romain.

Le stile de cette piece est plus élevé que celui de tous les autres Poëmes du même Auteur , & ce sont sans contredit les vers les plus pompeux qu'il ait jamais faits. Il y a quelque chose d'extraordinaire dans le titre de ce Poëme , qui porte le nom d'un Heros qui n'y parle point ; mais il ne laisse pas d'en être en quelque sorte le principal Acteur , puisque sa mort est la cause unique de tout ce qui s'y passe.

Nous avons deux Tragedies du grand Corneille\* , dit M. l'Abbé Dubos , dont la conduite & la plupart des caracteres sont très defectueux : le Cid & la mort de Pompée. On pourroit même disputer à celle-ci le titre de Tragedie ; cependant le Public enchanté par la poésie du stile de ces Ouvrages , ne se lasse point de les admirer , & il les place fort au-dessus de plusieurs autres , dont les mœurs sont

\* *Refl. sur la Poës.*

meilleures , & dont le plan est regulier. Tous les raisonnemens des Critiques ne le perſuaderont jamais , q' il ait tort de prendre pour des Ouvrages excellens deux Tragedies , qui depuis quatre-vingt ans font toujours pleurer les ſpectateurs.

Nous allons parler d'une piece d'un caractere bien oppoſé; c'est la petite Comedie nouvelle, intitulée *l'Ouvrage d'un moment*, ou *le galand Couvreur*, de la composition du Sieur le Grand, Comedien du Roy; elle fut representée pour la premiere fois le 11. de ce mois , & elle a beaucoup de succès. Il n'y a qu'un Acte en prose , & un divertissement à la fin , des chants & des danses , dont la musique est du Sieur Qui- naut l'aîné , Comedien du Roy.

Le sujet de cette piece est fort simple. C'est un Marquis folâtre , & une Comtesse enjouée , que leurs parens veulent marier ensemble. Ces jeunes gens sont prévenus l'un contre l'autre sans s'être jamais vûs. Ils doivent s'entrevoir au Château d'une Presidente , amie de la Comtesse , où se trouve un Chevalier amant de la Presidente , & ami du Marquis.

La Comtesse , pour ne pas refuser en face le Marquis , s'il n'est pas de son goût, se déguise & passe pour la Femme de

chambre de la Presidente. Et de son côté le Marquis, pour connoître quelle est la personne qu'on lui destine, & n'en être pas connu, se déguise en Coureur, & vient s'offrir à la Presidente, sous les auspices du Chevalier son ami.

L'amour que le Marquis & la Comtesse prennent l'un pour l'autre, à la première vûe, sous leurs differens déguisemens, est l'ouvrage d'un moment. La Comtesse retenue par quelque mouvement de pudeur, veut resister à ce penchant, mais le Marquis s'y abandonne entierement. Le dénouement est bien menagé; les jeunes amans sont au comble de la joye, quand ils apprennent que leur condition étant égale, ils peuvent s'aimer sans honte, & que leur amour répond au choix de leurs parens. Il y a un Cocher du Chevalier, nommé Rusteau, amoureux de Marton, veritable Femme de Chambre de la Presidente, qui font naître plusieurs Scenes plaisantes, par la jalousie qu'ils prennent de ces nouveaux domestiques. Enfin cette piece n'est representée que par six Acteurs, qui du commencement à la fin badinent fort agreablement. Le divertissement répond au titre de la piece, & roule sur l'*Ouvrage d'un moment* : voici les couplets de Vaudeville.

*Pre-*

*Premier Couplet.*

**A** Ne plus aimer de la vie ,  
 Un cœur se resout vainement ;  
 Sans sçavoir pourquoi , ni comment ,  
 Il en reprend bien tôt l'envie ;  
 C'est l'ouvrage d'un moment.

2.

L'ardeur qu'on croyoit éternelle ,  
 S'éteint quelquefois aisément ;  
 Mais souvent un embrasement  
 Est causé par une étincelle ,  
 C'est l'ouvrage d'un moment.

3.

L'amant rebuté d'une belle ,  
 Rarement court au changement ;  
 Mais quand il est heureux amant ,  
 Le voir devenir infidelle ,  
 C'est l'ouvrage , &c.

4.

Ce nouveau parvenu qu'on louë ,  
 Vous éclabouffe fierement ;  
 Mais au premier événement  
 Le voir retomber dans la bouë ,

G v

C'est

C'est l'ouvrage , &c.

5

Traversez & la terre & l'onde ,  
Les cornes vont comme le vent ,  
Vous les recevrez promptement ,  
Quand vous iriez au bout du monde ,  
C'est l'ouvrage , &c.

6. *Marton.*

Pour d'autres si mon mari panche ,  
J'imiterai son changement ;  
Pourquoi s'affliger vainement ,  
Quand on peut prendre sa revanche ?  
C'est l'ouvrage , &c.

7. *Le Coureur.*

Que l'amour fait de diligence !  
Ah ! que c'est un Coureur charmant !  
Avec lui je cours hardiment :  
Quand j'ai finis je recommence ;  
C'est l'ouvrage , &c.

8. *Au Parterre.*

Si la Piece vous a fait rire ,  
Il faut qu'elle ait quelque agrément ;  
Si vous en jugez autrement ,  
Messieurs , nous aurons à vous dire ,

C'est

C'est l'ouvrage d'un moment.

On trouvera l'air noté de ce Vaudeville au bas de la chanson du mois , page 99.

L'Academie Royale de Musique continuë les representations du Balet des *Fêtes de Thalie* , dont le Public ne se lasse point ; on a joué la critique de ce Balet le 20. de ce mois ; divertissement fait par l'Auteur même du Balet , & joué dans sa nouveauté en 1714. Les Muses de la Poësie , de la Musique & de la Danse , y ont quelque dispute ensemble , pour s'attribuer chacune en particulier le succès du Balet ; Elles font Momus juge de leurs différends , qui après les avoir écoutées , leur conseille de finir leur querelle , & de s'en tenir à sa décision que voici.

Ne disputez pas davantage ,  
Et souffrez qu'entre vous le laurier se partage ,  
L'éclat n'en sera pas moins doux.

. . . &c.

La suite de Momus composée de Pantomimes , forme le divertissement qui fait la clôture de la critique & du Balet.

G vj Les

Les Comédiens Italiens ont continué les représentations de la pièce *du jeune vieillard* ( qu'ils avoient donnée à l'ouverture de leur Theatre du Fauxbourg S. Laurent ) jusqu'au 8. de ce mois. Monsieur le Duc d'Orleans honora cette pièce de sa presence le 31. du même mois.

Le 1. Aoust les mêmes Comédiens représenterent au Palais Royal devant MADAME une pièce Italienne en trois Actes, intitulée *La Fille desobéissante*.

Le 8. ils ont donné sur leur Theatre du Faux-bourg S. Laurent une nouvelle pièce , composée d'un Prologue , qui annonce deux petites pièces d'un Acte chacune , intitulées *la Force de l'Amour* , & *la Foire des Fées*. Ces pièces sont ornées de divertissemens , de chants , de danses , & d'un Vaudeville à la fin de chaque pièce. Les couplets de la dernière ont été fort applaudis : les voici ; on en trouvera l'air noté , de la composition de M. Mouret , au bas de l'air à boire , page 99. Au reste nous ne donnons point d'extrait de ces pièces , parce qu'elles vont être imprimées.



*Vaudeville de la Foire des Fées.*

## 1.

Venez, venez, accourez tous,  
Dans cette agreable retraite , *bis.*  
Pour vous faire luron , lurette ,  
Goûter les plaisirs les plus doux ,  
Il ne faut qu'un coup de baguette.

## 2

Lorsqu'un amant s'est entêté  
D'une jeune & vive coquette. *bis.*  
Pour lui faire luron , lurette ,  
Abjurer l'infidelité ,  
Il faut plus d'un coup de baguette.

## 3.

Un Cresus est toujours heureux  
Quand il poursuit une Grifette , *bis.*  
Dés qu'il montre luron , lurette ,  
Sa bourse à l'objet de ses vœux ,  
C'est la véritable baguette.

## 4.

Un tendron malgré sa pudeur ,  
Suit son amant à la Guinguette ,

Lui laisse voir luron , lurette ,  
Qu'elle est sensible à son ardeur ,  
Et Bacchus fournir la baguette.

5. *Au Parterre.*

Souvent de votre sentiment ,  
Le siflet devient l'interprete ;  
Si nos Pieces luron , lurette .  
N'ont du sel & de l'agrément ,  
Vous nous menez à la baguette.

## LES COURONNES.

*Balet, à l'occasion du Couronnement prochain de Louis XV. dansé au College de Louis le Grand, à la Tragedie de MAURICE, le Mercredi 5. Aoust 1722.*

**L**E Couronnement du Roy est un objet si intéressant pour tous les François , que les RR. PP. Jesuites n'ont pas craint d'en prévenir le tems & la ceremonie par un Ballet, qui en offroit l'idée, sans en donner la representation. Il est permis de se réjouir des événemens qu'on nous annonce , & auquel nous semblons toucher , dit l'Auteur du dessein du Ballet. Nous pouvons donc témoigner nôtre

joye à l'approche du Couronnement d'un Roy déjà couronné par ses vertus. Nous lui présentons dans ce Balet une Histoire abrégée des Couronnes, de leurs différentes especes, & des differens titres auxquels on les a données. Si quelque sçavant trouvoit à redire, ajoute-t-on, que nous n'eussions pas embrassé toute cette matiere, qu'il songe que nous donnons un Balet, & non pas un Traité des Couronnes.

## OUVERTURE.

### *L'Origine des Couronnes.*

On croit que Bacchus est l'inventeur des Couronnes, & qu'il se couronna d'abord de lierre après la conquête des Indes ; ensuite de pampre, après qu'il eut appris aux hommes à cultiver la vigne.

Ce Dieu accompagné de ses Satyres, est porté sur un char traîné par des Tigres. Les peuples qu'il a subjugués lui rendent hommage.

*Satyres suivans de Bacchus, Indiens captifs, Ambassadeurs Indiens.*

Premiere Partie.

*Les Couronnes données à l'habileté dans les combats de l'esprit, & à l'adresse, dans les exercices du corps.*

1. Entrée.

Des Jōeurs de divers instrumens se disputent la victoire. Les vainqueurs reçoivent des couronnes de fleurs, &c.

*Violon, Flûte, Danseurs à la suite des instrumens, &c.*

2.

Des Poètes Lyriques combattent pour le prix du chant. Les Juges donnent au vainqueur la couronne de lierre, &c.

*Poètes chantans, Poètes dansans, Juge, &c.*

3.

Un Poète Tragique & un Poète Comique, avec chacun sa troupe d'Acteurs, se disputent la preference. La couronne pour le Tragique est de laurier, pour le Comique d'oripeau, &c.

*Acteurs Tragiques , Acteurs Comiques ,  
&c.*

4

Des lutteurs , sauteurs , &c. tâchent de l'emporter sur leurs rivaux , par la souplesse & l'agilité du corps. Les couronnes proposées sont de clinquant , de sapin , &c. *Lutteurs , &c.*

## Seconde Partie.

*Les Couronnes données au service  
militaire.*

### 1. Entrée.

Dans un combat de Romains & d'Africains , un Soldat Romain sauve la vie à un de ses concitoyens , & reçoit la couronne Civique, faite de feuilles de chêne. *Romains , Africains , &c.*

### 2.

Un Officier general de l'Armée Romaine , arrive à propos pour une Ville assiegée. Les habitans de la Ville lui presentent une couronne de gazon , & témoignent par là qu'ils lui sont redevables de la terre qu'ils habitent.

*Habitans de la Ville assiegée , Soldats assiegeans , Commandans , Soldats Romains ,*

## 3.

Un Officier de mer , qui a sauté le premier dans un vaisseau ennemi , est honoré de la couronne navale. C'est une couronne d'or , qui est ornée de voiles & de petits éperons de vaisseau.

*Officiers de mer, Matelots.*

## 4.

Un General Romain , qui a remporté une illustre victoire , est porté en triomphe avec la couronne triomphale. Cette couronne fut d'abord de branche de laurier ; dans la suite on la fit d'or le plus pur.

*General Romain, Officiers & Soldats Romains.*

## Troisième Partie.

*Les Couronnes données aux vertus Royales.*

## 1. Entrée.

Telemaque dans l'Isle de Crete, explique les questions proposées par les vieillards dépositaires des loix de Minos, & l'emporte sur tous ses concurrens. On lui offre la couronne Royale qu'il a méritée

ritée par la sagesse de ses réponses.

*Telemaque , Mentor , vieillards Cretois ,  
Cretois prétendans , &c.*

2.

David encore Berger met en pieces un Ours , & un Lion , qui viennent pour se jeter sur son troupeau. Les Bergers des environs couronnent sa valeur , & le choisissent pour leur Roi.

*David , Bergers , &c.*

3.

Titus après la conquête de la Judée , ne veut point qu'on le felicite sur une guerre où il a répandu , malgré lui , tant de sang humain. Des Capadociens lui apportent une Couronne d'Olivier , pour rendre témoignage à sa moderation.

*Suivans de Titulus , Cappadociens , &c.*

4.

Godefroy de Boüillon ayant reconquis la Palestine , les Croitez des cinq nations lui déferent la Couronne pour reconnoître sa pitié & sa Religion , aussi bien que sa valeur , & sa conduite dans la guerre Sainte.

*François ,*

*François , Anglois , Allemans , Italiens  
& Flamans , Croïsez , &c.*

## QUATRIÈME PARTIE.

*Les Couronnes données au droit  
de la naissance.*

### 1. Entrée.

La Couronne Imperiale de la Chine ,  
passe par droit de succession à un des fils  
de l'Empereur , qui choisit parmi ses en-  
fans son successeur , sans avoir égard à  
l'ordre de la naissance.

*L'Empereur de la Chine , le fils de l'Em-  
pereur , Mandarins , Chinois , &c.*

### 2.

La Couronne d'Espagne , au défaut  
d'enfans mâles , passe aux filles ou à leurs  
descendans. C'est en vertu de ce droit  
que les Espagnols viennent offrir la Cou-  
ronne à PHILIPPE D'ANJOU , comme  
au plus proche heritier par les femmes.

*Espagnols , François , &c.*

### 3.

La Loi Salique établie en France , ex-  
clue



D'Aoust 1722. 165

clut les filles de la succession à la Couronne, & appelle tous les fils à succeder. Ainsi les quatre fils de Clovis partagent le Royaume de leur pere, & sont tous Couronnez.

*Saliens qui passent pour les Auteurs de la  
Loi Salique, Clovis, fils  
de Clovis, &c.*

4.

Dans la suite des temps, l'aîné seul succede à la Couronne de France.

LOUIS XV. monte sur le Trône de ses peres. L'Hymen lui apporte le portrait de l'Infante. Les Genies de la France & de l'Espagne dressent un arbre genealogique pour l'un, & pour l'autre.

*Genie de la France, Genie de l'Espagne ;  
suite des deux Genies, François,  
Espagnols, &c.*

## BALLET GENERAL.

*Premiere entrée.*

Les Vertus & les beaux Arts presentent à LOUIS XV. les diverses Couronnes qu'il merite, & qu'il meritera dans la suite de son regne, &c.

*Seconde*

*Seconde entrée.*

Les Provinces du Royaume rendent hommage à leur Souverain , & émoi-  
gnent par les danſes qui leur ſont pro-  
pres , la joye qu'elles reſſentent de ſon  
prochain Couronnement.

*Poitevins , Auvergnats , Bretons , Pro-  
vençaux , François de diverſes  
Provinces , &c.*

Les airs de la premiere partie ſont de  
la compoſition de M. Campra. Les dan-  
ſes ſont de la compoſition de M. Fro-  
ment,



NOUVELLES



## NOUVELLES ETRANGERES.

*De Perse.*

**L**E détail exact du détronement du Roi de Perse, & des événemens qui l'ont suivi, n'est pas encore parfaitement connu. Il paroît par les Lettres du Levant que le Roi de Perse a trouvé des rebelles jusques dans ses trois fils, qui dans l'espace de quinze jours ont porté successivement la Couronne de leur pete fugitif. On dit que ce malheureux Prince a envoyé à Astracan trois courriers consecutifs pour implorer le secours du Czar contre sa famille & ses sujets revoltéz. Il offre de grosses sommes d'argent, de grands avantages pour le commerce, les ports les plus commodes de la Mer Caspienne, & de seconder Sa Majesté Czarienne dans ses projets, s'il eut obtenu l'appuy qu'il demande & si cet appuy le fait remonter sur son Thrône: le Czar a répondu favorablement aux prières du Sophi. & lui a mandé ses intentions par un Officier qui est parti avec les trois courriers. Cependant la Perse est desolée par cinq ou six factions différentes; les Provinces sont saccagée par les mutins; ils ont même attaqué à Gam am les Officiers de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande aussi bien que ceux de la Compagnie d'Angleterre qui les ont vigoureusement repoussé, & ont conservé seuls leurs habitations, tandis que le reste de cette Ville Maritime a été entièrement détruit. Les Revoltéz ont poussé leurs conquêtes criminelles jusqu'à la Capitale de

de l'Empire qu'on prétend qu'ils ont assiégé, prise & pillée. Ils avoient commencé par s'emparer du Fauxbourg de Zulfa. Les Armeniens qui l'habitent ont éprouvé leur fureur, leur avarice & leur insolence. Ces vainqueurs se o-  
 ces après avoir ravi toutes les richesses de ces infortunés Armeniens, en ont encore exigé comme tribut cinq cens filles Vierges de leurs propres familles. On ne sçait pas encore le des-  
 tin des Européens, établis dans Ispahan, il ne peut être que fort triste. Un Armenien a écrit que l'Ambassadeur de Russie avoit été tué pendant le pillage de cette Ville. On débite avec assez d'apparence que tous les effets des Marchands François, Anglois & Hollandois avoient eu le sort des Marchandises des Armeniens de Ruffa. Les Tartares du Daguestan veulent avoir part aux dépouilles de la Perse, & se sont mis en marche, commandez par le Bey Daoud leur Chef, pour tâcher de se rendre maîtres de la Ville d'Erivan. La Province de Kirman, située au Golfe Persique est desolée par un corps de troupes, sous les ordres du Cadi de Makase dans l'Arabie Heureuse. On ne sçait pas trop ce qu'est devenu le Sophi depuis la défaite de son armée; les uns disent qu'il s'est donné la mort, qu'il n'a pû trouver dans le combat; d'autres qu'il a été empoisonné par ses propres gens. Il y en a qui assurent qu'il s'est sauvé à trois journées de Pabilone, & qu'il a sollicité la protection de la Porte comme celle du Czar. Il est toujours certain que le Grand Seigneur a envoyé ordre au Gouverneur d'Esperum, & dans les autres places frontieres, de faire assembler & exercer leur milice. On travaille fortement à Constantinople pour y envoyer des munitions de guerre & de

de bouche. On ajoute que le Czar très mécontent de Miriveils, & des autres revoltéz assemble contre eux près d'Astracan une armée qui doit être de trente trois mille hommes de troupes réglées, & de plus de soixante mille Calmauques, & autres Tartares. Si le Sophi vit encore il a grand besoin de tous ces secours, car dans le tems qu'il regnoit avec le plus d'autorité, il n'a pû pendant trois campagnes réduire sous son obéissance ses sujets revoltéz de la Province de Gourassan.

*De Constantinople ce 30. Juin 1722.*

**L**E Colonel Popiel envoyé extraordinaire de Pologne arriva avec une suite de plus de soixante personnes au Fauxbourg de Pera le 11. Juin, & le 14. il fit son entrée dans la Ville, le 20. il alla à l'audience publique du Grand Visir qui le reçût avec une distinction marquée, & il lui fit présent de douze Caffétans. On lui a accordé par jour pour son entretien pendant qu'il séjournera à Constantinople la somme de vingt Lewendalers. Il sera admis à l'audience du Grand Seigneur dès que le Bairam sera expiré.

La Porte est menacée d'un soulèvement general des Arabes à qui l'on doit une grosse somme d'argent pour le libre passage des Pèlerins qui vont à la Meque.

*De Petersbourg ce 15. Juillet.*

**L**Es negocians Armeniens établis à Moscou ont été mandez à Astracan, d'où l'on apprend qu'il est défendu à qui que ce soit d'en sortir jusqu'à ce qu'on ait executé le projet

H de

de l'expédition sur la Mer Caspienne.

Le Czar a fait proposer au Duc de Meckelbourg qui continue son séjour à Dantzich de se retirer à Riga jusqu'à la fin de l'année, & d'y occuper le Château qu'on lui a fait préparer; on lui promet par mois six mille Rubles jusqu'au retour d'Astracan. La résolution du Duc n'est pas encore prise, mais la Duchesse son épouse est partie pour Petersbourg, où elle va trouver la Czarine, veuve du Czar Jean Alexiewits, sa mere, qui est dangereusement malade, qui a souhaité de la voir aussi bien que la Duchesse Douairiere de Curlande, que la Duchesse de Meckelbourg a emmené en passant à Mittau.

L'escadre des vaisseaux qui ancrent à Cronstot est prête à faire voile pour Revel, où le Vice-Amiral Wilster qui la commande doit trouver ses instructions.

*De Varsovie ce 28. Juillet.*

**L** E Roi est arrivé à Varsovie le 8. Juillet, L'Evêque de Posnanie à la tête des autres Senateurs, & des Ministres du Royaume l'a complimenté à la descente de son Carosse. Après s'être reposé quelque tems sa Majesté se rendit à la grande Eglise, où le *Te Deum* fut chanté avec un grand concours de peup'e. Après cette cérémonie le Roi accompagné des Grands retourna au Château, où il eut avec eux une conférence.

Les réformez qui sont établis dans ce Royaume ont voulu presenter une Requête au Roi contre les Ecclesiastiques qu'ils accusent de quelques violences, mais jusqu'à present ils n'ont trouvé aucun Seigneur qui les ait voulu presenter

D'A O U S T 1722. 171

présenter à sa Majesté. On prétend que le Roi de Prusse les a recommandez au Roi de Suede, qui pourra proposer quelque article en leur faveur lorsqu'on entamera les negociations du traité qui doit se conclure entre la Suede & la Pologne.

*De Stokolm ce 24. Juillet.*

**I**L y a eu ici une querelle assez vive entre des Matelots Anglois & Russiens qui se sont battu opiniâtement à coups de bâtons & de pierres, on a arrêté les plus mutins. M. Bernchef a obtenu de sa Majesté que les vaisseaux Moscovites & Russiens pourront dorénavant venir negocier dans les Ports de ce Royaume, avec les mêmes privilèges dont ils jouissoient avant la dernière guerre.

Il est arrivé un bâtiment de Vibourg avec le premier paiement de la somme que le Czar s'est engagé par le traité de Nystadt de remettre au Roi de Suede en differens termes.

Le Roi & la Reine sont toujours à Medwig, où leurs Majestez ont recommencé à prendre les eaux. On prétend que leur départ pour la Scanie est fixé au huit Aoust prochain. On dit aussi que pendant que le Roi y fera son séjour, il doit avoir une entrevûe avec le Roi de Danemark. Les Commissaires Suedois & Russiens pour le reglement des limites du Duché de Finlande n'ont encore rien conclu touchant le territoire de Witolax.

*De Coppenhague ce 27 Juillet.*

**I**L ne reste plus à la rade de cette Ville que six vaisseaux de l'escadre qui avoit été équipé il y a quelques mois, on va les desarmer incessamment.

H ij L'affaire

L'affaire du Duc de Holstein-Rethwich, concernant la succession du Duc de Holstein-Piöen est en terme d'accommodement.

On a lancé à l'eau un vaisseau de guerre de quatre vingt quatre pieces de canons, ce qui donna occasion à l'Amiral Gabel de regaler le Prince & la Princesse Royale du spectacle d'un combat naval, & ensuite d'un grand festin.

Le Roi sollicité par la Reine en faveur du Comte de Rantzau a déclaré qu'il ne se mêleroit en aucune manière de ce que feroient les Commissaires, qui ont été nommez pour le juger malgré le mépris que le Comte de Rantzau a fait de son autorité, en réclamant la Jurisdiction de l'Empereur, qui a donné ordre au Comte de Merth de s'opposer aux assemblées de la commission Danoise, établie à Rensbourg sur cette affaire, quoiqu'il semble que le Roi de Dannemark ait eu droit de nommer les Juges qui la composent, puisque le Château de Dragoé, voisin du lieu de l'assassinat du feu Comte de Rantzau est situé dans un territoire dépendant de la Couronne.

*De Vienne ce 26. Juillet.*

**O**N mande de Harzgerode dans la Principauté d'Anhalt que le 21 Juin il y eut un furieux embrasement qui consuma plus de la moitié de la Ville, dont plus de 500. familles se trouvent ruinées.

Il y a eu en Baviere des orages extraordinaires, surtout à Landshut, la grêle extrêmement grosse pesoit une livre, elle a blessé plusieurs personnes, brisé toutes les fenêtres, & les toits de la Ville, & endommagé les arbres fruitiers, les vignes & les bleds.

Le



Le 6. Juillet l'Empereur, les Imperatrices, & les Archiduchesses se mirent en chemin pour se rendre à Presbourg, où ils arrivèrent le sept au bruit de l'artillerie de la Ville & du Château. Les soldats de la garnison, & les bourgeois étoient sous les armes & rangez en haye. Le Magistrat à la tête de tous les Officiers des Tribunaux, fit une harangue à l'Empereur, lui presenta les clefs de la Ville suivant la coutume, & eut l'honneur de lui baiser la main. Dès que cette ceremonie fut achevée, on commença l'entrée qui se fit dans l'ordre suivant. Un escadron des Cuirassiers du Regiment de Palsi marchoit à la tête, suivi de tous les Officiers des Ministres Allemans & Hongrois; les chevaux de main de l'Empereur venoient après avec les douze Trompettes, & les Timbaliers de la Chambre qui predoient les Députés des États d'Hongrie, & les Ministres de la Cour, tous à cheval. A quelque distance on vit paroître l'Empereur avec un Evêque qui le precedoit, portant une grande Croix d'argent, marque d'honneur particuliere que les Rois ont accordez aux Rois d'Hongrie. Après l'Empereur marchoit l'Imperatrice dans son carrosse, accompagnée de la Princesse Douairiere d'Aversperg, la premiere Dame du Palais, trois autres carrosses suivoient, remplis des Dames de la Cour. La marche étoit enfin fermée par le second escadron du Regiment de Palsi. Lorsque leurs Majestés Imperiales furent arrivées au Château elles se mirent à genoux au bas de l'escalier sur des coussins de drap d'or qu'on y avoit placez, & après avoir pris l'eau-benite & reçu la benediction des mains du Cardinal de Saxezeits, Archevêque de Strigonie, & Primat de Hongrie, à la tête des

H iij autres

autres Prelats en habits Pontificaux , elles se rendirent à la Chapelle. Là le *Te Deum* fut chanté au son de toutes les cloches de la Ville , & au bruit de l'artillerie. Le 8. l'Empereur se rendit dans la même Chapelle , & y entendit la Messe du Saint Esprit , célébrée Pontificalement par le même Cardinal ; ensuite sa Majesté Imperiale entra dans la Salle des Députés , & se mit sur son Trône , le Comte Illeshazi , Chancelier du Royaume prononça un discours Hongrois , contenant les propositions de l'Empereur qui fit un discours latin , en remettant les propositions entre les mains du Primat ; ce Cardinal y ayant répondu au nom des Etats , les Députés eurent l'honneur de baiser la main de sa Majesté Imperiale , qui se retira pour leur laisser la liberté de délibérer. Le 17. l'Empereur & l'Imperatrice partirent l'après-midi de Presbourg , & allerent coucher au Château de Péternel. Le 18. ils arrivèrent au Château de la Favorite , où sa Majesté Imperiale tint Conseil le 20. & donna ensuite audience au Comte d'Illeshazi , Chancelier du Royaume de Hongrie , qui lui fit le rapport des délibérations des Etats , & de l'enregistrement de l'acte qui établit la succession au Royaume dans la ligne feminine au défaut d'héritiers mâles.

L'Empereur a fait expedier un rescrit qui enjoint au Roi de Prusse de restituer dans l'espace de deux mois au Monastere d'Hammeleben tous les revenus qu'il lui a ôtez par represailles , à peine d'une execution militaire dont l'Electeur Palatin , l'Evêque de Munster , & le Lantgrave de Hesse d'Armstad sont chargés. Par un autre mandement d'une datte anterieure sa Majesté Imperiale a aussi ordonné  
au

D'A O U S T 1722. 175

au Roi de Prusse de remettre le Comté de Tecklembourg au Comte de ce nom , aussi , à peine d'exécution militaire , s'il ne s'y soumet pas dans l'espace de deux mois.

On dit que le Conseil Aulique n'est pas satisfait de la bulle d'Investiture du Royaume de Naples , parce qu'il n'y est fait aucune mention de la nomination aux Benefices de cet Etat ; on croit que cette raison a retardé jusqu'ici l'envoy de la ratification du serment fait par le Cardinal d'Althan.

*De Londres ce 7. Aoust.*

**L**E Roi a fait arrêter quatre Irlandois qui ont poignardé il y a quelque tems le Capitaine & l'équipage d'un petit vaisseau Malouin qui les avoit reçus à Corck comme passagers ; ils s'étoient emparez du bâtiment , & en avoient vendu la Charge à Ostende après ce meurtre.

Le 28. & le 29. Juillet le Prince de Galles eut quelques accès de fièvre , qui heureusement n'ont pas eu de suite. On dit qu'il va congédier les Allemans qui sont à son service avec des pensions viageres , & qu'il ne se servira plus que d'Officiers Anglois.

*De Lisbonne ce 10. Juillet.*

**L**E 30. Juin le Roi alla voir un combat de Taureau à Olivelle , & de là vint rejoindre la Reine chez le Marquis de Marialve , où elle avoit dîné. Le Comte de Sainte Croix a obtenu la permission d'exercer la Charge de Majordome à la place du Marquis de Gouvea son pere , que son âge & ses infirmités empêchent de pa-

H iiii roitre

roître à la Cour. La nuit du 28. au 29. Juin le Comte d'Ericeira se rendit au Palais pour observer avec l'Infant Dom François, frère du Roi l'éclipse de Lune qui commença ici à onze heures quarante quatre minutes, douze secondes du soir, & qui finit à trois heures dix-sept minutes, & douze secondes du matin.

*De Madrid ce 30. Juillet.*

**O**N a envoyé des ordres pour fortifier Badajos, & les autres places de la frontière de Portugal; on y a déjà voituré de Cadix un train d'artillerie considérable. Des lettres de Malaga portent que le 7. Juin on avoit refusé l'entrée du Port à un vaisseau Venitien de vingt-deux pieces de canons chargé pour Amsterdam, & qu'on y avoit publié une Ordonnance datée du 1. Juin qui défend tout commerce avec la République de Venise, & avec le Royaume de Maroc.

Des Lettres de Cadix apprennent que le 30. Juin le Contre Amiral Grave qui commande l'escadre Hollandoise, y étoit entré le 25. avec une partie de ses vaisseaux pour y prendre des rafraîchissements. Ce Commandant avoit donné la chasse à plusieurs Corsaires, & en avoit pris un d'Alger de dix pieces de canons, & de cent dix sept hommes d'équipage, & un autre de Salé de quatorze canons.

Le 26. Juillet jour de Sainte Anne leurs Majestés Catholiques furent complimentées par les Grands du Royaume, à l'occasion de la fête de cette Sainte, dont l'Infante-Reine de France porte le nom.

*De Rome le 23. Juillet.*

**L**E 28. Juin, veille du jour de S. Pierre & S. Paul, le Pape alla dîner au Vatican, & à l'heure de Vêpres Sa Sainteté descendit dans l'Eglise de S. Pierre pour y officier pontificalement. Tandis que le Duc de Guadagnola & le Chevalier son-frere, neveux du Souverain Pontife, & Capitaines de ses Chevaux-Legers, accompagnez de la plus brillante noblesse de Rome, se transporterent en carosse & à cheval au Palais du Connétable Colonne, nommé par l'Empereur Ambassadeur Extraordinaire pour presenter de sa part au Pape le cens ou tribut du Royaume de Naples avec la Haquenée. Le Connétable Ambassadeur partit en Cavalcade de son Palais; les fenêtres des maisons situées sur la route, étoient extrêmement parées des plus beaux tapis, & encor plus ornées par une foule charmante de Dames & de Cavaliers, curieux de voir la fête. Le cheral de l'Ambassadeur broncha, & ce Seigneur tomba, mais sans se faire aucune blessure. Lorsqu'il fut arrivé sous le portique de S. Pierre, la confusion des spectateurs devint si grande, que le Duc de Guadagnola fut frappé au coin de l'œil par la halebarde d'un Suisse qui écartoit la presse. Le Connétable fit son compliment en langue latine, superbement vêtu à l'Allemande. Le soir on tira un beau feu d'artifice devant le Palais Colonne: il y eut assemblée, où les Cardinaux assisterent en simarre noire & manteau long & rouge. Il ne s'y rendit de Dames que Madame la Duchesse Aquasparta. sœur du Pape, les autres ne voulurent pas s'y trouver pour ne pas prendre la main gauche du Connétable, comme

H. v. Am.

Ambassadeur Extraordinaire. La façade de l'Eglise S. Pierre & le Dôme furent illuminez , ainsi que le lendemain jour de la fête.

Les Sultanes Turques , qui étoient entrées dans le Golfe de Venise , ont rendu le salut aux Vaisseaux de la Republique , & se sont retirées , ce qui a diminué les allarines de la côte d'Italie. On a ignoré quelque tems la route qu'ont prise ces vaisseaux. Mais depuis on a appris que l'Escadre du Grand Seigneur s'étoit rassemblée vers le Golfe de Squillace , qu'elle n'étoit composée alors que de cinquante voiles , y compris douze Sultanes ; qu'elle s'étoit ensuite approchée de Saragoça en Sicile ; & qu'après y avoir fait de l'eau & acheté des rafraîchissemens , elle avoit fait route vers le Canal de Malthe ; enfin la crainte est presque dissipée , on a sçu que cette Escadre s'étoit aussi retirée du Canal de Malthe. Cependant le Pape a tenu plusieurs Congregations , où il a mandé les Officiers les plus experimentez , & par leur conseil il a résolu d'augmenter les Compagnies qui composent sa Garde jusqu'à deux mille hommes. La Chambre Apostolique n'étant pas en état de faire aucune avance , on doit faire un emprunt qui sera hipotéqué sur les revenus de la Fabrique de S. Pierre. Le Cardinal Cienfuegos a offert à Sa Sainteté des Troupes Allemandes , pour garder les places les plus exposées de l'Erat Ecclesiastique , on l'a remercié de ses offres. On prétend que les differends du S. Siege & du Roi de Sardaigne sont accommodez.

*Reception du Prince Royal de Lorraine en qualité de Chevalier de la Toison d'or.*

**L**E 25. Juillet, jour de saint Jacques & saint Christophe, on fit ici la cérémonie de l'installation du Prince Royal au rang de Chevalier de la Toison d'or, qui lui a été conféré par l'Empereur. S. A. Royale remplit dans cette occasion les fonctions de Sa Majesté Imperiale. Cet acte solennel commença par la marche, qui occupa depuis le nouveau Palais jusqu'à l'Eglise des RR. PP. Minimes, destinée pour être le theatre de cette auguste cérémonie. Le Regiment des Gardes à pied formoit deux hayes; la livrée composée de Heyduques, Coureurs & Valets de pied, marchoit à la tête & à côté des carosses. Le Colonel des Regimens des Gardes, les premiers Gentilshommes de la Chambre, & le Grand Maître de la Garderobe, tous dans un même carosse, paroissoient ensuite. Dans un autre carosse à six chevaux, précédé des Pages à pied, étoient le Grand Chambellan, le Grand Ecuyer, le Capitaine des Gardes du Corps, & le Colonel des Cent-Suisses. Après venoit le carosse du Corps, garni de velours cramoisi brodé en or, il étoit tiré par huit chevaux harnachez superbement, S. A. Royale occupoit seul le fonds de ce magnifique carosse, & portoit l'habit de l'Ordre. Les deux Princes Cadets remplissoient le devant, & le Prince de Guise étoit à la portière. Soixante Suisses, autant de Gardes du Corps & de Chevaux-Legers, avec plusieurs autres Officiers des trois Corps, marchaient sur les ailes de ces carosses. S. A. Royale en arrivant à l'Eglise qu'on avoit très-décorée, se mit

H vj sous

sous un dais, où le Portrait de l'Empereur étoit exposé en grand relief sur un trône. Dès que S. A. Royale fut assise, les deux Princes Carders & le Prince de Guise se placerent des deux côtez & derriere son fauteuil : les premiers Officiers étoient rangez en ligne. L'Envoyé de France se plaça à côté du trône, les Maréchaux & le Senechal de Lorraine étoient vis à-vis de l'Epître. Dès que tout fut disposé pour la cérémonie, S. A. Royale ordonna à celui qui faisoit la fonction de Chancelier de l'Ordre, & au Maître des Ceremonies d'aller chercher le Prince Royal, qui étoit alors dans un appartement du Couvent. Ce Prince entra dans l'Eglise en habit de l'Ordre, suivi de son premier Gentilhomme de la Chambre, qui portoit la queue de sa robe, & d'un nombre de Chambelans ; il étoit précédé dans cette marche de plusieurs Officiers des Gardes du Corps, du Chancelier & du Maître des Ceremonies. Le Prince en arrivant fit une profonde reverence à l'Autel, une autre à S. A. Royale ; & s'approchant du trône, se mit à genoux devant elle ; tout ce qui est prescrit par les Statuts de l'Ordre dans cette occasion fut alors observé. Le Prince prêta le serment, & reçût de S. A. Royale le Collier de l'Ordre & l'embrassade. Alors S. A. Royale descendit du trône, & se mit à genoux sur un Prié-Dieu devant le grand Autel, où elle entendit la Messe ; célébrée pontificalement par l'Abbé de Luneville. Le Prince Royal se plaça sur un carreau à deux pas de son pere, & les autres Princes & Seigneurs occuperent leurs rangs. On chanta un Motet pendant la Messe. Dès qu'elle fut entendue, tout ce pompeux cortege retourna au Palais, où S. A. Royale ramena le Prince Royal dans le fonds



D' A O U S T 1722. 181

de son carosse. On reprit trois fois une décharge d'artillerie de vingt cinq pieces de canon. S. A. Royale Madame , les Princesses & autres Dames de la Cour , virent la ceremonie dans la Tribune de l'Eglise. Le Prince Royal tint une table de vingt quatre couverts ; le soir il y eut Comedie , souper , feu d'artifice , décharge d'artillerie & bal.

---

**BENEFICES, CHARGES**  
*& Dignitez des Pays Etrangers , avec les Morts & Mariages des personnes de consideration.*

**DANNE MARK.**

**M**R Gabel , Gentilhomme de la Chambre du Roy , a été nommé par Sa Majesté Vice-Amiral general de ses Armées navales.

Le Comté de Holsten , Maréchal de la Cour , a été nommé premier Secrétaire d'Etat , & Ministre de la Guerre.

**A L L E M A G N E.**

La Chancellerie de Vienne a expédié un Decret Imperial , qui nomme Conseiller d'Etat ordinaire le Comte Leopold-Victorin de Vindisgrats , Ecuyer hereditaire de Stirie , Chambellan de l'Empereur , Conseiller Aulique , & l'un des Plenipotentiaires de Sa Majesté Impé-

## ANGLETERRE.

Le Chevalier Gold a été nommé Gouverneur de la Compagnie de Russie, à la place du Chevalier Ayloffé decédé depuis peu.

La Duchesse de Kandall a obtenu du Roy pour trente-deux ans tout le terrain, dit de la Savoye, qui est le long de la Tamise, qui appartient à la Couronne; elle a dessein d'y faire bâtir de belles maisons, & d'en faire le plus beau quartier de la Ville de Londres.

Le Duc de Quensbury a été nommé Amiral d'Ecosse.

Le Lord Vvittvort a été nommé par le Roy de la Grande Bretagne Ambassadeur, Plenipotentiaire de Sa Majesté au Congrès de Cambray.

Le Lord Cadogan a été admis par le Roy dans le Conseil du Cabinet.

## PORTUGAL.

On fit à Lisbonne le 4 Juillet l'élection des Administrateurs honoraires & comptables de la Maison de Misericorde de cette Ville, & Dom Ferdinand Tellès de Silva, Marquis d'Alegrette, Conseiller au Conseil d'Etat, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Visiteur des Finances, fut élu Provediteur de cet Hôpital Royal.

Dom Thomas Tellès de Silva, Vicomte de Villanova de Cerveira, fut élu Ecrivain.

Le Marquis de Marialuc, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Sergent Major de Bataille, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie de

la Garnison de cette Ville , fut élu Receveur general des Aumônes.

Le Comte d'Atougnia , & Dom François dos Santos , furent élus Majordomes , ou Grand Maître des prix & récompenses.

Le Comte d'Arcos , aussi Colonel d'un Regiment de Cavalerie de la Garnison de cette Ville , & Dom Manuel d'Almeyda , Leytou , pour Visiteur de la repartition de sainte Croix.

Dom François Mello de Castro , ci-devant Gouverneur de Mazagaon , & Laurent de Valle , pour la repartition de Notre Dame.

Jean Correa de l'Abreu Desembargador , & Joseph Rodriguès de Macedo , pour celle de sainte Catherine.

## ESPAGNE.

Dom Louis de Salçados y Arosna , Archevêque de saint Jacques , a été nommé à l'Archevêché de Seville , & Dom André de Herrera-Esguera , Evêque d'Osma , à l'Archevêché de S. Jacques.

## ITALIE.

Le 6. Juillet Sa Sainteté tint Consistoire secret au Quirinal . & proposa l'Abbé Ascaniè Gonzague pour l'Evêché titulaire de Colosse.

M. François-Antoine Tini , pour les deux Evêchez réunis d'Avellino & de Trescenti dans le Royaume de Naples.

M. Angelo Gentile pour l'Evêché de Balcastro.

M. Luc Antoine de la Gatta pour l'Evêché de Bitonte , dans la Terre de Bary , au Royaume de Naples.

L'Abbé de Rohan , nommé par Sa Majesté Très- Chrétienne, pour l'Archevêché de Reims.

L'Abbé de Valbelle , nommé à la Coadjutorerie de S. Omer , fut proposé par le Cardinal Ottoboni , Protecteur des affaires de France , l'Eglise titulaire de Giropolis.

M. Bernard Godzeski fut proposé par le Cardinal Annibal Albani , Protecteur du Royaume de Pologne , pour l'Evêché Titulaire de saint Amian , avec le titre de Suffragant de Posnanie.

Dom Pedro Tagis fut préconisé par le Cardinal Aquaviva , pour l'Evêché de Gadlarzara dans les Indes Occidentales.

Le R. Pere Santano Franciscani réformé , fut préconisé par le Cardinal Cienfuegos , pour l'Evêché de Castel-a-mare dans le Royaume de Naples.

Le *Pallium* fut accordé au nouvel Archevêque de Reims à la fin du Consistoire.

Le Prince Menzicof doit aller incessamment en Pologne , pour y terminer le mariage qui fut conclu l'année dernière entre la Princesse sa fille & le jeune Prince Sapieha.

Le Duc Frederic d'Holstein- Glusbourg , doit épouser incessamment à Coppenhague la Comtesse Johnston , intendante de la Maison de la Princesse Royale.

Dom Juan Manuel de la Cueva & Mendouca , Commandeur de l'Ordre de Christ , Alcaide Major de Altar , & fils du Colonel Dom Fernando de la Cueva & Mendouca , épousa à Lisbonne le 23. Juin par Procureur , Donna Marie Leonore- Josephe de Albuquerque , sœur de Dom Antoine de Sousa de Silva , Gardien Major des vaisseaux des Indes & des Armées navales du Roy de Portugal.

Dom

D' A O U S T 1722. 185

Dom Dominique Claros Alonso Perès de Gusman , Duc de Medina Sidonia , Grand d'Espagne , épousa le 8. Juillet à Madrid Dona Josephé Pacheco Orsorio y Moscoso , fille du Comte de San Estevan de Gormas. Les Comtes d'Altamira assisterent à la ceremonie comme parrains des deux époux.

Dom Jean Pacheco Tellès Giron , Marquis de Manera & Comte de Humanès , Grand d'Espagne , est mort à Madrid le      Juillet, dans la quarante-deuxième année de son âge.

---

## A D D I T I O N

### *Aux Nouvelles Etrangères.*

SElon quelques lettres d'Ispahan du mois de Mars dernier , l'Emir Mamud , rebelle de Candabar , qui ravagea Canoma il y a environ 3 ans avec dix à douze mille hommes , s'étant avancé vers cette Capitale de la Perse ; le Sophi en sortit le 10. Mars avec environ 40000. hommes non disciplinez ; il attaqua ce rebelle , mais il fut mis en fuite , après avoir perdu 4000. hommes , 29 pieces de canon , tout le bagage , & 12000. Tomans ; c'est-à-dire , environ 600000. livres de notre monnoye On croit que si le rebelle eut poursuivi sa victoire , il seroit entré dans Ispahan sans aucune résistance ; mais ayant différé sa marche , il donna le tems aux habitans de fortifier la place , de rompre les ponts qui servent de communication avec le Bourg Zulfa , dans lequel l'Emir entra ; il prit son logement au Palais Royal , & il fut complimenté de la part des habitans , qui au lieu

lieu de se retirer à Ispahan avec leurs familles & leurs effets, aimèrent mieux rester chez eux, à leur grand dommage; car leurs Deputés furent reçus avec mépris par Mamud, qui leur fit donner la bastonnade, à cause qu'ils ne lui avoient pas apporté des presens, comme à leur Roy & Protecteur. Il leur ordonna de s'en acquitter le lendemain, ce qu'ils firent; mais les presens n'ayant pas été trouvez assez beaux, ils furent maltraitez comme le jour precedent, & le rebelle leur ordonna de lui amener 500. vierges. Ils obéirent; mais ces filles étant de la lie du peuple, les conducteurs reçurent aussi la bastonnade, & on leur enjoignit d'aller chercher des filles de meilleure condition, comme celles qui étoient aux fenêtres, lorsque l'Emir Mamud entra dans le Bourg; quoiqu'on executât ce dernier ordre, les Deputés eurent le même sort que les precedens, parce qu'elles n'étoient pas parées de leurs plus beaux joyaux. Ces lettres ajoûtent, que quoi qu'il y ait à Ispahan plus de cent mille hommes en état de porter les armes, on n'a pas le courage de se mettre en devoir de chasser les rebelles du Bourg de Zulfa,

Selon les lettres de Russie, le bruit couroit d'Astracan, que le Roy de Perse s'étoit mis sous la protection du Czar, & que ce Prince lui avoit promis tous les secours nécessaires pour le remettre en possession de ses Etats.

On apprend de Vienne, que le départ de l'Empereur pour l'exécution du vœu qu'il a fait à Notre-Dame de Marienzell en Stirie, est fixé au commencement du mois prochain. S. M. I. y a déjà envoyé trois figures d'argent du poids de 1400. marcs, représentant la sainte Trinité.

Les

Les lettres de Turin portent , qu'on y a reçu avis que le Pape avoit enfin consenti à reconnoître le Roy de Sardaigne en cette qualité , que S. S. devoit lui envoyer l'Abbé Conti, son neveu , avec le caractère de Noncé Extraordinaire , & qu'on croit que l'Abbaye de Lucedio sera donnée par S. M. à ce jeune Prelat.

On écrit de Livorne du 31. Juillet , que la Flotte Othomane est très-considérable , & qu'elle est dispersée en plusieurs quartiers vers le Golfe de Venise , du côté de Siracuse en Sicile , à l'entrée du Canal de Malthe , &c. mais on ne croit pas que cet armement regarde l'Isle de Malthe , qui est munie & fortifiée , de manière à ne pas craindre la plus vigoureuse attaque ; on écrit plutôt que les Turcs en veulent à l'Isle de Corfou , qui est à l'embouchure du Golfe de Venise , qui appartient à la Republique de Venise , & qu'on appelle le Lionevart de l'Italie. Voici une traduction de la lettre écrite au Grand Maître de la Religion de Malthe le 28. Juin 1722.

ALDI AGA , Capitaine general , Commandant de la Patrone de l'Armée Othomane.

**O**N fait à sçavoir au principal , & au premier de l'Isle de Malthe , & aux Chefs de son Conseil , & à tous les Chefs des Nations Françoises & Venitienne , comme aussi aux autres Chefs de la Nation du Messie qui se trouvent dans cette Isle , que nous avons été expressément envoyez par le Grand Seigneur , Maître de l'Univers , refuge du monde , afin qu'on nous con- signe , & qu'on envoie tous les esclaves , tant des particuliers que ceux de S. Jean , qui se trouvent

*vent sous leur mauvais gouvernement , afin qu'ils se presentent à son Auguste & suprême Tribunal. Telle est sa volonté , nous ayant armé à cette fin , & ordonné ex ressement de vous faire sçavoir par cet écrit nôtre arrivée , & à faute de nous remettre tous les esclaves , vous apprendrez ce qui en arrivera , & vous vous en repêtierez , vous envoiezz la réponse à cette Lettre à Tunis.*



## JOURNAL DE PARIS.

**L**É 15. de ce mois Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, on a vu la Procession solennelle qui se fait ordinairement ce jour là , à laquelle le Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris officia , & le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aydes , & le Corps de Ville assisterent avec les ceremonies accoutumées. Cette Procession est commune au Royaume de France , qui reconnoît singulierement la Sainte Vierge pour sa protectrice. C'est ce qui porta le Roi Louis XIII. à instituer cette sainte ceremonie , par une Déclaration du 10. Fevrier 1638. dans laquelle on voit exprimez les sentimens de cet Auguste & pieux Monarque ; en voici l'extrait.

Nous



Nous avons crû être obligez , nous prosternans aux pieds de sa Majesté Divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Sainte Vierge , & de la sacrée Croix , où nous reverons l'accomplissement des Mysteres de Nôtre Redemption, par la vie & la mort du Fils de Dieu , nous consacrer à sa grandeur par son fils rabbaissé jusques à nous , & à ce fils par sa mere élevée jusqu'à lui , en la protection de laquelle nous mettons particulièrement nôtre personne , nôtre Etat , nôtre Couronne , & tous nos sujets , pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité par son intercession , & de toute la Cour celeste par son autorité, & son exemple. Nos mains n'étant pas assez pures pour presenter nos offrandes à la pureté même , nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter , les rendront hosties agreables , & c'est chose bien raisonnable , qu'ayant été mediatrice de ses bienfaits , elle le soit de nos actions de grace. A ces causes nous avons déclaré & declarons que prenant la Très-Sainte & Glorieuse Vierge pour protectrice speciale de nôtre Royaume , nous luy consacrons particulièrement nôtre personne , nôtre Etat , nôtre Couronne , & nos Sujets , la suppliant de nous vouloir inspirer une Sainte conduite , & défendre

fendre avec tant de soin ce Royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voyes de la grace qui conduisent à celles de la gloire: Et afin que la posterité ne puisse manquer à suivre nos volontez en ce sujet, pour monument & marque immortelle de la consecration presente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le Grand Autel de l'Eglise Cathedrale de Paris, avec une Image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix, nous ferons représenté aux pieds & du Fils & de la Mere, comme leur offrant notre Couronne & notre Sceptre; Nous admonestons le sieur Archevêque de Paris, & néanmoins lui enjoignons que tous les ans le jour & Fête de l'Assomption il fasse faite commemoration de notre presente Declaration à la grande Messe qui se dira en son Eglise Cathedrale, & qu'après les Vêpres dudit jour, il soit faite une Procession en ladite Eglise, à laquelle assisteront toutes les Compagnies Souveraines, & le Corps de Ville, avec pareille ceremonie que celle qui s'observe aux Processions generales plus solennelles.

les. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les Eglises, tant Parochiales que celles des Monasteres de ladite Ville & Fauxbourgs, & en toutes les Villes, Bourgs & Villages du Diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les Archevêques & Evêques de nôtre Royaume, & néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solemnité en leurs Eglises Episcopales, & autres Eglises de leurs Diocèses. Entendant que ladite cérémonie, les Cours de Parlement, & autres Compagnies Souveraines, & les principaux Officiers des Villes y soient presens. Et d'autant qu'il y a plusieurs Eglises Episcopales qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits Archevêques & Evêques en ce cas, de lui dedier la principale Chapelle desdites Eglises, pour y être faite ladite cérémonie, & d'y élever un Autel avec un ornement convenable à une action si celebre, & d'admonester tous nos peuples d'avoir une devotion toute particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante Patrone, nôtre Royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi & reveré si saintement, que nous & nos Sujets puissions

sions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés : car tel est nôtre plaisir , &c,

Les ruës neuve Nôtre-Dame, du Marché-neuf, de la Barillerie, de la Vieille Draperie & des Marmouzets, par où passe cette Proceſſion ſont tenduës de tapisſeries, & les avenueës ſont gardées pour augmenter la pompe & faciliter la marche.

On a crû devoir inferer dans ce Journal une action du Roi de Pologne qui eſt trop intereſſante pour être confonduë parmi les nouvelles étrangères. On dit que ce Prince retournant dans ſon Royaume, & paſſant à demi lieuë de Gorlits une de ſes Villes frontieres; ſes poſtillons pour éviter un mauvais chemin, traverserent le champ labouré d'un Payſan, qui l'ayant apperçû ſe ſaiſit des rênes des chevaux, & menaça de brifer les rouës du caroſſe avec une forte hache dont il étoit armé, ſi l'équipage ne prenoit la route ordinaire; deux Pages de S. M. Polonoïſe qui ſuivoient le caroſſe avancerent, & maltraiterent le Payſan; les poſtillons alloient continuer leur voyage, lorsque le Roi de Pologne entendant le bruit de leur diſpute, défendit aux Pages de fraper le Payſan, & lui ayant fait diſtribuer quelque argent, ordonna  
aux

aux postillons de tourner , & d'entrer dans le grand chemin , en disant *que ce pauvre homme avoit raison de défendre son bien , & qu'un Roi n'étoit pas plus en droit que le moindre particulier de ruiner quelqu'un sans nécessité.* \*

Le 30. Juillet on celebra dans la Chapelle de Versailles une Messe des Morts pour l'Anniversaire de la Reine défunte, le *De profundis* y fut chanté par la Musique du Roi où S. M. assista.

Deux jours devant M. Foscarini & Tiepolo, Ambassadeurs extraordinaires de la République de Venise, arrivés à Paris le 4. Juin dernier, eurent une audience particuliere du Roi , & ensuite de Monsieur le Duc d'Orleans , Regent du Royaume. M. le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs auprès de Sa Majesté les conduisit à ces deux audiences.

Le même jour le Roi sortit sur les six heures du soir , & se promena dans les jardins , accompagné de sa Cour ordinaire. Le lendemain sa Majesté alla à Trianon , le jour suivant elle se promena encore dans les jardins , & s'amusa sur tout dans l'Orangerie.

L'Infante-Reine a pris l'habit de Cour qui lui sied parfaitement bien , elle a des graces indépendantes du caprice de la

I                      mode

mode. Les Dames vont exactement faire leur Cour au Roi pendant les dîners & soupers de Sa Majesté.

Madame la Duchesse d'Orleans, Regente, tient souvent appartement chez elle; le Roi y a joué le 2. Aoust en sortant du Salut.

Le 3. Aoust, le Roi alla se promener dans ses jardins, & prendre sur le canal le divertissement de la pêche.

Messieurs de la Grand'Chambre ont commencé du 3. à tenir leur audience dans la chambre de saint Louis au Palais, pour laisser le temps de reparer ce lieu, auguste dépositaire de la Justice de nos Souverains. On prétend qu'on va le parquer & le lambrisser dans un goût moderne & noble, suivant les desseins de M. de Cotes, qui ne peuvent être que corrects & gracieux. On augmentera le nombre des croisées pour tirer un plus grand jour, & toutes seront ou faites, ou corrigées sur des modeles nouveaux. La cheminée perdra aussi son air antique, & sera ornée de marbre; on nettoiera le plafond, & on l'enrichira d'une dorure neuve; la porte d'entrée sera élargie & rehaussée, & décorée d'attributs & d'ornemens allegoriques. L'escalier de la Cour des Aydes qui est dans la Grande Salle sera déplacé; de sorte que de la  
Galerie

Galerie de la Sainte Chapelle on verra la porte de la Grand'Chambre. Ces embellissemens ont été ordonnez pour mieux accompagner le Lit de Justice que le Roi doit tenir à sa majorité.

Le 4. le Roi donna audience publique à M. le Bailly de Mesmes , Ambassadeur extraordinaire de la Religion de Malthe. Ce Ministre étoit accompagné de plusieurs Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers de son Ordre. Il fit part à sa Majesté de la mort du Grand-Maître , Marc - Antoine Zondodari , décédé à Malthe le 16. Juillet dernier , âgé de soixante-trois ans sept mois & quinze jours. Ce Grand-Maître n'avoit possédé cette Dignité que pendant deux ans , & quelques mois. Le merite & les qualitez personnelles qui avoient causé son élévation ont aussi causé à sa mort les sinceres regrets qui l'ont suivie. L'Ambassadeur fit en même temps part au Roi de l'élection qui s'étoit faite du Bailly Don Antonio Manoel , Portugais de la Langue de Castille, à la Dignité de Grand-Maître de la Religion de Malthe , & en presenta une Lettre à Sa Majesté.

M. le Bailly de Mesmes fut conduit à cette audience par M. le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , & reçut à la porte en dedans de la

1 ij Salle

Salle des Gardes qui étoient en haye , & sous les armes par M. le Duc de Rets, Capitaine des Gardes du Corps. Il eut ensuite audience de Monsieur le Regent, & de Madame la Duchesse d'Orleans. Le Roi regala l'Ambassadeur & les Chevaliers de Malthe. On leur servit une table de quarante-huit couverts.

Le même jour M. Foscarini & Tiepolo , Ambassadeurs extraordinaires de la République de Venise , conduits par M. de Marpré , Introduceur des Ambassadeurs auprès de Monsieur le Duc d'Orleans eurent une audience particulière de Madame la Duchesse d'Orleans , conduits par le même Introduceur. Ils avoient eu au Palais Royal, à Paris, une audience particulière de Madame.

Le cinq le Roi alla jouer chez l'Infante-Reine , & le lendemain il alla pêcher au canal.

Le Jeudi 6. de ce mois s'exécuta la fameuse gageure de M. le Comte de Saillant , & de M. le Marquis d'Antraques qui a occupé ce jour-là bien des curieux , depuis Paris jusqu'à Chantilly : Voici quel étoit le pary. Le Comte de Saillant avoit gagé qu'en six heures, exactement mesurées , il iroit deux fois à cheval de Paris à Chantilly , & en reviendroit de même , s'engageant de toucher chaque



chaque fois à Chantilly la statue du Connétable, & à Paris l'Arc Triomphal qui compose la Porte S. Denis. On avoit pris des mesures justes pour éviter tous les embarras qui pouvoient empêcher ou retarder la course. On avoit joint à ces précautions celle de distribuer les Matéchauffées sur la route pour écarter les embarras. Dans le Fauxbourg S. Denis, où la foule des Spectateurs pouvoit aisément faire naître des incidens qui n'auroient pas été favorables au coutier, le Guet à pied & à cheval étoient chargez du soin de contenir les mouvemens du peuple. On avoit sablé le Fauxbourg Saint Denis pour éviter les glissades qui devoient être fréquentes ce jour-là ; car la pluie tomba pendant toute la matinée. On avoit dressé un échaffaut sous la grande Porte de S. Denis où étoit M. le Duc de Bourbon avec sa Cour. Sous une des Portes attenant étoit l'échaffaut des pendules réglées par le celebre M. Cassini, Astronome de l'Observatoire Royal, en presence du Comte de Coignies, & du Marquis de Beauveau. Ces pendules étoient si justes que leurs mouvemens furent égaux depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures après midi. M. le Prevost Notaire étoit dépositaire de l'argent du pary, consigné par le Comte de

Saillant , & le Marquis d'Antragues ; de la somme de dix mille livres. Le Comte de Saillant jusqu'au jour de la course étoit le maître d'annuller la gageure , en payant au Marquis d'Antragues un dedit de cent pistoles.

M. le Duc de Bourbon arriva des cinq heures du matin à la Porte S. Denis, d'où il devoit voir commencer la course. Le Marquis d'Antragues arriva à cinq heures trois quarts. Le Comte de Saillant monta à cheval, & partit à six heures sonnantes aux deux Pendules : En revenant à la premiere course il gagna de près d'un quart d'heure ; présage presque certain de sa victoire. A la seconde & dernière course il gagna la gageure ; & après être arrivé à l'Arc Triomphal , le courrier victorieux eut de reste sur les six heures données vingt-sept minutes entieres. Ainsi par le calcul qu'on a fait de la course on trouve qu'il n'a employé par heure que neuf minutes quinze secondes ; cependant il essuya quelques incidens qui lui déroberent quelques momens. Son cheval partit mal , il fallut le remettre sur le bon pied ; un cavalier du Guet qui vouloit faire ranger un importun , le devint lui-même , & arrêta le Comte de Saillant ; enfin son cheval fit une glissade à la descente d'Ecoïan. Quant aux relais  
ils

D' A O Û S T 1722.

ils étoient à S. Denis, Ecoüan, Mar-  
che & Chantilly. Le Marquis de Saint-  
a monté 27. chevaux. M. le Marquis de  
Louvois qui étoit à Chantilly revint à  
Paris, & accompagna le courier à sa der-  
niere course. A la Statuë du Connétable  
il y avoit aussi un Valet de Chambre du  
Marquis d'Antragues.

Le 8. le Roi alla à S. Cir, & se con-  
fessa au R. Pere de Lignieres, son Con-  
fesseur. Le lendemain sa Majesté reçût  
le Sacrement de Confirmation par les  
mains du Cardinal de Rohan, Grand  
Aumônier de France qui lui avoit fait  
avant cette sainte Ceremonie une exhor-  
tation convenable au sujet digne de l'au-  
guste Auditeur qui l'écoutoit, & de l'il-  
lustre Orateur qui la prononçoit. Mon-  
sieur le Duc d'Orleans, Regent du Royau-  
me, M. le Duc de Bourbon, M. le Com-  
te de Clermont, M. le Prince de Conti,  
& un grand nombre de Seigneurs & Da-  
mes de la Cour furent témoins de la  
pieté du Roi, qui après sa Confirmation  
entendit la Messe chantée par sa Musique,  
& l'après midi, Vêpres & le Salut. Sa  
Majesté alla au Conseil entre Vêpres &  
le Salut, & le soir se promena dans ses  
jardins, & en chaloupe sur le canal.

Le 11. est arrivé à Paris le courier  
d'Espagne pour le mariage de Don Car-  
los,

I iiij

los,

los, troisième Infant d'Espagne, âgé de près de sept ans, avec Mademoiselle de Beaujolois, fille de M. le Duc d'Orleans.

On fit à minuit dans la Chapelle du Roi la cérémonie du mariage de Don Emanuel Sicardo, Premier Valet de Chambre du Roi d'Espagne, avec Dona Louïse, jeune Espagnole attachée à l'éducation de l'Infante-Reine.

M. le Chevalier de Beringhan a fait présent à cette Princesse d'une calèche magnifique pour se promener dans les appartemens de Versailles.

Les Comédiens Italiens ont donné sur la fin de l'autre mois quelques représentations de *Timon* que le public a fort bien reçues, & ils ont joué le 31. la Comédie nouvelle de *Polypheme* en 5. actes, tirée du Cyclope d'Euripide, avec des entr'actes, composez de chants & de danses.

Le 14. le Roi alla entendre Vêpres à la Chapelle qui furent chantées par la Musique; sur les cinq heures Sa Majesté alla aux Recolets à pied faire ses Stations pour son Jubilé, & ensuite monta en Carrosse pour se rendre à S. Cir, & s'y Confesser au R. Pere de Lignieres, son Confesseur.

Le même jour Monsieur le Duc d'Orleans a présenté au Roi le projet d'un Camp & d'un Fort pour amuser & instruire

truire S. M. dans l'art militaire. S. M. a agréé le projet , & en a ordonné l'exécution. M. de la Voye , ancien Brigadier des Ingenieurs , & Brigadier des armées du Roi est chargé de la conduite de l'ouvrage ; il en a donné le dessein à M. le Blanc, Ministre de la Guerre. M. Daudet nouvellement Ingenieur , Geographe du Roi , travaille sous M. de la Voye pour lever les plans.

Le Camp sera situé à l'entrée des avenues du Château de Versailles près de Montreüil. Le Regiment du Roi est destiné pour ce jeu militaire & Royal. M. le Chevalier de Pezé , Colonel de ce Regiment , commandera le Camp.

Le 15. jour de l'Assomption de la Sainte Vierge le Roi fit sa premiere Communion à la Paroisse de Versailles. Sa Majesté monta à neuf heures du matin dans son carosse à deux chevaux , accompagnée de Monsieur le Duc d'Orleans , M. le Duc de Chartres , M. le Duc de Bourbon , M. le Comte de Clermont , M. le Duc de Charots , son Gouverneur, de M. l'ancien Evêque de Frejus , son Precepteur , M. le Duc de Rets , son Capitaine des Gardes , & autres Seigneurs. Les Officiers des Gardes du Corps étoient à cheval autour du carosse du Roi , & les Gardes du Corps marchaient à pied ;

le Marquis de Courtanvaux étoit à cheval à la tête du carosse qui étoit chargé devant & derriere des Pages de la grande & petite Ecurie. Les grands & petits Valets de pied, precedez des Gardes de la Prevôté, & des cent Suisses, leur drapeau déployé, les Gardes Françoises & Suisses en haye dans la grande cour avec leurs Officiers à leur tête, battoient aux champs pendant la marche. Le Roi en arrivant à l'Eglise Paroissiale fut reçu à la porte par M. Bailli, Curé de Versailles, à la tête de son Clergé. On presenta de l'eau-benite à Sa Majesté, qui entrant au Chœur, precedé des Huissiers portant leurs masses, s'agenouïlla sur un Prié-Dieu. M. le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, donna la Sainte Communion au Roi; les coins de la nape étoient tenus du côté du Roi par Monsieur le Duc d'Orleans & le Duc de Chartres; & du côté de l'Autel par les Abbez de Pezé & de Froulay, Aumôniers du Roi. S. M. après la Communion entendit une seconde Messe, & revint au Château dans l'ordre qui avoit été observé en partant. L'après midi il entendit Vêpres à la Chapelle, la Procession se fit dans la cour. L'Abbé Dubois, Premier Chapelain de la Musique du Roi y officia, & porta l'Inage de  
Sainte

Sainte Vierge. On y chanta les Litanies de la Vierge en Musique. Le Roy à six heures assista au Salut , & remplit toute cette journée d'une maniere très-édifiante.

Le 16. Sa Majesté alla à S. Cloud rendre visite à Madame.

On fit le même jour l'élection des nouveaux Echevins de la Ville de Paris. M. de Châteauneuf a été continué Prevost des Marchands pour deux ans. M. du Quesnoy & M. Sauvage sont les deux Echevins élus. Ils ont prêté serment de fidélité entre les mains du Roy le 19.

Le 22. de ce mois , S. E. M. le Cardinal du Bois , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département des affaires étrangères , fut déclaré par le Roy principal Ministre ; & le lendemain il prêta serment entre les mains de S. M. en présence de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le 28. on lança à l'eau la Fregate l'Argonaute , construite par le Sieur Helie. On doit l'armer incessamment pour l'Isle de S. Domingue ; elle sera commandée par M. de Rochambeau , Capitaine de Vaisseau.

Le Vaisseau le Duc d'Orleans de 74. pieces de canon , que le Roy a fait construire à Toulon , fut lancé à l'eau le 13. de ce mois.

On doit aussi mettre à l'eau dans peu

de jours au Havre une nouvelle Fregate, qu'on doit armer pour la Martinique, & dont le commandement est donné à M. de Fontenay - Montreuil, Capitaine de Vaisseau.

Les Vaisseaux le Griffon & le Protée, que le Roy a fait armer à Brest, pour courre sur les Corsaires de Salé, vers le détroit de Gibraltar, mirent à la voile le 20. Juillet, sous le commandement de M. de Sainviliers.

Le 13. Aoust M. le Duc de Charost fut nommé Gouverneur du Roy, & le lendemain 14. il prêta serment entre les mains de Sa Majesté, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans Regent. Les noms & les qualitez de M. de Charost sont, Armand de Bethune, Duc de Charost, Pair de France, Lieutenant General des Armées du Roy, & au Gouvernement de Picardie, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de la personne de Sa Majesté.

La Maison de Bethune est si connue, qu'il seroit inutile de parler ici de son origine, & de ses illustrations; nous nous contenterons de dire que M. le Duc de Charost descend en droite ligne de Philippe de Bethune, Comte de Selles & de Charost, Chevalier des Ordres du Roy,  
Lieu-



Lieutenant General au Gouvernement de Bretagne, Gouverneur de la ville de Rennes, & Gouverneur de la personne du Duc d'Orleans, second fils de Henri le Grand. Il se rendit celebre par ses Ambassades, & par ses negociations importantes, dont les principales sont imprimées. L'Histoire remarque qu'il releva sur tout à la Cour de Rome la gloire du nom François, & qu'il eut toute la part possible à l'exaltation des Papes Leon XI. & Paul V. en quoi il rendit à la France de très-grands services.

Ce Seigneur, bisayeul de M. le Duc de Charost, étoit frere unique de Maximilien de Bethune, Marquis de Rosny, Duc de Sully, Prince d'Henrichemont, Pair & Maréchal de France, Grand Maître de l'Artillerie, Surintendant des Finances, & premier Ministre sous le regne d'Henri IV. C'est de ces deux grands Hommes que toute la Maison de Bethune d'aujourd'hui, divisée en plusieurs différentes branches, descend.

M. le Duc de Charost a un fils unique, sçavoir, N. de Bethune, Marquis d'Ancenis, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Dourlens, reçû en survivance de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps, &c.

Le

Le 25. Aoust , l'Academie Françoisè a celebré , à son ordinaire , dans la Chapelle du vieux Louvre , la fête de S. Louïs ; c'est M. l'Evêque de Soissons qui a officié à la Messe , pendant laquelle on a chanté un fort beau Motet , de la composition de M. du Bouffet ; le P. Suriau , Prêtre de l'Oratoire , a prononcé le Panegirique de S. Louïs , avec de grands applaudissemens. Son discours étoit divisé en deux parties , dans lesquelles il a représenté ce Heros Chrétien heureux & malheureux ; ayant dans la prospérité les vertus de l'adversité , & dans l'adversité les vertus de la prospérité.

Le même jour M<sup>rs</sup> des Academies des belles Lettres & des Sciences , ont fait chanter aussi un Motet pendant la Messe , dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire de la rue S. Honoré , de la composition dudit Sieur du Bouffet. M. l'Abbé Bignon y a assisté avec grand nombre d'Academiens , le P. Champion , Prêtre de l'Oratoire , a fait le Panegirique de S. Louïs.

L'après-midi l'Academie Françoisè , dans une Assemblée publique , distribua le prix de l'Eloquence , qui n'avoit pas été donné l'année dernière. Il fut adjugé à M. le Noble , sur son discours , dont le sujet est , *qu'il vaut mieux être repris par les insensez , que loüez par les sages.*

La

La Fête de sainte Anne, Patronne de M. de Vandeuil, Ecuyer du Roy, très-connu par les excellens hommes de cheval qu'il a formez, a été célébrée avec éclat le 28. du mois passé par les Gentilshommes de l'Academie dont il est le Chef. La Fête commença la veille par une Serenade de quantité d'instrumens; le lendemain à dix heures du soir on tira un très-beau feu d'artifice dans le Manege, de la composition du Sieur Morel, Artificier du Roy, en présence d'une nombreuse assemblée de Seigneurs & de Dames qui y avoient été invitez. Le Bal succeda au feu d'artifice, & dura toute la nuit; on y servit toute sorte de rafraîchissemens, avec autant d'ordre que de politesse, de la part de la jeune Noblesse, qui faisoit les honneurs de cette brillante Fête.

Le 17. de ce mois les Députez des Etats de Languedoc eurent audience du Roy, étant présentez par le Marquis de la Fare, Lieutenant General de la Province, par le Marquis de la Vrilliere Secrétaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & par le Sieur des Granges, Maître des Ceremonies: ils presenterent le cahier à Sa Majesté. La députation étoit composée de l'Evêque de S. Papoul pour le Clergé, qui porta la parole; du Baron de

de Lenta pour la Noblesse; des Sieurs Guy & Astruc, anciens Capitouls de Toulouse, pour le tiers-Etat, & du Sieur Joubert, Syndic general de la Province.

Le même jour le Roy fut à S. Cloud, pour faire compliment à MADAME, sur le Mariage de Mademoiselle de Beaujolois avec l'Infant Dom Carlos, troisième fils du Roy d'Espagne.

Le 18. le Roy fut se promener à cheval dans le nouveau Camp auprès de Montreüil, qu'on nomme de S. Siphorien, où son Regiment construit un Fort, qui sera attaqué & défendu.

Le 13. l'Abbé de Rohan fut sacré à Paris Archevêque de Reims, dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites, par le Cardinal de Rohan, assisté des Evêques de Senlis & de Soissons.

Le 25. jour de la Fête de S. Louïs, dont le Roy porte le nom, S. M. reçût les complimens des Princes & Princesses & de toute la Cour. Les Hautbois & les vingt-quatre Violons de sa Chambre, jouèrent à son lever & à son dîner, des airs nouveaux, de sa composition du Sieur Colin, reçû en survivance de la Surintendance de la Musique du Roy. Après la Messe les Tambours François & Suisses, rangez sur la petite cour de marbre, donnerent leur aubade au Roy.

Le

Le même jour le Roy donna la Croix de l'Ordre militaire de S. Louis à plusieurs Officiers, & le soir S. M. alla se promener à Trianon, pour laisser les jardins libres au peuple, qui étoit venu en foule de Paris pour voir joier les eaux.

M. le Duc de Bourbon a présenté au Roy pour son bouquet, un fusil, un fournement, & une bayonette, avec des ornemens d'or & de nacres de perles, d'un travail exquis.

Le même jour 25. Aoust, la Procession des Carmes du grand Couvent, à laquelle le Corps de Ville assista, alla à la Chapelle du Palais des Thuilleries, où les Religieux célébrerent la Messe, pendant laquelle Monsieur le Duc d'Orleans fit rendre les Pains-benits.

Le 27. l'Academie Royale de Musique donna aux Thuilleries, comme à l'ordinaire, le concert d'instrumens, qui n'avoit pû être executé le jour de S. Louis à cause du mauvais tems.

On apprend de Vienne, que les Etats de Hongrie continuent leurs deliberations, & qu'ils ont étendu le droit de succession au Royaume, jusqu'aux Archiduchesses filles de l'Empereur Joseph, & à défaut de leurs descendans, aux Archiduchesses, filles de l'Empereur Leopold; ne se reservant le droit d'élire un Souverain, qu'après

qu'après l'extinction totale de leurs descendants.

On apprend aussi d'Allemagne, que le 9. de ce mois la Reine de Prusse est accouchée à Berlin d'un Prince, qu'on a nommé Guillaume-Auguste; c'est son onzième enfant, le septième de ceux qui sont vivans, & le seul frere du Prince hereditaire.

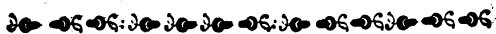
On mande de Londres, que la Duchesse Douairiere de Marlborough propose un prix de 500. livres sterlin, pour celui qui fera la meilleure Epitaphe latine pour le Duc son époux; on ajoute que les Docteurs Hale, Friend & Bland, doivent examiner les Epitaphes & adjuger le prix.

Nous donnerons le mois prochain les extraits des Discours presentez à l'Academie Françoisse pour le prix d'Eloquence.

*Extrait d'une Lettre écrite de Bourges du  
16. Aoust 1722.*

**L**Es Officiers de la Monnoye de cette Ville, ont non seulement fait imprimer un Memoire pour la justification de leur conduite dans l'affaire du vol fait dans la Monnoye de Bourges, qui a donné lieu à deux jugemens rendus par M. l'Intendant de cette Generalité; mais ils se sont pourvûs au Conseil d'Etat sur la prise à Partie, & ont formé les oppositions

tions nécessaires aux Arrests du Conseil, rendus sur les Requêtes de leurs Parties : sur quoi il est intervenu le 4. de ce mois un Arrest du Conseil d'Etat, sur le rapport de M. le Contrôleur General des Finances, par lequel Sa Majesté renvoie toutes les Parties pardevant les Maîtres des Requêtes de son Hôtel, pour par eux juger au souverain & en dernier ressort, toutes les contestations d'entre lesdites Parties, avec interdiction & défenses à tous autres Juges d'en connoître.



*BENEFICES & Emplois accordez par  
le Roy dans le present mois d'Aoust.*

**L**A Coadjutorerie del'Abbaye de Nôtre-Dame de sainte Perrine à la Villette, Diocèse de Paris, dont la Dame de Longüeil est Abbessè, en faveur de la Sœur Marie-Gabrielle-Elizabeth du Plessis-Richelieu, Religieuse Professe de l'Abbaye de Port-Royal de Paris, Ordre de Cîteaux.

L'Abbaye de S. Sauveur d'Andres ;  
Ordre de S. Benoît, Diocèse de Boulo-  
gne, vacante par la démission du Sieur  
Louis Thiberge, dernier Commendatai-  
re, en faveur du Sieur Jacques Bosfredon,  
Prêtre du Diocèse de Limoges, à la char-  
ge

ge de douze cens livres de pension annuelle & viagere.

Le Prieuré Commandataire de S. Pierre de Gigny , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Lyon , vacant par le décès de M<sup>e</sup> Abraham de Thesut , dernier Titulaire , à M<sup>re</sup> Louïs de Thesut , son frere , Clerc tonsuré du Diocèse de Langres , Conseiller d'Etat , Secrétaire des Commandemens de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans , Regent du Royaume.

L'Abbaye Commandataire de Boisaubry , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Tours , vacante par le décès du Sieur de Bragelone , dernier Titulaire , en faveur de Dom Martin Laillier , Religieux du même Ordre , à condition qu'après le décès dudit Dom Martin , l'adite Abbaye retournera en Commande , comme elle étoit auparavant ; Sa Majesté voulant bien pour cette fois seulement y nommer en regle , sans néanmoins préjudicier à l'état de la Commande.

L'Abbaye de Silvacane , au Diocèse d'Aix , n'a point été donnée à Dom Moreau , Religieux de Cîteaux , comme on l'a publié dans quelques nouvelles étrangères.

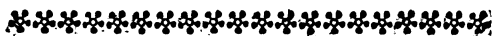
Le Gouvernement & la Charge de Bailly d'honneur d'Avesnes , ont été don-

nez



nez à M. Achilles de Broglie , Capitaine de Vaisseau , ensuite de la démission de M. le Comte de Broglie son pere.

Le Gouvernement des Ville & Château de Quimper , au Marquis de Molac , par la démission du Comte de Kercado son pere.



*Naissances , Morts & Mariages.*

**M**RE Charles - François d'Estain , Marquis de Saillant , Brigadier des Armées du Roy , Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie de son nom , a épousé Marie-Henriette Colbert de Maulevrier , fille de feu M<sup>re</sup> François-Edoüard Colbert , Chevalier , Marquis de Maulevrier & de Choller , Comte de Chemille , Brigadier des Armées du Roy , Colonel du Regiment de Navarre , & de Dame Marthe-Henriette de Froullé , de Tessé ; ce mariage a été célébré aux Camaldules.

M<sup>re</sup> Antoine-Loüis le Fevre de Caumartin , Chevalier , Seigneur de Caumartin , Boissy , le Châtel ; & autres lieux , Conseiller du Roy en ses Conseils , & Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel , fils de défunts M<sup>re</sup> Loüis-François

çois le Fevre de Caumartin, Chevalier, Seigneur desdits lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire, & Dame Charlotte Bernard, a épousé D<sup>le</sup> Elizabeth de Fieuber, fille de défunts M<sup>re</sup> Paul de Fieuber, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Conseiller du Commerce pour le dedans du Royaume, & Dame Angelique-Marguerite de Fourcy.

Le 10. Aoust a été baptisée Victoire-Louïse-Josephe, fille de M. Marie Thom.-Auguste, Marquis de Matignon, Brigadier des Armées du Roy, & de Dame Aimée-Charlotte de Brenne son épouse; le Parain M<sup>re</sup> Louïs-Jean-Baptiste de Matignon, Comte de Gassé, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Gouverneur du pays d'Aunis; la Maraine, D. Vict. Marie-Anne de Savoye, épouse de Amédée de Savoye, Prince de Carignan.

Le 11. Aoust fut baptisé Louïs-Hippolite, de M<sup>e</sup> Henri-François, Marquis de Grave, & de Dame Marie-Anne de Matignon son épouse; le Parain, M<sup>re</sup> Louïs-Jean-Baptiste de Matignon, Comte de Gassé, Maréchal de Camp des Armées, &c. la Maraine, D. Louïse-Hippolite de Grimaldi, de Monaco, Duchesse de Valentinois, épouse de M<sup>re</sup> Jacques-Fran-

François-Eléonore de Grimaldi, Duc de Valentinois, Pair de France, Lieutenant General de la Province de Normandie.

Le 24. de ce mois M. Bertrand Choant, Chevalier, Marquis de Cocandé, ci-devant Lieutenant Colonel de Cavalerie, est mort âgé de 84. ans.

Le 12. Dame Anne-Marie-Christine de Simiane, de Gordes, troisième épouse du Prince Emmanuel-Theodose de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albret & de Château-Thierry, Comte d'Auvergne, d'Evreux, & du Bas Armagnac, &c. Pair & Grand Chambellan de France, Gouverneur & Lieutenant General de la Province d'Auvergne, est morte à Paris, âgée de 39. ans dix jours, après avoir accouché d'une fille qui vit.

Le 14. Dame Marie Bochart de Saron, veuve de M<sup>re</sup> René de Marillac, Chevalier, Seigneur d'Attichy, Berneuil, Bitry, S. Pierre-lès-Bitry, Coloizy & la Motte-sur-Aîne, Baron de la Ferté-sur-Perron, Seigneur de Souvigny, le grand Parc, du Bourget, du petit Groslay, & autres lieux, Conseiller d'Etat ordinaire, Doyen du Conseil, & Conseiller d'honneur au Parlement, & dans tous les autres Parlemens du Royaume, est morte dans la 80. année de son âge.

Dame

Dame Marie Goupy , veuve de M. Nicolas Symonnet , Ecuyer , Conseiller-Secretaire du Roy âgée de 84. ans.

Dame Anne Ollier , veuve de M. Jacques Chevalier , Chevalier , Seigneur de Courtavaut-le-Bochet , S. Hilaire , & autres lieux , âgée de 82. ans.

M. de l'Estang , Lieutenant de Vaisseau , & Capitaine d'une des Compagnies franches de la Marine , est mort à Brest au commencement de ce mois.

M. de Rochemere , Lieutenant de Vaisseau , Capitaine de Compagnie , au département de Toulon , y est mort au mois de Juillet dernier.

Le 20. de ce mois M<sup>re</sup> Antoine-Louis-François le Fevre de Caumartin , Maître des Requêtes , épousa dans le Château des Bergeries , D<sup>lle</sup> Elizabeth-Antoinette de Fieubet , M. l'Evêque de Blois en fit la Ceremonie , en présence d'un grand nombre de parens des deux côtez.

On sçait que les nouveaux mariez tiennent à presque tous les Chanceliers & Gardes des Sceaux des deux derniers siècles , & à tout ce qu'il y a de plus considerable dans la Robe & dans l'Epée.



*Lettres Patentes , Arrests , Decla-  
rations , &c.*

**L** E T T R E S P A T E N T E S sur Arrest, du  
28. Juin 1722. concernant les vins  
& autres boissons arrivant à la Halle au  
vin de la Ville de Paris.

L E T T R E S P A T E N T E S sur Arrest du-  
dit jour, concernant le bestial à pied  
fourché.

O R D O N N A N C E de M. le Lieutenant  
General de Police, du 30. Juin, por-  
tant défenses aux Fruitiers-Orangers de  
la Ville & Fauxbourgs de Paris, & aux  
Marchands Forains, de faire enlever de  
dessus le carreau des Halles de Paris,  
les marchandises de beurres, fromages,  
œufs & autres denrées, sujets au paye-  
ment des droits du Roy, avant les heu-  
res marquées par les Arrests & Regle-  
mens de Police, &c.

D E C L A R A T I O N D U R O Y du 5. Juil-  
let, concernant les vagabons, gens sans  
aveu, mandians & bannis, &c,

K D2-

DECLARATION DU ROY, du 12. Juillet, concernant l'établissement Roïal des Invalides de la Marine.

DECLARATION DU ROY, du 13. Juillet, qui exempte les Commis principaux & ordinaires des classes, Ecrivains, Gardes-Magasins, Maîtres d'ouvrages, & autres entretenus pour le service de la Marine, de tutelle, curatelle, & autres Charges.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 14. Juillet 1722. qui décharge les Habitans de la Ville de S. Germain en Laye, de la levée des droits de Courtiers, Jaugeurs, Inspecteurs aux boisons & aux Boucheries, &c.

ARREST du Conseil, du 14. Juillet, concernant l'aliénation des Domaines, & qui nomme des Commissaires du Conseil.

ARREST dudit jour 14. Juillet, qui ordonne que les Greffiers des Maîtrises, & ceux des Grueries Royales, seront tenus de délivrer gratuitement aux Receveurs Generaux des Domaines & Bois, & aux Receveurs particuliers des Maîtrises, les expéditions des adjudications

tions des bois de Sa Majesté , & ne seront lefdites expéditions sujettes au Controlle des Actes , ni au sceau , &c.

LETTRES PATENTES sur Arrest , du 21. Juillet, qui ordonnent, que les Seigneurs & Vassaux possédans fiefs dans la mouvance de Sa Majesté , qui n'ont pas rendu la foi & hommage , à cause de son heureux avènement à la Couronne , & qui les rendront dans deux mois , seront reçûs à ce devoir , sans payer aucuns frais que ceux du papier & du parchemin timbré.

ARREST dudit jour 21. Juillet , qui défend à tous Procureurs , de poursuivre aucun jugement , portant profit sur les défauts , à faute de comparoître ou de défendre , sans avoir payé le droit réservé , à peine de restitution du quadruple , & de 500. livres d'amende pour chacune contravention ; & à tous Juges d'adjuger le profit desdits défauts , que la quittance du Commis de Martin Girard n'ait été jointe aux exploits , titres , &c. à peine de nullité de leurs jugemens.

ARREST dudit jour , qui ordonne la levée des quatre sols pour livre sur la

K ij Ferme

Ferme des droits, sur les huiles, ainsi qu'ils se percevoient sur les droits des autres Fermes du Roi.

ARRÊT du 7. Aoust 1722. qui regle & fixe les salaires des Compresseurs & Déchargeurs de marée, & ce qui sera payé aux gagnes-deniers & gardeuses de papiers, tant pour leur travail, que pour les fournitures de mannes.

*Arrests de la Cour de Parlement des 29. & 30. Juillet*, portant condamnation de mort contre Estienne Poulain, cy-devant condamné au foïet, Fleur-de-lys, & aux Galeres, *convaincu*, faisant fonction de mouche, d'avoir averti ceux qu'il sçavoit devoir être arrêtez, & d'en avoir reçu de l'argent, & d'avoir volé dans differens endroits de Paris, dans les Eglises, dans les Thuilleries, & autres Maisons Royales, complice de Cartouche, Cybour, du Bourguet, la Gonon & la Rey, Marchandon, & autres exécutez à mort.

Contre Jacques Tanton, dit Châteaufort, Chandelier, se disant cousin de Cartouche, emprisonné au Châtelet d'année en année depuis 1697. sur plusieurs accusations de vols, *convaincu* de port d'armes offensives, sous prétexte d'être mouche, de vols même dans les Eglises,



Eglises , & dans les Thuilleries , & d'être un des receleurs de Louïs Dominique Cartouche, Rosy , Drillon , &c. & autres executez à mort.

Contre Louïs Cartouche , dit Louïson , se disant Page du Marquis de Vivienne , lequel étoit le nommé Ferront , executé à mort , frere de Louïs Dominique Cartouche , son complice , condamné à être pendu par-dessous les aisselles à une potence en place de Grève , & y demeurer suspendu pendant deux heures , ensuite conduit aux Galeres , pour y servir le Roi à perpetuité comme forçat , &c. *Il n'avoit point l'âge de puberté lorsqu'il a commis les crimes pour lesquels il a été condamné.*

Cette execution a été malheureuse , & comme si ceux qui portent ce nom étoient destinez à perir par le Gibet , le jeune Cartouche se trouva mal , avant qu'il eut subi la peine portée par l'Arrest. M. Arnaud de Boëx , Rapporteur le fit détacher , on le saigna , & on le secourut très-promptement , mais il mourut six heures après.

Autre Arrest du 31. Juillet , par lequel Eloy le Febvre , Greffier-Commis du Prevost de l'Isle de France , est condamné au carcan , & au bannissement ,

K. iij. accusé

accusé & convaincu d'avoir averti Nicolas Ferront ou Ferrand du decret de prise de corps contre lui decerné , & de l'avoir fait évader , &c.

Il paroît depuis peu une brochure de 90. pages , imprimée chez Denis de la Tour , & Pierre Simon , rue de la Harpe , intitulée , Recueil des Arrests de la Cour de Parlement rendus au procès contre Louis Dominique Cartouche & ses complices , au nombre de 52. exécutez à mort.

*Autre Arrest du Parlement du 22. Aoust* , portant condamnation d'être rompu vif , contre André Sauvage , dit Saint Preüil , ou Boulanger , convaincu de vols de nuit avec effraction , & en passant par les fenêtres , complice de Louis Dominique Cartouche , de Jean Baptiste le Maître , & autres exécutez à mort.

Contre Françoise Fenot , dite la Champagne , reprise par plusieurs fois de Justice , condamnée d'être pendue , convaincue d'avoir recelé les effets volez de partie de voleur de Paris , & d'être *Anquillense* , complice de Cartouche , de Boucher le Maître , &c.

Contre Marie-Jeanne Rolland , convaincue de complicité de vol avec effraction

D' A O U S T 1722. 223

tion par Cartouche , Limoufin , Messié , dit Flamand , Blanchard , Marie-Anne Chevalier , dite la Gros-Bois , &c.

Le même Arrest porte condamnation des Galeres , du foïet , & de la Fleur-de-Lys , & du bannissement contre trente-quatre autres accusez de la Compagnie de Cartouche.

ARREST du Parlement , du 1. Septembre , qui condamne François-Antoine Cartouche , André Ferraud , dit Patapon , ou Miatapon , & François Waladon , de la compagnie de Cartouche , d'être fustigez , &c.

Autre Arrest du 2. Septembre , portant condamnation de mort , contre Antoine le Roy , Marchand Orfevre , demeurant rue des Mauvais-Garçons ; convaincu d'avoir acheté des gardes d'épées & vaisselle d'argent , volées par Louis-Dominique Cartouche , le Craqueur & Riffaut , &c.



AP.

---

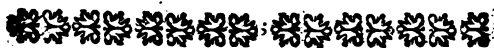
M. Mouret vient de donner au Public, quatre Recüeils des divertissemens du nouveau Theatre Italien, fort proprement gravez. Ils contiennent un grand nombre de symphonies pour toutes sortes d'instrumens, plusieurs airs à chanter, serieux & à boire, des airs Italiens & Monologues François, avec des accompagnemens propres pour les concerts, & quantité de Vaudevilles & autres Chansons. *Chaque Recüeil se vend six livres. On vend les Symphonies separément deux livres dix sols. On trouve tous les Ouvrages de Musique de cet Auteur chez lui, Place du Palais Royal, proche le Caffé de la Regence, & chez le Sieur Boivin, rue saint Honoré, à la Regle d'or.*



## APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde  
des Sceaux le *Mercur* du mois de Juillet,  
& j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'im-  
pression. A Paris le 2. Septembre 1721.

HARDION.



## T A B L E.

|                                                                                          |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>R</b> emarques sur la réponse de l'Abbé<br>de Vairac ,                                | page 1 |
| Le bonheur d'un vray Chrétien , Stan-<br>ces ,                                           | 31     |
| Remarques sur l'ordre des anciens Pairs<br>Laiques ,                                     | 34     |
| Traduction d'un Ode d'Horace ,                                                           | 42     |
| Lettre écrite aux Auteurs du <i>Mercur</i> ,<br>sur les Carroufels , &c.                 | 43     |
| Lettre d'Angers , sur une these dédiée à<br>Madame d'Orleans , Abbessé de Chel-<br>les , | 49     |
| Lettre en Prose & en Vers écrite d'Avi-<br>gnon ,                                        | 51     |
| Lettre & remarques critiques sur le Dic-<br>tionnaire de Bayle ,                         | 54     |
| Les caracteres de l'Amour , &c.                                                          | 61     |
|                                                                                          | Ré-    |

|                                                                                        |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Réponse de M. Capperon , sur l'étimologie de la Ville d'Eu , &c.                       | 67           |
| Vers à M <sup>lle</sup> de C. le jour de sa Fête ,                                     | 83           |
| Fille qui n'a point mangé depuis plus de deux ans & demi ,                             | 86           |
| Lettre écrite sur l'extraction de la pierre ,                                          | 89           |
| Lettre du Chevalier Pradel écrite de la Louisiane , &c.                                | 93           |
| Isle nouvelle qui a disparu ,                                                          | 96           |
| Enigmes & Chanson ,                                                                    | 97           |
| NOUVELLES LITTÉRAIRES & des beaux Arts ,                                               | 99           |
| Histoire de la Ville de Paris ,                                                        | <i>ibid.</i> |
| Recueil des Pièces d'Eloquence & de Poësies présentées à l'Académie des Jeux Floraux , | 108          |
| Histoire & recherches des Antiquitez de Paris ,                                        | 122          |
| Histoire generale d'Espagne , &c.                                                      | 124          |
| Idée generale de Grammaire ,                                                           | 129          |
| Mœurs des Sauvages Americains , &c.                                                    | 134          |
| Odes morales avec des maximes , &c.                                                    | 137          |
| Sphere mouvante ,                                                                      | 140          |
| Tableau de la resurrection du Lazare ,                                                 | 141          |
| Medailles du Roy gravées ,                                                             | 144          |
| Vers presentez au Roy le jour de saint Louis ,                                         |              |

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Loüis, par M. Roy,                                                          | 145 |
| SPECTACLES, la mort de Pompée, &c.                                          | 148 |
| L'ouvrage d'un moment, ou le galand<br>Coureur,                             | 151 |
| L'Opera,                                                                    | 155 |
| Theatre Italien, pieces nouvelles, Vau-<br>deville,                         | 157 |
| Les Couronnes, Ballet dansé aux Jesui-<br>tes, &c.                          | 158 |
| NOUVELLES ETRANGERES, de Per-<br>se, &c.                                    | 167 |
| Reception du Prince Royal de Lorrain-<br>ne, Chevalier de la Toison d'or,   | 179 |
| Addition aux Nouvelles Etrangeres, &c.                                      | 185 |
| Journal de Paris. <i>Procession solennelle,</i>                             | 188 |
| Course à cheval du Comte de Saillant,<br>&c.                                | 196 |
| Le Roy reçoit le Sacrement de Confir-<br>mation,                            | 199 |
| Premiere Communion du Roy,                                                  | 203 |
| Fête de S. Loüis celebrée par les Acade-<br>mies, & prix d'Eloquence donné, | 206 |
| Lettres Patentes, Arrests, Declara-<br>tions,                               | 217 |
| Arrest de la Cour de Parlement,                                             | 220 |

La Chanſon doit regarder la page 97.  
La planche des quatre Medailles du  
Roy doit regarder la page 144.

---

*Fautes à corriger.*

**P**Age 7. ligne 6. la plume, lisez ſa  
plume.

Page 25. ligne derniere, un digne, li-  
ſez ce digne.

Page 32. l. 8. ſa fortune, lisez la for-  
tune.

Page 134. l. 19. les uns, lisez les unes.

Page 163. l. 10. Jugée, lisez Judée.





LE  
MERCURE

DE SEPTEMBRE 1722.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue

S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

ANDRÉ CAILLEAU, à l'Image Saint

André, Place de Sorbonne.

NOËL PISSOT, Quay des Augustins, à la

descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M D C C. X X I I.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*



**LISTE DES LIBRAIRES**  
*qui débitent le Mercure dans les  
Provinces du Royaume, & dans les  
Pays étrangers.*

Lyon, *chez Plaignard, Libraire.*  
Marseille *chez Carry.*  
Montpellier, *chez les freres Faures.*  
Toulouse, *chez la veuve Tere.*  
Bayonne, *chez Etienne Labottiere.*  
Bordeaux, *chez la Veuve Labottiere.*  
Charles Labottiere, *l'ainé, vis-à-vis la Bour-  
se, ibid.*  
Rennes, *chez Vattar.*  
Nantes, *chez Julien Mail'ard.*  
Saint Malo, *chez la Mare.*  
Poitiers, *chez Faucon.*  
Xaintes, *chez Delpech.*  
Blois, *chez Masson.*  
Orleans, *chez Rouzeau.*  
La Rochelle, *chez Desbordes.*  
Angers, *chez Fourreau.*  
Tours, *chez Gripon.*  
Caën, *chez Cavelier.*  
Rouen, *chez la Veuve Herault.*  
Le Mans, *chez Pequineau.*  
Chartres, *chez Felil.*  
Châlons, *chez Seneuze.*  
Troye, *chez Pouillerot.*  
Rheims, *chez Godard.*  
Dijon, *chez la veuve Armil.*  
Beauvais, *chez Courtois.*  
Abbeville, *chez Dumefnil.*  
Soissons, *chez Courtois.*  
Amiens, *chez le François, & chez Godard.*

Arras , *chez* C. Duchamp.  
Sedan , *chez* Renaud  
Metz , *chez* Colignon  
Strasbourg , *chez* Doulscher.  
Cologne , *chez* Me c i n x .  
Francfort , *chez* J. L. Kœnig.  
Berlin , *chez* Etienne.  
Leipsic , *chez* Gledich.  
Lille , *chez* Danel.  
Bruxelles , *chez* Tserstevens.  
Anvers , *chez* Verdussen.  
La Haye , *chez* Rogissard.  
Amsterdam , *chez* Lernard.  
Rotterdam , *chez* Vander Linden.  
Londres , *chez* du Noyer.  
Madrid , *chez* Anisson.  
Geneve , *chez* les freres de Tournes.  
Turin , *chez* Reinssan.

*Le prix est de 30. sols.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. M O R E A U ,  
Commis au Mercure , chez M. le Com-  
missaire le Comte , vis-à-vis la Comedie  
Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur  
commodité voudront remettre leurs Paquets  
cachetez aux Libraires qui vendent le  
Mercure à Paris , peuvent se servir de  
cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment quand on  
adresse des Lettres ou Paquets par la Poste,  
d'avoir soin d'en affranchir le Port ,  
comme cela s'est toujours pratiqué , afin  
d'épargner , à nous le déplaisir de les  
rebuter , & à ceux qui les envoient ,  
celui , non - seulement de ne pas voir  
paroître leurs Ouvrages , mais même de  
les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de  
copie.



L. E.

# MERCURE

DE SEPTEMBRE 1722.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*PIECES FUGITIVES,*  
*en Prose & en Vers.*

EXTRAIT d'une Lettre de *M. de Camps, Abbé de Signy*, sur l'heredité des grands-Fiefs.



Ous avez eu raison d'être surpris, M. que l'Auteur de l'Histoire de la Milice (a) Françoisise persiste à vouloir persuader le public, qu'il y a eu un Traité entre le Roi Hugues Capet, & les Grands du Royaume pour l'heredité des Grands-Fiefs; Qu'il dise qu'en ce traité ne se trouve pas, toute la suite de l'histoire le suppose, & qu'en pour le prouver, il promette de rap-

(a) P. Daniel, Hist. de la Milice, l. 3. ch. 1. pag. 68.



A iij

porter

porter ailleurs une raison fort vraisemblable pourquoi ce traité nous manque, comme si un fait aussi important que celui-là pouvoit être prouvé par une simple vraisemblance.

Cet Auteur avoit déjà avancé la même chose dans le premier volume de son Histoire de France, imprimée en 1713. col. 972. & 973 sans en rapporter aucune preuve.

Il ne me sera pas difficile de vous faire voir que la suite de l'histoire ne prouve pas, comme cet Auteur l'avance, que ce traité ait existé, & que quelque diligence que cet Historien puisse faire, il lui sera impossible d'en trouver les moindres vestiges. Les Historiens les plus proches du regne de Hugues Capet n'en ont fait aucune mention.

Il ne s'en trouve même aucune apparence dans toutes les Chartres que j'ai recueillies pour composer le Cartulaire Historique de ce Monarque, en deux gros volumes in folio, que j'ai divisé en huit classes ou chapitres.

Le premier contient les actes ou Lettres concernant la personne de Hugues Capet, & sa famille Royale.

Le deuxième comprend le Gouvernement, les Ordonnances, Jugemens, & procédures.

Le

DE SEPTEMBRE 1722. 7

Le troisiéme contient les Negociations.

Le quatriéme renferme les preuves de la Souveraineté de Hugues Capet sur la Catalogne, & sur le Royaume de Bourgogne.

Le cinquiéme est pour les pieces qui regardent l'élection & la déposition des Evêques, & des Abbez.

Le sixiéme comprend les donations pieuses.

Le septiéme renferme les Chartes des Grands Seigneurs.

Et j'ai composé le huitiéme Chapitre de la vie de Burcard.

Je n'en ai pas trouvé plus d'apparence dans les Cartulaires historiques que j'ai fait des autres Rois, successeurs de Hugues Capet jusqu'à François I. qui contiennent soixante-deux volumes in folio.

Mais en attendant que je fasse part au public de cet ouvrage, je vais rapporter quelques faits qui prouvent démonstrativement. 1<sup>o</sup> Qu'il est faux que Hugues Capet, pour engager les Grands du Royaume à l'élire, & à le reconnoître pour Roi, ainsi que cet Auteur l'avance, leur ait donné la propriété des Fiefs qu'ils avoient usurpez sur les derniers Rois de la seconde branche de nos Monarques. 2<sup>o</sup> Que depuis son élévation sur le Trône, il en a disposé de même que ses successeurs,

A iiij      lors

## LE MERCURE

lois que ces Fiefs ont été vaquans par la mort de ceux qui les possédoient.

On fixe d'ordinaire l'heredité des Grands-Fiefs du Royaume de France à une Ordonnance de Charles le Chauve de l'an 877. donnée au Parlement de Quierci près de Laon; (a) cependant depuis ce temps-là les Rois qui lui ont succédé avant Hugues Capet, n'ont pas laissé de disposer des Fiefs en faveur de qui bon leur a semblé, & il est certain qu'ils n'étoient pas encore hereditaires sous le règne des six premiers Rois de la troisième branche.

Hugues l'Abbé, Duc de France, étant mort en 887. ses neveux, fils de son frere ne lui succederent pas, mais Charles le Gras, Regent du Royaume, (b) durant la minorité de Charles le Simple, donna ce Duché à Eudes, Comte de Paris.

Robert, frere d'Eudes ne lui succéda point à ce Duché, du moins que nous sçachions. Robert mourut en 923. (c) & Hugues le Grand son fils ne fut fait Duc de France qu'en 954. (d)

Le Roi Lothaire priva Hugues le Noir du Comté de Bourgogne, & en investit

(a) *Capitul. Carol. Calv. tit. 53. c. 9.*

(b) *Annal. Metens. ad an. 887.*

(c) *Cron. Frod. & Contin. Regin. ad an. 923.*

(d) *Cron. hug. Florisc. ad an. 954.*

Hugues.



DE SEPTEMBRE 1722. 9

Hugues le Grand , dit le Blanc , Duc de Franconie. (a)

Si on cherche des exemples pour le Comté de Flandres , on observe qu'en l'an 962. Arnoul , dit le Vieil , Comte de Flandres , reconnu par un traité volontaire , & qui ne fut précédé d'aucune guerre , qui nous soit connue , qu'il tenoit son Comté de Flandres en hommage , lige du Roi , & qu'il ne le tenoit que pour sa vie. (b) En effet , ce Comte étant mort en 965. Lothaire , Roi de France se ressaisit de ce Comté , (c) mais peu après il en investit de nouveau Arnoul le jeune , petit-fils d'Arnoul le vieux. Ce qui prouve que les Fiefs n'étoient que pour la vie de celui qui en étoit investi.

Je passe les autres exemples qui se trouvent sous la seconde Race , & je viens à quelques-uns de ceux que nous trouvons sous la troisième jusqu'à Philippe Auguste , après avoir néanmoins observé que les preuves que je viens d'en rapporter , sont tirées des Auteurs contemporains.

Hugues Capet monta sur le Trône en 987. il laissa les Princes , & les Seigneurs en possession des Grands Fiefs qu'ils te-

(a) *Cron. Frod. ad an. 954.*

(b) *Cron. Frod. ad an. 962.*

(c) *Cron. Frod. ad an. 965.*

A. v. noient

noient en benefice de la Couronne , c'est-à-dire pour leur vie , & n'en a disposé qu'après leur décès , ainsi qu'avoient fait ses predecesseurs.

Peu de temps après son avènement à la Couronne , il y avoit à la Cour un Seigneur nommé Bouchard , dont la vie a été écrite en l'an 1068. par Eudes , Religieux de Saint Maur des Fossez. Cet Auteur presque contemporain nous dit que Bouchard épousa par une grace du Roi la veuve de Aimon , Comte de Corbeil , & que Sa Majesté par un don Royal lui donna cette veuve , & le Comté de Corbeil.

*Haimone Comite Corboliense defuncto . . .  
datur ergo ei ( Burcardo ) uxor jam  
dicti Haimonis , nomine Elizabeth vo-  
sitata . . . . . in quo copula thalamo de-  
dit Hugo Rex fideli Comiti Castrum  
Milidunum atque jam dictum Corbo-  
lium. (a)*

Le Comte Aimon avoit un fils qui se fit Religieux en l'Abbaye de Cluny , & une fille nommée Germanie qui avoit épousé Mauger, (b) fils de Richard I. Duc de Normandie.

(a) *Vita Burcard. Comit. Corbol. apud Chen-  
z. 4. p 116.*

(b) *Radulph. de Diceto mag. hist. ad an. 918.  
pag. 457.*

Hugues

Hugues Capet investit donc le Comte Bouchard du Comté de Corbeil , ou plutôt il le lui donna ; car nos Rois avoient encore alors une disposition si entiere des Fiefs vacans par mort , que l'investiture de ces mêmes Fiefs accordée aux heritiers ou ayans cause , étoit regardée comme un pur don , & c'est ce qui paroît par d'autres exemples , dont quelques-uns sont posterieurs de plusieurs siècles au regne de Hugues Capet.

Les Rois dispoisoient des Fiefs vacans par mort sans posterité legitime en faveur de qui bon leur sembloit sans avoir égard aux heritiers. Tout le monde sçait que Guillaume le Conquerant , Duc de Normandie , puis Roi d'Angleterre , étoit illegitime , c'est pour cela qu'il est surnommé le Bâtard ; cependant Henri I. Roi de France , petit-fils de Hugues Capet , l'investit du Duché de Normandie malgré les prétentions de ceux qui auroient été les legitimes heritiers de ce Duché , si l'heredité avoit été établie dans les Grands-Fiefs.

Helie Comte du Maine mourut sans posterité masculine , & ne laissa qu'une fille Bertrade de Montfort qui avoit alors toute l'affection de Philippe I. Roi de France , obtint de ce Monarque qu'il accorderoit à Foulque d'Anjou , fils de

- A vj. - cette

cette Dame, & de son premier mari, la fille du Comte du Maine, & le Comté du Maine.

*Bertrada insuper etiam effecit ut supra nominati Comititis Helia unicam filiam cum omni hereditate Dominus Rex ejus filio uxorem concederet. (a)*

C'est ce que nous apprenons de Guillaume, Archevêque de Tyr, Auteur proche du temps, & qui fait voir que les Grands-Fiefs n'étoient pas encore héréditaires sous le regne de Philippe I. & que quand celui qui en étoit le possesseur mouroit, ce Fief revenoit au Roi de plein droit, & que Sa Majesté en dispo-  
soit comme bon lui sembloit.

Je passe à un autre exemple qui prouve encore ma première proposition qui est pour le Comté de Flandres.

Charles de Dannemark, Comte de Flandres étant mort sans postérité, sa succession regardoit Thieri d'Alsace, son cousin germain, fils d'une sœur puînée de sa mère, néanmoins Loüis VI. investit du Comté de Flandres Guillaume de Normandie, dit Courteheuse, qui avoit, à la vérité, des droits sur ce Comté par son ayeule; mais Thieri d'Alsace étoit incontestablement plus proche héritier. Aussi le même Comte Guillaume avouë-

(a) *Guillel. Tir. l. 4. c. 1. p. 852. & 853.*

til

DE SEPTEMBRE 1722. 15

t'il ingenuement qu'il tient son Comté de Flandres de la pure liberalité du Roi Louïs VI. & que c'est Sa Majesté seule qui l'a élevé à la dignité de Comte.

*Benignitas vestra . . . . melicet indignum in Comitum sedem voluit succedere. Recurro ad Celsitudinem vestra Majestatis ut quemadmodum me, quem ad honorem promovistis, in eodem me confirmetis.*

Preuves autentiques que nos Rois étoient encore dans la liberté majeure de disposer en faveur de qui bon leur sembloit, des Fiefs mouvans de la Couronne.

Mais revenons aux Fiefs vacans par le décès du dernier Titulaire.

Guillaume le Bâtard, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie laissa trois fils & une fille.

Le troisième fils nommé Henri fut Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, & laissa une fille nommée Matilde qui fut mariée à Geoffroi. La fille de Guillaume le Conquerant se nommoit aussi Matilde, & fut mariée à Eustache, Comte de Blois, dont elle eut Estienne, Comte de Boulogne. Après la mort de Henri I. Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, Matilde sa fille devoit lui succéder

(a) *Epist. V. Petr. Prior. S. Joan. Senon. mine Guillel. Comit. Flandr. Chen. T. 4. p. 447.*  
au

## 14 LE MERCURE

au Duché de Normandie , si les Grands-Fiefs avoient été hereditaires , néanmoins ce fut à Estienne , Comte de Boulogne , son cousin , que le Roi Louïs VII. accorda l'investiture de ce Duché. Quelques années après il l'en priva , & par un Traité de paix , fait au mois d'Aoust de l'année 1151. il en investit Henri , fils de Geoffroi , & de Matilde , & l'en receut à hommage , (a) & cela par une grace speciale ; car si ce Duché avoit été hereditaire , ç'auroit été Matilde & Geoffroi son mari qui auroient dû en être investis , & non Henri leur fils.

Ce Duc Henri n'obtint donc point la Normandie comme heritier de sa mere , mais par un pur don du Roi. Suger , premier Ministre du même Roi Louïs VII. nous l'apprend.

Ce grand homme parlant des desobéissances , & de l'ingratitude de Henri d'Anjou , Duc de Normandie , dit que le même Henri accomplit à l'égard de Louïs VII. le proverbe du païan ; qui est , que plus on élève un méchant , plus

..(a) *Rob. de Mont. apend. ad Cron.*

*Sigeb. ad an. 1151*

*Cron. Norm. ad an. 1150. Chen. hist. Norm. script. p. 284.*

*Gest. Lud. Reg. c. 28. Chen. hist. Franc. script. t. 5. p. 411.*

DE SEPTEMBRE 1722. 15  
 il est ingrat , & plus il fait de mal à ce  
 ceux auxquels il est obligé de sa fortune ; ce  
 ainsi , continue-t'il , fit ce Duc Henri ce  
 envers le Roi Louis , qui lui avoit don- ce  
 né le Duché de Normandie , & l'avoit ce  
 rendu égal aux plus grands Princes de ce  
 son Royaume. ce

*Henricus . . . . ita se habuit erga Regem  
 Dominum suum , sicut in proverbio  
 Rustici dicitur , quanto magis impium  
 exaltaveris , tanto magis contra te su-  
 perbiet , & alius suum calcaneum ele-  
 vabit , ita fecit iste Henricus contra  
 Regem qui ei Ducatum Normaniae con-  
 tulerat , & Majoribus Principibus to-  
 tius Regni fecerat coequalem.*

Le même Abbé Suger écrivant au  
 même Roi Louis VII. pour prier Sa Ma-  
 jesté de ne point faire la guerre à ce mê-  
 me Henri , Duc de Normandie , se sert  
 de ces termes.

Nous supplions instamment la Hau- ce  
 resse de Votre Majesté Royale , en la- ce  
 quelle nous avons toujours eu beaucoup ce  
 de confiance de ne point declarer la ce  
 guerre au Comte d'Anjou , qu'elle a ce  
 fait Duc de Normandie , &c. qu'elle ce  
 n'ait pris là dessus le conseil , &c. ce

*Regia Majestatis Celsitudini de qua sem-*

(a) Du Chen. t. 4. p. 410.

(a) Sug. epist. 150. t. 4. p. 540.

per

*per confidere consuevimus, obnixè supplicamus ne contra Comitum Andegavensem quem Ducem Normania fecistis absque consilio, &c.*

Je repete ici que quand ceux qui avoient droit aux Fiefs, étoient investis de ces mêmes Fiefs, ils devoient leur investiture non à leurs droits, mais à la seule concession du Roi.

Richard Cœur de Lion, Roi d'Angleterre, étant mort sans enfans, Artus son neveu étoit son plus proche heritier, comme étant fils de Geoffroi, Duc de Bretagne, second frere de Richard. Néanmoins Philippe Auguste n'y eut pas d'égard, puisqu'il investit des Duchez de Normandie, & de Guyenne, & des Comtez d'Anjou, du Maine, de Tourraine & de Poitou, Jean Sans-Terre, heritier plus éloigné, & qui n'étoit que le troisième frere de Richard. L'Auteur anonyme de l'Histoire de Philippe Auguste, imprimée à Paris chez Brunet en 1702. n'a pû ignorer ce fait, aussi l'a-t'il rapporté, & si Philippe Auguste donna dans la suite l'investiture de ces mêmes Duchez & Comtez au jeune Artus, ce fut parce que Jean Sans-Terre avoit forfait, & qu'il étoit déchû par sa felonie de tous ses droits à ces mêmes Duchez & Comtez. Il est bon d'observer à l'égard  
du



DE SEPTEMBRE 1722. 17

du même Jean Sans-Terre, qu'incontinent après la mort de Richard, Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, son frere, il s'étoit emparé du Duché de Normandie, & des autres Terres que les Rois d'Angleterre tenoient en Fief des Rois de France, & qu'il s'en étoit rendu maître sans la permission du Roi Philippe Auguste; ce qui fut le sujet de la haine que ce Monarque des François conserva toujours contre lui; & quelques Grands de la Cour de Philippe Auguste lui ayant demandé, pourquoi il haïssoit tant Jean Sans-Terre, c'est parce que, répondit ce Monarque, il s'est mis en possession du Duché de Normandie, & des autres Terres qu'il tient de moi, sans ma permission, & qu'il étoit de son devoir de me venir trouver après la mort de Richard son frere, de me représenter les droits qu'il prétendoit avoir à sa succession, & de me faire hommage. (a)

Ces trois mots sans ma permission *sine licentia mea*, prouvent invinciblement qu'on ne succédoit point encore aux Fiefs mouvans de la Couronne de France que par la permission expresse du Roi, & que quelques droits qu'on eut à succéder, ils n'étoient valables, & ne pouvoient

(a) *Matth. Paris. ad an. 1199. p. 125.*

être exercez qu'après qu'ils avoient été autorisez par Sa Majesté. Ces même mots ont d'autant plus de force qu'ils sont dits par un grand Roi fort instruit des droits de sa Couronne ; que de plus ils sont rapportez par un Auteur Anglois , quoiqu'ils eussent été dits au sujet du Roi d'Angleterre, son maître, & sous le règne duquel il vivoit, & qu'ils sont, dis-je, rapportez par un Anglois, ennemi de Philippe Auguste, & des François, auxquels il donne le coup de dent toutes les fois qu'il en trouve l'occasion.

Ces Fiefs appartenoient alors au Roi seul. Sa Majesté étoit libre de les réunir à son Domaine, ou de les donner de nouveau à ceux qui en auroient été les héritiers, si les Fiefs avoient été héréditaires.

Philippe Auguste nous en assure lui-même dans Guillaume le Breton, comme je l'ai déjà fait voir ailleurs, en relevant la bévûe que l'Historien anonyme de ce Monarque a faite parlant de la guerre pour le Vermandois, & il est si vrai que cette réunion étoit une loi fondamentale de la Monarchie, que Sa Majesté s'offrit de le prouver par le témoignage de tous ses grands Vassaux.

Le Comte de Flandres, tout intéressé qu'il étoit à nier cette reversion des Fiefs à la Couronne faute d'hoirs mâles, le reconnut

connut lui-même , rendant deffors une partie de ce Comté , & s'il en conserva les deux plus fortes places , le Roi ne les lui laissa que pour le bien de la paix. C'étoit donc un usage receu en France , & une Loi de la Monarchie qui subsistoit encore sous les arriere-petits-fils de Hugues Capet , que les Fiefs étoient reversibles à la Couronne par la mort du dernier possesseur sans enfans mâles , & cette Loi qui avoit été en usage sous les Rois predecesseurs de Philippe Auguste , étoit encore dans toute sa force durant le cours de son regne. Aussi les Historiens de ce grand Roi , disent-ils , parlant de Renaud , Comte de Dammartin , & de Boulogne , qu'il tenoit des liberalitez ou de la souffrance de Philippe Auguste , les Comtez de Mortain , de Boulogne & d'Aumale , & les Villes de Lillebonne , de Mortain , & de Domfront. Ceux qui ont tant soit peu de connoissance de l'Histoire de ces temps-là , sçavent que ce Comte Renaud n'avoit eu ces terres , ou du moins la meilleure partie , que par des mariages ; c'est-à-dire , que Sa Majesté l'avoit investi , & lui avoit redonné les terres tenues en Fief de la Couronne de France par les Peres des femmes qu'il avoit épousées.

Je n'allegue point ici que le droit de rachat

payé pour tous les Grands Fiefs qui écheoient aux femmes par succession, est encore une preuve de fait, qu'elles ne pouvoient succéder de plein droit; ce droit de rachat étoit comme le prix de la grace que les Rois faisoient à ces mêmes femmes, lorsque leurs Majestez permettoient qu'elles jouissent des biens, auxquels elles auroient succédé de plein droit, si la succession aux Grands-Fiefs avoit été bien établie.

Non-seulement les femmes n'étoient point habiles à succéder aux Grands Fiefs de la Couronne, mais encore les enfans de ces mêmes femmes, nez en légitime mariage, ne pouvoient succéder aux Grands-Fiefs possédez par leurs mères, ou venans du côté de ces mères sans une nouvelle grace du Roi, quoique les maris de ces mères, & ces mêmes mères eussent reçu l'investiture de ces Fiefs. J'en trouve des preuves authentiques dans un traité fait en 1225. entre Louis VIII. Roi de France, fils & successeur immédiat de Philippe Auguste, & Marie, Comtesse de Ponthieu. Cette Dame declare dans ses Lettres Patentes qui renferment ce traité, que Sa Majesté avoit accordé par grace à ses enfans mâles & femelles qu'ils pourroient lui succéder. En voici les termes,

Ensuite

DE SEPTEMBRE 1722. 22

Ensuite, le Roi Monseigneur, ému de pieté, a bien voulu rendre capables de succéder à mes Fiefs, mes fils & mes filles nez, & à naître de mon mari & de moi, voulant & accordant que mes fils & mes filles succèdent comme mes heritiers legitimes à tous les biens dont je pourrai, & serai saisie à l'heure de ma mort. \*

*Præterea, Dominus Rex, motu pietatis ductus, filios meos & filias meas à marito meo prædicto natos & nascituros, materna successione jure duxit hereditario restituendos, volens & concedens quod filii & filia mea sicut recti hæredes succedant mihi in tota hereditate de qua tenens ero & saisita die qua decedam.*

Je passe quantité d'autres exemples semblables, ceux-ci étant plus que suffisans pour prouver qu'il est faux qu'il y ait eu un traité entre Hugues Capet, & les Grands du Royaume pour l'hérédité des Grands Fiefs, & qu'il ait employé ce moyen pour les faire consentir à son Couronnement.

Lorsque l'Auteur de l'Histoire de la

(a) Lettr. dattées de Chinon au mois de Juillet 1225.

Reg. des Chart. cotté 31. vol. 3.

Milice

Milice François nous aura expliqué quelle est la vrai-semblance qui prouve que ce traité a été fait, & pourquoi il ne subsiste plus, j'aurai l'honneur de vous en dire davantage. Je suis, Monsieur, &c.



SUZANNE



# SUZANNE ACCUSE'E

PAR LES VIEILLARDS.

*Tableau de feu M. Coypel , Premier  
Peintre du Roy.*

## P O E M E.

**Q**uel spectacle étonnant se presente à mes  
yeux !

Suzanne & deux vieillards paroissent dans ces  
lieux ,

Pouvons-nous de nos jours voir encore cette  
histoire ?

Ou pour en conserver la tragique memoire ,

Dans ce Tableau trompeur par quel divin  
pouvoir

Le peuple semble-t'il parler & se mouvoir ,

Tous ces objets divers n'occupent point de place ,

La main dément les yeux , ce n'est qu'une  
surface.

O ! toi peintre sçavant, ou celebre enchanteur

Qui fais vivre la toille & parler la couleur ,

Qui par l'art merveilleux , dont nôtre ame est  
dégue ,

Peux rendre le passé present à nôtre vûe ,

Et

Et qui pour en montrer les grands événemens,  
Levez le voile obscur dont les couvre le temps,  
Coipel, qui par l'effet d'un muet dramatique  
Peux faire entendre aux yeux un noble pathétique,

Fais-moi part du beau feu qui guide ton pinceau,  
Pour donner à mes vers l'âme de ton tableau.

La sagesse toujours n'a pas sa récompense,  
On accuse souvent la plus pure innocence,  
L'esprit fourbe & malin, les discours séducteurs  
En nous foibles mortels produisent mille erreurs,  
Suzanne rassembloit mille vertus en elle,  
Et chacun la citoit des femmes le modèle,  
Un air vif & touchant, l'éclat de la beauté,  
N'en avoient point banni la rare chasteté,  
Sa modeste pudeur arrêtoit la licence,  
Des feux dont ses appas caufoient la violence;  
Cependant deux vieillards follement amoureux  
Oserent dans le bain lui parler de leurs feux,  
Et joignant à l'amour une forte menace,  
Ils crurent de son cœur enfin fondre la glace;  
Mais la chaste Suzanne à leur ardent transport  
Préféra constamment la plus cruelle mort.  
Quel est donc le destin d'une femme si sage?  
C'est elle que l'on voit traitée avec outrage.

C'est



C'est elle dont on voit par un sensible affront  
 Lever insolemment le voile sur le front ,  
 Objet infortuné de cent regards avides ,  
 Elle attend son arrest de ces vieillards perfides .  
 Qui voulant se venger d'un trop juste refus ,  
 Etouffent du remords les sentimens confus ,  
 Le plus vindicatif à l'accuser s'apprête ,  
 Et d'un air menaçant met la main sur sa tête ,  
 Vous qui m'avez remis la justice , & les loix  
 Peuple, soyez , dit-il , attentif à ma voix.  
 Suzanne qui l'eux dit, Suzanne est infidelle.  
 Témoins infortunez nous déposons contre elle,  
 Au fond de son jardin dans un sombre réduit ,  
 Pour venger son époux le Ciel nous a conduit ,  
 Un jeune homme en ses bras , son ame déloyale  
 Y trahissoit les droits de la foy conjugale!  
 Pour nous saisir de lui nous courons, mais envain,  
 Il sçavoit mieux que nous les détours du jardin,  
 Il s'enfuit , & de loin son ardente jeune sœur  
 Rioit du vain effort de la lente vieille sœur ,  
 Elle seule a resté , la loy prescrit sa mort ,  
 Nous l'aménons à vous , decidez de son sort.  
 Je vous rends à regret un trop vrai témoignage,  
 Plût au Ciel que des yeux j'eussè perdu usage ;  
 Mais hélas ! ce secret n'est plus en mon pouvoir  
B
devant

Devant Dieu tous égards cedent au fier devoir,  
En proferant ces mots le transport qui l'agite  
Le rend pâle & tremblant, il chancelle, il  
hésite,

Le trouble est sur son front, & son œil enfoncé  
Est presque tout couvert d'un sourcil herissé,  
Sur son tein se répand un déluge de bile,  
Son fiel est tout entier sur sa face immobile,  
Son crime l'épouvante, on le voit en frémir,  
Et contre son remors tâcher de s'affermir.

L'autre vieillard sanguin sent encore dans  
son ame,

Les restes mal éteints de sa secrète flamme.

Voyez comme Suzanne arrête en un moment,  
Les coups préméditez de son ressentiment,  
La vengeance & l'amour sont peints sur son  
visage,

On doute qui des deux l'agitent davantage,  
L'amour présomptueux, ce fier tiran du cœur  
Qui veut par tout regner paroît d'abord vain-  
queur,

Mais la vengeance enfin se relève plus forte,  
Et sur son ennemi dans ce moment l'emporte,  
L'amour cède & confus de le voir outragé,  
Se joint à son effort, & veut être vengé.

Au récit des vieillards le peuple se partage;

Et

Et déjà prévenu par ce faux témoignage ,  
 Chacun sur ce sujet parle diversement ,  
 L'un fait voir le mépris , l'autre l'étonnement ,  
 Celui-là le dédain , celui-ci la tristesse ,  
 Dans son sort malheureux cet autre s'intéresse ,  
 De ce côté la haine , & la compassion  
 De l'autre la colère & l'indignation ,  
 Une femme ajoutant à l'opprobre l'outrage ,  
 A cette infortunée adresse ce langage :  
 Perfide , tu croyois pouvoir nous abuser ,  
 Et par un beau dehors toujours nous imposer ,  
 Que la pure vertu sur son visage empreinte  
 Y cache adroitement l'artifice & la feinte ,  
 Ne tient-il qu'à couvrir d'un faux voile d'honneur ,  
 Les vices de l'esprit , & les défauts du cœur ,  
 Hypocrite , & crois-tu que le beau nom de sage  
 Ne se doit qu'au secret de ton libertinage ?  
 A ces mots le sourcil s'abaissant sur ses yeux ,  
 Elle l'insulte encor d'un regard dédaigneux ,  
 Ces mouvemens divers font un confus murmure  
 De haine , de douleur , de tendresse , d'injure  
 Mais les sons dispersés s'unissent à la fois ,  
 On entend demander la mort à haute voix .

B ij                      Celle

Celle que de Suzanne on reconnoît la mere,  
En partageant l'affront d'une fille si chere,  
Refflent déjà les coups qui doivent l'accabler  
Y succombe, & n'a pas la force de parler.

Dans le même moment Helcias auprès d'elle  
Sent l'effet violent de l'amour paternelle,  
Et ne conserve plus de raison, de vigueur  
Que pour mieux ressentir l'excès de son mal-  
heur,

Il voit de tous côtez l'horreur qui l'environne,  
Et dans le desespoir où son cœur s'abandonne,  
O Dieu, qui m'as, dit-il, si long-temps conservé  
Pour le spectacle horrible ai-je été réservé,  
Pourquoi prolongeois-tu jusqu'à cette journée,  
De mes jours languissans la trame infortunée,  
Est-ce ainsi qu'à l'abri de tes puissantes mains,  
Tu promets de tenir les fideles humains,  
Tandis que l'injustice heureuse & triomphante,  
Tient sous un joug affreux la vertu gemissante,  
Son geste, sa couleur, ses sanglots, ses soupirs,  
Expriment vivement ses mortels déplaisirs,  
Il exerce sur lui la rage qui l'anime,  
Et sa robe en devient la premiere victime,

Il n'est point de milieu pour l'extrême douleur,  
Où c'est toute foiblesse, où c'est toute fureur.

Dans ce trouble Suzanne est seule sans allar-  
mes,

Et n'atache qu'au Ciel ses yeux mortelles de  
larmes,

Vous qui fûtes toujours mon assuré recours,  
Dit-elle, Dieu puissant j'attends votre secours

Du plus caché des cœurs la secrète pensée

Par vos yeux pénétrans est aisément percée,

Vous voyez contre moi s'armer des imposteurs,

Je ne suis point coupable, & cependant je  
meurs.

Tandis que son cœur seul achève sa prière,

Et qu'elle livre à Dieu son ame toute entière,

Ses enfans qu'attendrit sa gemissante voix,

Pour embrasser leur mere accourent à la fois,

Helas ! tendres enfans, un si doux témoignage,

Loin de la consoler l'accable davantage,

Ah ! laissez la plutôt, profitez du bonheur

D'ignorer jusqu'où va l'excès de son malheur.

Tout prêt d'exécuter l'Arrest de la justice,

Le peuple impatient demande son supplice,

Mais le Dieu d'Abraham l'appui des malheureux

Sçaura la délivrer de ce peril affreux,

B iij

Bien-tôt

## 30 LE MERCURE

Bien-tôt l'on entendra la voix de son prophète,  
De ses secrets desseins le fidelle interprete ,  
Confondre ces vieillards , & les faire expirer  
Sous les coups qu'à Suzanne ils vouloient pre-  
parer.

Mais que dis-jel où m'emporte un effort trop  
rapide ,

Suivons fidèlement les pas de nôtre guide ,  
N'allons pas par des coups d'un indiscret pinceau  
Renfermer deux sujets dans un même tableau.

Voilà sçavant Coipel ce que nous représente ,  
De ton muet tableau la peinture parlante ,  
Chaque objet qu'on y voit est si bien imité  
Qu'il dispute le rang avec la vérité.

Par des sons distinguez la voix se fait entendre,  
Ta docte main fait plus , car elle ose entre-  
prendre,

Par le dessein correct , par la vive couleur  
De découvrir à nud les sentimens du cœur ,  
Elle a pour suppléer au défaut du langage  
La force d'attirer l'ame sur le visage.



MEDAILLES



## MEDAILLES GRECQUES

*De la ville de Marseille, & critique d'un  
endroit du voyage littéraire du R. P.  
Dom Edmond Martenne, par M. de  
la R.*

**J'**Ajoute, Monsieur, puisque vous le  
voulez ainsi, ce supplément à la der-  
niere \* Lettre que j'ai eu l'honneur de  
vous écrire, non pas pour vous appren-  
dre quelque chose sur les Medailles de la  
ville de Marseille, car vous n'ignorez  
rien de tout ce qui regarde l'Antiquariat,  
mais pour faire un surcroît de preuve en  
notre faveur contre les prétentions de  
M. de Valbonnais dans son explication  
de l'Inscription Grecque trouvée dans  
cette Ville.

Non-seulement nous avons des Me-  
dailles Grecques de Marseille, frappées  
dans Marseille ancienne, & payenne, ou  
selon ce sçavant, la Langue Greeque étoit  
une Langue inconnue, mais ces Medail-  
les ( comme vous le sçavez, Monsieur, )  
ne sont point aujourd'hui d'une si grande  
rareté. Elles sont pour la plûpart d'ar-

\* Cette Lettre est inserée dans le Mercure du  
mois d'Aoust 1721.

B iiij      gent,

gent, celles de bronze sont en plus petit nombre, je n'en ai jamais vû en or. Celles d'argent qui sont venues à ma connoissance sont au nombre de vingt-deux, portant toutes la tête de Diane d'un côté, coëffée à la grecque, & de la maniere qu'on la voit ordinairement sur les Medailles des Villes les plus celebres de l'ancienne Grece. Cette tête est aussi ornée d'un collier, de pendans d'oreilles, &c. sur quelques-unes il paroît derriere la tête de Diane un bout de carquois & d'arc passé sur l'épaule, ce qui, comme l'on sçait, caractérise particulièrement cette Déesse.

Il n'y a aucune Inscription sur la face de ces Medailles, mais on voit sur quelques-unes, une seule Lettre Grecque. Elles ont toutes au revers un Lion, autre simbole de Diane, avec cette Inscription ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, ou seulement ΜΑΣΣΑ, & au devant du Lion quelques lettres séparées, différentes dans chaque Medaille qui marquent, ou une époque, ou le Monogramme du Monetaire, ou quelque autre mystere d'antiquité, que j'abandonne, Monsieur, à votre penetration. Je vous envoie le dessein d'une de ces Medailles, que j'ai choisie la plus nette, & la mieux conservée, de quatre que j'ai dans mon cabinet. On y voit d'un côté  
la



la tête de Diane avec l'arc & le carquois, dont nous venons de parler, & la lettre A. & sur le revers un Lyon ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Au devant du Lyon ces deux lettres ainsi posées l'une sur l'autre  $\begin{smallmatrix} \text{H} \\ \Delta \end{smallmatrix}$ . Les

autres Medailles que j'ai vûes en argent de la même Ville étoient alors dans le cabinet de M. Foucault, à Paris, & dans celui du Docteur Sheloane, à Londres.

J'ai déjà eu, Monsieur, l'honneur de vous dire que les Medailles de Marseille en bronze, sont plus difficiles à trouver, je n'en ai jamais vû que trois de cette espece en petit bronze, lesquelles étoient aussi dans le cabinet de M. Foucault. Sur la premiere de ces Medailles on voit d'un côté la tête d'Apollon, & sur le revers un taureau qui frappe la terre du pied, & au dessus du taureau une couronne de laurier avec la même Inscription ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. La seconde Medaille represente d'un côté une tête de femme aussi couronnée de laurier, avec ces deux lettres ΠΑ. Le revers est le même que dans la precedente, à la couronne de laurier près. La troisième de ces Medailles porte aussi d'un côté une tête de femme, sans Monogramme, & sur le revers un taureau, avec l'Inscription ordinaire.

B v . Lors

Lorsque M. de Ruffy publia son Histoire de Marseille en l'année 1642. Les Médailles des anciennes Villes , & les bons Antiquaires , étoient beaucoup plus rares qu'ils ne le sont aujourd'hui ; ce sçavant homme , en traitant des Monnoyes des anciens Marseillois , nous dit là-dessus tout ce que son habileté lui peut fournir , ajoutant que ces sortes de piéces , qui regardent Marseille ancienne , & Grecque d'origine, sont si rares , qu'on ne les trouve que dans Hubert Goltzius , où il renvoye le Lecteur.

En effet , Monsieur , ce celebre Antiquaire nous a donné dix Medailles de Marseille , parmi celles des Villes de la grande Grece , parfaitement bien gravée \* par lui-même , avec des explications dignes de son érudition & de sa critique ; c'est apparemment tout ce qu'il avoit pû découvrir de Medailles Marseilloises. De ces dix Medailles , je n'en trouve que trois , que je n'ai pas vûës ailleurs , & qui demandent une attention particuliere ,

*\* Goltzius étoit également bon Peintre, Graveur, Sculpteur, & excellent Antiquaire. La meilleure Edition de ses Ouvrages est celle de Bruges, faite en l'année 1576 sous les yeux de l'Auteur, dont on voit à la tête le Portrait en taille-douce, gravé par lui même, d'après l'Original peint par Antoine Mor, premier Peintre de Philippe II.*

DE SEPTEMBRE 1722. 35

fçavoir la septième, la huitième & la dixième, sur lesquelles on voit trois têtes différentes que Goltzius croit, avec beaucoup de raison, être de Jupiter, de Minerve, & d'Aristarcha, fameuse Prêtresse de Diane, avec des revers singuliers. Elles portent toutes l'Inscription ordinaire ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, & sur quelques-unes on voit une Epoque, ou un Monogramme, que cet Antiquaire n'a pas entrepris d'expliquer.

M. de Ruffy a emprunté de lui quelques-unes de ces Medailles, pour orner, & pour appuyer l'Histoire de Marseille, Medailles que M. Louis-Antoine de Ruffy, son fils, a fait graver dans la seconde Edition qu'il nous en a donnée en l'année 1696. beaucoup augmentée, & enrichie de son propre fonds.

En sorte, Monsieur, que voilà bien des sources, & des monumens, qui détruisent ce que M. de Valbonnais a avancé, en expliquant votre Inscription grecque, sans compter le témoignage de plusieurs anciens Auteurs, & singulierement celui de Strabon, suivant lequel le Grec étoit si commun à Marseille, que les Contrats étoient écrits en cette Langue, & ce beau mot de S. Paulin, qui dit, en parlant de Marseille,

*Posita Gallorum solo  
Massilia Graium filia,  
&c.*

En voilà assez sur cette matiere. Au reste , M. tous les gens de Lettres , qui connoissent M. de Ruffy , dont nous venons de parler , & tous ceux qui ont lû son Histoire de Marseille , ont été surpris de la pensée que le R. P. Dom Edmond Martenne lui attribué dans son Voyage litteraire , imprimé a Paris en l'année 1717. au sujet des lieux souterrains , & des Antiquitez qui sont dans l'Abbaye S. Sauveur de Marseille. Ce sçavant Benedictin , étant en cette Ville , ne manqua pas d'aller les visiter. Ecoutons-le parler lui-même sur cet article , voici ses termes.

*Elle , l'Abbesse de S. Sauveur , voulut aussi nous faire voir quelques Antiquitez qui sont dans l'interieur du Monastere , où l'on montre plusieurs caves , que nous croyons être un ouvrage des Romains , destinées à faire des provisions pour l'Armée , comme on voit que Jules Cesar en avoit faites à Amboise , plutôt qu'un Temple de la Deesse du Soleil , comme le croit M. Ruffy , fondé sur ce qu'on y a trouvé une figure qu'il estime ancienne , d'une Deesse environnée de rayons , & portant*  
une

*une couronne d'étoiles. Mais nous croyons qu'il ne faut pas être grand connoisseur, pour juger que cette figure n'est point du tout ancienne, & qu'elle représente la sainte Vierge, figurée par cette femme de l'Apocalypse, entourée du Soleil, & environnée de douze étoiles, qui sont les douze prerogatives de cette sainte Mere de Dieu, comme l'explique saint Bernard. Nous vîmes aussi dans ces caves une ancienne Inscription, mais nous ne la prîmes pas dans la pensée qu'elle pourroit être rapportée par M. de Ruffy.*

Il faut avouer qu'un Antiquaire, capable de la bévûe, que le R. P. Martenne impute ici à notre Historien, est bien humilié, quand on a la bonté d'en instruire le Public. Rien en effet n'est plus absurde, que de prendre la figure de la sainte Vierge pour une Deesse du Soleil, & de placer dans un lieu souterrain le Temple de cette brillante Divinité; mais vous sçavez, M. que la reputation de M. de Ruffy ne sçauroit en souffrir, & vous n'ignorez pas le défi qu'il a fait au P. Dom Martenne, de lui indiquer l'endroit de ses Ouvrages où peut se trouver une erreur si grossière. Il est vrai qu'il a parlé de ces souterrains de l'Abbaye S. Sauveur, dans sa seconde Edition de l'Histoire de Marseille,

### 38 LE MERCURE

le , page 317. & 318. de la seconde Partie ; mais ce qu'il en dit , est bien opposé au sentiment bizarre qu'on lui attribué. M. de Ruffy , fondé sur une Inscription trouvée dans ces grottes , & qu'il rapporte dans le lieu que je viens de citer , s'explique ainsi sur cette matiere. » Cet Edifice, dit-il , étoit un College des *Dendrophores* ; c'étoient des gens qui trafiquoient au bois , qu'on employoit à l'usage de la guerre , aux machines , & de la charpente nécessaire dans le camp : le College des *Dendrophores* joignoit ordinairement celui des *Centonaires* , dont la fonction étoit de fournir les tentes & tous les attirails de guerre , & d'éteindre le feu que les machines des ennemis portoient dans les camps.

Telles sont , M. la pensée & les expressions de M. de Ruffy au sujet des grottes en question , sans que dans tout ce qui precede , & tout ce qui suit , il soit dit un seul mot de la figure mystérieuse dont parle le P. Dom Martenne ; ce qui me fait conclure , en finissant , que le sçavant Religieux auroit rendu plus de justice à M. de Ruffy , s'il eût jetté les yeux sur son Histoire de Marseille , ou s'il eût trouvé bon de le consulter sur ces Antiquitez , après avoir reçu de lui divers éclair-

DE SEPTEMBRE 1722. 39

Éclaircissemens sur d'autres sujets, pendant le séjour du R. Pere en cette Ville. Je suis, &c.

*A Paris, ce 22. Juillet 1722.*

---

## CONTE ENIGMATIQUE.

**A**lbinelli, jeune Seigneur de l'Etat de Milan, étoit né avec tous les avantages qui peuvent satisfaire l'ambition & l'amour propre. Il avoit à peine atteint l'âge de vingt ans, lorsque son pere, qui l'avoit destiné dès son enfance à une heritiere considerable, le pressa d'accomplir ce mariage; mais Albinelli étoit bien éloigné, par son inclination, de prendre un engagement qu'il ne pût rompre; il ne connoissoit que le plaisir de se faire aimer, celui d'aimer lui étoit inconnu. Pour éviter les persecutions de son pere, il partit secrettement dans le dessein de voyager, & de visiter les villes d'Italie. Il se rendit à Venise; le lendemain de son arrivée, il alla se promener sur le grand Canal, qui coupe une des principales ruës de la Ville; on étoit dans la plus belle saison de l'année, & tous les jours la jeunesse brillante en hommes, y formoit un cours d'autant plus agreable, que les superbes Palais qui re-  
gnoient

gnoient des deux côtez , avoient des balcons où les femmes , les unes pour prendre l'air , & les autres pour se faire voir , ne manquoient pas de se rendre : ces balcons étoient à une distance d'où on auroit pû aisément leur parler , si la coûtume n'en avoit ôté la liberté. Albinelli regardoit avec plaisir ce spectacle , qui avoit quelque chose de magnifique & de galand , lorsqu'il apperçût plusieurs jeunes filles , qui par une espece de coquetterie , assez en usage à Venise , prenoient des fleurs dans des corbeilles , & les jetoient d'un air enjouié à ceux qu'elles trouvoient le plus à leur gré. Une d'entr'elles , par timidité , ou par dédain , n'avoit pas encore imité ses compagnes : ses regards incertains s'arrêterent enfin sur Albinelli , qui surpris de sa beauté , avoit fait avancer sa gondole sous le balcon où elle étoit ; elle le trouva si fort au-dessus de tous ceux qu'elle avoit vûs jusqu'alors , qu'elle ne pût s'empêcher de laisser tomber sur lui un œillet qu'elle tenoit à sa main. Aussi-tôt honteuse & embarrassée , elle baissa les yeux , & une rougeur modeste qui lui couvrit le visage , en augmentant sa beauté , donna un nouveau prix à la faveur qu'elle venoit de faire. Albinelli en sentit tout le charme ; ce trouble agreable ( présage assuré d'une grande



grande passion ) se fit sentir à son cœur pour la première fois. Sa reconnoissance & ses nouveaux sentimens parurent dans ses yeux ; depuis ce jour il ne s'en passa point qu'il ne retournât au même endroit , & il eut lieu de se flater que celle qui caufoit son empressement , s'en apercevoit avec plaisir. Il avoit appris qu'elle se nommoit Ulanie , qu'elle avoit perdu sa mere , & que son pere , un des premiers du Senat , homme absolu , & plus severe encore que ne le sont ordinairement ceux de sa nation , la tenoit dans une grande contrainte , & qu'il vouloit lui faire épouser un de ses neveux pour qui elle avoit une aversion insurmontable. L'amour & la jeunesse donnent de la confiance , les difficultez l'animent , & ne le rebutent point. Le peu d'esperance que devoit avoir Albinelli , de réussir dans sa passion , ne l'empêcha point de s'y livrer entierement , il ne songea qu'à la faire sçavoir à Ulanie. Une nuit, dont il avoit passé la plus grande partie à rêver à la maniere dont il s'y prendroit, sans s'être déterminé à rien , accablé d'une si longue veille , il s'endormit , & son embarras le suivant dans son sommeil , il lui sembla qu'il voyoit devant lui une personne , dont le grand âge n'ôtoit rien des agrémens d'une beauté naissante ; elle étoit

étoit suivie de cinq Princesses qui paroissent toutes sœurs, quoique très-différentes l'une de l'autre, & de dix-neuf Dames, dont quelques-unes étoient bien moins âgées que les autres, qui étoient attachées indifféremment aux cinq Princesses, & se trouvoient à chaque instant, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre :

« Calmez vos agitations, dit cette Reine à Albinelli, l'amour touché de vos  
 » peines, m'envoie à votre secours : je  
 » suis en état de servir votre passion, & de  
 » vous aider à la découvrir à celle qui en  
 » est l'objet. J'ai secondé cent mille amans  
 » dans de pareilles occasions : les plus  
 » grands Rois ne dédaignent pas de se  
 » servir de moi ; les Princesses & les Dames  
 » de ma Cour ne vous abandonneront pas, si vous sçavez bien les mettre en œuvre : elles ne se piquent pas  
 » de garder leur rang, elles prennent celui qu'on leur donne, & lorsqu'elles se  
 » trouvent bien placées, tout l'honneur  
 » en tourne au profit de la personne, qui  
 » a sçu les placer avec distinction.

Albinelli transporté de joye, voulut, en se jettant aux pieds de la Reine, lui témoigner combien il étoit sensible aux offres obligeantes qu'elle lui faisoit, mais dans ce moment il s'éveilla. Ce songe énigmatique ne le fut point pour lui, & je

DE SEPTEMBRE 1722. 43

je croi qu'il ne le sera point pour bien d'autres : Albinelli se servit avec succès du secours que l'Amour lui avoit envoyé, il persuada la tendresse à Ulanie, & reçût des assurances qu'elle la partageoit : les desirs des Amans vont toujours au delà du bonheur dont ils jouissent. Une grace qui leur est accordée est un droit pour eux d'en demander un autre. La Reine, les Princesses & leurs Dames furent employées plusieurs fois pour obtenir une entrevue secrète, & l'Amour d'intelligence avec elles, fit disparoître aux yeux d'Ulanie toutes les tristes raisons de bien-séance qui s'y opposoient.

*Lettre écrite de Caën aux Auteurs du  
Mercure le 15. Août 1722. par  
M. Frey de Neuville.*

**V**ous n'ignorez peut-être pas, Messieurs, qu'on donne tous les ans dans l'Academie de Caën, un prix à la meilleure Ode Françoisé, allegorique, en l'honneur de l'Immaculée Conception, de cent vers, en dix strophes. La piece que je vous envoie, fut présentée à cette Academie le 8. Decembre 1721. jour auquel on fait lire publiquement les pieces en concours. Le jugement n'a point encore été imprimé, du moins il n'est pas venu.

venu jusques à moi. Cette Ode a aussi été envoyée à M. l'Evêque de Marseille. J'ajoute le compliment qu'on lui a fait à cette occasion, pour donner une idée des motifs, qui doivent engager les beaux esprits à rendre à ce genereux Prelat ce que merite sa charité. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, &c.

A MONSIEUR  
DE BELZUNCE,  
EVESQUE DE MARSEILLE.

MONSIEUR,

Je rends aujourd'hui à votre Grandeur le tribut, que tous les âges ont rendu aux Heros, qui sans participer aux horreurs d'une guerre sanglante, ont fait avoïer aux ennemis même de la vertu, que la grandeur d'ame, & le sublime heroïsme, ne consistent pas à forcer l'Univers d'admirer, & de haïr un fier conquerant. On arrive par des voyes plus parfaites à cette gloire solide, qui forme l'homme saint, & selon le cœur de Dieu dans le Christianisme.

C'est par les voyes, Monseigneur, que vous vous êtes élevé au-dessus de  
ceux

ceux que le même titre, le même rang, la même dignité, vous rendoient égaux dans l'Eglise. Votre charité & votre zèle, animez par le refroidissement de ceux que leurs vœux obligeoient de vous soulager dans les fonctions les plus pénibles de l'Episcopat, ont donné dans votre personne un exemple aux Evêques, & un modele à tous les Pasteurs de l'Eglise de Jesus-Christ. Plus occupez du danger, qui menaçoit les habitans de Marseille, que du peril dont vous étiez environné, combien de fois avez-vous souhaité, avec le Prophete Royal, de mourir, pour appaiser la colere d'un Dieu irrité de nos pechez; mais toujours soumis aux ordres de la Providence, toujours sensible aux besoins de votre peuple, combien de fois avez-vous dit, avec saint Martin? mon Dieu, quoique je ne puisse résister aux travaux qui m'accablent, quoique les tristes spectacles, qui s'offrent à ma vûe me pénétrent, & m'attendrissent, quelque douleur que me causent les maux de mon troupeau, conservez-moi la vie, Seigneur, si elle est utile aux malheureux Provençaux.

Ces pieux sentimens, Monseigneur, ont toujours occupé votre cœur. Rempli de l'Esprit saint, vous avez donné des preuves

preuves d'un courage élevé, d'une piété véritablement constante, d'une tendresse sans bornes pour votre peuple, d'un zèle infatigable, & d'une application continue à procurer aux pestiferez, tout ce qu'ils pouvoient souhaiter, pour l'ame & le corps. Tous les Provençaux vous regardent comme leur pere, & vous donnent le nom glorieux, avec plus de justice, que la superbe Rome ne le donnât autrefois au Prince des Orateurs. Tous les François sont aussi sensibles à vos bontez, que s'ils les avoient ressenties. Nos vœux ont pénétré jusques au trône du Dieu vivant, & ont obtenu votre conservation. Que dis-je, vous n'en êtes redevable qu'à votre charité, & nos prieres ne servent qu'à faire connoître combien nous nous interessons à votre santé.

Les applaudissemens qu'on donna le jour de la Conception aux vers que j'ose présenter à votre Grandeur, étoient moins dûs à la poésie, qu'à la matiere. Votre nom obtint bien-tôt silence. Un chacun sembla se faire un mérite de témoigner, par des marques d'une joye vive & éclatante, que le Poëte n'avoit pu choisir un sujet plus agreable. Que je serois heureux, Monseigneur, si vos sentimens s'accordoient avec ceux de l'illustre Assemblée, devant laquelle cette Ode  
fut

DE SEPTEMBRE 1722. 47

fut lûë ! vous vous contentez de meriter  
qu'on vous louë , sans aimer les loüanges ;  
mais vous aimez la verité , ainsi j'espere  
que vous la distinguerez d'avec la flate-  
rie , & que vous recevrez avec la bonté  
qui vous est naturelle , une marque du  
profond respect , avec lequel je suis ,

MONSEIGNEUR ,

DE VÔTRE GRANDEUR ,

Le très-humble & très obéissant  
serviteur , Frey de Neuville,

En l'honneur del'Immaculée Con-  
ception de la sainte Vierge.

*Ode allegorique.*

**S** Eigneur de ta juste colere ,  
Qui peut éviter les effets ;  
Souvent un fleau salutaire  
Nous fait expier nos forfaits.  
Le pecheur s'abusant soi-même ,  
Ne rend point à l'Etre suprême ,  
Les hommages qui lui sont dûs ;  
Mais le maître de la tempête  
Accable la superbe tête ,

Des

# 48 LE MERCURE

Des malheurs les moins attendus.



Marseille , autrefois si fameuse ,  
Même avant les premiers Césars ,  
N'a plus qu'une grandeur affreuse ,  
Dont la mort défend les remparts.  
Que la fortune , & l'opulence ,  
Sont funestes à l'innocence !  
La volupté les suit de près.  
Les plaisirs engendrent le crime ,  
Et chacun tombe dans l'abîme ,  
Où le conduisent ses excès.



Le Tout-puissant frappe de peste ,  
Les infortunéz Provençaux ,  
De tous les maux le plus funeste ,  
Est apporté sur leurs Vaisseaux ,  
Du port il passe dans la Ville ,  
La Medecine est inutile ,  
Le mal trouve par tout accès.  
Marseille perit sans ressource ,  
Son mal part de la même source ,

*\* Les Romains la regardoient comme une  
Ville des plus considerables de leur Empire.*

Qui



Qui cauſoit ſes heureux ſuccès. *a*



Quel ſpectacle s'offre à ma vûe ?  
 Je crois apprendre de ces morts *b*  
 Que l'innocence confonduë,  
 N'a fait que de foibles efforts.  
 Seigneur, afflige le fidele,  
 Afin qu'une gloire immortelle  
 Couronne ſa fidelité :  
 Oüi. Le juſte ſe purifie,  
 Lorſqu'il ſouffre pendant ſa vie,  
 Ses malheurs, avec fermeté.



Les pleurs, le deuil, & la triſteſſe,  
 Ont dans ces lieux leur triſte cours ;  
 De la plus brillante jeuneſſe  
 La peſte termine les jours.  
 Ici l'époux pleure ſa femme,  
 Là l'épouſe livre ſon ame  
 Aux mouvemens de la douleur.  
 Un tendre fils pleure ſon pere,

*a Du Commerce.*

*b Dieu a fait connoître, par la mort des  
 Pâſteurs les plus zélés, que tous les malheu-  
 reux ne ſont pas coupables.*

C

La fille regrette la mere,  
Chacun fuit son propre malheur.



La charité paroît éteinte,  
On ne connoît plus l'amitié,  
De la peste on croit fuir l'atteinte,  
En éloignant toute pitié;  
Le pauvre accablé de misere,  
Invoque une mort necessaire,  
Et s'en fait un heureux destin :  
Quelques forçats impitoyables,\*  
Des enfers suppôts détestables,  
Lui portent la mort dans le sein.



Belzunce, tout brûlant de zele,  
Cherche à soulager son troupeau,  
Il vole à celui qui l'appelle,  
Il voit les horreurs du tombeau.  
Mais il les connoît, sans les craindre,  
Et le danger ne peut éteindre  
Le feu, dont son cœur est épris;  
Pasteur genereux, tendre pere,

\* Les Galériens délaissent pour secourir les  
malades.

Le plaisir, qu'il trouve à bien faire,  
Donne au bienfait un nouveau prix.



S'offrant soi-même en sacrifice,  
Il prie, il jeûne incessamment,  
Pour se rendre le Ciel propice,  
Et desarmes le Tout puissant.  
„ Grand Dieu ! modere ta vengeance,  
„ Fais qu'en faveur de l'innocence,  
„ L'impie évite ton courroux :  
„ Ah ! Seigneur, frappe moi de peste,  
„ Et sauve le malheureux reste  
„ D'un peuple accablé sous tes coups



Digne successeur des Apôtres,  
Le Ciel n'exauce point tes vœux,  
Il paroît plus sensible aux nôtres,  
Il te conserve aux malheureux.  
C'est en vain que ton cœur soupire,  
Pour la couronne du Martyre,  
Que peut donner la charité,  
Ta vie est encor nécessaire,  
Un exemple vivant fait taire  
La jalouse incréduité.

*Allusion.*

Belzunce sauvé, nous figure  
 Marie exempte de péché :  
 La Vierge naît sans tache & pure,  
 A la peste il est arraché :  
 D'Adam, creature infidelle,  
 La complaisance criminelle  
 Corrompt sa postérité.  
 La Vierge repare, avec gloire,  
 Le mal causé par la victoire,  
 Du démon de la vanité.

*Frey de Neuville.*

*Lettre sur la maladie de Marseille, écrite  
 à M. Charbel, ancien Officier de  
 la Marine, par M. Lauri-Sol de De-  
 laurès, Docteur en Médecine, à sainte  
 Livrade en Agenois.*

C'Est à présent, Monsieur, que j'ose  
 me flatter de pouvoir répondre dans  
 cette seconde lettre, aux empressements  
 que vous avez depuis long-tems, de sça-  
 voir en quoi consiste la maladie conta-  
 gieuse de Marseille, répandue dans pres-  
 que toute la Provence, & de-là dans le  
 Gévaudan.

DE SEPTEMBRE 1722. 59

Gevaudan. Si je le fais avec succès, j'avouë que je ne brillerai que d'un éclat emprunté, & que c'est à M. Deidier, \* dont le nom fait l'éloge, à qui je dois les connoissances, dont je vous fais part. C'est sur ce modele que je puis vous dire, que la coagulation du sang est le caractère essentiel de cette cruelle maladie, & que par un effet aussi fixant que gangreneux, l'on peut aisément se déterminer à l'égard du germe pestilentiel qui en est la cause.

Mais auparavant que d'en venir là, vous ne desapprouverez pas que je vous dise, qu'il ne faut pas confondre l'épaississement & la coagulation, non plus que la fonte & la dissolution. L'épaississement est la suite ordinaire de la dissolution, & la fonte celle de la coagulation. Dans le brisement du sang par quelque corps âcre & tranchant, le volatil se dissipe, le mare reste, d'où dépend l'épaississement; & dans la fixation par un puissant acide, les parties rameuses se brochent & se colent, l'esprit principe se corporifie, la ferosité déborde, & prend le dessus; ce qui fait la fonte, éloignée de tout brisement, & par conse-

\* Lettre à M. Fisa, le 23. Decembre, & à M. Montereffe, le 23. Novembre 1720.

quent de la dissolution. On a des exemples de l'un & de l'autre, dont je pourrai vous faire part en tems & lieu, pour ne pas vous faire une trop longue lettre, par lesquels l'on voit que la fonte du sang & son épaisissement, sont les produits de la coagulation & de la dissolution, & qu'ainsi ces deux effets sont differens, & toujours dépendans.

Cette considération, comme vous voyez, n'est point à mépriser : autrement comptez que c'est ne donner qu'au hazard, de rafraîchir dans la fonte, & d'échauffer dans l'épaisissement; on attaque l'effet mediat & secondaire, dans le tems qu'il faut s'en prendre à l'action immédiate & univoque, qui est la dissolution dans l'épaisissement, & la coagulation dans la fonte; quoique l'on soit quelquefois obligé de se prêter au plus pressant, par cette maxime *urgentiori*: maxime qui d'ordinaire ne regarde que des cas particuliers, & tous dépendans d'une action équivoque, ainsi qu'on le voit souvent, & qu'on l'a vû arriver, *b*

*a* M. Deidier répond à M. Monteresse, le 14. Janvier 1721.

*b* Observation de M. VERNY, d'une maladie de la troisième classe, & reflexion dernière des faits singuliers de M. Chicoineau; imprimé à Aix.

DE SEPTEMBRE 1722. 55

au sujet du mal de Marseille, où la dissolution imparfaite *a* par accident été dans quelques occasions la suite de la coagulation. Mais cette maxime toute respectable qu'elle soit, ne peut, ni ne doit servir de règle *a* à l'endroit de l'univoque, où la Loi *contraria contrariis*, &c, l'emporte sans détour. Et de fait il en est de la chaleur dans la coagulation, comme du feu que cause la glace *b* dans la main, très-piquant & très-âpre, qu'un plus modéré dissipe bien-tôt, lorsque la voye de rafraîchir en augmente l'ardeur, & le rend insupportable.

Sur ces principes, on a d'abord présentés tous les traits methodiques de la conduite que l'on doit avoir au sujet de la maladie de Marseille, nonobstant qu'il y ait de la fonte dans le sang, & que les débris soient brûlans, & dans les entrailles, & au dehors. Je passe pourtant cet endroit, non moins curieux qu'intéressant, pour revenir à ce qui fait le principal objet de votre attention, & dans le moment il me paroît difficile, & c'est là toute ma peine, de porter sur la nature de la cause de cette horrible maladie, que pas une relation n'a en quelque façon jusqu'ici

*a* Observation de M. Deidier à M. Monzesse, *ibid.*

*b* Trop long-tems retenue.

C liij      tou.

touchée. Et je ne sçai si vous ne me jugerez pas trop téméraire d'avancer sur le train *a* de ce mal ; mais c'est sur l'induction de mon illustre guide, *b* que l'acide qui broche le sang des pestiferez, tient du vitriol, & que selon toutes les apparences, le seminaire pestilentiel est aujourd'hui par sa détermination vers les entrailles, une espece de *gilla vitrioli*, un vitriol émetique, rendu corrosif dans les calcinations qu'il a souffertes par un vent de Sud très-ardent, poussé depuis le mois de Juin, & tout l'été 1719. de même qu'au tems, *c* que la peste a commencé de se faire sentir à Marseille, & jusqu'à l'automne, qui fût alors *d* le terme de sa vivacité, sans toutefois être celui de son extinction. Il est vrai qu'un vent de bise se fit vivement sentir au commencement de Juillet 1720. *e* lequel fut d'abord suivi d'un vent de Sud étouffant, qui dura jusqu'aux vendanges ; bien que du depuis il ait de tems en tems repris, & sur tout le Printems dernier

*a* Relat. de Novembre 1720. imprimée à Marseille en 1720.

*b* Observat. de M. Deidier à M. Montereffe, le 17. Octobre 1720

*c* Juillet 1720.

Octobre 1720.

*d* Lettre de M. de ... d'Avignon, à un ami de Toulouse 1720.

1721



1721. Après cela il importe peu que le germe pestilentiel se soit formé par le vent de bise, & perfectionné par le vent de Sud, rien ne le confirme mieux en vitriol, que les matieres noires, violettes ou vertes, dont les pustules, suivant qu'il nous est rapporté, *a* sont remplies, les exanthemes teints, & les évacuations chargées: tous accidens qui ne peuvent être attribuez qu'au vitriol, très-alkolisé, corrodant & vomitif.

Ce système, tout favorisé qu'il est de la raison & de l'expérience, ne laisse pourtant point d'être traversé par celui des vers dragoneaux, vers imperceptibles, dont on prétend, *b* avec quelque air de probabilité, faire le fond du seminaire pestilentiel: mais que ce soit ces vers portez dans le sang par la respiration, & par la salive, comme le veulent la plupart, *c* ou appliquez sur la peau, pour causer dans le liquide empourpré par leur pignon écumeux, les mêmes effets que le

*a* Relat. de M<sup>rs</sup> Chicoyneau & Verny, en Novembre 1720.

*b* Calmet, dissert. sur la lepre de Moÿse, & Chirker, *c*. de la peste.

*c* M. Pestacofy, dissert. sur la peste, est du sentiment avec plusieurs autres, que le seminaire pestilentiel passe par la salive dans le sang sans les vers.

C v . Icon

scorpion & la vipere , ils sont certainement moins la matiere du germe pestiferé , que le produit d'une coagulation pourrie , presque toujours accompagnée de la vermine : persuadé d'ailleurs que la noirceur dans les liquides , ainsi que dans les défauts organiques , vient moins de ces insectes que du vitriol.

Il faut vous dire en passant , que le seminaire pestilentiel peut ne pas être sans ces petits vers : tant s'en faut , il est plus probable qu'il en est armé , de même qu'une flèche de ses ailerons , mais d'une espee toute particuliere en tems de peste. C'est sans doute par là qu'il est , & plus contagieux , & plus meurtrier , sans pourtant être , ni moins mineral , ni moins sel vitriolisé , ou nitre aéré tourné en vitriol. Il est certain que par des embrions ainsi animez , il devient coagulant outré , infiniment ongeant & superieur , & qu'il se revêt du caractère de cause generale de communication.

Il n'est pas necessaire de m'étendre ici davantage , pour rendre sensibles des alliages , qui donnent aux atomes salins & vitrioliques de l'athmosphere , le raffinement & l'étonnante rapidité dans d'aussi prompts & de si mortelles expéditions. Je me reserve à le faire dans un ouvrage plus étendu , dans lequel on verra les prin-

principaux effets d'une maladie si terrible, expliquez conformément aux regles de la plus exacte mécanique.

Mais c'est toujours , en attendant , vous donner en fort peu de mots , pour ne pas sortir des bornes d'une lettre , une idée précise de la cause & de la nature d'une maladie , qui a fait en Provence tant de ravage. Cependant , comme il ne s'agit pas seulement de connoître la qualité de l'ennemi qui nous fait cette guerre , & qu'il est de la prudence d'être toujours sur ses gardes , de peur de quelque sinistre accident ; sçachant depuis long-tems que , *non est sapientis , dicere non putabam* ; & que d'ailleurs *tela previsa minus feriunt* , on seroit hors d'excuse de se trouver sans défense , de n'être pas en état dans l'occasion de pouvoir repousser avantageusement les efforts d'un si brusque assaillant ; mais voici à mon avis comment le faire.

Et sans rappeler ce que j'ai déjà marqué dans ma premiere lettre , \* rien de mieux assorti pour modifier l'air , & le tenir dans un parfait-analogisme de vibration & d'équilibre avec le sang , que l'usage d'un baume aromatique , fait avec

\* *Mercur de May 1721. lettre sur la peste en general , art. de la coagulation.*

*la racine d'iris de Florence, de zedoaire, d'angelique de Boëme, & d'imperatoire; de noix muscade, de gérofle, & de camphre; des feuilles de rhue, de menthe & de cresson d'eau, le tout digéré au fumier de cheval, l'espace de 15. ou 10. jours, dans suffisante quantité d'excellent vinaigre blanc distillé au bain-marie. Tous les matins on en flaire; & quand on sort, ayant auparavant pris 10. ou 12. gouttes de l'eau antipestilentielle, dont je vous parlai la dernière fois, & dans deux onces d'eau de fleur d'orange, ou autre liqueur appropriée. b D'ailleurs on ne doit jamais être sans une éponge chargée de ce baume, pour la porter de tems en tems au nez en forme de cassiolette, sur tout quand on fréquente des gens suspects. Avec ces précautions, & l'usage du tabac en fumée & en parfum, vous pourrez vous donner à tout sans peine & ne rien craindre.*

Cependant, comme il arrive certains événemens, qu'il est quelquefois difficile de prévenir; en ce cas il ne faut pas différer un moment c les secours détaillez dans l'article d qui concerne la coagula-

a *Mercur de Mai 1721. ibid.*

b *Ibid.*

c *La saignée du pie*

d *Mercur de Mai, 1721. ibid.*

tion,

tion, pour ne pas encourir le travers de cette maxime, *principiis obsta*, &c. convaincu que le retardement en ce point est irréparable, à moins que la peste ne prenne son cours vers les parties extérieures par des parotides ou des bubons suppurez. Et comme vbus pourriez vous faire une peine à l'égard de la saignée, rempli de ce préjugé si mal fondé contre cette operation, que tant d'habiles Praticiens, *a* anciens & modernes, ont renduë si recommandable, & que la raison autorise avec tant de titres; croyez-moi, n'épargnez pas un sang, dont la coagulation augmente si prodigieusement le volume; il faut vîte le répandre & le verser à longs traits; soyez persuadé que la saignée n'est en cette occasion mauvaise, que parce qu'on prend le change, ou quand on ne le fait pas comme il faut. Il est manifeste, que si le sang tiré des parties supérieures, joue à present *b* des mauvais tours, *c* celui qui est tiré des parties inférieures, *d* donne droit au but de

*a Gal. de curat. per vena sect. c. 14. . . . Ludovic. Mercat. Forest. Zachat Lusitan. Sydenham. c. d. pest. . . Hequet, dissert. sur la peste.*

*b Dans la coagulation, en quoi consiste la peste de Marseille.*

*c Rivor. c. de peste.*

*d Oribos. l. 7. 10. Sydenham. c. de peste.*

la

## LE MERCURE

la guerison. Et de fait elle ne devient inutile, la saignée du pied, que quand on la fait trop tard, *a* ou à contre-tems, *b* qu'on ne tire pas assez de sang, *c* ou que le malade est sans ressource, dans des cas d'épuisement par des évacuations symptomatiques par haut & par bas. Il est alors plus avantageux de demeurer dans l'inaction, que de ne pas faire à propos une opération aussi essentielle.

Je ne vous parle point des cordiaux, ni des sudorifiques mesurez, ni des autres secours; je me suis là-dessus, ce me semble, assez expliqué, *d* pour les retoucher ici. Il s'agit dans le general de remettre le sang dans sa naturelle fluidité, de lui donner un cours plus libre, & de réduire les sucs des premières voyes, trop abondans & trop massifs, qui de concert avec le germe coagulateur, ne conspirent qu'à étouffer l'esprit de vie. Et ainsi loin de prendre la voye de rafraîchir, *e* plus nuisible mille fois & plus dangereuse, que ne l'est même le commerce des mar-

*a* M. Héquet, dissert. sur la peste.

*b* Leonard. Botall. c. 7. de curat. per vena sect.

*c* Sydenham. Leonard. Botall. locis citat.

*d* Mercure de Mai, 1721. lettre sur la peste, art. de la coagulation.

*e* Prat. de M. Mead, dans sa dissert. sur la peste.

chan-

DE SEPTEMBRE 1722. 63

chandises & des personnes suspectes , dont on n'est susceptible de contagion , qu'en tant que nous y sommes disposez par quelque excès. Elle n'a lieu , cette voye , supposé qu'on soit obligé de la prendre , que dans des cas de poitrine *a* attaquée , où la dissolution imparfaite *b* prédomine , & encore faut-il qu'elle soit soutenue par un mélange exact d'absorbans , de colmans & de diaphoretiques , de tems en tems rendus laxatifs ; aussi jamais maxime que celle-ci , un feu chasse l'autre , *ignis-ignem repellit* , n'a mieux brillé que dans cette rencontre , qu'il y ait ou non de fonte dans la masse humorale , que l'on sente une vive ardeur , un feu brûlant dans les entrailles & dans les forties , éruptions pourries & sphacelées des vices locaux ; c'est toujours moins la cause que l'effet : l'univoque est l'arrest du sang *b* dans les solides , & la coagulation dans les liquides.

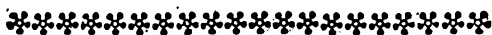
Je n'en dis pas davantage ; & je finis , en vous assurant que je n'ai rien négligé , pour vous donner tous les éclaircissemens sur le choix des remedes preservatifs , & de ceux dont il faut se servir , dès qu'on se sent frappé. Si j'ai differé si long-

*a* Observat. de M. Deidier à M. Montereſſe.

*b* Lettre de M. Deidier à M. Fisa , & à M. Montereſſe , de Marseille , 1721.

tems

tems de le faire , c'est que je voulois m'instruire à fond sur une matiere si difficile à connoître. Je souhaite d'y avoir réussi par l'avantage que vous en retirerez , & par le plaisir que j'aurai de ne vous avoir pas été inutile , vous priant d'être bien persuadé que mon inclination durera toujours , pour me conserver un ami comme vous , & pour vous témoigner que je ferai toute ma vie , Monsieur , vôtre , &c.



## SUR LE MARIAGE DE LOUIS XV.

*Paroles pour être mise en musique.*

*Première voix.*

Quelle divinité vient charmer nos regards ,  
Et forcer tous les cœurs à lui rendre les  
armes ,

Les grâces & les ris volent de toutes parts ,  
Et rendent hommage à ses charmes.

*Deuxième voix.*

D'un jeune Dieu plein d'appas ,  
Elle vient pour toujours fixer la destinée ,  
Et je vois sur ses pas

Marcher



DE SEPTEMBRE 1722. 63

Marcher l'amour & l'hyménée ,  
De leurs charmans concerts ,  
Ces Dieux unis font retentir les airs.

*Troisième voix.*

Que ces lieux repetent sans cesse ,  
Heureux les cœurs que l'amour blesse  
Que des chants de victoire éclatent en ce jour ,  
Où l'on voit triompher l'hyménée & l'amour.

*Première voix.*

Heureux amants , l'amour s'empare de leur  
ame ,  
Tout déjà se prepare à couronner leur flamme ,  
Les momens se hâtent de couler ,  
Au temple fortuné la troupe de Cythere ,  
Vole à l'instant prêter son ministère ,  
Et l'encens commence à brûler.

*Deuxième voix.*

Garant de la foi conjugale  
L'hymen offre aux amans la coupe nuptiale ,  
Sous ses aimables loix il les unit tous deux.  
Epoux chers des Cieux , au gré de vôtre envie, *L'Hym*  
Tout répondra dans l'empire amoureux. *men*  
Le nœud charmant qui vous lie

Wa

Va combler tous vos vœux.

Dans le sein des plaisirs, sans craintes, sans  
alarmes,

Vous verrez couler vos jours,

Les ris d'un sort plein de charmes

Eterniseront le cours.

*Première voix.*

Volez amours, troupe légère

Accourez des bords de Cythere

Dans la plus brillante des cours.

Ce beau jour vous appelle

A de nouveaux exploits

Signalez votre zèle,

Accourez à ma voix.

*Chœur des amours.*

Volons à de nouveaux exploits,

Accourons à sa voix.

*Deuxième voix.*

Tandis que les amours au gré de l'hyménée

Accourent des climats divers,

Ce Dieu des deux amans hâtant la destinée,

Les couronnes de myrthes verds.

Que cette couronne aimable

L'Hy-  
men.

À deux tendres amans prepare de douceurs ,

Le myrthe est cent fois préférable

Aux plus brillantes fleurs.

*Troisième voix.*

Que l'hymen a de charmes ,

Quand l'amour lui prête ses armes ;

*Trio.*

Que l'hymen }  
Que l'amour , } a de charmes ;

Quand l'amour , }  
Quand l'hymen , } lui prête ses armes ;

Celebrons tour à tour ,

L'hymenée & l'amour.

*Le chœur repete ces quatre vers.*

Charmans époux , dont la vive tendresse

*Jupiter.*

S'anime aux doux sons des amours ,

À votre hymen le Ciel qui s'intéresse ,

veut vous en apprendre le cours ,

Le Dieu qui lance le tonnerre

Met en vos mains un sceptre glorieux ,

Vous occuperez sur la terre

Le même rang qu'il tient au haut des cieux ,

Un peuple heureux , toujours fidelle

Mettra

68 LE MERCURE

Mettra sa gloire à vivre sous vos loix ,

Je serai seul vôtre modèle ,

Et vous serez celui des plus grands Rois.

On verra par mes soins la discorde bannie

*Le Génie de la France.*

De ces heureux palais.

• Dans le sein de la paix ,

Au milieu des plaisirs une tranquille vie

Egalera les vœux de vos sujets.

*Chœur de François.*

Que le bruit des tambours , que le bruit des  
trompettes ,

Que les douces musettes

Animent ces Palais ,

Nôtre sort est digne d'envie.

Au milieu des plaisirs une tranquille vie

Egalera nos plus ardens souhaits.

*Urbemis.* Dans vos Etats je fixe mon empire ,

J'y ferai suivre mes loix ,

Je veux qu'en vous tout l'univers admire

Le plus équitable des Rois.

*Mars.*

Couvert d'une immortelle gloire ,

Vous verrez à vos pieds vos ennemis trembler.

A leurs dépens ils vous verront voler

*De*

DE SEPTEMBRE 1722. 69

De victoire en victoire.

Celebrez de concert un sort si glorieux , Applaud  
Peuples , applaudissez au choix qu'ont fait les long  
Dieux.

Le Ciel protege v<sup>otre</sup> empire ,  
Les Dieux regnent sur vous.  
Qu'un sort si charmant vous inspire  
Les transports les plus doux.

*Chœur de François,*

Celebrons de concert un sort si glorieux ,  
Applaudissons cent fois au choix qu'ont fait les  
Dieux ,

Le Ciel protege n<sup>otre</sup> empire ,  
Les Dieux regnent sur nous.  
Un sort si charmant nous inspire  
Les transports les plus doux.

Par le P. Du B.

---

L E T T R E C R I T I Q U E  
Sur les Spectacles , écrite aux Auteurs  
du Mercure.

Q Uelque plaisir , Messieurs , que le  
Public ait p<sup>u</sup> recevoir de l'article  
de votre Livre , qui contient les nouvel-  
les

les des Spectacles , il me semble qu'il en recevroit bien davantage s'il y avoit un peu plus de critique. Il ne suffit pas de faire admirer aux lecteurs les pieces de Theatre dont on leur parle, il faut que les extraits qu'on en donne soient, pour ainsi dire, à chargè & à décharge pour les Auteurs, la loüange & le blâme doivent souvent marcher de compagnie; mais il faut tenir un juste milieu entre la bassesse de la flaterie, & la severité de la censure pour pouvoir juger équitablement. On voit des esprits qui avec beaucoup de lumieres & de pénétration sont trop vifs, & trop prompts, d'autres sont chagrins & dédaigneux; ceux-ci portent l'exactitude jusqu'au scrupule, ceux-là se laissent emporter à leur temperament fougueux,

Pour bien juger des ouvrages d'esprit, il faut s'appliquer à le faire sans prévention, sans malignité, & seulement dans l'intention de contribuer à l'instruction de ceux qui veulent apprendre, & à la perfection des pieces qui doivent paroître aux yeux du public. Au reste on ne doit pas s'ériger en Juge, titre que personne n'est en droit de s'attribuer, mais en gardant les bienséances que la politesse demande, il faut se faire un devoir de s'expliquer sans détour, & sans complaisance,

DE SEPTEMBRE 1722. 78

plaisance , sur le merite des Auteurs , & des ouvrages dont on rend compte au public.

Dans cet esprit je vais faire , Messieurs , une petite récapitulation des pieces nouvelles & anciennes , dont vous avez parlé dans votre Mercure , sur lesquelles je hazarderai quelques réflexions , qui peut être ne déplairont pas aux lecteurs éclairés & équitables. S'ils les goûtent , je serai plus hardi dans la suite à publier mes sentimens , & à vous faire part de mes observations critiques sur les jugemens qu'on doit faire des Poëmes dramatiques.

J'ai toujours considéré le soin d'instruire , comme la principale fin que la critique devoit se proposer. Cela supposé , mes dissertations ne rouleront que sur des pieces qui auront paru avec quelque distinction , & qui auront fait une certaine impression sur l'esprit des spectateurs , ou des lecteurs. Celles qui ne sont pas de ce nombre ne meritent pas qu'on se donne la peine de les vouloir tirer de l'oubli , & le public me sçauroit mauvais gré d'entreprendre de l'instruire sur des ouvrages qui ne l'auroit presque point intéressé.

Je commencerai donc mes dissertations par une des meilleures pieces de M. de Racine. C'est *Athalie* qui marche si dignement

nement à côté du *Poliencte* du grand Corneille. Tout le monde sçait que cette excellente Tragedie fut faite pour être représentée par les Demoiselles de Saint Cyr. Je suis persuadé que l'Auteur en auroit autrement disposé le plan , s'il l'avoit destiné au Thearre des Comediens Francois. Cela n'empêche pas qu'elle n'y paroisse tous les jours avec le même éclat que *Mithridate* , *Iphigenie* , *Phedre* , *Bajazet* , & presque toutes les autres pieces de ce tendre & élégant Auteur , qu'on peut justement appeller l'Euripide de son siècle , comme Corneille en a été le Sophocle.

Après ces éloges que je viens de donner à M. de Racine sera sans doute surpris que je commence par lui les dissertations critiques que je promets ; mais je me flatte qu'on le sera moins quand on aura examiné les motifs qui m'y ont déterminé. J'ai déjà parlé du premier , quand j'ai dit que je m'attacherai uniquement aux pieces qui auront fait impression : voici le second.

Le seul nom de critique effarouche l'oreille , & mortifie l'amour propre d'un Auteur ; c'est un pere tendre & complaisant jusqu'à la foiblesse , qui ressent jusqu'au vif les moindres coups qu'on porte à ses enfans ; mais en lui faisant voir que  
les



les plus grands hommes qui l'ont précédé n'ont pas été irrépréhensibles, on le fait convenir qu'il ne l'est pas lui-même.

Au reste, je remplirai exactement ma promesse, & mes dissertations seront toujours à charge, & à décharge. Commençons.

*Argument de la Tragedie d'Athalie.*

Athalie, fille d'Achab, Roi d'Israël, & de Jesabel, Princesse de Sidon, épousa Joram, Roi de Juda, elle en eût entre autres enfans, Okosias, pere de Joas. Ce Joas est, à proprement parler, le Heros de la Tragedie, à laquelle il auroit dû donner le nom, comme l'auteur en convient lui-même dans sa preface.

Jehu, Roi d'Israël, pour remplir les ordres du Seigneur qui lui avoient été annoncez par le Prophete Elisée, extermina toute la posterité de l'impie Achab. Okosias, comme fils d'Athalie, & par consequent petit-fils d'Achab, & de Jesabel, se trouva malheureusement enveloppé dans cette terrible vengeance. Athalie en conçût tant de rage, qu'elle extermina de son côté toute la posterité de David, sans écouter la voix du sang qui devoit lui parler en faveur de ses petits-fils.

Le seul Joas échappa à sa cruauté par les soins de sa tante Josabeth, femme de

D. Joiada

Joiada , ou Joad , Souverain Prêtre ; elle l'enleva , pour ainsi dire , d'entre les bras de la mort , & trompa la vigilance des bourreaux , qui crurent l'avoir immolé en le frapant comme ses autres frères. Elle le tint caché dans le Temple pendant six ou sept années.

Joad ne se contenta pas de cultiver cette précieuse fleur , unique reste de la maison de David. Il disposa sourdement ce qui pouvoit contribuer à remettre un jour sur le Thrône de son pere ce cher fils qu'il élevoit presque dans le Sanctuaire , il fit alliance avec des centeniers. Ces centeniers rassemblèrent les Levites de toutes les villes de Juda. Joad les introduisit successivement dans le Temple de Jerusalem , leur distribua les lances , épées & boucliers que David y avoit fait enfermer , & leur presenta enfin leur legitime Souverain , auquel il mit le Diadème sur le front , après l'avoir sacré Roi selon la coutume.

Les acclamations dont le Temple retentit au Couronnement de Joas y attirerent tout le peuple , & Athalie elle-même. Cette ambitieuse Reine déchira ses vêtemens , en criant trahison , conjuration , &c. Joad la fit saisir par les Centeniers , à qui il défendit de souiller le temple de son sang. Elle fut mise dehors ,

hors , & on lui donna la mort près de son Palais. Après cette execution le peuple reconnut Joas pour son Roi , détruisit les Autels de Baal , & massacra Mathan qui y faisoit l'Office de Grand Sacrificateur.

*Plan de la Tragedie.*

Athalie effrayée d'un songe dans lequel elle a crû voir un enfant qui lui plongeoit un poignard dans le cœur , sort de son Palais pour aller consulter Baal sur le danger dont elle est menacée. Le sort l'ayant conduite près du Temple du Seigneur , elle y entre dans le dessein d'apaiser le Dieu des Hebreux ; le premier objet qui s'offre à ses yeux , c'est ce même enfant qu'elle a vû en songe. Elle le fait amener devant elle , l'interroge , & ses frayeurs sont augmentées par les réponses ; attendrie , malgré qu'elle en ait , elle demande à cet enfant s'il ne veut pas venir dans son Palais , où elle le fera élever comme son propre fils ; mais il refuse avec fermeté , & même avec mépris l'honneur qu'elle lui veut faire. Elle sort du Temple transportée de colere. Quelque temps après elle y envoie Mathan , Grand Prêtre de Baal , après avoir chargé ce Ministre de ses vengeances de menacer Joad de l'entiere destruction du

Dij Temple,

Temple , si l'on ne lui remet entre les mains cet enfant qui cause les allarmes. Joad chasse Mathan du saint lieu , & se détermine à faire reconnoître le petit *Eliacin* pour Joas , fils d'Okosias. Il distribue à tous ses Prêtres , & à tous les Levites des armes que David avoit autrefois fait enfermer dans le Temple. Athalie ne respire d'abord que la démolition , & l'incendie du Temple ; mais Mathan lui ayant fait entendre auparavant que David y a caché de grands trésors , dont Joas doit avoir connoissance , elle y envoie Abner chargé de nouvelles propositions de paix. Ces propositions sont : qu'Athalie ne portera point la flâme dans le Temple , pourvû qu'on lui livre l'enfant qu'elle a déjà demandé par deux fois , & les trésors de David. Abner , Prince fidelle au Seigneur , & au sang de David , dont la memoire lui est encor chere , expose sa commission avec regret , & conseille à Joad de satisfaire Athalie , pour dérober le saint lieu à l'incendie , à la profanation , & au pillage dont il est menacé. Joad voyant le zele d'Abner pour le Seigneur , & son amour pour le sang de David , le prend pour mediateur entre Athalie & lui. Il consent que cette Reine vienne dans le temple avec telle escorte qu'Abner jugera à propos. Abner

va porter cette réponse à Athalie, il revient avec elle dans le Temple; à peine y est elle entrée, suivie de quelques soldats qu'on en ferme les portes sur elle. On lui fait voir Joas sur le Trône, elle ordonne à ses satellites de lui donner la mort, mais ils ne sont pas les plus forts, ils sont chassés par les Prêtres & les Levites armés; Abner même qu'Athalie accuse de trahison se prosterne aux pieds de son nouveau Roi. Elle éclate en menaces, en injures, & en imprécations. Elle sort enfin du Temple, & Joad ordonne qu'on la fasse perir hors de l'enceinte du saint lieu: ce qui étant exécuté Joas est généralement reconnu pour Roi de Juda.

On ne peut disconvenir que ce plan ne soit un des plus brillans qui soient partis du génie de l'Auteur. Dès le premier acte les frayeurs de Jésoabeth, tante de Joas nous intéressent pour lui. Le peril se declare dans le second, & va toujours en augmentant jusqu'à la catastrophe. J'admire sur tout en M. de Racine, son adresse à donner à Athalie une passion qui sauve le Temple d'un incendie, & d'un pillage affreux; c'est l'avarice. Mathan lui a persuadé qu'il y a des trésors cachez, dont le Grand-Prêtre a connoissance. Il prétend par là animer cette

D iij      Reine

Reine idolâtre à faire perir Joad, & à porter le fer & la flâme jusques dans le Sanctuaire ; mais le desir de s'emparer de ces prétendues richesses produit en elle un effet tout contraire, & la porte à conserver le Temple, de peur de se voir enlever sa proie par la flâme, & par le pillage.

Voilà ce qu'on appelle des coups de maître. Cette beauté m'a plus frappé que toutes les autres, dont cette pièce est remplie, parce que c'est celle qui fait la pièce même. Pour sauver Joas du peril qui l'environnoit de toutes parts, il falloit absolument y entraîner son implacable ennemie, & l'on ne le pouvoit plus vraisemblablement que par cet heureux expedient que l'Auteur a si sagement imaginé.

Il me reste à examiner par ordre tout ce qu'il y a de remarquable dans cette Tragedie. Je ne le puis mieux qu'en procedant acte par acte, & scene par scene. Je releverai, chemin-faisant, ce qui me paroîtra défectueux, non pour diminuer une gloire aussi-bien établie que l'est celle de M. de Racine ; mais pour empêcher ceux qui le prendront pour modèle d'adopter jusqu'à certains défauts qui échappent aux plus grands hommes.

*Personnages*

*Personnages de la Tragedie d'Athalie.*

Joas , Roi de Juda , fils d'Okofias.

Athalie , veuve de Joram , ayeule de Joas.

Joad , autrement Joiada , Grand-Prêtre.

Josabet , tante de Joas , femme du Grand-Prêtre.

Zacharie , fils de Joad , & de Josabet.

Abner , l'un des principaux Officiers des Rois de Juda.

Mathan , Prêtre apostat , Sacrificateur de Baal , &c.

*Acte I. Scene I.*

Joad , Abner.

On ne peut porter l'exâctitude plus soïn que le fait M. de Racine dans cette scene. Il commence par établir le jour de l'action principale qu'il va représenter.

Ce jour est un des plus solennels. C'est la Pentecôte , jour auquel le Seigneur donna sa loi à son peuple sur le Mont Sinai.

Quel jour plus convenable à une Tragedie Sainte , où il s'agit de rétablir le culte du vrai Dieu ?

La scrupuleuse attention de l'Auteur va jusqu'à marquer l'heure où l'action Theatrale commence.

D iij

Et

Et du Temple déjà l'aube blanchit le faîte.

L'exposition est telle qu'on la peut souhaiter dans de semblables ouvrages. On n'y dit précisément que ce qu'on y doit dire. J'y trouve d'abord quatre caractères annoncés & établis ; sçavoir celui de Joad , celui d'Athalie , celui d'Abner , & celui de Mathan.

Celui de Joad est marqué par ces quatre beaux vers que l'Auteur lui met dans la bouche.

Celui qui met un frein à la fureur des flots ,  
Sçait aussi des méchans arrêter les complots ,  
Soumis avec respect à sa volonté sainte ,  
Je crains Dieu , cher Abner , & n'ai point d'autre crainte .

Le caractère d'Athalie est tracé par Abner en plusieurs endroits de cette scène : voici comment.

L'audace d'une femme arrêtant ce concours ,  
En des jours tenebreux a changé ces beaux jours.

Voilà d'abord une femme hardie , & capable de tout renverser.

Des long temps elle hait cette fermeté rare ,  
Qui rehausse en Joad l'éclat de la Thiare.

Voilà une femme ennemie de la vertu qui donne tout à craindre pour Joad.  
Abner



DE SEPTEMBRE 1722. 81

Abner dit encore en parlant de Mâthan.

Tantôt à cette Reine il vous peint redoutable,

Tantôt voyant pour l'or sa soif insatiable,

Il lui feint qu'en un lieu que vous seul con-  
noissez,

Vous cachez des trésors par David amassez.

Voilà pour surcroît une femme avare.  
Que ne doit-on pas attendre de ces trois  
vices réunis dans un même sujet?

Le caractère d'Abner n'est pas de ceux  
qui font un grand effet au Theatre. C'est  
un homme véritablement vertueux ; mais  
d'une vertu oisive, & incapable de grands  
desseins. Joad le lui fait assez connoître  
par ce reproche.

Je vois que l'injustice en secret vous irrite,

Que vous avez encor le cœur Israélite,

Le Ciel en soit beni ; mais ce secret courroux,

Cette oisive vertu, vous en contentez vous ?

Quelque soit ce caractère, M. de Ra-  
cine a eu ses raisons pour l'établir tel. Si  
Abner eut été plus entreprenant, la vrai-  
semblance auroit demandé qu'on lui ap-  
prit le sort de Joas, & c'est justement ce  
que l'Auteur ne vouloit, ni ne devoit fai-  
re, à moins que de changer tout son  
plan.

Ajoutons à cela que le peril de Joas

D v. en

82 LE MERCURE

en devient plus grand , & par consequent plus interessant pour les spectateurs , qui tremblent d'autant plus pour lui , qu'ils ne le voyent défendu que par des Prêtres , des Levites & des enfans.

Pour ce qui est du caractère de Mathan , j'ose avancer que c'est un des plus forts , & des mieux soutenus de la Tragedie , comme nous le verrons dans la suite : voici par quels vers cet Apostat est caractérisé , c'est Abner qui parle.

Mathan d'ailleurs , Mathan ce Prêtre sacrilege ,  
Plus méchant qu'Athalie , à toute heure l'assiege ,

Mathan de nos Autels infame déserteur ,  
Et de toute vertu zélé persecuteur.

C'est peu que le front ceint d'une mitre étrangère ,

Ce Levite à Baal prête son ministère ;

Ce Temple l'importune , & son impiété ,

Voudroit aneantir le Dieu qu'il a quitté ,

Que ne doit-on pas redouter d'un si méchant homme ?

Avant que de passer à la seconde scène je fais une dernière réflexion sur un vers , où l'Auteur semble se contredire , c'est Abner qui parle.

L'Arche Sainte est muette , & ne rend plus d'oracles.

M. de Racine dans sa preface dit que ce ne fut que du jour que Joas trempa ses mains dans le sang du Prophete Zacharie , que les réponses de Dieu cessèrent dans le Sanctuaire.

*Scène II.*

Joad , Josabet.

Le caractère de Josabet est établi dans cette scène , tel qu'il doit être pour allarmer , & pour intéresser en faveur de Joas. C'est une Princesse qui a besoin de toute la fermeté de son époux , pour ne pas succomber à la foiblesse si naturelle à son sexe. Elle a sauvé Joas , elle l'aime , l'image des perils passez redouble sa crainte pour les dangers à venir , & son amour ne sert qu'à la faire trembler davantage.

Joad lui apprend que les temps sont arrivez , qu'il faut declarer le sort de Joas. Cette soudaine résolution du Grand-Prêtre me paroît surprenante , d'autant plus que je n'ai rien appris dans la precedente scène qui ait pû y donner lieu ; il est vrai qu'Abner vient de lui dire , en parlant d'Athalie.

Je l'observois hier , & je voyois ses yeux  
Lancer sur le lieu Saint des regards furieux.

Mais cela suffit-il pour faire dire à Joad , parlant à Josabet.

D vj Jusques

Jusques sur nôtre Autel vôtre injuste Marâtre  
Veut offrir à Baal un encens idolâtre.

On pourra me répondre que Joad peut avoir appris d'ailleurs cette dernière circonstance qui le détermine si brusquement à révéler un secret de sept ou huit ans ; mais il auroit fallu nous en instruire dès la première scène.

A cette réflexion , j'en ajoute une seconde. Joad dit à Josabet.

Abner , quoiqu'on s'en pût reposer sur sa foy ,  
Ne sçait pas même encor si nous avons un Roi.

Je ne voi pas pour quelle raison Joad cache à Abner , dont il dit qu'il ne soupçonne pas la foi , un secret qu'il va révéler , ou pour mieux dire , qu'il a déjà révélé à tant d'autres : voici ce que lui dit Josabet au sujet des Prêtres & des Levites.

Je sçais que près de vous en secret rassemblé ,  
Par vos soins prévoyans leur nombre est redoublé ,

Que plein d'amour pour vous , d'horreur pour  
Athalie ,

Un serment solennel par avance les lie ,

A ce fils de David qu'on leur doit révéler.

Voilà des Prêtres & des Levites qui sçavent qu'il y a un fils de David qui doit

DE SEPTEMBRE 1722. 85

doit paroître ; pourquoi le laisse-t'on ignorer à Abner ? Lui dont Joad a dit dans la première scène , parlant à lui-même.

Et vous l'un des soutiens de ce tremblant état,  
Vous nourri dans les camps du Saint Roi Josaphat ,

Qui sous son fils Joram commandiez nos armées ,

Qui rassurâtes seul nos Villes alarmées ,

Lorsque d'Okosias le trépas imprévu ,

Dispersa tout son camp à l'aspect de Jechu :

Ce portrait avantageux que Joad fait d'Abner , s'accorde mal , ce me semble , avec le mystère qu'il lui fait d'une entreprise , dont le succès seroit bien plus sûr entre ses mains , que dans celles d'un petit nombre de Prêtres , de Levites , & d'enfans.

On dira que la gloire du Seigneur en éclatera davantage ; mais il ne faut pas tenter Dieu , en negligéant les secours qui se présentent naturellement , à moins qu'il ne nous défende expressement d'employer d'autres bras que le sien dans sa querelle. J'espère qu'on me pardonnera ces petites réflexions , je ne les crois pas tout-à-fait inutiles.

Au reste dans cette seconde scène qui est

## 86 LE MERCURE

est une suite d'exposition, Josabet nous met parfaitement au fait de tout ce qui s'est passé au sujet de Joas arraché à la mort qu'Athalie fit donner à tous les frères de ce Prince.

La scene finit par une priere que le Grand-Priêtre fait au Seigneur, dans laquelle le zele d'un digne fils d'Aaron est parfaitement marqué. Je ne sçai même si ce zele ne va pas un peu trop loin, quand il demande à Dieu que Joas soit semblable au fruit qui est arraché dès sa naissance, & qu'un souffle ennemi fait secher dans sa fleur, supposé qu'il doive un jour abandonner la trace de David.

Je crois qu'on peut dire d'un pareil zele qu'il est plus admirable qu'imitable, puisqu'il n'est permis dans aucun cas de souhaiter la mort à son Souverain.

### *Scene III.*

Josabet, Zacharie, Salomith.

Le chœur.

Il n'y a rien de considerable dans cette scene. Josabet ordonne à son fils Zacharie de suivre Joad son pere, & aux filles des Levites d'adresser leurs larmes & leurs Cantiques au Seigneur. Passons au second acte.

*Acte*

DE SEPTEMBRE. 1722. 87

*Acte II. Scene premiere.*

Josabet , Salomith. Le chœur.

Josabet qui étoit sortie pour aller se préparer à *marcher*, je ne sçais où , revient pour se mettre à la tête des filles qui composent le chœur. Apparemment cette marche dont elle a parlé , est ce que nous appellons procession , & que l'Auteur laisse à deviner.

*Scene II.*

Zacharie & les acteurs de la scene précédente.

Le trouble commence dans cette scene. Zacharie tout éperdu vient annoncer à Josabet qu'Athalie est dans le Temple , & qu'elle a paru s'étonner à la vûe du petit *Eliacin*, c'est Joas qui est caché sous ce nom. Josabet tremble pour ce cher enfant , l'objet de tant de soins , & de tant de pleurs ; ses allarmes passent dans les cœurs de toutes les filles qui l'environnent , quoiqu'elles ne soient pas instruites comme elle du véritable sort d'*Eliacin*. Toute la scene est très-interessante , & pompeusement versifiée.

*Scene*

*Scene III.*

Athalie , Abner , Agar.

Agar, l'une des femmes de la suite d'Athalie , invite cette Reine à sortir d'un lieu qui lui cause tant de troubles ; Athalie lui répond qu'elle ne peut , & lui ordonne d'aller faire venir Mathan.

On est aussi surpris de ne point voir ce Prêtre de Baal auprès d'Athalie , que d'y voir Abner. Athalie nous apprendra dans la scene suivante , qu'effrayée d'un songe , elle n'est sortie de son Palais que pour aller prier Baal de veiller sur sa vie , & que, poussée par un instinct secret , elle est entrée dans le Temple des Juifs , pour tâcher d'apaiser leur Dieu , quel qu'il soit.

N'étoit-il pas plus vrai-semblable qu'elle vint avec Mathan , qu'avec Abner ? Je sçais bien que Mathan l'auroit détournée du dessein d'entrer dans un Temple , dont il est déserreur , & que cela n'auroit pas accommodé M. de Racine ; j'entre dans cette raison , mais je persiste à dire que je ne sçai pourquoi Abner se trouve avec Athalie , est-il entré dans le Temple avec elle ? l'y a-t-elle trouvé ? le dernier seroit plus vrai-semblable ; mais par malheur nous venons de l'en voir sortir , & l'heure que Joad lui



à marquée pour son retour n'est pas encore arrivée. Je le prouve d'avance parce que Joad lui doit dire à la fin de cet acte.

Souvenez vous de l'heure où Joad vous attend.

Je conviens que ce sont là des minuties qu'on ne releveroit pas dans un Auteur moins exact que M. de Racine, & dans une Tragedie moins celebre que celle d'Athalie. Passons à la quatrième scene.

*Scene IV.*

Athalie, Abner.

En attendant Mathan qu'Athalie vient de mander, Abner tâche de justifier le zele impetueux de Joad, qui a voulu chasser du Temple cette superbe Reine, comme une profane, indigne d'y entrer.

*Scene V.*

Athalie, Mathan, Abner.

Voici une des plus belles scenes de la piece. Le caractère d'Athalie, celui d'Abner, & celui de Mathan y sont admirablement frappez. Cependant j'ose avancer que le songe d'Athalie, quelque beau qu'il soit, est ce qu'il y a de plus défectueux dans cette Tragedie, & qu'il est tout-

tout-à-fait à la décharge d'une Reine qu'on doit nous peindre coupable, & digne du châtiment qui tombe enfin sur sa tête.

En effet, quelle autre Princesse, fut-elle aussi vertueuse que celle-ci doit être méchante, ne voudroit pas s'assurer d'un jeune enfant qu'un songe lui auroit représenté, lui portant un poignard dans le sein ? Athalie, comme nous l'allons voir, ne demande *Eliacin*, que pour le faire élever sous ses yeux. Cette prévoyance est-elle un crime ?

Qu'on ne dise pas qu'elle a peut-être un dessein secret de le faire perir, rien de tout cela ne paroît, ni dans ses paroles, ni dans ses actions ; & dans les *à parte* qu'elle fait, son cœur nous paroît plutôt pancher vers la tendresse, que vers la vengeance.

Me permettra-t'on un second raisonnement sur ce songe ?

Il paroît par la vérité qu'il renferme, que c'est Dieu même qui en est l'Auteur. Or je demande ici, quel est donc le dessein de Dieu ? pourquoi avertit-il Athalie, l'implacable ennemie de ses Autels, du peril qui la menace ? est-ce pour l'engarantir ? quelle apparence ? est-ce pour l'y précipiter ? cela est plus vraisemblable, & je croirois que c'est sur ce fondement

ment que M. de Racine a bâti ce songe, si je voyois qu'Athalie perît par la seule raison que la frayeur l'auroit entraînée dans le Temple, où elle devoit trouver la mort : mais malheureusement pour l'Auteur, elle en va sortir saine & sauve, & Mathan aura besoin d'un second motif pour l'y faire rentrer ; c'est celui de l'avarice.

Je n'aurois garde d'examiner ce songe de si près, s'il étoit dans le Texte sacré ; mais comme il est de création purement humaine, tout ce que je puis dire en sa faveur, c'est que c'est un très-beau morceau de poésie, tel que le recit de *Terame* dans Phedre.

Au reste, quoique l'Ecriture nous apprenne que Jesabel étoit fardée, lorsque Jehu, Roi d'Israël, la fit précipiter du haut d'une fenêtre, il me semble que le trop exact M. de Racine auroit bien dû se passer de mettre une circonstance si inférieure, & d'ailleurs si inutile dans la bouche de sa propre fille : voici comment Athalie s'exprime.

Même elle avoit encor cet éclat emprunté,  
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,

Pour reparer des ans l'irreparable outrage.

Rien de plus élégant que cette expression ;

sion ; mais je la voudrois dans une autre bouche.

Après l'exposition du songe , & le parfait rapport qu'Athalie a trouvé entre le jeune Eliacin & l'enfant qui lui est apparu. Cette Reine, justement allarmée, demande à Mathan & à Abner ce qu'elle doit faire dans une conjoncture si délicate. Rien n'est si beau que le contraste de ces deux hommes. Le Prêtre parle en guerrier , & le guerrier en Prêtre : voici le langage du Prêtre , parlant du jeune enfant :

On le craint : tout est examiné.

A d'illustres parens , s'il doit son origine ,

La splendeur de son sort doit hâter sa ruine :

Dans le vulgaire obscur , si le sort l'a placé ,

Qu'importe qu'au hazard un sang vil soit  
verlé ?

Est-ce aux Rois à garder cette lente justice ?

Leur seureté souvent dépend d'un prompt sup-  
plice ;

N'allons point les gêner d'un soin embarrassant ;

Dès qu'on leur est suspect , on n'est plus inno-  
cent.

Voici le langage du Guerrier.

Eh quoi ? Mathan , d'un Prêtre , est-ce là  
le langage ?

Moi,

Moi , nourri dans la guerre aux horreurs du carnage ,

Des vengeances des Rois Ministre rigoureux ,

C'est moi qui prête ici ma voix au malheureux ,

Et vous , qui lui devez des entrailles de pere ,

Vous , Ministre de paix dans les tems de colere ,

Couvrant d'un zele faux votre ressentiment ,

Le sang , à votre gré , coule trop lentement !

Voilà ce qui s'appelle du beau , & du très-beau. Cette Scene finit par un ordre qu'Athalie donne à Abner , d'aller faire venir le jeune enfant.

### *Scene V I.*

*Athalie , Mathan , Suite d'Athalie.*

Mathan fait entendre à Athalie , que peut-être Joad veut-il substituer ce jeune enfant à la place de quelque fils de David. Cela s'appelle deviner. Car enfin , sur quoi ce soupçon est-il fondé ? Abner a devancé le jour pour s'abboucher avec Joad dans le temple ; voilà ce que dit Mathan pour appuyer son accusation. Cela peut faire entrevoir un complot quelconque , mais non pas précisément une supposition d'enfant : cependant Athalie donne dans une présomption si dénuée de vrai-

## 94 LE MERCURE

vrai-semblance. Il faut avouer que les personnages d'une piece sont bien dociles, l'Auteur leur fait dire & leur fait faire tout ce qu'il veut. Athalie, plus que persuadée, ordonne à Mathan d'aller faire prendre les armes à tous les Tyriens, tandis qu'elle va interroger l'enfant qui cause les allarmes

### Scene VII.

Joas, Athalie, Josabet, &c.

Cette Scene est menagée avec un art, & en même tems un naturel infini. C'est une espede d'interrogatoire juridique que Joas subit devant Athalie; s'il dit des choses au-dessus de la portée d'un enfant de huit ans, M. de Racine fait très-judicieusement remarquer dans sa Preface, qu'il faut *considerer que c'est ici un enfant tout extraordinaire, élevé dans le Temple par un Grand-Prêtre, qui le regardant comme l'unique esperance de sa nation, l'a voulu instruire de bonne heure dans tous les devoirs de la Religion & de la Royauté.*

Ce sage Auteur ne se contente pas de cette précaution; il fait dire à Josabet dans *un à part* :

Daigne mettre, grand Dieu, ta sagesse en ta bouche.

Et

DE SEPTEMBRE 1722. 99

Et pour surcroît de précaution , il met ces vers dans celle de Joas :

J'adore le Seigneur , on m'explique sa Loi ;

Dans son Livre divin on m'apprend à la lire ,

Et déjà de ma main je commence à l'écrire.

Un enfant si bien élevé , & d'ailleurs inspiré du Seigneur , ne doit pas nous surprendre par des réponses , qui , quelques justes qu'elles soient , ne laissent pas de conserver cette naïveté qui doit caractériser son âge. Athalie entrevoit dans tout ce que Joas lui répond , la haine qu'on a pris soin de lui inspirer contre elle.

Finissons cette Scène par une reflexion dont je crois devoir faire part au Public ; la voici.

Athalie cherche l'excuse de la vengeance qu'elle a exercée sur la posterité de David , dans les cruautés où Jehu s'est porté précédemment contre les enfans de son pere Achab , c'est-à-dire , contre les freres d'Athalie même.

Cela ne me paroît pas trop consequent. Elle seroit fondée en droit , si elle avoit exterminé la race de Jehu ; mais pourquoi s'en prend-t-elle aux descendans de David , qui même sont ses petits-fils ? il vaudroit bien mieux qu'elle n'apportât point d'autre raison de ses sanglantes expéditions , que celle qu'elle allegue dans ces quatre vers :

Enfin

Enfin de vôtre Dieu l'implacable vengeance

Entre nos deux Maisons rompit toute alliance ;

David m'est en horreur , & les fils de ce Roi ,

Quoique nez de mon sang , sont étrangers pour  
moi.

Voilà une raison qui tranche ; toutes les autres sont frivoles. On dira peut-être que je reviens toujours à quelque minutie , mais j'ai prévenu ce reproche. La reputation que M. de Racine a d'être exact jusqu'au scrupule , invite à la chicaner sur des bagatelles ; voici celui dont il s'agit.

On trouve dans l'Ecriture Sainte , que Jehu fit perir 70. ou 72. fils de Rois , & Athalie en compte jusqu'à 90. Ce nombre est trop positif pour passer pour indéfini ; ainsi la grande exactitude du célèbre Auteur est un peu en défaut dans cette occasion.

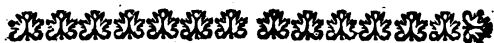
Le reste de cet Acte n'a rien qui puisse entrer dans cette lettre , qui est déjà assez longue. Athalie se retire d'un air menaçant , Joad embrasse le petit Joas , en reconnaissance de la fermeté qu'il vient témoigner pour la gloire du Seigneur ; Il remercie Abner de la protection qu'il a prêtée à cet enfant , & le fait souvenir de l'heure qu'il lui a marquée dans le premier Acte.

Nous



DE SEPTEMBRE 1722. 97

Nous donnerons le mois prochain le  
reste de ces remarques , qui nous ont pa-  
rû trop étenduës pour n'en faire qu'un  
article.



## BOUQUET AU ROY

POUR LE JOUR DE S. LOUIS.

O D E.

**M**Es transports dans le Permesse ,  
N'ont pas puisé leur douceur ,  
De cette charmante yvresse  
J'ai la source dans mon cœur.  
Grand Roy , je ne puis le taire ;  
L'ardent desir de te plaire  
Anime seul mes chansons.  
Je veux celebrer ta Fête  
Par le Bouquet que t'apprête  
La tendresse de mes sons.



De l'amante de Zephire ,  
Les dons les plus pretieux  
Pour toi ne sçauroient suffire ,

E J'ai

J'ai des fleurs qui valent mieux ;  
 Ton Printemps les fait éclore.  
 Je vois les filles de Flore ,  
 Jalouses de leur beauté.  
 Ce sont des fleurs immortelles ;  
 Tes vertus ; je ne vois qu'elles  
 Dignes de ta Majesté.



Parmi leur nombre innombrable  
 Je veux choisir , mais en vain ;  
 De toutes parts l'admirable  
 Tient en balance ma main.  
 Quelqu'une s'efforce-t-elle  
 De paroître la plus belle ,  
 Tout à coup mille à la fois  
 Naissant sur tes nobles traces ;  
 Rassemblent toutes leurs graces ,  
 Pour s'opposer à mon choix.



Cependant le tems s'écoule ,  
 Hâtons-nous , voici le jour ,  
 Où pour toi volent en foule  
 Les vœux conduits par l'amour ;  
 Mon zele s'impatiente.

Enfin

DE SEPTEMBRE 1712.



Enfin ma main chancelante  
Se fixe sur une fleur ;  
Tes yeux l'ont déterminée ,  
La préférence est donnée  
A la bonté de ton cœur.



Belles fleurs, sans jalousie ,  
Voyez regner la bonté ;  
Entre vous je l'ai choisie .  
Sans vous avoir rien ôté ,  
Son éclat vous accredite ,  
Sans elle vôtre merite  
N'auroit pas un grand renom.  
Pour ta gloire , Prince aimable ,  
Quelle perte irreparable ,  
Si tu n'avois le cœur bon !



Chere fleur , puissante amorce  
Où se prennent tous les cœurs ,  
Rends ce Heros par ta force  
Vainqueur même des Vainqueurs :  
Sois l'unique cimenterie  
Dont il s'arme dans la guerre ;  
Qui n'en seroit surmonté ?

E ij

Le

Le peuple le plus sauvage

Rechercheroit l'avantage

D'obéir à la bonté.

P. MONT, de Bordeaux.

*Le 23. de l'autre mois M. l'Evêque de Beauvais, fit dans son Eglise Cathédrale la benediction des Drapeaux du Regiment du Roy : voici le discours qu'il adressa aux Officiers de ce Regiment.*

**L'**Esprit de Religion vous conduit ici ; M<sup>rs</sup>, vous venez adorer le Seigneur dans le Temple de sa gloire , & lui rendre également vos hommages , comme au Dieu de la guerre & de la paix.

Celle qui regne dans le Sanctuaire & & autour des Autels, n'en est point troublée. Le Dieu qu'on y adore, sçait, quand il lui plaît , la faire regner au milieu des combats.

Le bruit des armes & les douceurs de la paix , annoncent également sa gloire , & il la fait autant paroître par ces signes militaires ; lorsqu'il les rend redoutables aux ennemis de la Religion & de l'Etat ; ou lorsqu'au milieu du calme le plus profond nous attirons sur eux , par nos vœux

DE SEPTEMBRE 1722. 101

vœux & nos prieres , les plus amples benedictions.

En rapprochant de nôtre siecle ces heureux jours , dont parle l'Ecriture , où le peuple d'Israël , dans une parfaite tranquillité , employoit à cultiver la terre , ces mêmes armes , qui faisoient autrefois la terreur de ses ennemis , & l'instrument de ses victoires , vous vous préparez à faire voir dans peu \* à nôtre jeune Monarque , dans le sein même de la paix , dont nous jouïssons par la sagesse du Prince qui nous gouverne , tout ce que les efforts guerriers & l'art militaire ont de plus sçavant , & de plus capable d'inspirer l'amour & le goût des armes.

C'est ainsi que dès ses tendres années , il fait ses amusemens ordinaires de ce qui fait l'occupation des Heros les plus consommés. Puisse le Ciel seconder nos vœux , & ceux de toute la France , en prolongeant ses jours sur la terre , & après lui avoir donné le regne le plus long & le plus heureux , le couronner dans le Ciel de la gloire immortelle.

*\* Le Camp près de Versailles , & l'attaque du Fort de Montreuil.*

*Compliment fait par le Prevôt des Marchands , au nom de la Ville de Paris , au Cardinal du Bois , sur son élévation au principal ministere.*

La Ville de Paris vient rendre ses hommages à V. Em. , & lui demander sa protection. Nous espérons , M. que vous ne nous la refuserez pas , puisque les graces que V. Em. voudra nous faire , seront transcrites dans des monumens publics , qui apprendront également aux siècles à venir , & vôtre élévation , & le respect de nos Citoyens pour V. Em.

*Prononcé le 28. Août.*

Le même jour M. Languet de Gergi, Evêque de Soissons, complimenta aussi le Cardinal du Bois sur sa nouvelle dignité, portant la parole au nom de l'Academie Françoisé; il étoit accompagné de quatorze de ses Confreres , que S. E. retint à dîner.

*Bouts rimez à remplir sur les égaremens  
du Pêcheur.*

proverbe

oyson

foison

herbe

Malherbe

cloison

poison

adverbe

fac

baçq

charruë

grillon

bévûë

papillon

**FUNERAILLES DE MILORD**

*Duc de Marlborough.*

**L** Es honneurs funebres rendus à la  
memoire glorieuse du Duc de Marl-  
borough, sont des leçons pour les Rois  
& pour les Sujets. Elles doivent former  
des Guerriers utiles, & des Princes ré-

E iiij con-

connoissans. Ceux qui portent les couronnes , ne sçauroient trop honorer ceux qui les soutiennent.

Ce fut le Jeudi 20. Août que l'on célébra les funeraillles de Milord Duc de Marlborough. Son corps ayant été mis à deux heures après midi sur un char magnifique, & étant arrivé à Hydepark, la marche de ce Convoi superbe & militaire commença dans l'ordre suivant. Une Compagnie de Grenadiers à cheval, deux Compagnies des Gardes du Corps; le second Regiment des Gardes Angloises & Ecoissoises. Le Comte de Cadogan, accompagné des autres Generaux à cheval. Un train d'Artillerie, composé de quinze pieces de canon de campagne & de deux mortiers, conduits par des Officiers de l'Ordonnance. Le premier Regiment des Gardes, dont le défunt General étoit Colonel. Les Officiers des Herauts d'Armes. Soixante & treize Vieillards invalides, Pensionnaires de l'Hôpital de *Chelsea*, en manteau orné d'une plaque d'argent, où les armes du Duc de Marlborough étoient gravées. Quarante Gentilshommes à cheval. L'Étendart de la Grande Bretagne, porté par un Colonel, accompagné de deux Officiers. Quatre Trompettes & deux Tambours. Un cheval caparaçonné de deuil



DE SEPTEMBRE 1722. 105

deüil , & conduit par deux Officiers. Quarante autres Gentils-hommes à cheval. La Banier de *Mindelheim* , comme Prince de l'Empire , portée par un Colonel , assisté de deux Capitaines. Un deuxième cheval caparaçonné de deüil , mené comme le précédent par deux Officiers. Trente Gentilshommes & Officiers des Pairs du Royaume à cheval. Un Colonel accompagné de deux Capitaines , portant l'Etendart de l'Ordre de la Jarretiere. Un troisième cheval de deüil , mené aussi en main. Vingt Gentilshommes à cheval. Un Colonel assisté de deux Capitaines , portant l'Etendart de *Woodstock*. Un quatrième cheval caparaçonné , & conduit comme le précédent. 20. Gentilshommes , le Secretaire , & quatre des principaux Officiers du défunt , ses deux Chappellains , & 20. autres Gentilshommes tous à cheval. Une Banniere aux Armes de *Churchil*. Un Cheval de Bataille du General , couvert d'un caparaçon de velours noir , traînant à terre , & orné des écussons de ses armes. Le Chambellan , l'Intendant , le Tresorier , & le Controlleur de la Maison du défunt. Ses éperons , ses gantelets , son casque , son cimier , son bouclier , son épée , & sa cotte-d'armes , portez par quatre Herauts d'Armes. Le corps du General sous un

E v      daie

dais dans un char ouvert , construit sur le modele de celui de la Reine Anne , tiré par huit chevaux , couverts de longs caparaçons de velours noir , & ornez de plumes ; le char & le dais parez de même , & entourez de franges & dentelles d'or ; au haut du dais en dedans étoient brodées les armes du défunt , & celles des principales villes qu'il a subjuguées , avec cette devise ,

*Bello hac & plura,*

*Ces trophées & bien d'autres sont le fruit des guerres qu'il a conduites.*

Des Banieres de victoire ornoient le char de tous les côtez. Le cercueil étoit garni de velours cramoisi , attaché & décoré de clous dorez. Une feuille de cuivre doré contenoit les titres du défunt , & étoit posée sur le cercueil , qui étoit couronné d'un riche poële , élevé en festons , & surmonté d'une armure de pied-en-cap, d'acier doré , reposant sur un carreau de velours cramoisi , avec la Couronne Ducale & le Bonnet à sa droite , & à sa gauche la Couronne & le Bonnet de l'Empire , un bâton de commandement d'or en sa main droite , & une épée d'or à sa gauche , portant un ceinturon de velours cramoisi & sa Jarretiere , & à son col le Collier de l'Ordre , un lion couchant

chant à ses pieds tenant une Baniere. Les deux premiers Gentilshommes en habits de grand deuil , assis à la tête & aux pieds du corps, tête nuë. Dix Officiers en habits neufs d'écarlate , à cheval , portant dix Etendarts. Un second Cheval de bataille , aussi richement caparaçonné que le premier , & conduit en main par M. Read, Capitaine & Ecuyer du défunt. Le Carosse à six chevaux de la Duchesse Douïairiere de Marlborough en deuil , où étoit le Duc de Montague , menant le deuil en manteau noir long de cinq verges. Le Carosse de la Comtesse de Godolphin , à present Duchesse de Marlborough , qui étoit occupé par les Comtes de Godolphin & de Sunderland. Le Carosse du Duc de Montague , & neuf autres remplis par les Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere , invitez à cette funebre ceremonie. Le Cheval de l'Etat couvert d'une housse en broderie. Le Carosse du Roi , les Carosses du Prince & de la Princesse de Galles , & près de cent autres , tant des Ministres que de la Noblesse , tous à six chevaux ; la marche étoit fermée par cent Gardes du Corps. Lorsque ce pompeux Convoi fut arrivé à l'Abbaye de Westminster , on descendit le cercueil , & les coins du riche poële qui le couvroit , furent portez par les Comtes de Leices-

ter, de Burlington, de Cardigan & de Bristol. L'Evêque de Rochester, Doyen, à la tête du Chapitre, le reçût à la porte de l'Eglise, ensuite on le porta dans la Chapelle d'Henri VII. où il fut inhumé avec les ceremonies les plus honorables. La Musique du Roi, & le Chœur de l'Eglise chanterent une Antienne composée par le sieur Bonacini, avec un grand accompagnement de divers instrumens. Dès que ces tristes & majestueuses ceremonies furent terminées, le Roi d'Armes proclama les titres du défunt, le *Steuart* rompit la verge blanche, & on fit trois décharges complètes d'Artillerie & de Mousqueterie. Le Roi, le Prince & la Princesse de Galles virent passer le Convoi. On dit que le défunt a laissé par son testament un legs de soixante mille livres sterlings en faveur des veuves d'Officiers, qui auront besoin de partager cette liberalité.

La pompe funebre a eu plus de 500. mille spectateurs sans trouble & sans confusion, à cause des précautions qu'on avoit prises, & des Corps de Garde qu'on avoit distribuez dans tous les endroits necessaires. Les trois Regimens qui étoient campez dans la plaine d'Hownslow, avoient été mandez & postez dans la ville, celui des Gardes, Cavalerie, dans le Common-Gar-

DE SEPTEMBRE 1722. 169

Garden, celui de Cobham, Cavalerie, Place de Lincolns-Innfield, & celui d'Honywood, Dragons, près de la Tour. On avoit consigné tous les coins des ruës où le Convoi devoit passer, à des Détachemens des Gardes & de Cavalerie. Toute la Milice enfin étoit sous les armes, & le canon de la Tour tiroit incessamment pendant cette longue & pompeuse marche.

---

*Lettre écrite de Cambray le 13. Septembre  
1722. aux Auteurs du Mercure.*

Nous avons vû ici, Messieurs, avec plaisir, dans vôtre dernier Mercure, l'Épître de M. de Voltaire à M. le Maréchal de Villars. Cet Auteur y est arrivé la semaine dernière avec M<sup>e</sup> de Rupelmonde, d'où il a écrit à M. le Cardinal du Bois, la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer : il nous en régala à souper chez M. de S. Contez, & nous en laissa une copie. On parla à ce souper de la Comédie qui se devoit représenter le lendemain. M. le Comte de Vindisgrats avoit demandé les Plaideurs : & on les avoit annoncés. Toute la Compagnie marqua l'envie qu'elle auroit de voir jouer Oedippe en présence de son Auteur. M. de Voltaire fut chargé d'écrire à M.  
de

110 LE MERCURE

de Vindisgrats , pour lui demander cette  
piece, il sortit de table , & lui écrivit  
cette espece de Placet.

Seigneur ; le Congrès vous supplie

D'ordonner tout presentement ,

Qu'on nous donne une Tragedie

Demain pour divertissement.

Nous vous le demandons au nom de Rupel-  
monde ,

Rien ne resiste à ses desirs ,

Et vôtre prudence profonde ,

Doit commencer par nos plaisirs ,

A travailler pour le bonheur du monde.

Voici la réponse qui fût mise au bas du  
Placet.

L'amour vous fit , aimable Rupelmonde ,

Pour decider de nos plaisirs.

Je n'en sçai pas de plus parfait au monde ,

Que de répondre à vos desirs.

Si tôt que vous parlez , on n'a point de répli-  
que.

Vous aurez donc Oedippe: & même la critique,

L'ordre est donné , pour qu'en vôtre faveur ,

Demain l'on joue , & la piece , & l'Auteur.

*Lettre*

*Lettre de M. de Voltaire à S. E. M. le  
Cardinal du Bois.*

**U**N Ne beauté qu'on nomme Rupelmonde,  
Avec qui les amours & moi,  
Nous courons depuis peu le monde,  
Et qui nous donne à tous la loy,  
Veut qu'à l'instant je vous écrive.

Ma muse comme à vous à lui plaire attentive,  
Accepte avec transport un si charmant emploi.

Nous arrivons, Monseigneur, en ce moment dans votre Diocèse, & comme nous sommes accoutumés à vous regarder comme un grand Ministre, nous sommes très-édifiés de ce que vous commencez à choisir Cambray pour y jeter les fondemens d'une paix durable entre les fideles.

Puissent, Messieurs du Congrès,  
Assemblez dans cet azile,  
De l'Europe assurer la paix,  
Puissiez-vous aimer cette Ville,  
Et n'y venir presque jamais.

Je sçai que vous pourriez faire des homelies,  
Marchez

# LE MERCURE

Marcher avec un porte-croix ,  
Chanter la Messe quelquefois ,  
Et reciter des Litanies.

Donnez , donnez plutôt des exemples aux Rois ,  
Unifiez à jamais l'esprit & la prudence ,  
Qu'on publie en tous lieux vos grandes actions ,  
Faites-vous bénir de la France  
Sans donner à Cambray de Benedictions.

Souvenez-vous quelquefois , Monseigneur, de Voltaire, qui n'a, en vérité, d'autre regret que de ne pouvoir pas entretenir votre Eminence aussi souvent qu'il le voudroit, parce qu'il vous regarde comme l'homme du monde de la meilleure conversation. La seule chose que je vous demanderai à Paris sera de vouloir bien me parler.

M. le Comte de Santstevane , premier Ambassadeur d'Espagne donne aujourd'hui une Fête magnifique , il y aura cette nuit un grand bal , & trois grandes tables bien servies ; le tout en l'honneur du mariage de l'Infant Don Carlos avec Mademoiselle de Beaujolois. M. le Marquis de Ledde est arrivé aujourd'hui à Cambrai. Le Marquis Salvatico a été cité judiciairement de revenir à Modène  
sous



DE SEPTEMBRE 1722. 113

sous peine d'être traité en criminel de lèze-Majesté, & d'être dégradé lui & sa famille de tous honneurs, & tous ses biens confisquez au profit de la Chambre, s'il ne se rend pas 10. jours après que la citation lui sera communiquée; cette citation est du 13. Aoust dernier. Je suis, Messieurs, &c.

---

*Extrait d'une Lettre écrite de Marseille  
aux Auteurs du Mercure le 1.  
Septembre 1722.*

**J**E ne croi pas, Messieurs, pouvoir vous apprendre une nouvelle plus intéressante, que celle de la cessation de la peste dans cette Ville, & dans tout son territoire. Nous ne sçaurions trop répandre nôtre joye, & trop publier leseffets de la miséricorde du Seigneur sur un peuple affligé, depuis un temps si long. C'est dans cet esprit, & pour confirmer authentiquement ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire que je vous envoie une copie imprimée du dernier Mandement que M. l'Evêque de Marseille a fait publier sur un événement si considerable, ne doutant point, Messieurs, que ce Mandement, dont le sujet interesse toute la France, & tous nos voisins ;

fin, ne soit favorablement reçu, & ne paroisse bien tôt dans vôtre Journal. Je suis, Messieurs, &c.

## M A N D E M E N T

de M. l'Evêque de Marseille,

*Portant ordre d'ouvrir les Eglises de Marseille qui ont été fermées, & rétablissant toutes choses dans les Eglises de la Ville & du Terroir sur le même pied qu'elles étoient avant la Contagion.*

**H**ENRY FRANÇOIS XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la providence Divine, & la grace du S. Siege Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Nôtre-Dame des Chambons & de Montmorel, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, au Clergé Seculier & Regulier, & à tous les Fidelles de la Ville & du Terroir de Marseille; Salut & Benediction en Nôtre-Seigneur Jesus-Christ.

En vain, MES TRES-CHERS FRERES, quelques personnes mal intentionnées & ennemies de la verité, voudroient-elles s'efforcer de répandre de faux bruits parmi Vous, comme chez nos voisins; vôtre confiance ne sçauroit être ébranlée,

&c.

DE SEPTEMBRE 1722. 115

& chaque jour doit être depuis longtemps, & pour vous, & pour nous une nouvelle & incontestable preuve des miséricordes du Seigneur, dont les effets se multiplient, & se confirment si manifestement en nôtre faveur. La santé continuë toujours à être plus parfaite que jamais dans cette Ville; déjà plus de soixante jours se sont écoulés sans qu'il y ait eu un seul nouveau malade dans ce vaste Terroir, & plus de trente sans qu'il y ait eu de soupçon de contagion dans la seule Paroisse de l'extrémité de ce même Terroir, où le mal a fini plus tard qu'ailleurs. Ne nous rendons donc point coupables de la monstrueuse ingratitude, & du peu de foi de ceux qui semblent vouloir méconnoître la puissance & la bonté de Dieu, dans le temps même qu'elles se manifestent, & se font sentir à nous de la manière la plus sensible; ce seroit attirer de nouveau sa terrible vengeance sur nous. Celebrons au contraire cette même bonté, & cette puissance infinie du Cœur Adorable de Jesus-Christ nôtre divin Libérateur: invitons toutes les Nations, tous les Peuples de l'Univers, à reconnoître avec nous son éternelle miséricorde, & à se joindre à nous pour chanter ses loüanges. Ministres du Très-haut ouvrez les Portes de la sainte Maison

Maison du Dieu de justice, afin que les Justes s'y assemblent, & qu'ils lui rendent grâces dans le lieu saint pour un bien-fait si signalé.

Que les Maisons de ces mêmes Justes si souvent témoins de leurs gémissemens, retentissent aujourd'hui de leurs cris de joye & de leurs actions de grâces. Leurs vœux sont exaucés, la droite du Seigneur a fait éclater sa force, & elle a de nouveau opéré des prodiges pour nôtre délivrance.

A CES CAUSES, & de concert avec le respectable Commandant de cette Ville, nous avons ordonné & ordonnons, que toutes les Eglises du Terroir de Marseille que nous avons jugé à propos de fermer par précaution, soient désormais ouvertes à l'ordinaire. Nous défendons de continuer de dire la Messe en dehors, ou aux portes de ces mêmes Eglises, excepté à la Paroisse de Château-Gombert, où l'on tiendra encore les portes de l'Eglise fermées pendant le peu de jours qui restent pour finir entièrement la quarantaine. Nous permettons, tant dans la Ville que dans le Terroir, de faire les Prônes, de prêcher la parole de Dieu, de faire les Processions accoutumées, d'exposer le Très-Saint Sacrement, & d'en donner la Benediction, comme cy-devant,

DE SEPTEMBRE 1722. 117

à commencer seulement du premier jour de Septembre prochain. Nous revoquons nôtre Ordonnance du dixième May de cette année, par laquelle Nous défendîmes à tous Prêtres Seculiers, Beneficiers ou employez dans cette Ville, & à tous Reguliers d'en sortir, & de dire la Messe dans le Terroir sans nôtre permission, rendant sur cela à chacun la liberté qu'il avoit avant nôtre dite Ordonnance.

Il n'est sans doute point de maison dans le Terroir où la misericorde du Seigneur n'ait été implorée pendant nôtre affliction, & sur tout le jour memorable de la Fête du SACRE' COEUR DE JESUS; il est donc bien convenable qu'il n'y en ait point aussi où l'on ne rende à Dieu de justes actions de grâces pour nôtre délivrance. Dans cette vûë, nous exhortons tous les Fideles qui ont des Chapelles domestiques dans leurs maisons de campagne, d'y faire dire une Messe d'actions de grâces, d'y assister en Famille, d'y renouveler ensemble leur consecration au Cœur adorable de Jesus-Christ, & de le conjurer de ne pas permettre que nos quarantaines soient troublées par de nouvelles allarmes quasi inevitables dans une Ville aussi grande, & aussi peuplée que l'est celle-cy, afin que les ames fideles éprouvant combien il est avanra-  
geux

geux de s'adresser avec confiance au  
 cœur du Sauveur de tous les Hommes ,  
 en témoignent leur joye , & que la bou-  
 che des Impies soit à jamais fermée. Et  
 sera nôtre present Mandement envoyé ,  
 publié & affiché à l'ordinaire. Donné à  
 Marseille dans nôtre Palais Episcopal le  
 26. Aoust 1722. *Signé*, T HENRY ,  
 Evêque de Marseille.

*Et plus bas* , par MONSEIGNEUR,  
 Coudonneau, Prêtre & Secretaire.

Le mot de la premiere Enigme du mois  
 passé , c'est la *Mode* , celui de la secon-  
 de , c'est le *Bassin à Barbe* , & celui de  
 la troisiéme est expliqué dans ces quatre  
 vers.

L'élève de Purgon rend vôtre Enigme claire ,  
 Quand pour executer un ordre salutaire ,  
 Il exerce à genoux la *Seringue* à la main ,  
 Du plus sale métier l'emploi le plus vilain.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### PREMIERE ENIGME.

**J**E sers à dépouiller la veuve & l'Orphelin ,  
 Les Rois & les Marchands me font leurs  
 confidences ,

L'amant le plus discret me commet son destin ,  
 Et

DE SEPTEMBRE 1722. 219

Et ses plus cheres esperances.

On me rencontre au Cloître avec S. Augustin ;

Autre part avec l'Aretin ;

Je sers à Dieu , je sers au Diable ,

Je défends l'innocent , je défends le coupable ,

Et souvent c'est par moi qu'ils périssent tous  
deux ;

Sans ma noirceur pourtant je serois inutile ,

Aux plus Saintes Vertus , j'en seconde les  
vœux ,

Quoique ma naissance soit vile

J'entre dans le Conseil du plus Grand Potentat ;

Est-il un cabinet de Ministre d'Etat ,

Dont l'accès ne me soit facile ?

### SECONDE ENIGME.

DAns une plaine fort unie ,

Souvent avec ma sœur on me voit habiter

Si l'on ne nous pouloit à nous persecuter ,

La discorde entre nous seroit toujours bannie ,

Dans une paix profonde on nous verroit rester ;

Mais on nous permet peu de suivre la paresse ,

On se fait un plaisir de nous broüiller sans cesse

Pour finir nos débats , il faut sans trahison ,

Que l'une de nous deux mette l'autre en prison.

TROISIE'ME

## TROISIÈME ENIGME.

Si l'on en croît le sage Esope ,  
 Cet agreable Misantrope ,  
 Qui pour nous égayer en montrant nos défauts ,  
 Fait si pertinemment parler les animaux ,  
 Je suis d'un vice d'habitude ,  
 Et de l'affreuse ingratitude ,  
 L'exemple le plus accompli.  
 Transi de froid je demande retraite  
 A certain voisin bien nourri ,  
 Quoiqu'étranger je suis reçu comme un ami ,  
 Réchauffé , bien refait , je commande à baguette ,  
 Je fais bien pis , je le maltraite ,  
 Je le chasse hors de chez lui ,  
 Et j'y reste bien établi.  
 On sçait qui je suis par la fable ;  
 Et tant d'ingrats , lecteur , que vous recon-  
 noissez ,  
 Vous le prouvent encore assez ;  
 Elle n'est que trop véritable.



CHANSON.





475 500 7. 500 1000 1500 2000

**E**lle leur inspiroit un plaisir  
Jamais sans les instruire et  
plaire.

*Septembre 1722.*



le trop veritable.



**CHANSON.**

DE SEPTEMBRE 1722. 121



## CHANSON.

P Our mon bonheur , pour v<sup>o</sup>tre gloire ,  
Dieu du vin , Dieu d'amour foyez toujours  
amis.

Je ne puis boire fans Iris ,  
Et je ne puis aimer fans boire.



## NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS , &c.

SUITE de l'extrait des Pieces d'Elo-  
quence & de Poësie , présentées à  
l'Academie des Jeux Floraux pour les  
prix de l'année 1722.

L'abus de la Poësie, Poëme au Roi,  
qui a remporté le second prix. Par  
l'Abbé de Pontbriand.

*L'Auteur parle de la Poësie qui se trouve  
dans les Livres Sacrez , & de l'effet  
qu'elle produisoit sur les hommes.*

E lle leur inspiroit un plaisir salutaire ,  
Jamais sans les instruire elle n'osoit leur  
plaire.

F Ses

Ses sons harmonieux , ses accens enchanteurs ,  
 Ouvroient à la vertu le chemin de leurs cœurs.  
 Bien-tôt , hélas ! bien-tôt la Grece & l'Italie  
 Virent dégénérer sa sagesse en folie.

En changeant de climat , elle changea de  
 mœurs ,

Et des incirconcis embrassa les erreurs.

Homere pour donner du credit à ses songes ,

La força d'embellir d'insipides mensonges ,

Avec Anacreon , elle but , elle aima ,

De parricides traits Archiloque ( a ) l'arma :

A répandre l'encens , par Pindare ( b ) formée ,

Elle en vendit aux Grecs la flatueuse fumée.

O vous ! que Rome a vû renaître dans Lucain ,

Vous couvrîtes de fard son visage & son sein ,

Et son voile autrefois enlevé par Catule ,

Luy fût encore ravi par la main de Tibule.

Innocente pudeur , tes doigts n'ont point filé ,

La gaze dont en France elle a le corps voilé.

Le léger ornement qui voltige autour d'elle ,

( a ) Poëte satyrique. Il fit des vers contre son  
 beau-pere , qui s'en pendit de douleur.

( b ) Pindare étoit fort intéressé , il chantoit  
 aux Jeux olympiques les vainqueurs qui payoient  
 ses flateries.

N'est

DE SEPTEMBRE 1722. 123

N'est pour l'œil indiscret qu'une amorce nouvelle,

Sans honte on ose voir, sans crainte elle ose offrir,

Ce qu'un voile impuissant affecte de couvrir.

Aux traits calomnieux que son art envenime,  
Mille fois l'innocence a servi de victime.

Qu'on ne nous vante plus le pouvoir de ses charmes ;

Je n'y puis voir pour nous que des sujets de larmes ;

Et coupable aujourd'hui des plus honteux excès,  
Elle même elle doit rougir de ses succès.

O ! vous qui la rendez complice de vos crimes,  
Quel fruit espérez-vous de vos coupables rimes ?

L'odieuse beauté qui regne en vos écrits,

Même en charmant nos cœurs, vous livre à nos mépris.

MINERVE, Ode, à laquelle le prix  
de l'Eglogue a été adjugé. *Par l'Abbé  
de Prades.*

H Eureux, ô Minerve ! ces Princes,  
Qui par toi reglent leurs desirs,

Qui du bonheur de leurs Provinces,

F ij

Font

Font leur étude , & leur plaisir ,  
 En vain l'ambition soupire ,  
 La gloire d'étendre l'Empire ,  
 Cede au soin de le rendre heureux ;  
 Là le Heros qu'on y contemple ,  
 Moins par les loix que par l'exemple ,  
 Forment des sujets vertueux.



Mais qui pourroit te méconnoître ,  
 Sage Déesse des Guerriers ?

Tu formes mon Auguste Maître ,  
 A cueillir d'immortels Lauriers.

Fais que les vertus heroïques ,

Des Rois sages & pacifiques ,

Se réunissent en lui seul ,

Et qu'envers lui le Ciel s'acquitte

De la gloire dûë au merite ,

De son pere & de son ayeul.

L'AMOUR DIVIN , Ode , qui a  
 remporté le prix destiné au Discours ,  
*du même Auteur.*

P Uissant Guide , sous ta conduite ,  
 S'avance un peuple fortuné , \*  
 \* *Les Israélites.*

La mer le voit & prend la fuite ,  
 Le Jourdain recule , étonné.  
 Tantôt de mers couvrant la terre ,  
 Tantôt tirant l'eau de la pierre ,  
 Tu lui prêtes mille secours.  
 Arrête , & demeure immobile ,  
 Soleil ; l'homme dit , & docile ,  
 Le Soleil arrête son cours.



Mais quoi ! rappelez à la vie ,  
 Les Morts racontent tes bienfaits ,  
 L'aveugle voit , le sourd s'écrie  
 Qu'il entend parler les muets.  
 Déjà les nations s'empressent ,  
 Juifs & Gentils , tous reconnoissent  
 L'Empire de leur nouveau Roi.  
 C'est la verité triomphante ,  
 C'est la grace toute puissante ,  
 Amour qui leur donne la loi.



Où vole cette Pecheresse ?  
 Je la vois aux pieds du Sauveur.  
 Quel silence ! quelle tristesse !

F iij

Tout

Tout nous peint sa vive douleur.  
 Femmes , tes larmes t'ont lavée ,  
 C'est ton amour qui t'a sauvée ,  
 Ta gloire doit vivre à jamais.  
 Grand repentir ! grand sacrifice !  
 De l'amour saint naît la justice ,  
 Mere & compagne de la paix , &c.

*Premier Discours sur ces paroles.*

*Rien n'assure davantage la supériorité d'une  
 nation , que la culture des sciences  
 & des Arts.*

**L**Es armes n'ont jamais rien eu de plus brillant que ces pompes triomphantes , dont l'ancienne Rome honoroit les vainqueurs. Cependant oserai-je le dire ? Ce superbe vainqueur , élevé sur son char , chargé des dépouilles de l'ennemi , & suivi des Captifs enchaînez , me paroît moins grand qu'un Tite- live environné d'admirateurs , qui venoient à Rome des extrémités de la terre pour ne voir dans la Capitale du monde , que son historien.

Accordons au préjugé vulgaire que la gloire des armes est plus éblouissante , peut-être même plus flatteuse que la gloire  
 des



des Lettres ; mais si celle-ci a moins d'éclat , elle a sans doute plus de solidité ; est plus legitime , plus indépendante , plus rare , & plus durable.

Les Poëtes & les Orateurs ne doivent leur réputation qu'à leur merite ; ils ne l'ont pas acheté au prix du sang des peuples. Les Ministres , les Generaux , le soldat même a part aux lauriers du conquérant , & souvent celui qui a l'honneur de la victoire , n'est pas le plus digne de la couronne. Ciceron né dans l'obscurité , perce le sombre nuage qui l'enveloppe , se fait jour , & s'élève rapidement au faîte de la grandeur Romaine ; les Villes , les Provinces , les États recherchent la protection de cet homme nouveau , les Rois même sont ses cliens. La memoire des Heros perit bien-tôt , si les sçavans ne la conservent. Les sçavans , dépositaires & dispensateurs de l'immortalité , peuvent immortaliser leur nom , sans le secours du Heros.

Toutes les nations ont eu des Heros fameux , tous les siècles ont eu des Guerriers illustres ; il n'y a eu que les Grecs , les Romains & les François ; il n'y a eu que trois siècles qui aient donné des Poëtes , & des Orateurs dignes de l'immortalité.

Les conquerans , & les Heros sont des

F iij. astres

astres errans , qui après avoir brillé quelque temps , & effrayé la terre , dispa- roissent pour toujours , & ne laissent que le souvenir d'un éclat passager. Les sçavans font des astres qui éclairent le monde jusques à la plus reculée antiquité. Cicéron nous parle , nous harangue , nous instruit , & nous charme ; Cicéron vit encore , & l'ancienne Rome vit avec lui.

Dans l'éloge de Clemence Isaure , prononcé suivant l'usage , le jour de la distribution des prix , par M. Delherm , Conseiller au Parlement , l'un des Academiciens , on met le merite de cette illustre fondatrice dans un beau jour. Clemence s'éleva au dessus des foiblesses de son sexe , dit l'Orateur. Richelieu trouva dans son projet les avantages des pré- jugez , & de l'éducation. Clemence ranime l'amour de la Poësie , en un siecle grossier dans son goût & dans ses mœurs ; Richelieu medite d'accroître l'empire des Belles-Lettres , dans le temps où le genie des François sembloit être tourné à les culriver. Clemence seule , projette , suit , execute ; Richelieu associe à son ouvrage des hommes éclairés , & capables de le conduire. Clemence n'a point de modele , & l'Academie Française est formée sur l'idée que Richelieu prend des Jeux de Clemence. Le Digne Academi-  
cien

ci en fait dire un peu après à Louïs le Grand, que les Jeux Floraux avoient rappellé en France le goût des Belles-Lettres, qu'ils avoient servi de modele à toutes les Societez litteraires, & qu'ils offroient depuis quatre siecles, des fleurs à cueillir aux éleves des Muses.

Nous passons à regret bien des choses excellentes de ce discours, dans la crainte de nous y trop arrêter. La fin en est instructive, & très-capable de donner de l'émulation. Oüy, Messieurs, poursuit, M. Delherm, les Poëtes peuvent comme autrefois, aspirer aux fleurs de Clemence, par des vers consacrez à la gloire des vertus des Heros & des Dieux, & à l'attrait des innocens plaisirs; mais il faut que leurs vers naissent des sons d'une Lyre sçavante, que leurs vers assujetis aux loix d'une cadence aussi mesurée qu'harmonieuse, offrent toujours des Images vives, nobles, hardies, & élevées; que le genie du Poëte Lyrique, formé par la nature, & guidé par l'art, frappe l'auditeur, l'excite, l'enleve, le ravisse. Telle est cette Poësie divine, que Pölymnie inspire à ses favoris, & à laquelle nous destinons nos premieres couronnes.

Nous en avons encore pour vous, Poëtes, qui à la faveur d'une fiction ingénieuse, chantez aussi sur la trompette  
F v. heroïque

heroïque , la valeur & la sagesse des Héros , la puissance & la bonté des Dieux , vous qui , élevez & soutenus par l'idée d'un objet , ou heureusement imaginé , & sagement ennobli , nous disposez par l'attrait des exemples , à connoître la sagesse , à l'aimer , à la suivre , genies sublimes , venez cueillir les fleurs que nous vous réservons.

Qu'un cœur tendre ne craigne point de nous ennuyer par le recit plaintif de ses peines , ou par l'aveu sincere de ses plaisirs : ouïy , les divers mouvemens qui le flatent , ou qui l'agitent , peuvent nous intéresser , & rendus dans les vers , sans autre art que celui qu'une ardeur pure & innocente sçait prêter à l'expression des sentimens , ils meriteront nos suffrages. Ainsi l'amant vertueux & fidele , orné de nos couronnes , se verra plus digne de l'objet qui l'a charmé , & plus sur de lui plaire.

Les sons du chalumeau rustique , & de la Musette champêtre , sont écoutez favorablement dans nos jeux. Les Bergers & les Bergeres peuvent y venir chanter le retour du Printemps , les charmes de la solitude , les amours , les Dieux mêmes , & leurs concerts reçoivent de nous un prix d'honneur , si leur genie & leur langage expriment toujours l'innocence de leurs mœurs.

Et

DE SEPTEMBRE 1722. 131

Et vous qui frapez des traits de l'éloquence, cherchez à la faire sentir dans vos discours, & à la faire aimer ; Orateurs, nous accordons des prix au mérite supérieur de vos ouvrages, nous en ornons ceux d'entre vous, qui attachez à remplir le sujet que nous leur proposons, trouvent l'art de l'étendre par une suite d'idées naturelles, justes & sensibles ; les rendent avec précision, les placent avec goût, & les embellissent de toutes les beautés de la langue & du stile.

Quelle haute idée ne viens-je pas de vous donner, Messieurs, des Jeux Floraux de Clemence, tels qu'il a plu de les rendre à la bonté, & au zèle de Louis le Grand ? Espérons que ces jeux conserveront tous leurs avantages, & tout leur éclat, sous le regne du digne successeur de Louis le Grand ; son enfance ne nous a offert que des talens & des vertus à admirer. Toujours docile à la voix de l'honneur, toujours frappé des traits de la sagesse, il a montré que la connoissance, & l'amour de la vérité éclatent dans les vrais Heros avec leur premier âge, & que chez eux la raison & le devoir s'allient heureusement avec la jeunesse.

Fvj TRAITE

TRAITE' DES FORCES MOUVANTES, pour la pratique des Arts & Métiers, avec une explication de 20. machines nouvelles & utiles. *Par M. de Camus, Gentilhomme Lorrain.* A Paris chez Claude Jombert, rue S. Jacques, & Laurent le Conte, Quai des Augustins 1722. in 8° de 535. pages, sans l'Epître, la Preface & la Table.

**C** Et ouvrage est divisé en deux parties, dont la premiere contient quatre Chapitres. L'Auteur explique dans le premier les équilibres des corps inanimez sans employer le principe du mouvement composé, il explique ensuite l'équilibre de la marche des hommes, des animaux à deux, & à quatre pieds, & du vol des oiseaux; il fait connoître par quelle raison, & comment on doit charger les hommes, les chevaux, les chariots & charettes, & de quelle maniere devroient être les hottes ou crochets des portefaits, pour être plus avantageux, après quoi il explique l'équilibre des corps solides avec les liquides.

Dans le second Chapitre il explique le levier d'une maniere particuliere, il fait connoître l'effort des grosses machines, où

où le levier est employé, pour élever ou entraîner les grands fardeaux, comme le cabestan & la grue, auxquels il indique quelques perfections.

Dans la seconde section il explique de même la poulie simple ou redoublée, ou moufles.

Dans la troisième, le coin, la vis simple, & la vis sans-fin.

Le troisième Chapitre est sur la percussion ou choc des corps, sur les poids, les ressorts, sur leur trempe, sur celle des outils à couper du bois, du fer, & autres corps durs; il rapporte plusieurs manieres de tremper, & il en donne une qu'il croit meilleure que celle dont on se sert ordinairement, il fait connoître quel est l'effet des grands & petits coups de marteau ou de maillet par différentes expériences qu'il rapporte.

Le quatrième Chapitre regarde le mouvement des corps, l'Auteur l'explique d'abord suivant le mouvement composé, & ensuite d'une maniere plus aisée, selon lui, par les équilibres, par la réaction ou reflexion des corps, & il se sert pour cela des jeux d'exercice, comme de la paume & du billard.

La seconde section de ce Chapitre traite de la projection des corps, des ressorts qui les produisent, de la nature de l'air, des

des effets que les ressorts y produisent ; &c. pour le bruit , le son des instrumens à jouer , des cloches , tambours , & autres. Il traite de leur construction , & de quelle maniere elle doit être pour être la plus avantageuse , au sujet des ressorts de la poudre à canon ; il indique plusieurs projets d'experience , pour les canons de mousquet , & gros canons de guerre.

La troisieme section regarde les mouvemens , dans lesquels on se sert de l'eau & du vent , comme le mouvement des bateaux ; il traite de leurs constructions , & fait connoître d'après plusieurs experiences , quelle est la plus utile pour le commerce.

L'Auteur explique ensuite le mouvement des vaisseaux sur mer , leurs voiles & cordages ; il traite de leur vitesse , de leur construction , & il en propose une qu'il croit plus avantageuse , ce qu'il prouve par des experiences qu'il a faites sur les vitesses , dont il donne une table.

Dans la quatrieme section il considere le frottement des corps qui agissent l'un contre l'autre , tant en ligne droite qu'en ligne circulaire , il rapporte plusieurs experiences qu'il a faites , dont il donne une table pour les differens corps qui agissent , & qui frottent l'un contre l'autre , & il tire de ses épreuves plusieurs choses utiles



les pour les machines grandes & petites , particulièrement pour les montres de poche , les gros horloges , pour les traîneaux , & plusieurs autres machines.

Dans la cinquième section l'Auteur traite des voitures à deux & à quatre rouës , il fait connoître comment , & combien l'une est plus avantageuse que l'autre ; de quelle maniere les rouës doivent être construites , pour quelle raison , & combien les grandes sont plus utiles que les petites ; cela par quantité d'experiences faites sur le pavé , sur le sable , sur la terre molle , & terrain ferme ; il donne une table de toutes ces circonstances , dont il croit tirer des choses utiles pour le transport des marchandises , & pour la facilité du commerce.

Enfin il finit cette partie en indiquant les soins , & précautions qu'on devroit prendre pour l'arrangement du pavé , & l'entretien des grands chemins & chauffées.

Dans la seconde partie M. de Camus explique plusieurs machines utiles qu'il a inventées.

La première est une machine pour tamiser , & passer les poudres fines , avec laquelle un homme peut faire autant d'ouvrage que trois autres , ou à peu près , qui auroient chacun un tamis suivant l'expérience qui en a été faite. La

## 136 LE MERCURE

La seconde est une espece de gruë basse, à bec allongé, avec une queue pour servir d'équilibre, qu'il propose pour creuser un canal, élever une chaussée avec moins de dépense, & pour aller plus vite, que si on se servoit de broüettes & de hottes.

La troisiéme est une machine à battre les gros pilotis par un treuil, en forme de cabestan, avec lequel on ne perd pas de temps, pour racrocher le mouton quand il est tombé : dans laquelle on frappe deux coups au lieu d'un, & où les hommes qui travaillent fatiguent un peu moins qu'aux autres.

La quatriéme est un genoue, ou machine paralactique mouvante à vis, & avec deux cercles, propre pour observer les astres, & les suivre dans leur mouvement, en les tenans toujours au centre de la lunette, qui est particulièrement propre pour les éclipses, & pour les objets que l'on veut suivre.

La cinquiéme est une rame composée de deux pieces mobiles que l'on pose perpendiculairement au sabord de la sainte Barbe des vaisseaux, pour les faire aller en temps calme, même avec deux rames seulement, suivant l'expérience qui en a été faite à Toulon.

La sixième & la septième sont deux  
montres

montres de poche , composées de six rouës , que l'on peut faire aussi petites qu'elles étoient anciennement , avec des dentures de rouës & des pignons aussi forts , que ceux que l'on fait aux grandes , & qui sont aussi bonnes , comme l'expérience le manifeste depuis six ans ; l'une est à minutte , & l'autre à seconde ; cette dernière est aussi juste que la première.

La huitième est une montre gravée à l'ordinaire , qui sonne d'elle-même les quarts & l'heure , & repete à tous les quarts l'heure quand on veut , ou ne sonne pas du tout , & qui a toujours la repetition en pressant le pardaü.

La neuvième est une pendule à ressort , qui fait le même effet , que la montre sonnant les quarts & l'heure par un seul ressort , & un seul mouvement de sonnerie.

La dixième est une pendule à poids & à seconde , qui va un an sans la remonter , élevée de sept pieds & demi de haut , qui sonne pendant tout ce temps d'elle-même les quarts & l'heure , & va aussi juste le dernier jour que le premier ; il y en a qui vont depuis dix ans.

La onzième est un piston & un balancier de pompe , qui tire à chaque coup toute l'eau possible , de quelque manière qu'il soit monté avec lenteur ou avec vitesse.

La

La douzième est une broïette plus aisée , & avec laquelle on peut voiturier de plus gros fardeaux qu'avec les broïettes ordinaires.

La treizième est une charuë , avec laquelle trois chevaux peuvent faire autant d'ouvrage que quatre aux charuës ordinaires , & fatiguent moins , suivant l'expérience continuelle qu'il s'en fait depuis long-temps aux environs d'une petite terre de l'Auteur , où on l'a mis en usage.

La quatorzième est un chariot ou bî-nort à deux rouës , pour voiturier les pierres taillées , que l'on charge plus vite & plus aisément , & auquel il faut moins d'hommes qu'aux chariots ordinaires.

La quinzième & la seizième sont deux différentes constructions de brancarts , ou ridelles de chariot à fleche , & à quatre rouës égales & grandes , pour tourner aussi court qu'avec les petites.

La dix-septième est une charette double à quatre rouës , pour tourner très-court , & entrer aux endroits où les carrosses à arcs ne pourroient même entrer.

La dix-huitième est un avant - train à grandes rouës , que l'on peut appliquer aux affus de canon pour les voiturier avec moitié moins de chevaux , ou à peu près , en faisant les rouës telles que l'Auteur les

les propose, & épargner par-là les charriots de transport dont on se sert pour les grosses pieces.

La dix-neuvième est un carosse à brancart, à quatre grandes rouës égales, beaucoup moins sujet à verser, & plus doux que les autres, auquel deux chevaux font autant d'effet que quatre aux carosses ordinaires, & qui tourne aussi court que s'il étoit à arc avec de petites rouës.

La vingtième est un train de carosse à fleche sans arc, sur lequel on peut suspendre un carosse de plusieurs manieres, & auquel on peut appliquer quatre grandes rouës pour la campagne, & y remettre des petites devant pour la Ville, si on le souhaite, qui tourne suffisamment pour le ranger & entrer par tout où les autres entrent, & qui a le même avantage que le precedent.

La vingt-unième est la description d'un petit carosse, qui va seul par ressort, traîné par deux petits chevaux, qui vont en courbette, & parcourt un espace de chemin donné, s'arrête de lui-même en un lieu marqué, où un laquais, qui est derriere, saute à bas; un autre en Page sur sa soupante, en descend, court à la portiere & l'ouvre; une Dame assise dans le carosse, se leve, en descend, s'avance en

en dehors , fait une profonde reverence , presente un placet , & après avoir attendu quelque temps , s'en retourne , fait une petite reverence , remonte en carrosse , le Page lui ouvrant la portiere , qu'il referme aussi-tôt , puis s'en retourne , monte , & se couche sur la soupante avec beaucoup d'agilité , après quoi le Cocher donnant un coup de fouet , les chevaux reprennent leurs trains , & le laquais qui est descendu de carrosse court après , & saute derriere avec subtilité. Enfin le carosse , après avoir parcouru les quatre coins prescrits d'une table ou d'un parquet , va s'arrêter de lui-même au même endroit d'où il est parti. Si on le monte differemment , il fait les autres mouvemens des carosses , comme de se promener dans des allées d'arbres , de tourner en rond autour d'un Château & autres.

La vingt-deuxième est une échelle qui se plie & se range d'elle-même par ressort , contre une muraille , propre pour servir aux endroits où il y a des entre-sols , ou soupantes , sans embarasser , comme celle que l'on fait ordinairement en ces endroits où la place est petite.

La 23. est la methode d'appliquer à un ciel ou à l'imperial d'un lit des poulies , pour tirer les rideaux , avec des cordons ,  
sans

DE SEPTEMBRE 2722. 143  
sans que l'on soit sujet à déchirer ou salir  
les rideaux.

On a rendu le stile de ce livre le plus  
intelligible qu'on a pû pour toutes sortes  
de personnes, & on a réduit les figures  
en petit pour le pouvoir donner à meil-  
leur marché. Le prix est de six livres.

L'HISTOIRE DES JUIFS & des  
Peuples voisins, depuis la captivité des  
dix Tribus jusqu'à la mort de Jesus-  
Christ, par M. Prideaux, écrite ori-  
ginairement en Anglois, a eu plusieurs  
éditions en Angleterre; la traduction  
Françoise imprimée en Hollande cette  
année en 5. vol. in 12. ayant fait connoître  
à plusieurs personnes le merite de cet ou-  
vrage, divers Sçavans ont exhorté le  
Sieur Cavelier fils, Libraire, rue saint  
Jacques, de l'imprimer à Paris; il en a  
obtenu le privilege, & il n'épargne rien  
pour rendre cette édition parfaite. On a  
revû la traduction, deux personnes con-  
nuës dans la Republique des Lettres, se  
sont chargées, l'un d'ajouter des remar-  
ques par tout où le texte en a besoin; l'au-  
tre d'éclaircir quelques points importants  
par des dissertations. Comme ils ne sont  
pas toujours de l'avis de M. Prideaux,  
il ne manquera rien pour l'instruction du  
Lecteur Les figures seront gravées avec  
soin,

soin , & les Cartes seront retouchées par un très-habile Geographe.

Ce qui a fait tant estimer l'ouvrage de M. Prideaux , c'est qu'on y trouve la partie la plus curieuse de l'Histoire Sainte , c'est-à-dire , celle où l'on voit l'accomplissement des Prophetes plus éclaircie , qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Comme dans les temps dont parle M. Prideaux , l'Histoire Sainte a été fort mêlée avec l'Histoire profane , M. Prideaux a eu l'occasion de découvrir l'origine des grands Empires , & de développer le chaos des Antiquitez Babylonniennes , Persiques & Grecques , & il l'a fait en habile homme ; s'il est tombé dans quelque mécompte , comme il est difficile de l'éviter dans une matière si vaste & si embrouillée , les Editeurs ne manqueront pas de le relever.

Quoiqu'il n'ait traité qu'une partie de l'Histoire des Juifs , on a dans son livre un corps d'Antiquitez Judaïques : car il ne laisse passer aucune occasion d'examiner à fonds les loix , les ceremonies & les mœurs de ce peuple ; on sent par tout dans son ouvrage un Critique sçavant & judicieux , un Historien sincere & sensé. Cette Edition sera en six volumes in 12. bien plus ample que celle d'Hollande , avec figures , qui seront faites exprès pour le livre.

NOU.



**NOUVELLE DESCRIPTION DE**  
 la France , dans laquelle on voit le Gouver-  
 nement general de ce Royaume , ce-  
 lui de chaque Province en particulier , la  
 description des Villes , Châteaux & Mo-  
 numens les plus remarquables, 8. vol. in  
 12. enrichis de Figures en taille douce.  
*A Paris , chez Delaune , Libraire , rue  
 saint Jacques , & chez Theodore le Gras ,  
 Libraire , au troisieme Pilier de la grande  
 Salle du Palais.*

Cette nouvelle Edition est non seule-  
 ment plus travaillée & plus exacte que la  
 premiere , elle est encore augmentée de  
 plus d'un quart ; les additions sont répan-  
 dues dans tout le corps de l'ouvrage , mais  
 principalement dans le premier & dans le  
 second volume. Dans le premier l'on trou-  
 ve cinq dissertations nouvelles qui trai-  
 tent du Clergé , de la Cour , du commer-  
 ce de la France , des Moines & des Reli-  
 gieux , des Etats Generaux , & de la Mi-  
 lice Françoisse. Dans l'autre on voit un  
 grand nombre de Remarques très-curieu-  
 ses sur les Antiquitez de Paris , qui n'a-  
 voient jamais été imprimées.

**HISTOIRE GENERALE D'ES-  
 PAGNE** , traduite de Mariana , & des  
 autres Historiens Espagnols & Italiens ,  
 les plus celebres. Cette

Cette Histoire contient ce qui s'est passé de plus remarquable pendant l'espace de plus de 1800. ans, à commencer depuis qu'Amilcar, pere du fameux Hannibal, vint en Espagne avec une armée de Carthaginois, pour conquerir ce beau Royaume. Ils en furent chassés par les Romains, après une guerre de 13. années.

Les différentes revolutions arrivées en Espagne, sous la domination des Romains, des Wandales, des Goths, des Maures fournissent une infinité de grands événemens, & très-capables de piquer la curiosité des Lecteurs.

Comme l'ouvrage de Mariana se termine à Ferdinand le Catholique, on y a ajouté, pour faire une Histoire d'Espagne complete, les regnes entiers de Charles I. qui est l'Empereur Charles V. de Philippe II. son fils, de Philippe III. de Philippe IV. de Charles II. de Philippe V. à present regnant, jusqu'aux mariages du Prince des Asturies, & de l'Infante future Reine de France.

Ce livre doit paroître à la saint Martin prochain en neuf gros volumes in 12. avec des figures très-bien gravées. Les Libraires qui le vendront, sont

G. Cavelier, fils.

Giffard.

Moreau.

Huard.

Pralard.

&

Le Gras, au Palais.

ruë S. Jacques.

**EXPOSITION** d'une Methode raisonnée pour apprendre la Langue latine, par M. du Marfais. *A Paris, chez Ganneau, & chez Quillau 1722.*

Voici une nouvelle Methode pour apprendre le Latin, dont on peut dire, avec l'Approbateur, *qu'il seroit à souhaiter qu'on voulût bien la suivre.* Il est même à présumer que les Peres, qui entendent bien leurs interêts, la feront mettre en pratique. L'Auteur ne l'a publiée, qu'après en avoir fait des experiences, qui ont eu un heureux succès. Voici en quoi elle consiste.

1. L'Auteur veut, qu'au lieu de commencer par apprendre à décliner & à conjuguer, on fasse apprendre aux enfans les mots latins des choses les plus sensibles, & qui frappent leur imagination, comme le pain, l'eau, &c. Ensuite il leur fait expliquer du latin rangé, selon la construction simple, sans aucune inversion, & sans aucun mot sous-entendu.

G

tendu.

tendu. Jusqu'ici il ne fait rendre aucune raison aux commençans , des mots qu'ils apprennent : Ils sçavent, par exemple , que *sylvarum* veut dire des forêts , qu'*amavi* signifie j'ai aimé , sans sçavoir le cas ou le temps de ces mots.

2. Quand les commençans ont été exercez pendant quelque temps à cet usage , & qu'ils se sont , pour ainsi dire , appriivoisez avec le Latin , il leur apprend alors à décliner & à conjuguer , & cela dans un ordre plus facile que ceux qui ont parû jusqu'à present. Il fait apprendre la raison des cas selon la Grammaire raisonnée , ce qui forme l'esprit des jeunes gens.

On voit à la fin de cette exposition , une pratique de la Methode en question , sur le Poëme seculaire d'Horace. Les mots propres d'Horace sont rangez dans l'ordre naturel , & sous chaque mot latin , il y a le mot françois qui lui répond. L'Auteur fait voir que cette maniere de traduire leve toutes les difficultez , & fait entendre le tour latin. Il condamne l'usage des themes , dont il fait voir les inconveniens. Ce petit Ouvrage est rempli de reflexions curieuses & instructives , qui nous le font annoncer avec plaisir.

Le Prince des Aigues-Marines , & le  
&

DE SEPTEMBRE 1722. 147  
& le Prince invisible. A Paris, chez  
L. Dominique Vatel, Quai des Augus-  
tins, 1722. vol. in 12. de 210. pages. Ce  
sont deux Historiettes interessantes, bien  
écrites, & ornées de divers morceaux de  
poésies.

Nous voudrions qu'il nous fût permis  
de donner le discours entier de M. Far-  
gès de Polizy, Avocat du Roy au Châ-  
telet, sur le sujet donné par l'Académie  
Françoise. *Melius est à sapienti corripī,  
quàm stultorum adulatione decipi. Eccles. c.  
7. v. 6. Il vaut mieux être repris par un hom-  
me sage, que d'être seduit par la flatterie d'un  
insensé.* Ce discours jugé le second par  
l'Académie Françoise, a tant de préci-  
sion, & la Rhetorique y est si subordon-  
née au raisonnement, qu'on ne peut  
en faire un extrait, sans retrancher quel-  
ques preuves au texte, & quelques ma-  
ximes à la morale. M. de Polizy a mar-  
qué la justesse de son discernement, ama-  
teur de la belle simplicité, & se servant  
de la division que lui présente l'Ecriture.  
La première partie de son discours dé-  
montre l'utilité de la censure prudente,  
*melius est à sapienti corripī.* Et la secon-  
de peint vivement les artifices de la fla-  
terie, *quàm stultorum adulatione de-  
cipi.*

G ij L'e-

L'exorde est un tableau, où les couleurs sont distribuées en maître. C'est un portrait de l'égarement humain. *Si l'homme, dit l'Auteur, se connoît quelquefois tel qu'il est, ce n'est presque jamais à lui qu'il en doit l'avantage. En effet, tout semble conspirer à l'égarer, l'oisiveté le corrompt, le travail le rebute, les honneurs l'enivrent, le mépris le déconcerte, la solitude l'ennuie, le commerce du monde le dissipe, la bonne fortune l'aveugle, la mauvaise le décourage, le présent lui échappe, l'avenir l'inquiète, &c.*

L'Auteur dans sa première partie caractérise parfaitement la censure prudente prescrite par l'Ecclesiaste. Il commence par une apostrophe contre les misanthropes qu'on ne peut trop relire. La voici. *Loin d'ici ces Censeurs outreZ, ces Critiques insenseZ, qui distillent toujours & le fiel & l'amertume, qui, dans leur censure, moins guidés par la prudence & la vérité, que par leur goût & leur tempéramment, semblent ne vivre avec les hommes que pour leur déclarer la guerre. Censeurs farouches, ils ne se livrent à la société, que pour en troubler l'harmonie & Censeurs emportéZ, ils revoltent au lieu de persuader, & souvent même par une critique mal entendue & trop vive, ils prennent au vice des armes pour se défendre :*

*L'hom-*

*L'homme qui s'est écarté du sentier de la vertu , veut bien plus de ménagement pour y rentrer.*

*Semblable , continuë-t-il , à ces torrens rapides , dont les eaux débordées inondent les campagnes , & renversent avec violence le plus doux espoir du Laboureur : Si tout à coup vous leur opposez une digue pour arrêter le progrès de leur cours rapide , loin d'en rallentir la fureur , vous l'augmentez ; mais si une main adroite détourne avec art le cours des eaux , si avec douceur & ménagement elle en change la pente , vous les voyez ces eaux devenir tranquilles , rentrer dans leur lit , & reprendre sans peine leur cours ordinaire & paisible.*

*Ensuite l'Auteur propose pour exemple d'une censure prudente , celle que fit le Prophete Nathan à David , & fait de sages leçons aux personnes , à qui le caractère & le rang donnent le droit de reprendre & de censurer. Il les finit par une application très-heureuse de la parabole de l'yvroye , au sujet qu'il traite. Il semble , dit-il , que Dieu ait voulu nous prescrire par la Parabole de l'yvroye semée dans le champ , les ménagemens que l'on doit avoir pour ceux que l'on reprend. Les serviteurs viennent dire au Pere de famille : Seigneur , n'avez-vous pas semé du*

bon grain dans votre champ? d'où vient donc qu'il y a de l'yvroye? voulez-vous que nous allions l'arracher? non, leur répond-il, de peur qu'en arrachant l'yvroye vous n'arrachiez aussi le bon grain: le cœur de l'homme est le champ de la vertu, il n'y sème que de bon grain, mais l'yvroye des passions l'empêche de croître; il faut pour l'un & l'autre attendre jusqu'au temps de la moisson, c'est au Censeur prudent & vertueux à la préparer, & à l'avancer par son exemple & par la douceur de son cœur.

La seconde partie commence par une phrase qui renferme bien des réflexions. Avoüons-le à la honte de nôtre raison, l'homme est son premier & son plus dangereux flatteur.... Après ce trait, qui est suivi d'une penitence forte & vraie de l'orgueil hereditaire du cœur humain, l'Auteur définit le flatteur par une comparaison neuve & frappante. C'est, dit-il, un miroir fidele, qui ne perd aucun de vos mouvemens, pas un ne lui échappe.... Il n'a point d'opinion, point de goût qui lui soit propre. Vos sentimens sont la regle des siens. Quelquefois cependant, pour se donner auprès de vous un caractere de sincerité, il osera vous reprendre d'un léger deffaut; mais dans ce moment il prépare à vos vices les plus criants, le dan-



DE SEPTEMBRE 1722. 151

*dangereux poison de ses loüanges, que vous boirez d'autant plus aisément que vous les croirez sinceres . . .*

Autre comparaisón qui marque le discernement de l'Orateur dans le choix des ornemens qu'il employe. *Le flatteur, dit-il, perdra tôt ou tard le Prince auquel il s'attachera, s'il en est écouté ; semblable à cette herbe rampante, qui couvre de ses branches les murailles qu'elle détruit dans la suite.*

Les vertus de Neron, consultant Senèque & Burrus, corrompuës par les flatteurs, dès que ce Prince leur prête l'oreille, l'endurcissement de Roboam, & l'impieté d'Achab, pernicieux ouvrages de l'adulation, fournissent des citations brillantes & connuës, qui terminent avec éclat la seconde partie de ce discours aussi Chrétien que fleuri. Il n'est pas surprenant que l'Auteur ait traité avec force & avec dignité, une matiere qui interesse également la Religion & l'Etat. Son éloquence accoutumée aux sujets relevez, ne répand pas de vaines fleurs sur des dissertations inutiles. La défense des loix, la protection de l'innocence, & la punition du crime, sont les fruits qu'elle cultive, & qu'elle fait naître.

G iiiij . Le

Le premier Discours qui a remporté le prix de l'Eloquence , n'est point encore imprimé. Nous en parlerons quand il paraîtra.

Le premier de ce mois le Roy a donné à M. Jérôme Bignon de Blanzay , Maître des Requêtes , la survivance de la Charge de Bibliothécaire de Sa Majesté.

M. Bignon est neveu de M. l'Abbé Bignon , Titulaire de cette Charge , fils de M. Bignon, Intendant de Paris , petit-fils de M. Bignon , Conseiller d'Etat , & arriere-petit-fils du celebre Jérôme Bignon , si universellement connu dans la Republique des Lettres. Il est le quatrième de son nom revêtu de cette Charge.

Je ne puis mieux faire que de rapporter les propres termes de ses provisions , qui me sont heureusement tombées entre les mains.

Louïs , &c. Nôtre Bibliothéque , & le Cabinet de nos Médailles , étant par le nombre & le choix des Livres , & des raretez antiques & modernes qu'elles composent , ce qu'il y a de plus grand en ce genre dans l'Europe ; nous avons eu une attention particuliere à les confier à une personne , qui pût soutenir ce qu'un  
pareil

DE SEPTEMBRE 1722. 153

pareil dépôt demande de talens & de travail , pour le rendre aussi utile que magnifique. Ce fut dans cette vûe qu'après la mort du Sieur Abbé de Louvois , trouvant dans la personne du Sieur Abbé Bignon, le genie , l'érudition , le goût , & l'activité nécessaires à cet emploi , nous l'en pourvûmes ; & la maniere dont il commença d'en établir l'ordre , nous y fit réunir par nos Edits des mois de Janvier & de Mars 1720, les Charges de Garde du Cabinet particulier de nos Livres du Louvre , Cour & suite , de nôtre Bibliotheque de Fontainebleau , & de toutes autres , si aucunes nous avions. Ses soins ont si parfaitement rempli nôtre attente , que nous avons crû devoir lui permettre de se choisir un successeur , & nous avons d'autant plus volontiers agréé le Sieur Bignon son neveu , qu'élevé de sa main avec les dispositions heureuses , le zele , & l'integrité hereditaires que nous lui connoissons , nous nous assurons pour l'avenir , un successeur digne d'un poste important , que ses ayeux ont avec tant d'honneur occupé dans le siecle passé.

Le Sieur Jean Mauger , natif de Dieppe , excellent Graveur des Medailles du Roy , qui a gravé presque toute l'Histoire metallique de Louis le Grand , est

G v mort

mort âgé d'environ 60. ans , le 9. de ce mois , aux Galeries du Louvre , où il étoit logé par brevet , avec quantité d'autres illustres dans les Arts & dans les Méchaniques , à qui le Roy donne cette marque particuliere de sa protection , lorsqu'ils excellent dans leur profession. Le Sieur du Vivier , originaire de Liège , de même que le fameux Warin , Graveur des Médailles du Roy , de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture , qui dans ce genre d'ouvrage , s'est déjà acquis de la reputation , a été gratifié par brevet du Roy , du logement qu'occupoit le Sieur Mauger.

M. de la Eigerie , Chirurgien de feu Madamé la Dauphine , est mort au commencement de l'autre mois , âgé de 87. ans. Il étoit Auteur du remede appelé l'alkermès , ou aurifique , connu sous le nom de la poudre des Chartreux , parce que M. de la Eigerie avoit bien voulu communiquer son secret à Frere Simon Chartreux , chargé du soin de l'Apothécairie du Couvent de Paris.

M. Ranc , natif de Montpellier , de l'Academie Royale de Peinture , qui a eu l'honneur de peindre Monsieur le Duc d'Orleans & M. le Duc de Chartres ,  
part

**DE SEPTEMBRE 1722. 155**  
part pour Madrid , pour faire les portraits de la Famille du Roy d'Espagne , avec 10000. livres d'appointemens ; les frais de son voyage , & les tableaux qu'il fera seront payez en particulier.

M. de Poëilly vient d'être nommé Membre de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres , à la place de feu M. de Baudelot.

Le 6. du courant l'Academie Royale de Peinture & Sculpture , eut l'honneur de saluer S. E. M. le Cardinal du Bois , sur sa nouvelle dignité. M. de Boullongne , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , Conseiller, Secretaire du Roi, & Directeur de l'Academie , parla au nom de la Compagnie , & dit que l'Academie , ayant déjà l'honneur d'être sous la protection de M. le Duc d'Antin , elle n'auroit plus rien à desirer , si S. E. daignoit jeter un regard favorable sur les Arts dont cette Académie fait profession. S. E. répondit obligeamment , qu'elle s'étoit toujours sentie une singuliere inclination pour la Peinture & la Sculpture , également employées à orner les Temples , décorer les Palais des Rois , & à immortaliser les grands Hommes , & qu'elle voyoit avec admiration les progrès que ces beaux Arts faisoient dans le Royaume , par l'ap-

plication continuelle des illustres qui les exercent, & qui par leur éminent sçavoir l'emportent sur toute l'Europe. S. E. ajouta que les Grecs, & sur tout les Atheniens, y avoient excellé, comme on en peut juger par les rares monumens qui ont passé jusqu'à nous, & qui font présumer que la Peinture étoit pour lors arrivée au même degré de perfection, mais qui malheureusement n'a pû résister à la durée de tant de siècles. S. E. dit en finissant, qu'elle se feroit toujours un grand plaisir de marquer l'estime qu'elle avoit pour la Compagnie, & de lui en donner des témoignages.

La Députation étoit composée du Directeur, du Chancelier, des Recteurs & Professeurs, du Trésorier & du Secrétaire.

Le 7. de ce mois les Academies Royales des Belles-Lettres & des Sciences, & le Collège des Professeurs Royaux, allèrent en Corps complimenter M. le Cardinal du Bois. M. l'Abbé Bignon, qui les presenta, ne fit point de harangue en forme, & crut qu'il conviendrait mieux de faire connoître par une simple conversation, le mérite & les talens de chacun des membres qui composent ces trois Compagnies. M. le Cardinal du Bois pa-  
rut

**DE SEPTEMBRE 1722. 157**  
rurent se presser avec plaisir à cette conversation, qui fut de part & d'autre vive, sçavante, & assaisonnée, & de tout le goût, & de toute la politesse que donnent la vraie érudition. Les Académiciens se retirèrent ensuite l'un après l'autre, & firent en sortant leur reverence particuliere à S. E. qui leur dit à chacun d'eux quelque chose de gracieux & d'obligeant.

On mande de Milan, que le Comte de Colleredo a ordonné à tous les Imprimeurs de la Ville, de fournir à la Bibliothèque Ambrosienne un Exemplaire de tous les Livres qui s'imprimeront dorénavant, Sa Majesté Imperiale ayant résolu de rendre cette Bibliothèque la plus considérable de celles d'Italie, & ayant déjà destiné des fonds pour l'enrichir, s'il est possible, autant qu'aucune autre de l'Europe.



*SUITE*



**SUITE DES MEDAILLES DU ROY.**  
*avec l'explication des Types  
 & Legendes.*

**MEDAILLE XX.**

**LE RE'TABLISSEMENT DE LA SANTE' DU ROY.** On voit d'un côté la tête de Louis XV. avec l'inscription ordinaire , & pour *revers* , la France & la Religion à genoux , près d'un Autel , avec ces mots pour Légende, **VOTA PUBLICA. Vœux publics. Exergue. RESTITUTA** , *Regis fanitate an. Dom. MDCCXXI. Pour le rétablissement de la santé du Roy.*

**XXI.**

Le Portrait du Roy & celui de l'Infante, en regard , & autour. **LUD. XV. FR. ET NAV. REX. MAR. ANN. VICT. HISP. INF.** sous les Portraits , *pactum connubium.* Alliance promise mutuellement. **MDCCXXI. Revers** , un faisceau de plusieurs armes , liées par un ruban , avec ces mots pour Légende , **NE-XA QUIESCENT** , tant que le lien durera elles seront en repos.

Le Roy & l'Infante en regard avec leurs noms autour , & dans l'Exergue ,  
**LUDOVIC**





151



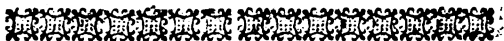
57

I  
T  
L  
&  
ge  
pe  
p  
fa  
re

fa  
F  
V  
P  
tu  
f  
r

DE SEPTEMBRE 1722. 159

LUDOVICI MAGNI PRONEPOTES ,  
arriere-petit-fils , & arriere-petite-fille  
de Loüis le Grand. *Revers.* L'Hymenée  
présentant l'Infante à la France. *Legen-*  
*de.* PIGNUS TRANQUILLITATIS PU-  
BLICÆ. Gage de la tranquillité publi-  
que , *Exergue.* M D C C X X I.



## S P E C T A C L E S.

**L** Es Comédiens François ont remis au  
Théâtre sur la fin de l'autre mois la  
Tragedie de *Penelope* de feu M. l'Abbé  
Genest. Elle a eu plus de succès dans  
cette reprise , que lorsqu'elle fut repre-  
sentée dans sa nouveauté au mois de Jan-  
vier 1684. sur le Théâtre de Guenegaud,  
où elle ne fut jouée que huit fois.

Ce Poëme n'a été imprimé à Paris que  
plus de vingt ans après , & ce ne fut en-  
core que pour reparer l'édition défec-  
tueuse qui s'en fit en Hollande , sous le  
nom supposé de M. de la Fontaine. L'Ab-  
bé Genest qui en est le véritable Auteur ,  
disent les journalistes de Trevoux , \* a  
tâché de la remplir des sentimens de ver-  
tu , qui font l'ame de la société civile.  
Il n'a point voulu imiter ces Auteurs ,

\* Septembre 1703.

qui

qui pour de legers & vains applaudissemens , ne craignent point de flater la mollesse , & la corruption , & d'entretenir des passions déréglées.

Un Prélat qui a écrit lui-même contre le Theatre a pourtant témoigné qu'il ne craindrait point d'approuver Penelope. Ce n'est pas qu'on ne donne ici un peu d'amour à Telemaque , poursuivent les mêmes journalistes ; mais outre que cet amour est toujours soumis à la raison , l'Auteur dit qu'il ne lui en donneroit peut-être pas si c'étoit à recommencer ; mais qu'on n'osât encore de son temps faire paroître au Theatre un jeune Heros sans amour.

M. l'Abbé Dubos qui succéda à M. l'Abbé Genest à l'Academie Française , dit dans le discours qu'il prononça à sa reception dans cet illustre corps , en parlant des grandes qualitez de son predecesseur , & de ses ouvrages , que la Tragedie de Penelope plaît encore plus par le caractere vertueux de ses principaux personnages , que par le merveilleux des incidens , & par son dénouement pathetique.

Au reste cette piece est parfaitement représentée ; la D<sup>lle</sup> Duclos , & les sieurs Baron , Quinault du Fresne , le Grand & Fontenay , jouent les rôles de Penelope , d'Ulysse , de Telemaque , d'Eurimaque , & d'Eumée. Le

Le 11. de ce mois les mêmes Comédiens ont donné la premiere représentation de la Comedie du *Nouveau Monde* en trois Actes , & en vers libres , avec un Prologue , & trois Intermedes.

On peut appeller cette piece une heureuse singularité ; elle fait beaucoup de bruit dès sa naissance , & la contradiction qu'elle a d'abord excitée , jointe à l'*incognito* de l'Auteur , promet un grand succès. Voici ce que nous avons pu en remarquer en trois représentations des plus complètes qu'on puisse voir , même en hyver.

Le système que l'Auteur anonyme de cette Comedie s'est fait. 1° C'est que l'amour est la source de toutes les passions. 2° Que ce sont les passions qui ont banni la justice de la terre. 3° Que les passions réglées par la raison contribuent à la félicité des hommes. Voilà sur quoi roule toute l'allegorie de l'action Theatrale , & à quoi tout se réduit. Dans le prologue , Astrée se plaint de l'ingratitude de ses enfans qui l'ont forcée à les abandonner. Elle se flatte de regner encore sur la terre par les tendres soins de Jupiter , son pere , qui vient d'assembler le Conseil des Dieux , pour délibérer sur son retour chez les humains. Mercure vient lui annoncer qu'on plaide sa cause actuellement ;

ment ; mais que s'étant endormi à l'audiance par la fade & assoupissante éloquence d'Apollon , il n'a presque rien entendu , sinon que Jupiter a parlé d'un nouveau monde qu'il prétend faire exprès pour elle. Jupiter vient annoncer à Astrée , que son retour sur la terre est résolu ; mais que pour empêcher que les passions ne l'en bannissent une seconde fois , il va créer de nouveaux habitans que Mercure prendra soin de polir dans une Isle , entourée de rochers pour en défendre l'accès au reste de la terre. Il prétend par là interdire le commerce des passions.

Mercure a beau lui représenter que l'Amour , qui vient d'exposer ses droits dans le Conseil , ne consentira jamais au projet qu'il vient de former , & qu'il voudra regner dans ce nouveau monde , comme il fait dans l'autre , avec toutes les passions , dont il est le pere. Jupiter dit qu'il a pourvû à tout , & que l'Amour a juré par le Styx de n'y jamais entrer à moins qu'Astrée n'y consente elle-même. Astrée dit à Jupiter qu'elle a trop d'intérêt à ni consentir jamais. Par là toutes les difficultez semblent s'évanouir. Jupiter ordonne à Mercure de ne plus repliquer , & de se preparer à partir pour ce nouveau monde , dont il doit instruire les

DE SEPTEMBRE 1722. 163

les habitans ; il lui donne la raison pour compagne , moins pour le seconder , dit-il , que pour veiller sur lui , d'autant qu'il a donné de l'ombrage à Jupiter par les obstacles qu'il a fait naître contre ce nouveau projet.

## A C T E I.

Le Theatre represente le nouveau monde ; c'est une Isle entourée de rochers , où Jupiter a créé de nouveaux hommes de tout sexe & de tout âge , quoique formés en même temps. Mercure & la Raison ouvrent la scene. Ce messager des Dieux à qui l'Auteur a donné le rôle comique & brillant de sa piece , se mocque des précautions de Jupiter , il dit à la Raison que l'Amour a bien dû rire à son tour , lui qui occupoit déjà les dedans d'une place dont on fortifioit les dehors avec tant de soin : la raison qu'il en donne , c'est que la nature a jeté le germe des passions dans tous les cœurs. Ce que Mercure dit à la Raison la fait trembler ; elle veut veiller plus que jamais sur ses nouveaux élèves ; & voyant venir Tersandre & Carite , elle se retire avec Mercure , & fait connoître par un *à parte* , qu'elle veut les observer. Tersandre & Carite font connoître dans leur entretien qu'ils s'aiment , non de simple amitié.

## 184 LE MERCURE

amitié, mais d'une tendresse qu'ils n'ont point pour les autres habitans, & tout cela sans sçavoir, ni pourquoi, ni comment. Euphrosine, une de leurs amies, vient avec empressement demander à Tersandre son sentiment sur quelque chose qu'elle a trouvé dans un buisson. Tersandre lui répond que Mercure lui a dit que cela s'appelle un nid. La Raison qui les observe vient prévenir le commentaire, & leur dit que puisqu'ils sont si curieux quand ils sont ensemble, elle va les separer. Tersandre & Carite témoignent un tendre regret de cette separation, au lieu qu'Euphrosine en marque une joye maligne; d'autant, dit-elle, que Carite perdra plus qu'elle dans la privation de Tersandre, dont elle est plus aimée. Elle fait entrevoir par là une jalousie naissante qui confirme encore plus la Raison dans ses allarmes, & dans la résolution de les separer; elle ordonne à Carite & à Euphrosine de la suivre. Tersandre s'abandonne à sa douleur, il se plaint à Mercure de la rigueur de la Raison; Mercure lui demande ce qui peut avoir donné lieu à cette severité; Tersandre lui répond que c'est moins que rien, & lui montre le nid qui a causé son malheur. Mercure le raille sur sa curiosité, & l'exhorte à se tenir à l'ave-

nis



nir dans une tranquille ignorance : tout  
 cela ne sert qu'à irriter encore plus le  
 desir de sçavoir dans le cœur de Tersan-  
 dre ; il demande à Mercure quel mystere  
 peut être renfermé dans ce nid qui a cau-  
 sé sa disgrâce. Mercure paroît fort em-  
 barrassé , craignant d'en trop dire. Il lui  
 prêche la docilité ; Tersandre lui dit au  
 contraire , que puisqu'il l'instruit si mal ,  
 il va prendre à l'avenir le contre-pied  
 de toutes ses leçons. Alcidas survient  
 avec une massue à la main ; c'est un ca-  
 ractere plus docile par bêtise , mais fero-  
 ce jusqu'à l'excès par orgueil. Il s'em-  
 porte contre Mercure qui lui reproche sa  
 farouche humeur , & il sort en le mena-  
 çant tout Dieu qu'il est. Mercure con-  
 gedie Tersandre , & lui ordonne d'aller  
 tout preparer pour l'arrivée d'Astrée qui  
 va descendre des Cieux pour regner sur  
 les habitans du nouveau monde. Tersan-  
 dre obéit avec d'autant plus de joye que  
 la Fête devant être generale , il se flatte  
 d'y voir sa chere Carite ; ce qui fait  
 dire ces deux vers à Mercure.

Par sa prévoyance maudite ,

La Raison a tout dérangé.

Il y a encore dans ce premier acte une  
 scene entre Mereure & une jeune fille  
 qui laisse entrevoir du panchant pour la  
 coqueterie

coquetterie formé par la seule nature. Elle veut plaire à tout le monde par le seul motif de passer pour belle. Astrée descend des Cieux, & fait le premier intermede qui roule sur le retour des beaux jours de l'âge d'or. Après la Fête, Carite, toute en pleurs, vient demander grace à Astrée pour un enfant qui vient de faire naufrage sur ces bords. Astrée se détermine à l'aller secourir; par la raison que n'étant qu'un enfant il ne peut pas encore être infecté des mœurs de l'autre monde.

#### A C T E II.

La Raison se plaint à Mercure de l'injuste préférence qu'un enfant emporte sur eux dans le cœur de leurs ingrats Disciples. Mercure lui reproche la crainte & la severité hors de saison. La Raison n'en devient pas plus tranquille, & quitte Mercure en protestant qu'elle va s'assurer de cet enfant, qui sans doute leur apporte les mœurs pernicieuses qu'il a puisées dans l'autre monde. Astrée vient remercier Mercure d'avoir inspiré de si beaux sentimens dans les cœurs de ses nouveaux sujets, & sur tout elle s'applaudit de l'ardeur avec laquelle ils exercent les droits de l'hospitalité envers cet enfant qu'elle vient de sauver. Mercure lui dit qu'il s'en faut bien que la Raison en soit

soit aussi satisfaite qu'elle. Il l'instruit de tout ce qu'il a découvert dans les cœurs de ses élèves. Il insiste toujours sur le système de l'Auteur , c'est-à-dire , sur le germe des passions que la nature jette dans tout ce qui respire. La Raison revient avec l'enfant , qui ne la suit qu'à contre cœur , & l'accable d'injures ; Mercure flate ce petit emporté , & l'ayant radouci, il prie Astrée & la Raison de le laisser seul à seul avec lui. Cette scène entre Mercure & l'Amoureux est d'une grande finesse ; l'enfant ne lui parle que par équivoques , & lui donne enfin de étranges soupçons. Comme Mercure le presse trop , il s'échappe d'entre ses mains , pour aller joindre Tersandre & Carite qu'il apperçoit. Mercure sent redoubler ses soupçons ; mais pour ne se point commettre mal-à-propos , il va chercher Alcidas pour dissiper la foule que cet enfant traîne après lui.

Mercure s'étant retiré , l'enfant revient avec Tersandre & Carite , à qui il veut servir de precepteur. Il leur donne une première leçon , qui , à ce qu'il leur dit , doit être suivie d'une seconde plus utile , & plus agréable.

Euphrosine arrive , elle veut posséder ce petit enfant à son tour ; Carite le lui dispute ; Alcidas survient , menaçant d'exterminer

d'exterminer cet enfant , qui semble vouloir regner sur eux ; l'enfant le désarme par la douceur de sa voix , & le force à mettre sa massue à ses pieds. Astrée , Mercure & la Raison voyant la ferocité d'Alcidamas , désarmé par un enfant , ne doutent plus que ce ne soit l'Amour. Ce Dieu triomphant se fait enfin connoître , Astrée lui reproche son parjure ; mais l'Amour lui répond qu'il n'est entré dans ce nouveau monde que de son aveu , ce qui étoit la principale condition du serment. La Raison désespérant de résister à l'Amour , & aux passions qui vont bientôt suivre ses pas , remonte dans le Ciel ; Mercure l'y suit , après avoir dit à Astrée , qu'il vient de s'aviser d'un stratagème , dont il espère un heureux succès. Astrée quitte la place à l'Amour qui appelle les jeux & les plaisirs : ce qui fait le sujet de l'intermede de ce second Acte.

A C T E I I I.

L'Amour & Tersandre commencent ce dernier Acte. Tersandre se plaint de la rigueur de Carite qui le fuit ; l'Amour lui dit qu'elle le craint , mais qu'elle ne l'en aime que davantage ; Carite vient , elle se plaint à Tersandre des allarmes qu'il lui cause. L'Amour la rassure , & lui dit qu'il veut qu'elle regne avec son amant  
sur

DE SEPTEMBRE 1722. 169

sur ce peuple nouveau. Il sort avec eux pour déclarer son choix à tous les habitans de l'Isle.

Euphrosine qui a entendu les dernières paroles de l'Amour, est jalouse du bonheur de Carite, elle veut le troubler & armer contre ces heureux amants l'ambitieux Alcidas, dont elle est aimée, Astrée qui survient la veut arrêter; mais elle lui dit que l'Amour a rompu toute l'intelligence qui regnoit entre ses sujets. Mercure redescend des Cieux; il annonce à Astrée que son stratagème a réussi, que le destin seconde leurs communs projets, & que pour faire sentir à l'Amour les maux qu'il fait sentir aux autres, on va lui donner, *non-seulement une maîtresse, mais une femme*. Cette femme est la Raison rajeunie par Hebé, & embellie par Venus elle-même, qui consent à ce mariage, Astrée brûle d'impatience de voir ce grand événement; elle apprend à Mercure que l'Amour a déjà tout bouleversé dans ce nouveau monde, Mercure sort pour aller reprimer les séditieux par la puissance de son caducée. L'Amour vient & fait une scène assez plaisante, sur le ton ironique avec Astrée. Cette Déesse voyant descendre la Raison dans une nue, le visage voilé, dit à l'Amour qu'il va trouver à qui parler. L'Amour s'en moc-

H que

que , la Raison se radoucit auprès de l'Amour qui l'accable d'injures ; elle leve enfin son voile. L'Amour la trouve charmante , & lui offre sa main , la Raison lui dit qu'elle veut un bon contrat pardevant le destin. L'Amour est effrayé du contrat , & pour s'en faire aimer malgré qu'elle en ait , il choisit un trait vainqueur , que la Raison pare si à propos avec son égide , que par contre-coup l'Amour se blesse lui-même. Mercure qui arrive est fort surpris de trouver l'Amour demandant grace à la Raison. Instruit par la Raison de ce qui s'est passé entre eux , & attendri des regrets douloureux de l'Amour , il propose de les marier ensemble , & leur dit qu'il est muni d'un plein pouvoir pour cet Hymen. La Raison n'y veut consentir , qu'à condition que l'Amour lui cederà tous ses droits sur les cœurs des mortels. Mercure trouve *la Raison defraisonnable* , & se rend médiateur du traité , qui est enfin conclu à la satisfaction des deux parties ; la Raison consent que les passions regnent dans les cœurs des hommes , mais elle se réserve d'en régler l'usage ; l'Amour consent à tout , & l'embrasse. Mercure annonce à Astrée cet heureux accord qui doit faire le bonheur de ses peuples ; cet acte finit par le double mariage de Tersandre avec

DE SEPTEMBRE 1722. 171

avec Carite , & d'Alcidas avec Euphrosine. Les peuples viennent celebrer une Fête à la gloire de l'Amour & de la Raison , réunis pour la felicité du monde.

Voilà tout ce qu'on a pû retenir en trois representations , c'est aux lecteurs à suppléer aux circonstances, dont les scènes de cette piece sont susceptibles; on nous en a promis une dissertation critique, dont nous ferons part au public si-tôt que nous l'aurons reçûë. Pour donner une idée de la versification , dont on fait beaucoup de cas , on a crû qu'il suffiroit de mettre ici une tirade qu'on a retenue du prologue: C'est Astrée qui dit à Mercure, en parlant d'Apollon.

Tu parles en rival de sa gloire jaloux ,

Il excelle en l'art de bien dire.

*Mercury lui répond.*

Moy jaloux d'Apollon , quel rival, il m'inspire  
Plus de pitié que de courroux.

Mon éloquence est mâle, & la sienne est femelle ,

J'ai seul inventé ce grand art ,

Où vous prétendez qu'il excelle.

Il neglige du vrai la beauté naturelle ,

Et vous met sur le faux une couche de fard ,

Qui ne plaît qu'au premier regard ,

H ij

Où

Où l'esprit par tout étincelle ,

Et la raison n'a point de part.

A l'ébloüissant étalage ,

Le sot se laisse prendre & le flatteur sourit ,

Moy , dont le desaveu sur mon front est écrit ,

Je ne puis me résoudre à prêter mon suffrage

Aux fades beautez d'un ouvrage ,

Où je ne voi que de l'esprit.

Au reste on ne sçauroit exprimer le plaisir que l'Amour fait dans cette Comedie. Il est représenté par un enfant de neuf ans , fils du sieur Dangeville , Danseur de l'Opera , & d'une sœur de la D<sup>lle</sup> de Marre. On ne peut joüir , ni avec plus de grace , ni avec plus d'intelligence que cet enfant en fait briller dans un âge si tendre.

C'est le sieur Quinault l'aîné , qui remplit au gré de tout le monde le rôle de Mercure , qui l'a dressé , & cet écolier ne lui fait pas moins d'honneur , que les intermedes de la piece , dont la musique est très-applaudie , qui sont de sa composition.

Le sieur Dangeville en a fait le Ballet qui n'est pas moins estimé.

Voici les couplets du Vaudeville du dernier intermede , on en trouvera l'air noté page 121.

*Mercure*



DE SEPTEMBRE 1722. 173

*Mercur.*

Entre l'amour & la Raison ,  
L'un dit que si , l'autre que non ,  
Je viens de finir la querelle ,  
La paix va régner à son tour ,  
La Raison éclaire l'Amour ,  
Et l'Amour s'enflâme pour elle.

*La Raison.*

Toujours que si , jamais que non ,  
J'ai mis l'Amour à la Raison ,  
Nous allons brûler l'un pour l'autre.  
Que tout sente ici nôtre ardeur ,  
Dès que j'aurai fait son bonheur  
Je travaillerai pour le vôtre.

*L'Amour.*

Je ne crains plus que la Raison  
Puisse jamais dire que non.  
Pour mieux affermer mon empire  
Je me suis rangé sous le sien ,  
Et je vais m'y prendre si bien  
Qu'elle ne pourra s'en dédire.

*Tersandre.*

Il faut aimer à l'unisson ,  
Toujours que si , jamais que non.

H iij

Trop

Trop heureux qui suit ma methode,  
 Et qui ne s'en lasse jamais.  
 Dès ce moment je lui promets  
 Qu'il sera bien tôt à la mode.

*La jeune Coquette.*

L'Amour, disoit un vieux Gascon,  
 Je ne dirai jamais que non.  
 On lui fit tenter l'aventure,  
 Il prétendoit dire que si,  
 Mais il se trouva si transi,  
 Qu'il ne soutint pas la gageure.

*Petite fille âgée de cinq ans qui danse  
 aussi dans le Ballet, sœur du sieur Dau-  
 geville, nous avons déjà parlé de ces en-  
 fans que le public ne cesse d'applaudir.*

Suis je dans l'âge de raison ?  
 Je dis que si, mamman que non.  
 Faites-moi sortir de l'enfance,  
 Dieu d'Amour, comblez mes desirs,  
 Et pour avancer mes plaisirs,  
 Expediez-moi . . . ma dispense.

*Mercur.*

L'air du bureau nous est-il bon ?  
 L'un dit que si, l'autre que non,  
 C'est un autre genre de guerre,

Aucun

Aucun ne prétend avoir tort ,  
 Qui pourra nous mettre d'accord ?  
 C'est le jugement du Parterre.

Le 24. de ce mois on a représenté sur le même Theatre la Tragedie d'*Andronie* de M. de Capistran , qui n'avoit paru depuis quelques temps , & pour petite piece , *l'Ouvrage d'un moment* , qu'on joïie pour la 22. fois. Le sieur Quinaut du Fresne , après avoir fait pleurer les spectateurs dans le principal rôle de la premiere piece , leur rendit toute leur gayeté dans le rôle enjoïié du *Galand Coureur* , de la seconde.

Le 7. de ce mois l'Academie Royale de Musique a représenté à la suite des Fêtes de *Thalie* un acte nouveau , intitulé *la Provençale* de la composition des mêmes Auteurs , qui a été bien reçu du public. La musique en est vive & saillante , & se ressent tout-à-fait de la chaleur du climat où l'on a placé la scene.

A l'égard du Poëme en voici le sujet.  
 Crisante , vieux tuteur de Florine , jeune Provençale , d'une beauté singuliere , en est éperdument jaloux , & veut l'épouser.

Non content de la tenir renfermée dans une Bastide , située sur le bord de la mer , il s'avise d'un stratagême inusité jusqu'ici

H iij . parmi

parmi les jaloux ; comme les préjugés  
sont, pour ainsi dire, une seconde nature ,  
Crisante se persuade qu'en faisant accroire  
à Florine dès son enfance , qu'elle est  
laide , elle se tiendra trop heureuse un  
jour de l'épouser. Il s'exprime ainsi.

Florine par nos soins élevée en ces lieux ,

Plus belle que l'astre des Cieux ,

Croit qu'à ses traits naissans le sort a fait  
injure ,

J'ai sçu par une adroite & nouvelle imposture ,

Lui faisant d'elle-même un portrait odieux ,

Donner le change à la nature ,

Ne perdons pas le fruit d'un art industrieux.

Mais la nature ne prend pas le change  
chez les femmes sur le fait de l'amour  
propre , & c'est peut-être le seul cas où  
il soit impossible de bien imprimer un  
préjugé.

Florine qui a la liberté de venir se  
promener quelquefois dans un jardin qui  
donne sur la mer , se mire très-souvent  
sur le rivage ; & quoiqu'elle se croye  
quelques défauts , parce qu'elle ne peut  
juger d'elle-même que sur ce qu'on lui  
dit , & par comparaison avec Nerine , sa  
surveillante , qu'on lui dit être belle , tan-  
dis qu'elle est réellement laide , elle a  
pourtant pour elle, en se mirant , une se-  
crette

• DE SEPTEMBRE 1722. 177  
cette complaisance que toutes les femmes ne manqueroient pas d'avoir en pareil cas. Elle demande à Crisante.

Dans mes traits , qu'ai-je donc qui vous blesse ?

*Crisante lui répond.*

Ils sont trop délicats , ils ont trop de finesse ;

Et vos yeux pleins de trop de feu ;

Sont trop ouverts , & la bouche trop peus

Connoissez cependant jusqu'où va ma foiblesse.

Malgré tant de défauts je vais vous épouser.

Enfin Crisante sort dans le dessein de lui interdire la vûe de la mer , parce qu'il s'est apperçû qu'un jeune homme venoit se promener dans une barque autour des murs de la Bastide , il en est si jaloux qu'il s'exprime ainsi.

Je médite un projet qui déjà me soulage ,

Je veux faire fermer le passage des mers.

*Nerine répond assez plaisamment.*

Il faut pour achever l'ouvrage ,

Faire fermer aussi le passage des airs.

Florine a remarqué le jeune homme qui vient dans la barque , elle a déjà du goût pour lui ; enfin on voit arriver cette barque au son des tambourains. Leandre profitant de l'absence de Crisante descend

H v sur

sur le rivage , empêche Nerine de sortir ,  
& s'adressant à Florine , lui fait un portrait  
d'elle-même , bien différent de celui que  
lui fait son jaloux.

Des plus rares beautez , vous êtes le modele ,  
Et les Dieux n'ont rien fait de si parfait que  
vous.

Tout cede au pouvoir de vos yeux ,  
Vous avez plus d'éclat que la naissante Aurore ,  
Vous êtes l'Image des Dieux ,  
C'est peu de vous aimer , il faut qu'on vous  
adore.

Florine charmée d'un discours si nou-  
veau pour elle , lui dit :

Quel langage flatteur . . . recommencez encore.

Leandre après la Fête propose à Florine  
de l'épouser , elle y consent , il l'emmene  
dans la barque , Crisante revient , il voit  
qu'on lui enleve Florine , il entre dans un  
desespoir affreux , Florine lui répond

D'où vient cette fureur nouvelle ,  
Vous perdez peu , vous le sçavez.  
Je suis laide , Nerine est belle ,  
Epousez-la . . . si vous pouvez.

F I N.

Il est bon d'ajouter avant de finir cet  
article

article qu'il y a deux termes qui se trouvent dans cet Acte, dont on a fait un crime à l'Auteur, sur ce qu'ils sont trop dans le vrai. Le Comique, dit-on, du Theatre Lyrique, veut un tour periphrasé. Quel préjugé ! Cela merite une réponse en forme, & l'Auteur qui ne convient pas de ces principes, s'engage à donner une dissertation, dont nous ferons part à nos lecteurs, sur ce qu'on appelle *le Comique de l'Opera*. Il fera voir d'abord ce que c'est que le Comique en general, quelle est sa nature, qu'il se trouve quelquefois dans un mot, & même dans une syllabe, qui ne peut-être periphrasée sans perdre ce qu'on appelle *Vis Comica*. Après cela il descendra dans le premier Comique de l'Opera, tel qu'il se trouve dans Pomone, & dans les plaisirs, & les peines de l'Amour ; il parlera ensuite du Comique qui se trouve dans les premiers Opera de M. Quinault, du Comique periphrasé de ceux qui l'ont suivi, & enfin du Comique simple & sans bassesse qui a suivi les autres. Mais pour répondre d'avance à ceux qui veulent tant de tours dans l'expression du vrai, l'Auteur dès-à-présent leur dit qu'ils voudront tout ce qu'ils voudront, mais que,

*Versibus exponi tragicis Res comica non vult.*

Hvj Le

Le 16. Septembre les Comédiens Italiens ont donné une piece nouvelle sur leur Theatre du Fauxbourg S. Laurent, intitulée les Nôces de Gamache, & le Vieux Monde, ou Arlequin Somnanbule. Ces deux pieces sont précédées d'un prologue, & ornées de chants & de danses, avec un Vaudeville à la fin de chaque piece.

Les Marionnettes de la Foire S. Laurent n'ont pas fait fortune comme à la Foire S. Germain dernière. Elles ont joué l'*Ouvrage d'une Minute, ou la Course Galante, Tiresias aux Quinze-Vingt, &c.* mais sans succès.

Les Danseurs de Corde, ni l'Opera Comique de Francisque, n'ont pas brillé non plus, dans les representations qu'ils ont données de *la vengeance de Tiresias, ou le Mariage de Momus*. Le tout représenté en Marionnettes Italiennes, presque grandes comme nature, malgré cette exclamation latine mise dans l'affiche.

*Qua sit rebus fortuna videtis.*



JOUR-





## JOURNAL DE PARIS.

**M**R le Vicomte de Bardouanche & M. de Chaponay, ont été reçus Présidens à Mortier au Parlement de Dauphiné; le premier a été Conseiller dans ce Parlement, pendant tout le temps qu'exigent les Ordonnances en pareil cas; le second, sans avoir été Conseiller, a été reçu à l'âge de 24. ans dix mois. Les Lettres de dispense que le Roy lui a accordées, & qui ont été enterinées avec une satisfaction generale, sont fondées sur plus d'une cause juste & solide. Le pere de M. de Chaponay est mort, revêtu de la Charge de President à Mortier, que remplit aujourd'hui son fils; son ayeul, Doyen des Conseillers, a eu dans cette auguste Compagnie une reputation qui n'y mourra jamais; & un des ancêtres de ce jeune President a été un des Seigneurs du Dauphiné, qui a le plus contribué à la donation de cette Province, faite au premier fils de France par Humbert, dernier Prince souverain de cet Etat, en l'année 1343.

M. le Cardinal du Bois a signalé sa generosité, lorsqu'il a prêté serment entre

tre les mains du Roy, en qualité de principal Ministre ; au lieu de deux mille écus, qui se donnent ordinairement aux Valets de Chambre de Sa Majesté, M. le Cardinal leur a fait distribuer mille pistoles.

M. le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, est nommé par le Roy, pour conduire sur la frontiere d'Espagne, Mademoiselle de Beaujolois, qui sera aussi accompagnée par Madame la Duchesse de Villars Brancas.

On a fait dans la Plaine des Sablons, plusieurs revûes du Regiment des Gardes Françaises, qui y ont campé avec armées & bagage. On vouloit voir si rien ne leur manquoit pour le voyage de Rheims.

Le premier de Septembre, jour de l'anniversaire du Roy Louis XIV. le Roy entendit dans sa Chapelle à Versailles, une Messe de *Requiem*, & le *De profundis* chanté par la Musique.

Le 25. du mois dernier les Archevêques de Toulouse & de Rheims, prêtèrent serment de fideité entre les mains du Roy, en présence de Monsieur le Duc d'Orleans.

Depuis la mort de M. Dacier de l'Académie Française, arrivée à Paris le 18. sa Charge de Garde des Médailles, & Bibliothecaire du Cabinet du Roy, qui donne les entrées chez Sa Majesté, a été  
donnée

DE SEPTEMBRE 1722. 183

donnée à M. l'Abbé Bignon, qui par ce moyen réunit en sa personne toute l'autorité qui concerne les Médailles & Bibliothèque du Roy.

On a célébré le 1. de Septembre, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis, un Service pour le repos de l'ame du Roy Louis XIV. de glorieuse memoire. M. l'Archevêque de Rheims y officia, M. le Comte de Toulouse, accompagné de plusieurs Prélats & Seigneurs, y assista.

M. de Chavigny, Envoyé Extraordinaire du Roy, qui avoit passé de Gennes à Madrid, pour des negociations importantes, qu'il a terminées au gré du Ministère, est arrivé à Paris.

Le 28. Août l'Eglise Metropolitaine de Paris échapa aux flâmes, par les soins vigilans de M. le Cardinal de Noailles. Les Plombiers travaillans le matin aux reparations de la couverture de ce vaste édifice, laisserent tomber quelques charbons dans la charpente, qui, comme on sçait, est une forêt aisément combustible, le feu ne tarda pas à s'y mettre; heureusement il fut apperçû par M. l'Abbé de Thésu, qui étoit en visite chez M. le Cardinal de Noailles; cet Abbé en avertit aussi-tôt son Eminence, qui donna des ordres si prompts & si prudens, que l'incendie fut étouffé dans sa naissance. M.  
le

le Cardinal de Noailles voulut être témoin lui-même de l'exécution des ordres qu'il avoit donnez , & monta sur une des Tours de Nôtre Dame , d'où il vit couler sur le feu les eaux des réservoirs qui sont entre les Tours , & celles des seaux de l'Hôtel-Dieu , qui furent employez à propos dans cette occasion périlleuse. Le lendemain son Eminence fit chanter le *Te Deum* dans l'Eglise garentie des flâmes , & y officia , pour remercier Dieu de sa protection , & du salut de ce Temple magnifique , dont la perte auroit coûté des sommes & des travaux immenses.

Le 8. Septembre, Fête de la Nativité de la Sainte Vierge , le Roy entendit dans sa Chappelle de Versailles, la Messe chantée par sa Musique.

Le Roy a accordé les grandes entrées à M. le Prince de Talmont , & à M. le Duc de Melun.

Quatre Maîtres des Requêtes ont été nommez pour se trouver à Rheims lors du Sacre du Roy , pour faire l'examen de tous les prisonniers qui seront mis en liberté , à l'occasion de cette auguste cérémonie.

Le Vendredi 11. Septembre M. le Comte de Clermont , étant descendu dans une gondole sur le grand canal de  
Ver-

DE SEPTEMBRE 1722. 185

Versailles , est tombé dans l'eau , au moment qu'il s'empressoit d'aller trouver le Roy , qui se promenoit dans une autre gondole. Aussi-tôt *Gripe-Soleil* , qui regardoit la promenade de Sa Majesté sur le bord du Canal , s'est jeté à l'eau sans balancer , & a ramené M. le Comte de Clermont dans sa gondole. Madame la Duchesse a recompensé genereusement *Gripe-Soleil* , qui a prouvé aux yeux du Roy & de toute sa Cour , qu'il est aussi hardi nageur que bon coureur.

Le Lundi 14. le Roy alla à S. Cyr visiter l'interieur de la maison ; en fermant la portiere du carosse de Sa Majesté , M. l'Evêque de Frejus , son Precepteur , se trouva le pouce droit pris dans la jointure de la portiere ; l'excès de la douleur lui fit jeter un cri , qui alarma le Roy ; mais M. l'Evêque de Frejus , ne voulant pas troubler les plaisirs & la promenade de Sa Majesté , se rendit maître d'une si vive douleur , mais il ne pût en triompher long-temps , elle l'accabla au tournant de la grille , & le fit tomber tout d'un coup en foiblesse. Le Roy marqua une inquietude extrême pour la santé de ce Prelat , & aida lui-même au Chirurgien , qui pansa son pouce , & qui le guerit presque miraculeusement. Cet habile Chirurgien est le sieur Flaudriau ,

Chir-

Chirurgien de Sa Majesté, qui, remplissant sa fonction avec exactitude, se trouva à la suite du Roy, dans l'instant que M. l'Evêque de Frejus eut besoin du secours de son art salutaire.

Il guérit ce Prelat avec une liqueur de sa composition, qui dispense de s'embarasser du dégoût des emplâtres; ce remède a été approuvé mille fois par le sieur Flaudiau, & dans les Hôpitaux des Armées du Roy, & dans celui de Thionville.

M. Tiepolo & M. Foscarini, tous deux Ambassadeurs Extraordinaires de la République de Venise à la Cour de France, ont fait leur Entrée publique à Paris le Dimanche après midi 20. de ce mois, après avoir été complimenté au Fauxbourg S. Antoine, à l'ordinaire, de la part de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, des autres Princes, & de M. le Cardinal du Bois, principal Ministre des affaires du Roy. La marche de leur Entrée se fit dans l'ordre suivant. Un détachement du Guet à cheval avec leur habit d'ordonnance. Les deux Suisses des Ambassadeurs à cheval, suivis d'une livrée nombreuse & magnifique. Les justaucorps des Valets de pied & des Suisses sont de drap d'écarlate, couverts sur toutes les coutures d'un  
ve-

DE SEPTEMBRE 1722. 187

velouté à fond blanc , ouvragé de couleur de cerise & de bleu , accompagné de deux larges galons d'or. Leurs vestes sont de drap bleu galonné d'or , leurs plumets mêlez de blanc , de rouge & de bleu ; leurs bas de soye bleuë , avec des souliers à talon de maroquin rouge. Les Pages , qui marchotent ensuite , précèdent par leur Gouverneur , étoient vêtus d'habits de velours pourpre , tout chamarré de galons d'or. Les Gentilshommes des Ambassadeurs , tous à cheval , & en habits uniformes de drap gris de souris galonné d'argent. Le Carrosse de M. le Chevalier de Saintot , Introduceur ; le Carrosse de M. le Maréchal de Matignon , chargé par le Roy de la conduite de leurs Excellences. Le Carrosse du Roy où étoient M. les Ambassadeurs , accompagnés par M. le Maréchal de Matignon & M. le Chevalier de Saintot. Le premier Carrosse de l'Ambassade superbe par les peintures , la dorure & la doublure , traîné par des chevaux d'un grand prix , harnachés magnifiquement & galamment. Ce Carrosse du Corpsen précédoit cinq autres , qui ne lui cèdent de gueres pour la dépense & pour le goût. Ces six beaux Carosses étoient suivis par celui de Madame & celui de Monsieur le Duc d'Orleans , Regent du Royaume , & ceux des autres Princes &

Prin-

cesses ; celui de M. le Cardinal du Bois , principal Ministre des affaires du Roy , marchoit après , & précédait un détachement du Guet à cheval , qui fermoit la marche.

M. le Cardinal du Bois a encore été complimenté par la Sorbonne , par le Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois , de S. Honoré , & de la plupart des autres Ordres ; par le Corps des Payeurs des Rentes , des Commissaires au Châtelet , des Notaires de Paris , &c.

On apprend de Rome que M. Massey a été déclaré Nonce ordinaire à la Cour de France , où il a déjà été en qualité de Nonce Extraordinaire.

Le Cardinal de Polignac , qui s'étoit retiré dans son Abbaye d'Anchin , pour s'y disposer à la Prêtrise , y a célébré sa première Messe , après avoir été ordonné par l'Evêque d'Arras.

*Charges & Emplois donnez.*

**L**E Roy a donné à M. Morey de Vian-ge la Charge de Mestre de Camp de la Garnison de Mets.

A M. du Bosc, Major du Regiment de Blaisois , la Majorité de la Citadelle de Bayonne , vacante par la mort de M. Berne.

**A**



**DE SEPTEMBRE 1722. 189**

A M. de Villeneuve, Capitaine au Régiment Royal Marine, la Majorité du Port-Louis.

A M. de Chasse, Brigadier des Armées de Sa Majesté, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Couronne, la Lieutenance de Roy de Condé, vacante par la mort de M. Desfarennes.

Le Marquis d'Antragues a été fait Enseigne des Gendarmes Dauphins, à la place de M. de Brion.

M. de Tilliers a eu le Guidon des Gendarmes Ecois, à la place de M. d'Antragues.

M. de Lunaty a eu le Guidon des Gendarmes d'Orleans, à la place de M. de Tilliers.

Dèpuis ces dispositions, M. de Tilliers a obtenu du Roy le poste de premier Cornette des Chevaux-Legers de la Reine, à la place de M. de Chamboy.

Et M. de Mezieres a eu le Guidon des Gendarmes Ecois, à la place de M. de Tilliers.

M. le Prince de Montauban a obtenu le Gouvernement de Nîmes en Languedoc, par la démission volontaire de M. le Comte d'Artagnan.

**EDITS;**



## EDITS, DECLARATIONS, Arrests, &c.

**A**RREST du Conseil d'Etat du 29. Juillet 1722. Qui ordonne qu'il sera fait une imposition, à titre de supplément de la Capitation extraordinaire, sur ceux qui ont fait des fortunes considérables, à l'occasion du commerce du papier, depuis le 1. Juillet 1719. laquelle imposition sera payable en Rentes sur la Ville, Rentes Provinciales, & Certificats de Liquidation.

EDIT du Roy du mois d'Aoust 1722 portant création, & rétablissement des Officiers municipaux & autres.

DECLARATION du Roy du 9. Aoust, portant révocation de la survivance, attribuée par l'Edit du mois de Decembre 1709. & rétablissement du Droit annuel des Offices & Charges.

ARREST du 13 Septembre, qui ordonne l'exécution de l'Arrest du 13. Janvier, & en conséquence que ceux qui ont fourni, & fourniront au sieur le Noir jusqu'au 1. du mois d'Octobre prochain les Certificats de Liquidation signez du sieur Brehamel, ou de ses procureurs, contrôlez & visez, comme il est porté par ledit Arrest, pour acquiescer ce qui reste à remplir des quatre millions de Rentes viagères, auront la jouissance des arrerages d'icelles, à compter du 1. Janvier dernier.

**ARREST.**

DE SEPTEMBRE 1722. 191

ARREST dudit jour , qui ordonne que les Commissaires députez , tant du Conseil de S. M. que du Grand Conseil , pour les différentes operations du Visa & de la Liquidation , en cesseront toutes les fonctions , à commencer du jour de la publication du present Arrest , attendu que leur travail est entierement achevé.

ARREST du 14. Septembre , qui ordonne que tous propriétaires , ou Porteurs des effets visez , seront tenus de les remettre ; sçavoir , ceux domiciliez à Paris au Principal Commis comptable , ou à l'un de ses Procureurs , dans le dernier jour du mois d'Octobre prochain inclusivement , & ceux domiciliez dans les Provinces entre les mains des Subdeleguez des sieurs Intendans , dans le dernier jour du mois de Novembre aussi prochain. Et de retirer de leurs mains les Certificats de Liquidation desdits effets ; sinon & à faute de ce faire dans lesdits délais , lesdits effets visez , & Certificats de Liquidation demeureront nuls , éteints & supprimez.

ARREST du 15. Septembre , qui nomme le sieur le Virloys , pour recevoir sur les quittances les sommes auxquelles les particuliers qui ont fait des profits considerables dans la negociation des papiers Royaux , seront compris dans le Rôle qui sera arrêté au Conseil. Et nomme le sieur Duhalai pour contrôler les quittances du sieur le Virloys.

ARREST du 17. Septembre , qui nomme le sieur Turgy pour faire toutes les poursuites necessaires pour le recouvrement du supplement de capitation extraordinaire , ordonné être fait

fait sur les particuliers qui ont fait des profits considérables dans la négociation des papiers Royaux.

ARREST dudit jour , concernant les Rentes viagères sur la Compagnie des Indes.

ARREST du 21. Septembre , qui règle la manière en laquelle il sera procédé au recouvrement , & brûlement de tous les Registres & papiers qui ont servi pour les diverses opérations du Visa. Et accorde aux particuliers la faculté de retirer dans quinze jours pour Paris , & dans un mois pour les Provinces , tant les déclarations par eux fournies , que les titres & Actes qu'ils ont depuis rapportez pour justifier de l'origine de leurs effets.

ARREST de la Cour de Parlement du 7. Septembre , portant condamnation au fouet , à être flétris de deux fleurs-de-lys , & aux Galeres , ou bannissement à perpétuité & à temps , contre huit , tant receleurs que voleurs , complices de Cartouche.



### MARIAGES, MORTS, &c.

**M**R Louis-François Crozat , Marquis du Châtel , Colonel du Regiment de Dragons de Languedoc , fils de M. Antoine Crozat , Marquis du Châtel & de Mouly , Commandeur , & Grand Tresorier des ordres du Roy , & de Dame Marguerite le Gendre , a épousé Marie Therese-Catherine de Gouffé , fille de feu M<sup>re</sup> Charles Antoine , Marquis de Gouffé ,

Gouffé, Enseigne des Gens-d'Armes de la Garde du Roy, Maréchal de ses Camps & armées, & de Dame Catherine Angélique d'Albert de Luines.

Le 24. de ce mois M. Charles de Rohan, Prince de Montauban, Colonel du Regiment de Picardie, fils de M. Charles de Rohan, Prince de Guimené, Duc de Montbazou, Pair de France, & de défunte Dame Charlotte Elizabeth de Cochefilet de Vaugelas, de Vauvineux, a épousé M<sup>lle</sup> Eleonore de Bethizy, de Mezieres, fille de feu M<sup>re</sup> Marie Eugene de Bethisy, Marquis de Mezieres, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur des Villes & Citadelles d'Amiens & Corbie, & de Dame Eleonore Doglethorpe.

M. Charles Benoît, Conseiller d'honneur au Parlement de Paris, est mort le 8. de ce mois, âgé de 78. ans.

M. Louis-Anne Marie Damas, Comte de Ruffey, Lieutenant General des armées du Roy, sous Gouverneur du Roy, Premier Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires, & Gouverneur de Maubeuge, est mort à Paris le 23. de ce mois, âgé de 58. ans.

M. Gaspard de Fieubet, ci-devant President de la Chambre des Comptes, mourut le 16. âgé d'environ 52. ans.

Dame François Marchand, veuve de M. Nicolas Dongois, Protonotaire du Roy, & Greffier en Chef du Parlement, mourut le même jour, âgée de 80. ans.

M. André Dacier, Garde des Livres du Cabinet du Roy, l'un des quarante de l'Académie Française, Secrétaire perpetuel de la même Académie, & pensionnaire de celle des belles Lettres, mourut le 18. dans la 71. année de son âge.



*NAISSANCES, MORTS,  
& Mariages des Pays Etrangers.*

**L**E Duc de Zagarola Rospigliosi est mort à Rome âgé de soixante-quinze ans. Son extrême charité lui avoit procuré le titre respectable, & pourtant peu envié, de Pere des Pauvres.

Le Comte de Rantzau qui étoit aux arrestés à Rensbourg accusé du meurtre de son frere, y est mort subitement.

Hedwige Elizabeth, Princesse Palatine de Neubourg, épouse du Prince Jacques Louis Sobieski est morte à Olay en Silesie le 10. Aoust à neuf heures du matin, dans la cinquantième année de son âge, étant née le 18. juillet 1673 elle étoit fille de Philippe Guillaume du Neubourg, Electeur Palatin, mort le 2. Septembre 1590. & d'Elizabeth Amelie de Hesse d'Armstadt, sa seconde femme, elle fut mariée au Prince Jacques le 25. Mars 1691. & des six enfans issus de ce mariage, il ne reste que trois Princesses, dont la plus jeune a épousé le Chevalier de S. Georges. Cette Princesse étoit sœur de la feuë Imperatrice Eleonore, de la Reine Douairiere d'Espagne, de la feuë Reine de Portugal, de l'Electeur Palatin, de l'Electeur de Trèves, & de la Duchesse de Parme.

Le 9 Aoust à cinq heures après midi, la Reine de Prusse accoucha heureusement d'un Prince. Le son des cloches, & trois salve de l'artillerie des remparts annoncerent cette nouvelle à toute la Ville de Berlin. Un courrier fut aussi-tôt dépêché à Potsdan pour en faire part

au

DE SEPTEMBRE 1722. 195.

au Roy, qui le soir se rendit au Palais. Le lendemain les Ministres étrangers firent leurs complimens à Sa Majesté, l'après midi le jeune Prince fut baptisé, & nommé Guillaume Auguste, au nom de l'Evêque d'Osnabruck, frere du Roy d'Angleterre, du Prince & de la Princesse de Galles, & de la Princesse Marie Dorothee de Curlande, épouse d'Albert Frederic, Margrave de Brandebourg qui ont été choisis pour ses parains & maraines.

Don Melchior da Costa Correa Rebello, Chevalier de l'Ordre de Christ, Sergent Major de bataille, & Gouverneur de Faro en Portugal, est mort dans son Gouvernement le 27. Juin dans un âge fort avancé. Il étoit originaire de la ville de Lagos, & descendoit en droite ligne de Suetrio da Costa, Premier Alcayle de la même Ville qui servit autrefois avec distinction dans la guerre, dite de l'acclamation, & qui fut trois fois de suite Gouverneur du Royaume des Algarves.

Georges Baziles Cornaro, Cardinal, Prêtre du titre de douze Apôtres, Archevêque Titulaire de Rhodes, & Evêque de Padoue, est mort le 10. Aoust dans sa Ville Episcopale, âgé de soixante cinq ans. Il étoit Cardinal depuis le 22. Juillet 1697. que le Pape Innocent XII. l'éleva à cette dignité, & par sa mort il vacqua une troisième place dans le sacré College.

Le Doge de Venise, Jean Cornaro, son frere à qui on annonça le lendemain cette triste nouvelle, sentit dans le moment redoubler la fièvre, & la maladie qui le tenoit au lit, & mourut quelques heures après au Palais Ducal, âgé de soixante quinze ans dix jours. Il étoit Procureur de S. Marc, lorsqu'il fut élu Doge le 22. May 1709. Ils étoient fils l'un & l'autre

I ij tre

tre de Frederic Cornaro, & de Cornelia Con-  
tarini, issus de deux des plus illustres familles  
de la République de Venise, & du nombre de  
celles qu'on nomme *Casa Vecchie*.

L'Abbé Howard-dos-Nosflorz, Anglois de  
Nation, & Chanoine de S. Pierre de Rome, y  
est mort d'apoplexie le 21. Aoust dernier.

On apprend de Dresde que le 5. de ce mois  
la Princesse Electorale de Saxe y étoit accou-  
chée d'un troisième Prince qui avoit été nom-  
mé le même jour, au bruit d'une triple dé-  
charge d'artillerie, *Frederic-Gregoire George-  
François Leopold*.



## DIGNITEZ ET CHARGES des Pays étrangers.

### ALLEMAGNE.

**L**E Comte François-Guillaume de Braschina,  
Baron de Biltau, Chambellan, & Capitai-  
ne Provincial de la Principauté de Wolhau a  
obtenu de l'Empereur une place de Conseiller  
en son Conseil d'Etat, ainsi que le Comte de  
Trautimendorf.

### ANGLETERRE.

Le Comte d'Essex a été nommé Lieutenant  
de Roy, & Garde des Rôles, du Comté d'Her-  
reford, à la place du feu Comte de Cowper.

Le Docteur Thomas Fowers, Archidiacre  
de Cantorbery, & Chapelain ordinaire du Roy  
a été nommé à l'Evêché de Ghilhester, va-  
cant par la mort du Docteur Manighant.

### PORTUGAL.



DE SEPTEMBRE 1722. 197

PORTUGAL.

M. Longeray Garnier, Capitaine de Vaisseau François, a été honoré de l'Ordre de Christ, en reconnoissance des soins qu'il a pris de M. le Comte d'Ericeira, Viceroy de Goa, en l'amenant sur son bord de l'Isle de Bourbon en France.

ESPAGNE.

Don Louis Desalcado y Aresna, Archevêque de S. Jacques a été nommé par Sa Majesté Catholique à l'Archevêché de Seville.

Don André de Herrera Esquivela, Evêque d'Osma a été nommé à l'Archevêché de Saint Jacques.

Le Marquis de Risbourg a reçu ordre du Roy de faire les fonctions de la Charge de Colonel des Gardes Valonès.

M. le Marquis de Caylus, Lieutenant Général des armées d'Espagne, Chevalier de la Toison d'Or, a été fait Viceroy, & Capitaine Général du Royaume de Galice.

Don Lucas Spinola, cy-devant Gouverneur de la Côte de Grenade, a été nommé Gouverneur d'Arragon.

ITALIE.

Le Pape a donné plusieurs Gouvernemens, celui de Frosinone à M. Flavio Ravizza, celui d'Osisto à M. Philippe Blondelmonte, celui de Cita-di-Castello à M. Louis Marie Torregiani.

Le Prince de Civitella Rospigliosi, le Duc d'Aquasparta Cesi, & le Prince de Forano Strozzi, ont obtenu de sa Sainteté un Bref de Princes du premier rang.

I iij

POLOGNE

## POLOGNE.

**M**R le Comte de Cartelli , Chambellan du Roy de Pologne a été nommé Capitaine de Trabans , ou Gardes du Corps de Sa Majesté , & Lieutenant General des Armées , à la place du Prince Sapicha , qui s'est démis de ces deux Charges , pour passer , à ce qu'on prétend , au service du Czar.

## VENISE.

**M**R Aluise Sebastien Mocenigo a été élu Doge de la Republique le 20. Août , avec un applaudissement & un consentement general. Après son élection , il fut conduit au Palais Ducal , où ayant été placé sur le trône , il jura l'observation des Loix. La nouvelle en fut publiée au son des tambours & des trompettes. Le 25. il fut couronné avec les ceremonies ordinaires ; ensuite il fut porté dans la chaise au tour de la Place de S. Marc , où il harangua le peuple , & jeta plusieurs Médailles & pieces de monnoye d'or & d'argent , fabriquées exprès , & marquées à son nom. Ce nouveau Doge a été Provediteur General de la Mer , General en Dalmatie , & en dernier lieu Commissaire Plenipotentiaire de la Republique , pour le reglement des limites en Albanie. Venise a marqué sa joye par un *Te Deum* chanté en Musique , des feux d'artifice , & des illuminations pendant trois jours.

*Seconde*



*Seconde Loterie de la Compagnie Provinciale d'Utrecht.*

**L** Es Directeurs de cette Compagnie. avertissent le Public, que suivant leur resolution du 6. Juillet 1722. ils feront tirer à Utrecht le 1. Juin 1723. ou même plutôt, une Loterie très-avantageuse à tous ceux qui y mettront.

Cette Loterie est composée de 50. mille Billets à 30. florins chacun dans la premiere Classe, & dans chacune des Classes suivantes jusqu'à la huitième incluse; mais on fera credit de ces 30 florins dans la seconde, quatrième & sixième Classes.

Pour ces 50. mille Billets on tirera cent mille Prix depuis 30. florins jusqu'à 200. mille, faisant la somme de quinze millions de florins, suivant la repartition ci-dessous.

La Collecte pour la premiere & la seconde Classe se fera par des Recepissés de la Compagnie, qui seront ensuite échangez contre des Billets de ces deux premieres Classes, aux conditions suivantes.

Les Directeurs de la susdite Compagnie, pour la commodité de ceux qui voudront avoir part à cette Loterie de 15. millions, ont résolu de faire & de distribuer 50. mille Recepissés de quinze florins chacun, signez par un des Directeurs.

Ces 15. florins par Recepissé seront payez en trois termes; un tiers, sçavoir 5. florins, avant le 1. Octobre prochain; un tiers avant le 1. Decembre; & l'autre tiers avant le 1. Fevrier 1723. Cependant il sera libre à un cha-

cun de payer les 15 florins à la fois.

Les Propriétaires de ces Recepissez jouiront d'un intérêt d'un sol par mois pour chaque florin, à compter du jour du paiement, jusqu'au temps que la Loterie commencera à se tirer.

Dès que le jour pour tirer la premiere Classe de cette Loterie aura été fixé par les Directeurs, on le notifiera au Public par des Avertissemens dans les Gazettes; afin que les Recepissez soient échangés, au plûtard un mois avant que la premiere Classe se tire, contre des Billers, pour lesquels on fournira encore 15 florins par Billet, avec des noms ou devises, pour la premiere & la seconde Classe.

On payera aussi aux Porteurs de ces Recepissez, en les échangeant contre des Billets de Loterie, l'intérêt d'un sol par mois pour chaque florin, par anticipation du jour de l'échange, jusqu'au jour que la Loterie commencera à se tirer.

Les Recepissez donneront, le paiement des deniers, aussi bien que de l'intérêt de chaque mois & l'échange des Recepissez contre des Billets de Loterie, se feront à la Chambre de la Compagnie, ou dans les lieux où ils auront été pris chez les Receveurs ou Collecteurs autorisés à cet effet par les Directeurs de la Compagnie dans les principales Villes tant de ce Pays, que des Pays étrangers.



*Divi.*

# DE SEPTEMBRE 1722. 201

## Division de la Loterie en huit Classes.

| <i>Premiere Classe.</i> |          |        | <i>Seconde Classe.</i> |       |        |
|-------------------------|----------|--------|------------------------|-------|--------|
| Prix.                   | Florins. | Flor.  | Prix.                  | Flor. | Flor.  |
| 1                       | 50000    | 50000  | 1                      | 60000 | 60000  |
| 1                       | 25000    | 25000  | 1                      | 30000 | 50000  |
| 1                       | 15000    | 15000  | 1                      | 20000 | 20000  |
| 1                       | 10000    | 10000  | 1                      | 10000 | 10000  |
| 2                       | 5000     | 10000  | 2                      | 5000  | 10000  |
| 4                       | 2500     | 10000  | 4                      | 2500  | 10000  |
| 10                      | 1000     | 10000  | 10                     | 1000  | 10000  |
| 20                      | 500      | 10000  | 20                     | 500   | 10000  |
| 60                      | 200      | 12000  | 60                     | 400   | 24000  |
| 100                     | 150      | 15000  | 100                    | 300   | 30000  |
| 200                     | 120      | 24000  | 200                    | 200   | 40000  |
| 600                     | 100      | 60000  | 600                    | 100   | 60000  |
| 4000                    | 50       | 200000 | 4000                   | 60    | 240000 |
| <hr/>                   | <hr/>    | <hr/>  | <hr/>                  | <hr/> | <hr/>  |
| 5000                    |          | 451000 | 5000                   |       | 554000 |

La mise dans la premiere Classe est de 30. florins par Billet, qu'il faudra payer pour le plûtard un mois avant que cette Classe se tire, la moitié en Recepissez de la Compagnie, dont on aura payé 15. florins, & l'autre moitié en argent comptant; & l'on donnera en échange des Billets de Loterie pour la premiere & la seconde Classe. Les prix qui seront sortis se payeront en argent comptant six jours après que chaque Classe aura été tirée, en déduisant 10. pour cent au profit de la Compagnie. Les cinq mille Numero qui auront rapporté les cinq mille Prix dans cette Classe, seront remis dans la Boëte, pour pouvoir tirer un autre Prix dans la Classe suivante.

La mise dans la seconde Classe est de 30. flo-

I v      rins.

rins par Billet ; mais dont on fait credit. Les Prix de cette Classe seront payez en argent comptant, en rabattant 10. pour cent au profit de la Compagnie, & le credit des 30. florins par Billet. Les cinq mille Numero qui auront porté les cinq mille Prix, seront remis dans la Boëte, pour pouvoir tirer un autre Prix dans la Classe suivante.

*Troisième Classe.*

| Prix. | Flor. | Flor.  |
|-------|-------|--------|
| 1     | 70000 | 70000  |
| 1     | 30000 | 30000  |
| 1     | 20000 | 20000  |
| 1     | 10000 | 10000  |
| 2     | 5000  | 10000  |
| 4     | 2500  | 10000  |
| 10    | 1000  | 20000  |
| 20    | 500   | 20000  |
| 60    | 400   | 24000  |
| 100   | 300   | 30000  |
| 200   | 300   | 30000  |
| 600   | 200   | 410000 |
| 1000  | 100   | 100000 |
| 4000  | 70    | 280000 |
| <hr/> |       | <hr/>  |
| 6000  |       | 820000 |

*Quatrième Classe.*

| Prix. | Flor. | Flor.  |
|-------|-------|--------|
| 1     | 80000 | 80000  |
| 1     | 40000 | 40000  |
| 1     | 20000 | 20000  |
| 1     | 10000 | 10000  |
| 2     | 5000  | 10000  |
| 4     | 2500  | 10000  |
| 10    | 2000  | 20000  |
| 20    | 1000  | 20000  |
| 60    | 500   | 30000  |
| 100   | 250   | 25000  |
| 200   | 200   | 40000  |
| 600   | 150   | 90000  |
| 1000  | 100   | 100000 |
| 5000  | 80    | 400000 |
| <hr/> |       | <hr/>  |
| 7000  |       | 895000 |

La mise dans la troisième Classe est de 30. florins par Billet, qu'il faudra payer en argent comptant, quatre jours avant que la Classe se tire ; & l'on donnera de nouveaux Billets pour cette Classe. & pour la quatrième. Les Prix seront payez sur le même pied que ceux de la seconde Classe, en déduisant 10. pour cent au profit de la Compagnie, & les 30 florins de credit pour la seconde Classe. Les six mille

# DE SEPTEMBRE 1722. 203

Numero qui auront les six mille prix , rentreront dans la Boëte , comme dans les précédentes Classes.

La mise dans la quatrième Classe est de 30. florins par Billet , mais dont on fait credit. Les Prix seront payez en déduisant 10. pour cent, au profit de la Compagnie , & les 60. florins de credit pour la seconde Classe & pour celle-ci. Les sept mille Numero qui seront sortis , rentreront dans la Boëte , comme ci dessus.

## Cinquième Classe.

Prix. Flor. Flor.

|      |       |        |
|------|-------|--------|
| 1    | 90000 | 90000  |
| 1    | 40000 | 40000  |
| 1    | 20000 | 20000  |
| 1    | 10000 | 16000  |
| 2    | 5000  | 10000  |
| 4    | 2500  | 10000  |
| 10   | 2000  | 20000  |
| 20   | 1000  | 20000  |
| 60   | 500   | 30000  |
| 100  | 250   | 25000  |
| 200  | 200   | 40000  |
| 600  | 150   | 90000  |
| 1000 | 120   | 120000 |
| 6000 | 90    | 540000 |

3000

1065000

## Sixième Classe.

Prix. Flor. Flor.

|      |        |        |
|------|--------|--------|
| 1    | 100000 | 160000 |
| 1    | 50000  | 50000  |
| 1    | 25000  | 25000  |
| 1    | 15000  | 15000  |
| 2    | 10000  | 20000  |
| 4    | 5000   | 20000  |
| 10   | 2500   | 25000  |
| 20   | 2000   | 40000  |
| 60   | 1000   | 60000  |
| 100  | 400    | 40000  |
| 200  | 300    | 60000  |
| 600  | 250    | 150000 |
| 1000 | 200    | 200000 |
| 7000 | 100    | 700000 |

9000

1505000

La mise ou le fournissement de la cinquième Classe est de 30. florins par Billet , qui doivent être payez quatre jours avant qu'on tire la Classe ; & l'on donnera des Billets pour cette Classe & pour la suivante. Les Prix seront payez , en déduisant 10. pour cent au profit de la Compagnie , & 60. florins pour le credit de

I vj la

la quatrième Classe. Les huit mille Numéros rentreront dans la Boîte, comme ci-dessus.

La mise dans la sixième Classe est de 30. florins par Billet, mais dont on fait credit. Les Prix seront payez, en déduisant 10. pour cent au profit de la Compagnie, & 90. florins pour le credit de cette Classe, de la quatrième, & de la seconde. Les neuf mille Numéros rentreront dans la Boîte, comme ci-dessus.

| Septième Classe. |        |         | Huitième Classe. |        |         |
|------------------|--------|---------|------------------|--------|---------|
| Prix.            | Flor.  | Flor.   | Prix.            | Flor.  | Flor.   |
| 1                | 150000 | 150000  | 1                | 200000 | 200000  |
| 1                | 75000  | 75000   | 1                | 100000 | 100000  |
| 1                | 30000  | 30000   | 1                | 60000  | 60000   |
| 1                | 20000  | 20000   | 1                | 40000  | 40000   |
| 2                | 10000  | 20000   | 2                | 20000  | 40000   |
| 4                | 5000   | 20000   | 4                | 10000  | 40000   |
| 10               | 2500   | 25000   | 10               | 5000   | 50000   |
| 20               | 2000   | 40000   | 20               | 2500   | 50000   |
| 60               | 1000   | 60000   | 60               | 2000   | 120000  |
| 100              | 400    | 40000   | 100              | 1000   | 100000  |
| 200              | 300    | 60000   | 200              | 500    | 100000  |
| 600              | 250    | 150000  | 600              | 400    | 240000  |
| 1000             | 200    | 200000  | 1000             | 300    | 300000  |
| 8000             | 110    | 880000  | 2000             | 250    | 500000  |
| <hr/>            |        | <hr/>   | 6000             | 200    | 1200000 |
| 100000           |        | 1770000 | 40000            | 126    | 4800000 |
|                  |        |         | <hr/>            |        | <hr/>   |
|                  |        |         | 50000            |        | 7940000 |

La mise ou le fournissement de la septième Classe est de 30 florins par Billet, qui doivent être payez quatre jours avant que la Classe se tire; & l'on donnera des Billets pour cette septième Classe. Les Prix seront payez, en déduisant 10. pour cent au profit de la Compagnie,



# DE SEPTEMBRE 1722. 205

gnie, & 90. florins pour le credit de la seconde, quatrième & sixième Classes. Les dix mille Numéros qui auront porté dix mille Prix, rentreront dans la Boëte; & tireront certainement encore un Prix dans la Classe suivante.

La mise ou le Fournissement de la huitième Classe est de 30. florins par Billet, qui doivent être payez quatre jours avant que la Loterie se tire; & l'on donnera des Billets pour cette Classe, & pour la première & seconde Classes de la Loterie suivante. Les Prix seront payez, en déduisant 10. pour cent au profit de la Compagnie, & 90. florins pour le credit de la seconde, quatrième & sixième Classes.

|                         | Prix.  | Flor.    |
|-------------------------|--------|----------|
| I. Classe.              | 5000   | 451000   |
| II. Classe.             | 5000   | 554000   |
| III. Classe.            | 6000   | 820000   |
| Total de la IV. Classe. | 7000   | 890000   |
| Loterie. V. Classe.     | 8000   | 1065000  |
| VI. Classe.             | 9000   | 1505000  |
| VII. Classe.            | 10000  | 1770000  |
| VIII. Classe.           | 50000  | 7940000  |
|                         | <hr/>  | <hr/>    |
|                         | 100000 | 15000000 |

Pour donner lieu à ceux qui n'auront tiré que les moindres Prix dans la huitième Classe, d'en tirer néanmoins un autre, sans rien déboursier, on leur donnera, en échange de leurs Billets de cette huitième Classe des Recepissés de 30. florins, qui serviront pour la première & la seconde Classe de la Loterie suivante, entièrement conforme à celle-ci, & qui rapporteront 30. sols par mois d'intérêt, depuis le jour que

que la huitième Classe aura été tirée, jusqu'au temps que la première Classe de la Loterie suivante commencera à se tirer. Et quoique le montant des plus petits Prix de cette huitième Classe n'aille qu'à 18. florins, après avoir rabattu les 10. pour cent & le credit, on ne laissera pas, pour leur soulagement, de leur donner pour ces 18. florins un Recepissé de 30. florins.

L'échange des Recepisses pour des Billets de Loterie, & des Billets pour les Classes suivantes, se fera dans les mêmes endroits où ils auront été pris. Et pour la commodité de ceux qui voudront avoir part à cette Loterie, il y aura des Receveurs autorisez dans les principales Villes des Pays étrangers, chez qui l'on pourra prendre des Recepisses jusqu'au premier Fevrier 1723. & pas plus loin. Ceux qui aurtont tiré des Prix au delà de mille florins auront le choix de s'en faire payer le montant dans les mêmes endroits où ils auront pris leurs Billets, ou de s'adresser directement à la Compagnie.

Il sera libre à ceux qui auront pris des Recepisses à la Chambre de la Compagnie, en les y échangeant de faire les cinq payemens à la fois pour le fornissement réel de toute la Loterie, dont on le leur donnera des Billets qui serviront pour les huit Classes.

Les Porteurs des Recepisses & des Billets seront tenus de faire leurs fournissements dans les termes prescrits, faute dequoi leurs Recepisses ou Billets seront reputez comme abandonnez, & demeureront à la disposition de la Compagnie.

Cette Loterie se tirera publiquement à Utrecht, sous les yeux des Commissaires & des

Di-

DE SEPTEMBRE 1722. 207

Directeurs de la Compagnie, & en la maniere accoutumée ; c'est-à-dire, qu'on mettra les 50 mille Numero dans une Boîte, & les Prix de Classe en Classe dans une autre Boîte, jusqu'à ce que les cent mille Prix aient été tirez.

Il est à remarquer que cette Loterie, qui est remplie de Prix aussi considerables qu'on en ait vus jusqu'à present, jusqu'à un de 200. mille florins, est si avantageuse aux interessez, que, suivant toute apparence, chaque Billet doit tirer plus de deux Prix ; de sorte que la perte qu'un Billet peut avoir est fort petite, en comparaison de la chance qu'il a de tirer des Prix si considerables.

Remarquez aussi qu'un seul Numero peut tirer 2. 3. 4. & même jusqu'à 8. Prix ; & qu'ainsi, en cas d'un bonheur extraordinaire, on pourroit avec un seul Billet gagner 800. mille florins.

Enfin il est à remarquer, que la Collecte, tant en argent, qu'en credit, ne monte qu'à 12. millions de florins, & que les Prix portent 15. millions, par consequent 3. millions de plus que la mise. Les conditions de cette Loterie se donneront gratis à la Chambre de la Compagnie, & chez les Collecteurs à Utrecht, de même que chez les Receveurs établis dans les autres Villes & Pays étrangers.

La Collecte se fait à Utrecht à la Chambre de la Compagnie, ou chez M.

*F. M. Janisson, Auteur de la Gazette. Thomas Appels. Jacob van Poolsum. Melchior Charlois. Jean van Pesch. Jacob de Samber. Di. v. Vroom. Gabriel Mauris. Jean van Vlooten. Gouvert Pauw. Jean vandet Schroef. Isaac Cruse,*  
Huif-

Huissiers de L. H. Puissances. *Visbach. Hartog. Moses.*

Les Receveurs dans les autres Villes sont à  
 Amersfoort. Amsterdam. Rotterdam, *Moyse.*  
*Haasverbergh.* Haarlem, Dort, Gouda, Mid-  
 delbourg, *M. van Hoekke.* Levvarde. Zvvold.  
 Deventer. *M. Jean van Vvik.* Arnhem, *M.*  
*Jean Verbeek.* Cleve. Cologne, *M. Reinhart*  
*Melnerzhagen.* *Jean Vernier Vvolleb.* Franc-  
 fort, *M. Philippe Guillaume Georgen, Daniel*  
*Fischer & Jean-Christophe Nagel.* Hambourg,  
*M. J. N. Schinkel.* Leipzig. Berlin. Dantzic,  
*M. Pierre van Bouningen.* Breslau, *M. J. Ger.*  
*Steinberger.* Venise. Vienne. Breme. Aufbourg.  
 Nurenberg. Geneve, *M. Pierre Azemar.* Lon-  
 dres, Paris, *M. Marin Harene.* Lyon, *M. les*  
*Freres Dian.* Bordeaux, *M. Jacques du La-*  
*mon.* Nantes, *M. Germain Laurencin.* La Ro-  
 chelle, *M. Godefroy & DuBault.* Rouen, *M.*  
*Bernard Beard.* Lille, *M. N. Joseph la Serre.*  
 Valenciennes, *M. J. P. Sprenger.* Bruxelles,  
*M. J. B. le Foulon.* Anvers, *M. Jacques Sche-*  
*nart.* Cadix, *M. M. Massip & Compagnie.*  
 Genes, *M. Paul Labesse.* Livourne, *M. R. F.*  
*Gaspary & Compagnie.*





## NOUVELLES ETRANGERES.

*De Constantinople ce 1. Août 1722.*

**M**R Popiel, Envoyé Extraordinaire de Pologne à la Cour du Grand Seigneur, a mandé la favorable reception qu'on lui avoit fait à la Porte. Il a eu audience le 21. Juillet & le Grand Seigneur l'a écouté avec de grandes marques de bienveillance. Sa Hauteffe lui a fait donner, tant pour sa personne que pour sa suite, treize *Cassétans*, ou vestes d'honneur. Elle lui a accordé pour sa dépense trente *levvandalers* par jour; & le Grand Visir lui a promis de nommer incessamment des Commissaires pour le renouvellement du Traité de Carlovvits.

On ne sçait rien de positif sur les troubles de Perse; on ignore absolument le destin du Sophi. On dit que le rebelle Mirivvetz a saccagé la ville d'Isphahan, qu'il tient dans les fers un des fils du Roy de Perse, & qu'il le fait battre tous les jours sous la plante des pieds; on dit encore qu'il a livré les femmes de ce Prince à l'insolence des Soldats.

Le Bacha qui commande les troupes devant Suse, n'a pû encore prendre cette Place, autrefois la Capitale de la Perse, à cause de la force & du nombre de la garnison des rebelles; il a été obligé de l'assiéger dans les formes, & on a commencé le bombardement, avec espérance de s'en rendre maître incessamment; ensuite il fera le siège d'Erkasen.

Miri-

Mirivets a fait saccager les Villes de Servan & de Debem, qui refusoient de se soumettre à l'autorité de cet usurpateur.

On dit à présent que le Sophi est à Bagdat, & que le Grand Seigneur doit s'aboucher avec lui sur la frontiere, pour délibérer sur son rétablissement.

Les Tartares du Daghestan veulent s'emparer de la Ville de Cavvan, & sont en marche sous les ordres de leur Chef Daoud Bey; & le Cady à Makate, dans l'Arabie heureuse, veut se rendre maître de la Province de Hirman, située le long du Golfe d'Ormuz; il est suivi de troupes qu'il a ramassées pour ce dessein.

*De Petersbourg ce 20. Août.*

**O**N écrit de Dantzic, que la flotte du Czar, composée de vingt un vaisseaux de guerre, étoit arrivée à la hauteur de Revel, & qu'on y avoit embarqué douze mille hommes, tant Soldats que Matelots.

Le Czar a fait son entrée dans Astracan le 8. de Juillet, d'où il s'est rendu quelques jours après à Datarof, où il a donné audience publique au Kam des Tartares Ajauka. Ce Prince est âgé de cent trois ans; son épouse l'a accompagné, & a rendu avec lui ses devoirs à Sa Majesté Czarienne.

Les lettres de créance de M. Vvestphalen, Envoyé de Dannemarck, ont été admises, quoiqu'elles ne donnent point au Czar le titre d'Empereur. Mais ce Ministre a promis que le Roy son Maître l'accorderoit, dès que les deux Cours seroient convenues d'un nouveau Traité de commerce.

*De*

DE SEPTEMBRE 1722. 215

*De Varsovie ce 6. Septembre 1722.*

**O**N compte dans les lettres circulaires, que le Roy a envoyées dans les Palatinats, pour y faire assembler les Diettes particulieres, six articles principaux, qui doivent cette année occuper la Diette generale. Le premier concerne les précautions que doit prendre la Republique, pour affermir la paix dans le Royaume. Le second regarde le projet du Traité qui se doit conclure entre la Pologne & la Suede. Le troisiéme, les prétentions du Czar au titre d'Empereur de la grande Russie. Le quatriéme, les prétentions de la Pologne sur le Duché de Livonie, qui se mit sous la domination de cette Couronne en l'année 1555. lors de l'invasion du Czar Jean Basilides. Le cinquiéme, les droits de la Couronne sur le Duché de Curlande. Et le sixiéme, la Souveraineté sur le Royaume de Prusse, qui fut cédé en l'année 1657. par le Traité de Paix de Velau, à l'Electeur Frederic-Guillaume de Brandebourg, à condition, que si sa posterité mâle en ligne directe venoit à manquer, les Princes collateraux de sa Maison, qui heriteroient de la Prusse, releveroient de la Couronne de Pologne.

On mande de Constantinople, que le Grand Visir a déclaré, à l'Envoyé de Pologne, que le Grand Seigneur n'entreprindroit rien contre la Republique, qu'il avoit resolu d'entretenir avec elle une parfaite intelligence, & qu'il avoit défendu au Kam des Tartares de faire des courses dans aucune des Provinces du Royaume.

Le Comte de Kiovvski, qui jusqu'à présent

lent avoit été un des Chefs des plus accréditez du parti opposé au Roy, s'est déclaré depuis quelques jours pour Sa Majesté, ce qui donne de fortes esperances que la démarche sera suivie de plusieurs Gentilshommes.

*De Stokholm ce 26. Août.*

**O**N assure toujours que Sa Majesté Suedoise aura une conference avec le Roy de Dannemark, dès qu'il sera arrivé dans la Scanie; on ne nomme pourtant pas encore le lieu destiné pour l'entrevûe.

On écrit de Karlscron, que le Roy & la Reine de Suede y sont arrivez le onze Août au bruit de l'artillerie, & qu'ils en devoient partir le 17 pour Carlshamn, d'où après y avoir resté deux jours, leurs Majestez iroient à Christianstade & de là à Stokholm.

La mortalité des bestiaux continuë dans la Scanie & dans le ble kni, & le bled renchérit considérablement dans toutes les Provinces du Royaume, à cause des pluies continuelles, qui font appréhender une mauvaise récolte.

Les derniers avis de Finlande portent, que les Commissaires du Czar continuent de faire naître des difficultez, pour retarder le reglement des limites, & on croit que Sa Majesté Czarienne a dessein de garder Virslax, qui est situé à l'entrée du Port ou Golfe de Vibourg, comme un lieu propre à construire un Port, & favorable aux projets du commerce de Russie.

On debite que l'Empereur a ajugé le Duché de Holstein Ploë au Duc de Holstein Rethvich, malgré les oppositions du Roy de Dannemark.

*De*



*De Coppenhague ce 27. Août.*

**L**Es six vaisseaux de guerre, qui étoient restez dans ce port, & qui avoient eu ordre de desarmer, ont reçu un contre-ordre, & ils se préparent à mettre à la voile au premier commandement. Le maître d'un bâtiment arrivé depuis peu de Petersbourg, a rapporté qu'on y équipoit actuellement quatre-vingt Galeres, outre les vingt un vaisseaux de guerre qui sont partis depuis peu pour Revel.

M. Fontenag, Capitaine de vaisseau, a été envoyé par la Cour à Bornholm, avec des instructions particulieres, qu'il ne doit ouvrir que lorsqu'il y sera arrivé.

Il y a six Regimens d'Infanterie & trois de Cavalerie, commandez pour aller camper à Exerforde dans le Holstein, où le Roy doit les aller passer en revûe incessamment.

Le Roy a fait publier des propositions avantageuses à tous les Protestans, qui voudront se venir établir en Jutland, tant pour y faire valoir des plantations de tabac, que pour y établir des manufactures semblables à celles des autres Royaumes.

Le Czar a fait dire au Roy, de ne point s'inquieter des armemens faits à Cronstot & à Petersbourg, & qu'il n'avoit d'autre dessein que d'exercer ses matelots. On ne laisse pas, malgré les protestations, que d'équiper les vaisseaux de guerre qui sont dans ce port; d'autant plus qu'on a rapporté, qu'on avoit vu vers les côtes de Finlande neuf ou dix vaisseaux de guerre Moscovites & près de trente galeres.

*De*

*De Vienne ce 30. Aoust.*

**L**E 12. Aoust entre les neuf ou dix heures du soir la Cour interieure du Château de la Favorite fut subitement remplie par une nuée épaisse de sauterelles ; ces insectes répandirent l'effroy dans le Palais par leur bruit , & l'obscurité que leur multitude causa dans l'air. On fut occupé toute la nuit & le jour suivant à détruire ce fleau incommode , qui ne passa ni dans les autres cours du Château , ni dans les jardins , ni dans les appartemens.

On a reçu avis de Munich qu'on preparoit quarante barques à Vasserbourg sur l'Inn pour transporter ici par eau les équipages , & les Officiers du Prince Electoral de Baviere , dont le mariage avec l'Archiduchesse Marie Anelie , doit se célébrer dans deux mois.

On débite que l'Archiduchesse Marie-Therese , fille aînée de l'Empereur sera déclarée Reine d'Hongrie par les Etats de ce Royaume , & que Sa Majesté a consenti que les Protestans Hongrois eussent le libre exercice de leur Religion , à condition que leurs enfans seroient évez dans les principes de la Religion Catholique.

M. Reichwein , envoyé de Dannemark a eu son audience de congé. L'Empereur lui a fait present de son portrait enrichi de Diamans.

Le Cardinal de Saxe-Zeith est arrivé de Presbourg , & a rendu compte des dernières délibérations de la Diète de Hongrie où il y a eu de nouvelles & grandes contestations , principalement sur les affaires de la Religion. On croit que l'Empereur y retournera pour calmer ces mouvemens par sa présence.

*De*

*De Londres ce 12. Septembre.*

**O**N répare les fortifications de Portsmouth, & on y enverra un train d'artillerie de la Tour. C'est une suite de précaution que l'on prend contre les desseins, dont on a eu de nouvelles preuves dans les derniers jours.

M. Kelly, Capitaine Irlandois né Catholique Romain, mais Protestant depuis vingt ans, a été arrêté à bord d'un vaisseau qui le devoit passer en France, & a été envoyé à la Tour. Quoiqu'accusé de haute trahison il a permission de voir ses amis. Son épouse, la Comtesse de Belleu, sa belle-mère, & ses domestiques ayant été mis sous la garde d'un messager d'Etat, ont obtenu depuis leur liberté, & celle de voir le prisonnier. Le sieur Jean Sample ayant été aussi arrêté, accusé du crime de haute trahison, se sauva le lendemain sur les huit heures du soir de la maison du messager d'Etat où il étoit retenu. On a envoyé des ordres dans tous les ports pour l'empêcher de sortir du Royaume, & on a publié une proclamation Royale, avec promesse de cinq cens livres Sterling de récompense à qui pourra l'arrêter. Il y a plusieurs autres personnes arrêtées, & accusées du même crime de haute trahison.

Les Juges de paix prennent toutes sortes de précautions pour découvrir les mal intentionnez, & ont fait des Ordonnances pour la police de la ville de Londres qui contiendront les esprits turbulans.

Le 4. Septembre après midi l'Evêque de Rochester, qui est le même qui a sacré le Roy, a été conduit à la Tour comme criminel de haute trahison. Il est accusé d'être un des principaux

paux chefs d'une conspiration qui devoit s'exécuter au commencement de ce mois. On ne peut lui parler dans sa prison sans une permission signée par le Secrétaire d'Etat, & on ne le voit qu'à une certaine distance, afin que ses gardes puissent entendre tout ce qu'on lui dit.

L'assemblée du nouveau Parlement a été proclamé pour le 20. Octobre prochain.

On apprend par les dernières Lettres de Londres que l'Evêque de Rochester, & le Capitaine Kelli y sont gardez avec beaucoup d'exactitude. On dit que ces deux prisonniers doivent présenter une Requête à la session prochaine des Juges de Paix, pour demander qu'on leur fasse leur procès suivant la loi, mais l'opinion la plus commune, est que le Roy declarera la conspiration projetée contre la personne, à l'ouverture du prochain Parlement, & que S. M. chargera la Chambre des Communes de dresser les chefs d'accusation contre ceux qui y ont eu part, afin qu'ils soient jurez par les Pairs avec les formalitez observées jusqu'à présent.

*De Lisbonne ce 14. Aoust.*

**L**E Capitaine d'un vaisseau nouvellement arrivé de Cadix rapporte que depuis quelques jours l'Escadre Espagnole a attaqué quelques vaisseaux Algeriens qui croisoient de compagnie, & qu'elle en avoit pris un de soixante pieces de canon, dont l'équipage avoit été mis aux fers.

Le 28. Juillet la flotte de Fernanbugue entra dans le port de cette Ville au nombre de seize bâtimens, dont il y a deux flutes chargées de bois pour le compte du Roy. La principale charge des autres consiste en deux millions de

Cruzades.

D E SEPTEMBRE 1722. 217

Cruzades, six mille caisses de sucres, cinquante mille cuirs preparez, & quatre mille rouleaux de tabac.

On a donné ordre à l'Inspecteur des Douanes de cette Ville de rendre la biere, le vin & l'eau-de-vie qui avoient été saisis cette année sur quelques vaisseaux Hollandois; mais en même temps on a défendu aux Officiers de Marine de cette nation d'en apporter dans la suite.

Il est arrivé ici trois Ambassadeurs du Roy Theo auge de Fulanac, le plus puissant des Princes de l'Isle de Madagascar pour traiter de quelques affaires de Commerce.

*De Madrid ce 2. Septembre.*

**O**N apprend par les dernieres Lettres de Ceuta que les maladies y sont entierement cessées, mais que la recolte des environs sera fort peu considerable cette année.

Don Pierre de Monta, Major, Chef d'Escadre des Galeres du Royaume, a mandé par un courier que le 25. Juillet dernier étant à la hauteur du Cap de Plato, il avoit poursuivi avec la Sainte Therese, l'une de ses Galeres, une petite Fregate de Maures de vingt-trois hommes d'équipages, dont il en avoit tué sept, & pris les seize autres.

Les nouvelles de Malaga sont que l'Escadre Hollandoise y ayant relâché le 9. Juillet dernier elle en étoit partie le 11. pour aller joindre l'Escadre Espagnole, qu'elle l'avoit rencontrée le même jour au soir au nombre de quatre vaisseaux de guerre de soixante à soixante dix pieces de canon, & de cinq autres de trente à quarante, que le 12. les deux Escadres

K avoient

avoient relâché dans la baye d'Althea , que M. Grave contre Amiral Hollandois avoit passé sur le bord de Don Antonio Serrano , Commandant de l'Escadre Espagnole , qu'après y avoir tenu conseil ils étoient convenus ensemble que l'Escadre d'Espagne partiroit de cette baye le 18. pour aller se mettre à l'ancre devant la ville d'Alger , où elle attendroit que tous les vaisseaux Hollandois fussent en état de l'aller joindre.

Le 22. Aoust le Roy notifia aux Ministres étrangers , aux Grands du Royaume , & aux Seigneurs de sa Cour la conclusion du mariage de l'Infant Don Carlos , fils aîné de son second lit avec Mademoiselle de Beaujolois , cinquième fille de Monsieur le Duc d'Orleans , Regent du Royaume de France. On chanta ce jour là le *Te Deum* en action de grâces dans l'Eglise du Monastere Royal de l'Escurial , & dans la Chapelle du Palais. Et cette heureuse alliance fut pareillement célébrée par le son des cloches , des feux de joye , & des illuminations qui ont duré trois jours.

Les Galions sont partis de Cartagene pour Portobello le 25. May , & la flotte Espagnole de la Mer du Sud , commandée par Dom Barthelémy de Urdinfa est arrivée à Panama avec le trésor de Sa Majesté , & les marchandises des particuliers , elle doit être arrivée à temps pour la foire de Portobello.

Un courier dépêché de France a apporté le portrait de Mademoiselle de Beaujolois , qui a été remis par le Roy à l'Infant Don Carlos.

Les conventions de nôtre Escadre & de celle de Hollande , sont que les vaisseaux Espagnols croiseront jusqu'au 15. Septembre entre les côtes de ce Royaume , & celles de Barbarie.

&c

DE SEPTEMBRE 1722. 219

& que les vaisseaux des Etats Generaux croiseront entre Malaga & le Cap de S. Vincent,

*De Rome ce 27. Aoust.*

**L**E 13. Juillet il y eut au Quirinal une Congregation extraordinaire des Cardinaux. On y détermina d'accorder des secours à l'Isle de Malthe.

Ensuite on publia une Indulgence pleniére, avec exposition du Saint Sacrement pendant trois jours dans les Eglises de Sainte Marie sur la Minerve, de Sainte Marie *in Trastevere*, & de Sainte Marie Majeure; on ordonna de reciter la Coilecte contre les infideles dans toutes les Messes qui seront celebrées dans les Eglises de Rome pendant ces trois jours. Les Chevaliers de Malthe se sont assemblez chez M. Justiniani, Receveur de la Religion pour prendre des mesures touchant leur départ.

Le 29. Juillet Don Jean-Baptiste Spinola, Ambassadeur de Malthe fit illuminer le soir toute la façade de son Palais pour celebrer l'élection du Grand-Maitre Don Antonio Manoel de Vilhena, fils du feu General Don Sanches Manoel de Vilhena, premier Comte de Villa-Flor. Il est le troisiéme Chevalier de Malthe Portugais qui ait été élevé à cette dignité; le premier fut Don Alfonse, fils du Roy Don Alfonse Henriquez, qui fut élu en 1194. & qui donna sa démission quelques mois après; le second fut Don Louïs Mendes de Vasconcellos, qui étoit Bailly, lorsqu'il fut élu le 17. Septembre 1623. & qui mourut 7. mois après.

M. Mezzabarba, Vicaire Apostolique à la Chine est en route pour revenir en Europe, & il y fait apporter le corps du feu Cardinal de

K ij Tournon

Tournon qu'il a fait embarquer à Macao.

*De Malthe ce 18. Aoust.*

**L**Es Galeres de la Religion parties de Siracuse ont heureusement passé le canal sans rencontrer aucune des Sultanes de l'Escadre Turque, & sur leur route elles ont prise une Galiote ennemie, montée de trente quatre hommes. La flotte Ottomane après avoir demeuré quelques jours dans le canal de Malthe s'en est éloignée pour prendre la route des côtes de Barbarie, où le Capitan Bacha est chargé de regler quelques affaires, tant à Tunis qu'à Alger. Les ordres avoient été donnez pour bien recevoir les Turcs au cas d'une descente. On avoit distribué des troupes dans les principaux postes de la Cité Valette, & de la Marine. On avoit fait partir les Baillifs de Kinnesh & Visconti pour se rendre au Camp de Mazza Sciroccho & de Cazel-Reituoni. On envoya le Maréchal de l'Ordre former un Camp volant avec une partie des Milices du pays, & on lui donna pour Ajudans quatre Chevaliers; on fit partir des Navires pour aller embarquer à Gozzo les bouches inutiles; on fit encore d'autres dispositions pour le salut de l'Isle. Les Turcs avant de s'éloigner ont tenté plusieurs fois de faire une descente à Mazzascalea, mais sans aucun succès; le Grand Maître a envoyé avis au Comte de Trame, Commandant à Siracuse des mouvemens des Escadres Turques, composée l'une de cinq Sultanes qui parurent du côté du canal, & l'autre de pareil nombre de vaisseaux qui se montrèrent à la côte Meridionale de l'Isle de Malthe.

On a sçu par les Lettres de Tripoli du 4.  
Jillet

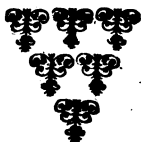


Juillet que Gianum Coggia avoit été rétabli par le Grand Seigneur dans sa Charge de Grand Amiral.

Le Commandant de la flotte Turque a écrit une Lettre très-fiere au Grand Maître de Malthe qui a réparti qu'il répondroit à certe Lettre à coups de canon.

Le 28. Juin il y a eu à Malthe & au Gozzo. un orage terrible, mêlé de Tonnerre & de grêle qui a ôté la vie à trois personnes.

De nouvelles Lettres de Messine & de Malthe portent que l'Escadre Turque après avoir passé à Tunis, avoit paru depuis à la vûe de Cappel-Passaro en Sicile, faisant route vers le canal de Malthe, & qu'elle étoit composée de dix-sept Sultanes, & d'un nombre considerable de bâtimens de transport. Le Grand Maître a envoyé dans l'Isle de Gozzo le Bailly de Langou avec un corps de Chevalier assez nombreux pour défendre ce poste; on présume que les Turcs ont dessein d'y tenter un débarquement, & de s'en rendre maîtres, pour y laisser un corps de troupes, & y établir des magasins qui puissent faciliter le siege de Malthe au Printemps prochain.





## SUPPLEMENT.

**M**R Daudet, Geographe du Roy, qui a levé les plans du siege de Montreuil, & du Camp de Porché-fontaine, a aussi dessiné plusieurs plans concernans le Sacre du Roy, qu'il a fait graver, & qu'on imprime actuellement. Il les vendra chez lui, rue des Fossez Montmartre, & chez le sieur Mortain, Marchand Imager, sur le Pont Nôtre-Dame : voici la liste de ces Plans.

Le Plan de la Ville de Rheims & de sa perspective.

Le Plan de ses environs, avec le lieu où sera le Camp de la Maison du Roy, & le lieu où elle sera rangée en bataille.

Le Plan de l'Eglise de Nôtre-Dame de Rheims, où sera sacré le Roy, & celui de l'Archevêché.

Le Tombeau de S. Remy, où est la sainte Ampoule, le plan & l'élévation. Les antiquitez de la ville de Rheims en deux plans.

Le Village de Corbeny, ou S. Marcou, où le Roy doit aller en pelerinage après son Sacre; & toucher les malades affligés des écrouelles.

Un Plan en grand de la ville de Rheims, orné de plusieurs figures, tenans dans leurs mains tous les attributs du Sacre.

Le Plan de la ville de Soissons.

Celui de la forêt de Villers-Cotterets.

Et si x Plans de la route que tiendra le Roy

depuis Paris jusqu'à Rheims.

M. Daudet a obtenu de Sa Majesté un privilege exclusif, pour l'impression & le debit de ces Plans pour dix ans, avec amande de six mille livres contre les contrevenans à son privilege. M. le Blanc, Ministre de la guerre, doit presenter tous ces desseins au Roy.

**L**E jour que M. Foscarini & Tiepolo, Ambassadeurs Extraordinaires de la Republique de Venise, firent leur Entrée publique, dans l'ordre que nous avons marqué. Ils arriverent à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, conduit par le Maréchal de Matignon & le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs, qui avoient été les prendre dans le Carosse du Roy, au Monastere de Picpus, où ils furent complimentez de la part du Roy, par le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, de la part de Madame, par le Marquis de Pourpri, son premier Ecuyer : de la part de Monsieur le Duc d'Orleans, par le Chevalier de Conflans, son premier Gentilhomme de la Chambre : & de la part de Madame la Duchesse d'Orleans, par le Marquis de S. Pierre, son premier Ecuyer. Les Ambassadeurs ont été logez & traitez les trois jours suivans par les Officiers du Roy, sous les ordres de M. de la Porte, Maître d'Hôtel de S. M.

Le Mercredi 23. le Prince de Guise & le Chevalier de Sainctot, allerent prendre Mrs les Ambassadeurs au même Hôtel, dans le Carosse du Roy, & les conduisirent à Versailles à leur premiere audience publique.

Ils trouverent à leur arrivée dans l'avant-

K iij bours

cour du Château , les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les armes , le tambours appellans : dans la cour les Gardes de la Porte , & ceux de la Prevôté , aussi sous les armes à leurs postes ordinaires. Ils furent reçûs au bas de l'escalier par le Marquis de Dreux , Grand Maître des Ceremonies , les Cent-Suisses étant sur l'escalier en habit de ceremonie , la hallebarde à la main. Ils furent reçûs en dedans de la Salle des Gardes du Corps , par le Duc de Villeroy , Capitaine des Gardes du Corps , qui étoient en haye & sous les armes. Après l'audience du Roy , les Ambassadeurs furent conduits par le Chevalier de Saintot , à l'audience de Monsieur le Duc d'Orleans , & de Madame la Duchesse d'Orleans. Ils allèrent à toutes ces audiences en Robe , conformément à l'usage des Ambassadeurs de Venise ; & après avoir été traitez par les Officiers de S. M. ils furent reconduits à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires , par le Chevalier de de Saintot , dans le même Carrosse , avec les ceremonies accoutumées.

M. de S. André , Capitaine de Vaisseau , qui commandoit le Vaisseau le François , arrivé depuis quelques jours de la Martinique à Rochefort , est mort dans la traversée.

Marie-Anne de Harlay de Chanvallon , Abbesse de la franche Abbaye aux Bois , mourut à Paris le 25. Septembre , âgée de 74 ans.

Le même jour Dame Marguerite d'Aligre , veuve de M. Louis - Charles d'Albert , Duc de Luynes , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , & auparavant de M. François Bonaventure , Marquis de Manneville , mourut âgée de 81. an , & fut inhumée dans l'Eglise des Incurables.

Le bruit des cures merveilleuses qu'a faites des maladies secrètes le sieur Dibon, Chirurgien ordinaire du Roy, dans la Compagnie des Cent Suisses, a engagé Sa Majesté à lui accorder un privilege pour ces sortes de maux, en consideration, tant de l'excellence de son remede, que de la facilité de le transporter où l'on veut, & de le faire prendre sans violence aux personnes du temperament le plus foible. Le sieur Di'on, qui n'est pas moins expert pour les fistules & autres maladies, demeure à Paris, rue Pârisiere, à côté de la Communauté des Filles de sainte Agnès.

M. de Champagne, Lieutenant de Galere, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, est mort à Marseille le 21. de ce mois.

M. l'Abbé Massieu, de l'Academie Française, Pensionnaire de l'Academie Royale des Belles Lettres, & Professeur Royal en Langue Grecque, est aussi mort le 27. de ce mois.

*Nous aurions bien voulu pouvoir donner la relation étendue que nous préparons, de l'attaque du Fort de Montreuil, & du Camp près de Versailles, dans ce Mercure, mais pour ne rien omettre des circonstances qui y doivent entrer, & pour la rendre digne de la curiosité de nos Lecteurs, elle demande un peu plus de temps. Cependant nous la ferons paroître incessamment, pour ne pas trop retarder l'extrême empressement qu'on témoigne pour la voir. On l'imprime actuellement, & on*

*grave le plan du Fort & du Camp. Nous  
esperons que le tout fera plaisir au Pu-  
blic.*

La dissertation historique du Sacre & Cou-  
ronnement des Rois de France, depuis Pepin  
jusqu'à Louis le Grand, par M. l'Abbé de  
Camps, se trouve chez les mêmes Libraires,  
qui débitent le Mercure à Paris & dans les Pro-  
vinces.

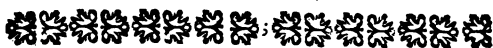
---

### APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde-  
des Sceaux le *Mercure du mois de Septembre*  
& j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'im-  
pression, A Paris le 2. Octobre 1722.

HARDION.





## T A B L E.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E</b> xtrait d'une Lettre de M. l'Abbé de Camps<br>sur l'heredité des Grands Fiefs , page 1<br>10ème , Suzanne accusée par les vicillards ,<br>Tableau de M. Coyzel. 23<br>Medailles Greques de la ville de Marseille<br>& critique , &c. 31<br>Conte Enigmatique. 39<br>Lettre de M. de Frey de Neuville , conte-<br>nant un discours à M. l'Evêque de Marseille , &<br>l'Ode sur l'Immaculée Conception de la Vierge,<br>qui a remporté le prix de l'Academie de Caën. 44<br>Lettre sur la maladie de Marseille. 52<br>Sur le mariage du Roy , vers , &c. 64<br>Lettre Critique sur les Spectacles , & en ge-<br>nerales sur la Tragedie d'Athalie en particu-<br>liere. 69<br>Bouquet au Roy , Ode. 97<br>Discours de l'Evêque de Beauvais fait à l'oc-<br>casion des drapeaux du Regiment du Roy 100<br>Complimens faits à M. le Cardinal du Bois. 102<br>Tous rimez. 103<br>Funerailles de Milord Marlborough. <i>ibid.</i><br>Lettre écrite de Cambray , & vers de M. de<br>Voltaire 109<br>Lettre de M. de Voltaire à S. E. M. le Car-<br>dinal du Bois. 111<br>Lettre sur la cession de la peste à Marseille,<br>& mandement de M. l'Evêque , &c. 113<br>Enigmes. 120<br>Chanson. 121 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                           |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>NOUVELLES LITTERAIRES des beaux</b>                                                                    |              |
| <b>Arts ,</b>                                                                                             | <i>ibid.</i> |
| Extrait des pieces d'éloquence & de Poësie<br>qui ont remporté le prix des Jeux Floraux.                  | <i>ibid.</i> |
| Traité des forces mouvantes pour les Arts<br>& Mériers.                                                   | 132          |
| Histoire des Juifs.                                                                                       | 141          |
| Nouvelle description de la France.                                                                        | 143          |
| Histoire generale d'Espagne.                                                                              | 143          |
| Exposition d'une methode raisonnée.                                                                       | 145          |
| Discours de M. Fargés de Polisy pour le prix<br>d'éloquence.                                              | 147          |
| Survivance & provisions données à M. Bi-<br>gnon de Blautzi pour la Charge de Bibliothe-<br>caire du Roy. | 152          |
| Complimens faits à S. E. M. le Cardinal du<br>Pois.                                                       | 155          |
| Suite des Medailles du Roy,                                                                               | 158          |
| Spectacles , Penelope , &c.                                                                               | 159          |
| Le nouveau Monde , Comedie nouvelle.                                                                      | 161          |
| La Provençale ; nouvelle entrée à l'Opera,                                                                | 175          |
| Comediens Italiens , le vieux monde , &c.                                                                 | 180          |
| Journal de Paris.                                                                                         | 181          |
| Entrée des Ambassadeurs de Venise à Paris.                                                                | 186          |
| Charges & emplois donnez.                                                                                 | 188          |
| Arrests , Edits , Declarations.                                                                           | 190          |
| Morts & Mariages                                                                                          | 192          |
| Naissances , morts , & mariages des *pays<br>étrangers.                                                   | 194          |
| Dignitez & Charges des pays étrangers.                                                                    | 196          |
| Deuxième Loterie à Utrecht.                                                                               | 199          |
| Nouvelles étrangères , de Constantinople.                                                                 | 209          |



|                                             |     |
|---------------------------------------------|-----|
| De Petersbourg.                             | 210 |
| De Varsovie.                                | 211 |
| De Stokolm.                                 | 212 |
| De Coppenhague.                             | 213 |
| De Vienne                                   | 214 |
| De Londres.                                 | 215 |
| De Lisbonne.                                | 216 |
| De Madrid.                                  | 217 |
| De Rome.                                    | 219 |
| De Malthe.                                  | 220 |
| Supplément.                                 | 222 |
| Relation des attaques du Fort de Montreuil. | 225 |

La Chançon doit regarder la page 121.

La planche des Medailles du Roi doit regarder la page 158.

---

## ERRATA du Mois d'Août.

**P** Age 101. ligne 15. Paris est, *lisez* Paris qui est.

Page 125. ligne 22. reconnoissances, *lisez* connoissances.

Page 142. ligne dernière, travaille, *lisez* travailla.

Page 149 ligne 3. Dangerville, *lisez* Dan-geville.

Page 151. ligne 10. Couvreur, *lisez* Coureur.

Page 168. ligne 4. du bas, Esperum, *lisez* d'Arzeron.

Page 186. ligne 27. d'Astracan, *lisez* Astracan.

Page 189. ligne 2. Sa Majesté, *lisez* la Majesté.

Page 199. ligne 23. par heure, *lisez* par lieu.

Page 206. ligne 7. Suriau, *lisez* Surian.

---

## Fautes à corriger dans ce Livre.

**P** Age 28. ligne 13. Pour le, *lisez* Pour ce.

Page 44. ligne 2. du bas, par les voyes, *lisez* par ces voyes.

Page 72. ligne 17. sera, *lisez* on sera.

Page 104. l. 5. celebra, *ajoutez* à Londres.

Page 150. lig. 19 penitence, *lisez* peinture.

Page 157. l. 1. presser, *lisez* prester.

Page 158. entre la 2. & la 3. ligne du bas, *ajoutez* ce chiffre XXII.

Page 164. lig. 10. vient, *lisez* veut.





# JOURNAL

DU SIEGE DU FORT  
DE MONTREUIL,

ET DU CAMP

DE

PORCHE-FONTAINE,  
près Versailles.

*SUPPLEMENT DU MERCURE*  
*de Septembre 1722.*

Avec le Plan du Fort & du Camp, &  
quelques morceaux de Poësies.

*Le prix est de 15. sols.*



A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue

S. Jacques, au Lys d'Or.

ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint

André, Place de Sorbonne.

NOEL PISSOT Quay des Augustins à la  
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M D C C. X X I I.



## *LISTE DES LIBRAIRES*

*qui débitent le Mercure dans les  
Provinces du Royaume, & dans les  
Pays étrangers.*

Lyon, *chez* Plaignard, Libraire.

Marseille *chez* Carry.

Montpellier, *chez* les freres Faures.

Toulouse, *chez* la veuve Tene.

Bayonne, *chez* Etienne Labottiere.

Bordeaux, *chez* la Veuve Labottiere, & fils.

Charles Labottiere, *l'ainé*, vis-à-vis la Bour  
se, *ibid.*

Rennes, *chez* Vattar.

Nantes, *chez* Julien Maillard.

Saint-Malo, *chez* la Marc.

Poitiers, *chez* Faucon.

Xaintes, *chez* Delpech.

Blois, *chez* Masson.

Orleans, *chez* Rouzeau.

La Rochelle, *chez* Desbordes.

Angers, *chez* Fourneau.

Tours, *chez* Gripon.

Caën, *chez* Cavelier.

Rouen, *chez* la Veuve Herault.

Le Mans, *chez* Pequineau.

Chartres, *chez* Feltil.

Châlons, *chez* Seneuze.

Troye, *chez* Bouïllerot.

Rheims, *chez* Godard.

Dijon, *chez* la veuve Armil.

Beauvais, *chez* Courtois

Abbeville, *chez* Dumefnil.

Soissons, *chez* Courtois.

Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard,

Arras , *chez* C. Duchamp.  
Aedan , *chez* Renaud.  
Metz , *chez* Colignon  
Strasbourg , *chez* Doulsker.  
Cologne , *chez* Meternik.  
Francfort , *chez* J. L. Kœg  
Berlin , *chez* Etienne.  
Leipsic , *chez* Gledich.  
Lille , *chez* Danel.  
Bruxelles , *chez* Tserstevens.  
Anvers , *chez* Verdussen.  
La Haye , *chez* Rogissard.  
Amsterdam , *chez* Bernard.  
Rotterdam , *chez* Vander Linden.  
Londres , *chez* du Noyer.  
Madrid , *chez* Anisson.  
Geneve , *chez* les freres de Tournes.  
Turin , *chez* Reinssan.



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est tou jours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.





# JOURNAL

D U C A M P

DE PORCHE-FONTAINE,

E T

DU SIEGE DU FORT

DE MONTREUIL,

Près Versailles.



Le Roy toujours attentif à cultiver les sciences nécessaires à un Souverain , & voulant s'instruire exactement dans l'Art Militaire, a fait construire entre Montreuil & la grande avenue du Château de Versailles un Fort, dont Sa Majesté a voulu elle-même former le Siege , étude & divertissement digne d'un jeune Monarque qui fait éclater jusques

A ij.

6 *Supplement du Mercure*

dans ses plaisirs la grandeur de son ame , & la solidité de son esprit.

Le Regiment du Roy composé de quatre bataillons , dont M. le Chevalier de Pesé, Brigadier d'Infanterie est Mestre de Camp , a été choisi , avec justice , pour agir sous les ordres de S. M. dont il a l'honneur de porter le nom. Il se rendit le 12. Septembre à une Ferme des R.R. PP. Bernardins de Paris , située entre Versailles & Meudon , qu'on nomme *Porché-Fontaine* , où l'on établit le quartier general.

Le Roy fut present à l'arrivée de son Regiment , & examina avec une attention qui marque son exactitude & son discernement , si les tentes des soldats , leurs cuisines , & les faisceaux d'armes étoient alignez , ainsi que Sa Majesté l'avoit ordonné la veille. Les troupes se reposerent le 13. & le 14.

Le Mardy 15. la revûe devoit se faire devant M. le Duc de Char-

*de Septembre 1722. . . 7*

tres, Colonel General de l'Infanterie ; mais dans le temps qu'on attendoit ce Prince, on apprit qu'une indisposition l'empêchoit de sortir.

M. le Cardinal du Bois, principal Ministre vint dans le Carosse de M. le Blanc, Secrétaire d'Etat de la guerre, avec M. le Chevalier de Pesé, & M. le Comte de Belle-Isle, & la revûë se fit ; M. le Maréchal de Beruvich y fut aussi present.

Après la revûë qui fut très-brillante, tout le Regiment étant habillé de neuf, & aussi magnifiquement que l'uniforme peut le permettre,

M. le Chevalier de Pesé donna un repas magnifique dans le Camp de Porché-Fontaine, sous trois tentes, à M. le Cardinal du Bois, & aux Seigneurs qui avoient assisté à la revûë. Ce Commandant a tenu trois tables de plus de 25. couverts chacune, pendant tout le

A iiij

8 *Supplement du Mercure*

temps que le Camp a duré ; elles ont été servies avec toute la délicatesse , & la profusion imaginable.

Quantité de Dames de la Cour & de la Ville ont assisté à ces superbes festins , & leur ont donné un éclat qu'ils ne pouvoient recevoir que d'elles.

Le 16. le Roy fit la revûe de ce Regiment , & passa à la tête des bataillons dans les rangs , & fit faire l'exercice ; ensuite toutes les Compagnies défilèrent devant Sa Majesté qui fut très satisfaite de l'état où lui parut son Regiment ; le Roi eut la bonté de recevoir lui-même les placets des soldats.

*Premiere journée.*

Le 17. M. le Blanc Ministre de la guerre , & le Chevalier de Pesé , accompagnés des Officiers des Gardes du Corps , & des Mousquetaires allèrent reconnoître le terrain de dehors de la place , conduit par M. de la Voye , ancien

*de Septembre 1722.*

9

Brigadier des Ingenieurs, & Brigadier des Armées du Roy, & suivis du sieur Daudet, Ingenieur & Geographe de Sa Majesté qui a levé tous les plans des environs du Fort & du Camp, & qui en a fait tous les desseins. On marqua les postes destinez à chaque troupe, tant de Cavalerie que d'Infanterie, qui devoit composer l'armée du Roy.

Le terrain depuis le Village de Viroflée jusques au chemin de Paris, fut marqué pour les Gardes du Roy. Le terrain depuis le chemin de Paris jusqu'au dessus de la Montagne de Picardie, qui s'étend dans toute la longueur de l'Aqueduc de Montreuil, fut designé pour les Mousquetaires Gris & Noirs, & le Regiment du Roy. On ordonna de faire des communications d'un poste à l'autre, & de rompre les hayes qui auroient pû incommoder la Cavalerie : ce qui fut executé promptement.

A w

10 *Supplement du Mercure*  
*Deuxième journée.*

Le 18. après midi le Roy se rendit au Camp de Porché-Fontaine , & S. M. après avoir passé à la tête des quatre bataillons de son Regiment, leur fit faire plusieurs évolutions, dont elle donna elle-même les ordres.

Un des quatre bataillons, dont les Officiers & les soldats avoient quitté leurs habits d'ordonnances, pour prendre des surtouts bleus, fut détaché pour entrer dans le Fort, sous les ordres de M. Desclavelles, Lieutenant Colonel du même Regiment, pendant que M. le Chevalier de Pefé commandoit les trois bataillons, campez & destinez à l'attaque du Fort, avec des détachemens de la maison du Roy, sous les ordres de Sa Majesté.

*Troisième journée.*

Le 19. au soir qu'on devoit for-

*de Septembre 1722.* 11

mer le blocus du Fort, le Roy partit de son Château de Versailles sur les quatre heures après midi pour se mettre à la tête de son armée. Sa Majesté étoit accompagnée de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent, de M. le Duc de Chartres, Colonel General de l'Infanterie, de M. le Duc de Bourbon, Surintendant de son éducation, de M. le Duc de Charost, son Gouverneur, & de tous les autres Princes & Seigneurs de sa Cour, qui fut plus nombreuse, & plus éclatante qu'elle ne l'avoit jamais été. M. le Blanc, Ministre de la Guerre, & M. le Chevalier de Pesé sortirent du Camp, où ils avoient tout disposé, & allèrent au devant de Sa Majesté. On ordonna au sieur Daudet, Geographe du Roy, de marcher à la tête pour marquer les chemins. Dès que le Roy fut arrivé sur une petite hauteur qui étoit presqu'au centre de l'armée, le Chevalier de Pesé presenta à Sa

A vj

Majesté le Plan du terrain. Le Roy l'examina long-temps, & avec une grande attention. M. le Chevalier de Pesé luy expliquoit l'arrangement des troupes, & les mouvemens qu'elles alloient faire sur ce terrain.

Aussi-tôt que tout fut prêt d'obéir aux ordres du Roy, Sa Majesté fit tirer un coup de canon qui servit de signal à toute l'armée pour se mettre en marche sur trois colonnes, dans l'instant on vit paroître sur la droite quatre Brigades de Gardes du Corps qui descendirent de la hauteur du village de Viroflée, & qui vinrent fermer le chemin de Paris, & occuper une partie de la prairie. Sur la gauche les Mousquetaires gris descendirent pareillement de la montagne de Picardie. Au milieu on vit sortir d'un petit bois les Mousquetaires Noirs ; deux bataillons du Regiment du Roy descendirent aussi de la montagne de Picardie, &



*de Septembre 1722.* 13

vinrent se placer par détachement entre les Brigades de Cavalerie, qui se mirent en bataille. Un troisième bataillon du Regiment du Roy investit le village de Montreüil, & en se separant en détachement il s'emparoit de tous les passages qui y conduisent le long de la montagne, depuis Viroflée jusqu'à l'arcade de l'Aqueduc de Montreüil. L'ordre & les mouvemens de toutes ces troupes représentoient parfaitement l'investissement d'une place de guerre.

Durant tout le temps qu'on employa à investir le Fort, son artillerie ne cessa point de tirer ; enforte que tout le village de Montreüil étoit couvert d'une épaisse fumée.

L'investissement étant fait à cinq ou six cens toises de la place, le Roy qui étoit à portée de voir les differens mouvemens, visita tous les postes, en commençant par la droite, occupée par les Gardes du

#### 14 *Supplement du Mercure*

Corps qui avoient formé une quatrième colonne dans la marche , & finissant par la gauche au bout de l'Aqueduc de Montreüil où étoient les derniers postes de l'Infanterie. Sa Majesté parut très-contente , & trouva les postes très-bien distribués.

Après le blocus le Roy retourna dans le centre de l'armée , & ordonna aux troupes de s'avancer , & de venir attaquer les premiers postes.

M. le Blanc fut chargé par Sa Majesté de porter ses ordres à deux Brigades de Mousquetaires Noirs qui furent commandez pour aller attaquer deux postes de Cavalerie ennemie qui gardoit les environs de la place ; les Mousquetaires s'étant avancez à la portée du pistolet de cette Cavalerie , le sentinelle cria , *qui vive* , on répondit France , & d'abord après l'attaque commença ; les Mousquetaires & la Cavalerie ennemie mirent le sabre

*de Septembre 1722.* 17

à la main ; la victoire fut balancée, chacun fut poussé & repoussé à son tour ; mais après un combat qui dura quelque temps, les Mousquetaires s'emparèrent du poste des ennemis ; ils en desarmèrent beaucoup, & amenèrent au Roy des prisonniers que S. M. ordonna de garder jusqu'à nouvel ordre. Tandis que la Cavalerie du Roy remportoit cet avantage, son Infanterie n'en restoit pas spectatrice oisive. Un détachement de Grenadiers fut commandé pour aller enlever un poste de 50. hommes que la garnison occupoit dans le Cimetière de la Paroisse de Montreuil. L'attaque fut assez vive, elle se termina par la prise du poste & de l'Officier qui le défendoit avec douze soldats prisonniers qui furent amenez au Roy, desarmez & deshabillez. Cette capture divertit infiniment Sa Majesté, & sa joye redoubla celle des spectateurs.

Après la prise de ces deux pos-

16 *Supplement du Mercure*

res le Roy approcha davantage de la place, & ordonna à sa Cavalerie d'insulter les dehors; les assiegez augmentèrent alors le feu de leur artillerie, & ce spectacle fut très-agreable à Sa Majesté, aussi-bien qu'à l'Infante-Reine qui vit toutes ces évolutions, & toutes ces attaques d'un balcon qui lui avoit été préparé chez le Curé de Montreüil. Le Roy se retira sur les sept heures, & ordonna l'ouverture de la tranchée pour le lendemain Dimanche à six heures du soir.

*Quatrième journée.*

La nuit du 20. au 21. on se disposa à l'ouverture de la tranchée, & on ordonna differens postes de Cavalerie & d'Infanterie pour soutenir les travailleurs; le Roi en fit la visite, & se rendit dans le lieu marqué pour le commencement du travail, où Monsieur le Duc d'Orleans attendoit Sa Majesté. Alors M. de la Voye, qui commandoit les

*de Septembre 1722.* 17

les Ingenieurs, ayant reçu les ordres du Roi, les fit executer à sa troupe; le travail fut prompt, & se sentit de la presence du Roi. Les principaux Ingenieurs qui servent au siege sous M. de la Voyer, sont, M. de Vauban, Capitaine dans le Regiment du Roi, le Chevalier d'Alleman, aussi Capitaine dans le même Regiment, M. de Guillhauman, Lieutenant Colonel reformé, Mrs de Mauleon, de Pondaillan; & de Maillet, tous trois Officiers dans le Regiment du Roi, & Mrs. de Laury, Ingenieur, & Daudet, Geographe de Sa Majesté; il y en a bien d'autres qui meriteroient d'être nommez, mais cela feroit une trop longue liste.

Dès que chacun fut instruit de son emploi, M. de la Voyer se mit à la tête de 600. travailleurs, chargez de pioches, pelles & fascines, qui défilèrent sans bruit, le corps baissé, à la faveur d'un petit clair de lune, qui les guidait, sans

## 18 *Supplément du Mercure*

sans les trop découvrir aux ennemis. A mesure qu'ils arrivoient à la place qui leur étoit consignée, ils se couchoient ventre à terre, se couvrant de leurs fascines qu'ils opposoient au feu des assiegez. Le Roi, témoin de cette manœuvre, en loua les dispositions, & ordonna de commencer la premiere parallele, ce qui s'exécuta avec beaucoup de diligence.

Tandis que la Place, par un feu continuel, s'efforçoit d'empêcher, ou du moins de retarder ce travail, la Garnison fit même des sorties qui furent vigoureusement repoussées. Ensuite Sa Majesté voulut voir le progrès de l'ouvrage qui avoit avancé considérablement, quoiqu'il ne fût commencé que depuis une heure. S. M. passa le long de la premiere parallele, & satisfaite des operations de la premiere nuit du Siege ordonna que l'on cessât de tirer, & se retira dans son Château de Versailles, où M.

*de Septembre 1722. 19*

Le Chevalier de Pesé alla recevoir ses ordres pour le lendemain, ce qu'il a fait pendant tout le temps que le siege a duré.

*Cinquième journée.*

Le détachement qui soutenoit les travailleurs, étoit de 600. hommes, & de deux Compagnies de Grenadiers, sous les ordres de M. de Crèveœur, Mestre de Camp d'Infanterie, commandant le second Bataillon du Regiment du Roi. La tranchée fut ouverte à 150. toises du Fort, par deux boyaux, conduisant à une grande paralelle de 700. toises, qui embrassoit tout le front de l'attaque.

La nuit du 21. au 22. le Roi se rendit à son Camp, accompagné de Mademoiselle de Charolois & de la Marquise de Maillebois, vêtues en Amazones, & d'une Cour toujours très-brillante & très-nombreuse.

Tel étoit l'ordre prescrit du travail de cette nuit. *On débouchera*

20 *Supplément du Mercure*  
*sur les capitales des deux bastions*  
*& de la demi lune ; les boyaux*  
*marquez sur le Plan & à leurs ex-*  
*trémitez ; on se retournera à droit*  
*& à gauche sur environ vingt toi-*  
*ses , pour commencer à former la*  
*seconde paralelle.*

Dès que le Roi eut mis pied à terre, le Chevalier de Pesé, qui avoit été au devant de Sa Majesté, la conduisit à l'ouverture de la tranchée, qui fut relevée par M. Dartigalouë, Mestre de Camp d'Infanterie, & commandant le troisième Bataillon du Regiment du Roi, à la tête de 500. hommes, de deux Compagnies de Grenadiers & de 500. travailleurs. Le Roi entra dans la premiere paralelle, où 500. Soldats étoient déjà postez, à couvert du feu de la Place, & prêts à soutenir les travailleurs, qui ouvrirent trois boyaux sur les capitales des bastions du Roi, de la Reine, & de la demi-lune d'Orleans, & on s'étendit à



*de Septembre 1722.* 21

droit & à gauche pour former une seconde parallele. Après la visite de la premiere parallele le Roi s'arrêta vis-à-vis le milieu de la Place, & monta sur la hauteur de la 1<sup>re</sup>. parallele pour faire quelque observation. Le Duc de Charost, Gouverneur de Sa Majesté, le Duc de Villeroi, Capitaine de ses Gardes, & le Chevalier de Pesé, la soutenoient pendant ces observations.

M. des Clavelles, Gouverneur de la Place, ayant apperçu Sa Majesté sur cette hauteur, fit une sortie d'un Officier avec un tambour battant sa caisse, le Roi ordonna à un Officier de son Regiment d'aller les reconnoître, & de sçavoir ce qu'ils vouloient. Cet Officier de retour rapporta à Sa Majesté, que le Gouverneur de la Place, lui envoyoit demander si elle n'avoit rien à lui prescrire avant les hostilités de cette nuit. Le Roi lui fit dire qu'il ne vouloit que la prise de la Place. A cette réponse le Gou-

## 22 *Supplément du Mercure*

verneur marqua par le bruit de son artillerie, qu'il étoit résolu de se bien défendre. Alors M. de la Voye traça les communications pour arriver à la seconde parallèle. M. de Vauban le secondoit du côté gauche de la tranchée. On vit dans un instant la trace de la seconde parallèle, & de ses communications formées par près de six cents travailleurs couchés à terre, & couverts de fascines.

Le Roi, après les avoir vus défilier & poster, se retira sur un cavalier qu'on lui avoit préparé, avec les Dames en Amazones & toute sa Cour. Le travail commença avec autant d'ardeur que la première nuit, malgré trois sorties que firent en même temps les assiégés, l'une par le côté droit, l'autre par le côté gauche, & la dernière par le milieu de la Place ; les deux premières qui n'étoient que de 50. hommes chacune, furent aisément repoussées ; mais la troi-

*de Septembre 1722.* 23

sième, qui étoit de deux Compagnies de Grenadiers, s'avança jusqu'au centre de la place d'armes, & les assiegez commençoient à combler les travaux, lorsque plusieurs piquets, soutenus de cinquante Gardes du Corps, les repoussèrent jusques dans le chemin couvert. On fut obligé de se retirer à cause du grand feu de l'artillerie de la Place. Le bruit du canon fit tellement cabrer le cheval d'un Sous-Brigadier des Gardes du Corps, qu'il fut jetté par terre; cette chute fut si dangereuse, qu'on crut qu'il en mourroit, ou seroit du moins estropié; mais M. de la Peronie, premier Chirurgien du Roi, ayant visité le blessé, sur le champ de bataille, ne lui trouva point de blessure considerable. Le Roi fut fort touché de cet accident, & n'en fut bien remis, que lorsqu'il scût qu'on avoit emporté cet Officier dans une chaise à porteur, & que sa chute n'auroit point

## 24 *Supplément du Mercure*

de suite funeste. Sa Majesté lui accordé une pension de 300 liv. Cependant le combat continuoit, & occupoit infiniment Sa Majesté, qui de son cavalier, où Monsieur le Duc d'Orleans s'étoit rendu dès le commencement des operations, donnoit à son armée les ordres, qui étoient portez par M. le Blanc.

Aussi tôt que les assiegez eurent été repoussez, le Roi alla visiter le champ de bataille, où il trouva un grand nombre de Soldats, les uns contrefaisant les morts, les autres les blesez. Dans ce moment les assiegez firent une quatrième sortie par la gauche de la Place, pour enlever leurs morts & leurs blesez, qui en augmenta encore le nombre.

Après toutes ces sorties, dont les mouvemens furent varieez pour divertir davantage le Roi, & lui presenter des images différentes de ces sortes de combats, Sa Majesté alla voir l'ouvrage des travailleurs, & trouva la seconde parallèle presque

de Septembre 1722. 25

que toute formée ; le Roi leur fit distribuer une cinquantaine de loüis , pour encourager leur zele & les récompenser , & ensuite monta à cheval , & s'en retourna au Château accompagné de toute la Cour.

*Sixième journée.*

La nuit du 22. au 23. Voici quel étoit le projet des operations. *On achevera entierement de former la seconde paralelle , & on débouchera des sappes sur les trois capitales , pour cheminer aux angles saillans du chemin couvert. On commencera aussi à travailler cette nuit aux batteries destinées à ruiner les défenses.*

M. de Cadeville , Mestre de Camp , commandant le quatrième Bataillon du Regiment du Roi , à la tête de 500. hommes , de quatre Compagnies de Grenadiers , & de 500. travailleurs , releva la tranchée ; on perfectionna les travaux,

B

26 *Supplément du Mercure*

& on commença à dresser des batteries de canon.

Le Roi se rendit à l'ouverture de la tranchée , accompagné du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Grand Prieur , & de toute sa Cour. Sa Majesté parcourut à pied la premiere & la seconde paralelle , suivie de M. le Chevalier de Pesé , & visita aussi les batteries commencées , au nombre de huit. Ensuite Sa Majesté se rendit dans le lieu marqué pour commencer la sape , & y resta très-long-temps. M. de la Voÿe , à la tête des sapeurs , expliqua au Roi cette sorte d'operation , aussi-bien que l'usage des gabions & des mantelets. Pendant que l'on commençoit la sape , l'artillerie de la Place ne discontinuoit point ; M. de Ressous , Lieutenant General , la commandoit , & M. le Semelier le secondoit. Après une demie-heure de travail à la sape , le Roi donna dix louis d'or aux

*de Septembre 1722.* 27

sapeurs , & un loüis d'or en particulier au nommé S. Jean, de Bagnols en Languedoc. Soldat dans le Regiment du Roi , qui eut l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par M. le Chevalier de Pesé, comme un des plus excellens Charpentiers qu'il y eut dans les Troupes.

Le Roi retourna ensuite à la queue de la tranchée , pour voir porter la fascine à la Cavalerie , composée de cent Gardes du Corps , & de cent cinquante Mousquetaires ; après cette manœuvre , qui plût beaucoup à Sa Majesté , elle alla se placer sur son cavalier , & y fit monter Mademoiselle de Charolois , Mademoiselle de la Rochefur-Yon , & quelques Dames de la Cour. Dès que M. des Clavelles, Gouverneur de la Place , aperçût le Roi sur son cavalier , il fit faire trois vigoureuses sorties , pour interrompre l'ouvrage des sapeurs , qui furent foudroyez en même temps par le canon & les

B ij

## 28 *Supplément du Mercure*

bombes des assiegez. M. le Chevalier d'Harcourt , qui a toujours accompagné les Ingenieurs depuis le commencement du siege , éteignit une bombe qui tomba près de lui , & l'apporta au Roi. Les assiegeans firent des prisonniers pendant les sorties , qui furent amenez à Sa Majesté. Mais les assiegez firent ensuite une autre sortie , dans laquelle ils firent plusieurs prisonniers , les Grenadiers qui avoient marché pour les repousser , ayant été pris en flanc par 50. Grenadiers du Fort , qui étoient couchés sur le ventre au bas du glacis.

M. le Blanc eut ce jour-là une atteinte de goutte , qui ne lui permit pas de remplir auprès du Roi ses fonctions ordinaires.

### *Septième journée.*

La nuit du 23. au 24. projet du travail. *On poussera la sape jusques à vingt toises des angles saill.*



*de Septembre 1722. 29*

*ans du chemin couvert , & on  
commencera à former la troisieme  
parallele , depuis la capitale du  
bastion du Roi , jusques à celle du  
bastion de la Reine.*

M. de Crevecœur releva la tranchée avec 500. hommes , quatre Compagnies de Grenadiers , & 320. travailleurs. Le Roi arriva au Camp , accompagné du Duc de Chartres , du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , de Mademoiselle de Charolois , de la Marquise de Maillebois , habillées en Amazones , & du Duc de Charost , Gouverneur de Sa Majesté , qui fut conduite par M. le Chevalier de Pesé , de la première & seconde parallele jusqu'à la première batterie. Là le Roi observa la manœuvre du canon , & le fit tirer devant lui ; M. de la Voye fit remarquer à Sa Majesté un ouvrage nouveau , que les assiegez avoient fait durant la nuit précédente , à 20. toises du chemin couvert , sur

B iij

la Capitale du bastion du Roi. C'étoit une lunette avec une fleche. On en expliqua l'usage à Sa Majesté, qui de-là parcourut toutes les autres bateries, & fit tirer huit ou dix coups à chacune. Le Roi ordonna à M. Dodart, son premier Medecin, de mettre le feu à un canon, ce qu'il executa aussitôt, charmé de contribuer au plaisir de Sa Majesté, qui visita ensuite l'ouvrage que les sapeurs avoient fait pendant la nuit, & se rendit de-là dans l'endroit marqué pour la troisième paralelle, qui fut commencée en sa presence, sous les ordres de M. de la Voye, secondé par M. de Guilhaumand. On fit mettre des pots-en-tête à deux ou trois sapeurs, pour ne rien laisser échaper de tout ce qui pouvoit instruire le Roi des usages de la guerre. Dès que la troisième paralelle fut tracée, le Roi se rendit à une baterie de mortier, où il examina avec pene-

*de Septembre 1722.* 31

tration tout l'appareil & les instrumens de ces bateries, leur construction, la maniere de charger un mortier, de le tirer, l'effet de la bombe, & autres détails de cette espece d'artillerie. Toutes ces bateries tirerent dès ce soir-là.

Pendant cet examen il se fit une sortie des plus nombreuses; le Roi donna ses ordres avec tant de jugement & de connoissance, que ses troupes, suivant ses commandemens, envelopperent les assiegez, & le champ de bataille parut bien-tôt couvert de morts & de blesez.

Le Duc d'Epernon, & le Marquis de la Sufe, Grand-Marchal des Logis de la Maison du Roi, se signalerent dans ce combat; & malgré leur jeunesse ils firent un prisonnier qu'ils amenèrent au Roi avec un fusil d'un mort de leur façon. Cette capture réjouït fort Sa Majesté.

Ensuite le Roi voulant faire en-

B. iijj

lever les morts & les bleſſez, envoya propoſer une ſuſpenſion d'armes au Gouverneur de la Place, qui en convint. Auſſi-tôt parurent des civieres, conduites par le Sieur Daudet, qui avoit été chargé de les amener ; on enleva les morts & les bleſſez ; & comme le nombre des civieres ne ſuffiſoit pas, les Soldats les emportoient en cent poſtures différentes, & repreſentoient naïvement, & au vrai, ce qui ſe fait dans ces ſortes d'occurrences. Le Roi fit diſtribuer par M. le Chevalier de Peſé quelques loüis aux morts & aux bleſſez, qui ne manquerent pas de les boire pendant le convoi. On entendit derrière Sa Majeſté une voix plaintive, le Roi ſe retourna, & vit un Soldat mourant, Sa Majeſté ordonna à M. Flandrio de Montblan, Chirurgien Major de ſes Camps & Armées, d'avoir ſoin de ce bleſſé, & de lui tirer du ſang, ce qui fut copié exactement au coup de

de Septembre 1722. 33

l'ancette près. Le Roy finit ses travaux ce jour-là par quelques momens de repos qu'il goûta dans la tranchée, où Sa Majesté fit collation, & ensuite retourna à Versailles.

### *Huitième journée.*

Projet de la nuit du 24. au 25.  
*On poussera des sapes sur les trois capitales qui iront droit aux angles du chemin couvert sur environ trois toises de longueur, & à leurs extrémités on se retournera à droite, & à gauche pour faire des places d'armes, où on établira des cavaliers pour plonger dans le chemin couvert.*

Le Roy s'étant rendu auprès de son Cavalier resta à cheval pour observer l'état du Siege, & vit quatre nouvelles batteries que l'on avoit construites.

La tranchée fut relevée par un détachement du Regiment du Roi; on perfectionna les sapes, & on en

B. w

### 34 *Supplement du Mercure*

ouvrit deux nouvelles pour couper aux assiegez la communication du chemin couvert avec la lunette qu'ils avoient élevé la veille sur la capitale du bastion du Roy.

Ils étoient en si grand nombre qu'il étoit difficile de les en chasser. Lorsque cette double sape fut un peu avancée, une Compagnie de Grenadiers attaqua les ennemis, qui se défendirent par un feu continu sur nos troupes qui riposoient par un déluge de Grenades. Les assiegez non contents de cela, se doutant bien que la supériorité de nos troupes leur emporteroit cette lunette qu'ils avoient fait miner, ils l'abandonnerent pour nous attirer. M. de la Voye qui pénétra leur artifice, avertit nos troupes de combattre les ennemis qui occupoient la lunette sans y entrer. Les assiegez étant chassés, M. de la Voye alla seul visiter lui-même la lunette, & découvrit une méche qui brûloit fort vite. A peine eut-

il le temps de se retirer, & de dire à nos soldats de reculer, & de se coucher par terre, qu'aussi-tôt la mine sauta avec un grand bruit, & une fumée très-épaisse; elle enleva l'angle & la moitié des faces de cet ouvrage. Le Roy alla voir l'effet de la mine avec Mademoiselle de Charolois, & la Marquise de Maillebois, & quelques autres qui le suivirent. M. le Chevalier de Pesé presenta à Sa Majesté M. de la Fosse, Capitaine des Mineurs, & les Mineurs furent recompensez de leur travail par les liberalitez du Roy. Nos soldats s'emparerent de la lunette, & s'y fortifierent. On fit une suspension d'armes pour donner le temps au Roy d'examiner le terrain où on vouloit établir un-Cavalier pour battre dans la place d'armes du chemin couvert. Sa Majesté alla ensuite sur la droite voir la piece de canon de 24. qu'elle fit tirer, & après avoir chargé M. de Reffons de distribuer dix







Dès qu'il paroît au Camp , quel go !  
Sa vûë est pour nous du coco ,  
Lon lan la derirette ,  
Qui d'abord nous ragaillardit ,  
Lon lan la deriry.



Il ordonne en vieux Commandant',  
On diroit qu'il a cinquante ans ,  
Lon lan la derirette ,  
Quand on ne voit que son esprit ,  
Lon lan la deriry.



Dans la tranchée il mange & boit ,  
Avec tout autant de sens froid ,  
Lon lan la derirette ,  
Qu'un gros Abbé dans son logis ,  
Lon lan la deriry.



Quoique sujet à contrôler ,  
Sur lui nous ne pouvons gloser ,  
Lon lan la derirette ,  
Pas même quand nous sommes gris ,  
Lon lan la deriry.

*Neuvième journée.*

Projet de la nuit du 25. au 26.  
*On se logera sur les angles du chemin couvert, soit par la sappe ou de vive force.*

Le Roy étant arrivé au Camp devant le Fort, s'arrêta vers le milieu de la deuxième parallèle, pour mieux observer ce qu'on alloit faire sur la capitale du principal bastion. Le Chevalier de Pesé qui avoit accompagné S. M. jusqu'à cet endroit, s'absenta pendant quelques momens pour donner ses ordres, & disposer ses troupes au combat.

Les ennemis s'étant apperçus qu'on n'avoit point achevé de continuer les deux boyaux, ou communication qui devoient se joindre dans la gorge de la lunette qu'on leur avoit prise le jour précédent, quoique M. de la Voye eût donné ses ordres pour ce travail, firent une sortie très-à-propos avec deux

*de Septembre 1722.* 39

Compagnies de Grenadiers, & à la faveur d'un épaulement que M. de la Motte, Ingenieur en Chef de la place avoit fait faire très-judicieusement, ils entrèrent dans la gorge de la lunette, en chasserent nos troupes, renverserent nos ouvrages, & mirent le feu à nos gabions. Alors nos soldats qui étoient dans la troisième parallèle en sortirent avec beaucoup d'ardeur, commandés par M. de la Voyer, chasserent les assiegez, éteignirent le feu de nos gabions, rétablirent nos ouvrages, fermerent entièrement la gorge de la lunette, s'y retrancherent, & monterent enfin sur le chemin couvert, à la faveur d'un boyau qu'ils formerent sur le glacis, vis-à-vis l'angle flanqué du bastion du Roy; ils établirent aussitôt leur logement, tant sur la droite que sur la gauche, à la faveur des gabions que portoient les travailleurs, soutenus par deux Compagnies de Grenadiers qui faisoient

un feu continuel , & accabloient de grenades les assiegez qui étoient dans le chemin couvert , & qui firent de nouveaux efforts pour détruire nôtre logement , ce qui ne leur réüssit pas. Toute cette attaque, qui dura près d'une heure avec un feu prodigieux , fut bien conduite , & comparée par les connoisseurs aux attaques des Sieges du Quesnoy , & de Fribourg. Le Roy y prit beaucoup de plaisir , & se retira ensuite sur son cavalier pour voir les autres sorties qu'on devoit faire.

Après nôtre logement fait les ennemis firent un dernier effort , & vinrent en si grand nombre qu'ils renverserent quelques-uns de nos gabions , & chasserent nos travailleurs de l'extrêmité de la troisième parallèle , on ne leur donna pas le temps de la combler , ils furent promptement repoussez , & ce qu'ils avoient détruit fut rétabli.

Une autre troupe des assiegez

*de Septembre 1722.* 4<sup>r</sup>

éroyant que nôtre grosse batterie n'étoit pas assez défendue, s'avisa de la venir attaquer pour la surprendre & l'enclouer. Ils y arrivèrent avec beaucoup de précipitation; mais dans le moment se voyant environnez de toutes parts par nôtre Cavalerie, & nôtre Infanterie, ils n'eurent le temps que de mettre le clou dans la lumiere de nôtre grosse piece de 24. & se retirerent au plus vîte en essuyant le feu de toutes nos troupes, qui en firent rester un grand nombre sur la place.

Le Roy ordonna à M. de la Serre, Aide-Major de son Regiment, d'aller faire décroüer, s'il étoit possible, cette piece de canon, ce qui fut fort aisé; car les assiegez n'avoient pas eu le temps d'enfoncer le clou. On le porta à S. M. qui voulut aller voir de ces propres yeux ce que c'étoit que d'enclouer un canon. Après se l'être fait expliquer, il fit tirer cette même piece, échapée aux mauvaises inten-

42 *Supplement du Mercure*  
tions des ennemis, aussi bien qu'une grande quantité de bombes ; avant que d'aller voir l'ouvrage que nos troupes avoient fait pendant tout le combat , & les logemens qu'elles avoient établis sur le chemin couvert. M. de la Voye expliqua au Roy de quelle maniere cet ouvrage s'étoit fait , après quoi S. M. se retira.

*Dixième journée.*

Projet de la nuit du 26. au 27.  
*On commencera à travailler aux batteries sur le chemin couvert, tant de canons que de pierriers & mortiers; on fera la descente du chemin-couvert, & on se logera dans les places d'armes.*

La Cour fut encore plus nombreuse au Camp , ce jour-là qu'à l'ordinaire, l'Infante-Reine s'étant rendu sur son balcon, accompagnée de Madame la Duchesse de Vantadour , de Madame la Princesse de Soubise , & d'autres Dames de la Cour.

*de Septembre 1722.* 43

Le Roy partit de Versailles à 4. heures , accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans , du Comte de Charolois , du Prince de Conti, du Duc de Charosts, son Gouverneur , &c. commença par visiter la troisième parallèle pour lui faire voir l'ouvrage que ses troupes avoient fait la nuit précédente , aussi bien que deux Cavaliers élevez pour tirer dans le chemin couvert , & placez sur la droite & la gauche de la capitale de la demi-lune d'Orleans , & qui formoient avec leurs boyaux un ouvrage qu'on nomme *Ygres*. On expliqua à Sa Majesté comment se devoit faire ce jour-là l'attaque du chemin-couvert ; ensuite le Roy alla se placer sur son cavalier. L'attaque du chemin-couvert commença par les Grenadiers , on ne tarda pas à s'y loger ; l'ennemi qui avoit miné les deux angles saillans du bastion du Roy , & de la demi-lune d'Orleans esperoit tromper la

#### 44 *Supplement du Mercure*

vigilance de M. de la Voyer, & se trompa lui-même, car on fit un puits pour éventer la mine faite au bastion du Roy, ce qui en diminua beaucoup l'effet; celle de la demi-lune d'Orleans nous fut plus funeste, il y eut trois ou quatre soldats du Regiment du Roy qui ne se retirèrent pas assez tôt, & qui sauterent en l'air, cela excita fort la compassion des spectateurs qui se tourna en risée quand on scût que les soldats enlevez par la mine n'étoient que de carton.

Cependant deux Compagnies de Grenadiers s'établirent le long des palissades depuis le bastion du Roy jusqu'à celui de la Reine.

Le Roy alla voir de près l'effet des mines, & voulut voir aussi de près une seconde attaque du chemin couvert, ce qui fut executé avec une vivacité & une justesse, dont Sa Majesté fut très-contente.

Dans le temps que le Roy étoit sur son cavalier on lui amena une



*de Septembre 1722. 45*

Femme qui avoit servi d'espion aux ennemis, elle joua si bien son rôle que son recit amusa fort S. M.

*Onzième journée.*

Projet de la nuit du 27. au 28.  
*On fera la descente du fossé.* Le spectacle fut très-brillant ce jour-là, non-seulement par l'exécution des projets concertez, mais encore par le concours extraordinaire de monde que la curiosité y avoit attiré. Tous les bons Bourgeois de Paris avoient profité du loisir du Dimanche pour venir admirer ce que la plupart ne comprenoient pas. Toute la campagne étoit couverte de Cavaliers, de piétons, d'amphitheatres, & de voitures de toutes sortes d'especes.

On attendoit ce jour-là un convoi dans la place, & l'armée du Roy en étoit instruite; on avoit fait occuper par des détachemens de Cavalerie tous les défilez du bois qui est sur la hauteur de la

montagne de Picardie; ces troupes attendoient le signal pour charger le convoi qui passa le bois conduit par une escorte considerable; dès qu'il parut dans la plaine nôtre Infanterie au nombre de quatre Compagnies de Grenadiers qui étoit en embuscade, ferma tous les passages du bois, & la Cavalerie composée de Mousquetaires & Gardes du Roy, fondit sur l'escorte avec tant de rapidité & d'action que le combat sembla veritable; on prit des chariots du convoi, & le reste malgré la valeur & la prudence des assiegeans entra dans la place qui avoit, comme on peut croire, très-grand besoin de ce secours.

Pendant le combat on surprit dans la place un de nos espions qui fut aussi-tôt pendu sur l'angle flanqué du bastion du Roy; (on se doute bien que l'espion étoit d'officier.)

Après le combat le Roy alla visiter le chemin-couvert de la place

*de Septembre 1722.* 47

où nous étions logez , & où nous avons placé six de nos batteries ; ensuite Sa Majesté se retira derrière la seconde parallèle pour voir faire la descente du fossé. Pendant ce combat les assiegez firent jouer une mine qu'ils avoient faite au chemin-couvert , vis-à-vis la face droite de la demi-lune d'Orleans sous une de nos batteries , composée de deux pieces de quatre livres ; l'effet en fut très-vif. Les affuts & les rouës furent brisez en morceaux , les canons même furent jetez à plus de trente pas de la mine. M. de la Fosse , Lieutenant des Mineurs qui avoit fait cette mine en fut fort loué. Le Roy en vit les débris , & de-là alla visiter le logement fait par nos troupes au chemin-couvert du côté du bastion de la Reine. On amena à Sa Majesté un déserteur de la place qu'elle questionna avec beaucoup de discernement & de capacité , sur la situation de la place , le nombre

#### 48 *Supplement du Mercure*

de troupes qui restoient pour la défense, ses vivres & ses munitions, sur la conduite du Gouverneur, & la capacité des Ingenieurs. Le Roy charmé des réponses de ce Soldat, lui demanda, s'il vouloit prendre parti dans ses troupes; il répondit à cette demande encore mieux qu'aux premieres, & reçut du Roy quelques Loüis d'or pour son enrôlement. Pendant qu'on travailloit à reparer le dégât de la mine, une de nos bombes tomba sur le clocher de l'Eglise de la place, & cet édifice fut bien-tôt consumé, attendu qu'il étoit bâti de la même matiere qui sert aux Châteaux de l'Opera.

Les assiegez voyant qu'on travailloit fortement à la descente du fossé, mirent tout autour de leurs remparts des pots à feu, & des toures gaudronnées pour découvrir ce que nous faisons dans le chemin couvert. Cette illumination finit parfaitement bien les opérations de  
cette

*de Septembre 1722. 49*  
cette journée qui fut des plus variées, & des plus amusantes.

*Douzième journée.*

Projet de la nuit du Lundy 28.  
au 29. *On tâchera d'attacher le mineur à la face gauche de la demi-lune d'Orleans.*

Le Roy se rendit à la fin du jour sur son cavalier, accompagné de Mademoiselle de Charolois, & de quelques Dames habillées en Amazones, & suivi de M. le Blanc, qui empressé de remplir son devoir auprès de Sa Majesté, oublia qu'il n'étoit pas trop bien guéri de la goutte qui l'avoit attaqué trois jours auparavant.

Dès que le Roy l'eut ordonné on fit la descente du fossé devant la face droite de la demi-lune d'Orleans. On perfectionna les sapes couvertes, la gallerie du fossé, & on construisit avec une très-grande diligence une traverse à l'épreuve du canon, qui facilita le passage

C

50 *Supplement du Mercure*  
du même fossé , & permit d'attacher le mineur. La mine fut promptement achevée , on fit retirer nos troupes ; & les assiégez s'étant aperçûs du peril qui les menaçoit , évacuèrent la demi-lune , & en retirèrent leur artillerie. La mine sauta aussi-tôt , & laissa voir une brèche considérable, dès que la fumée fut dissipée. M. de la Voye, à la tête de tous les travailleurs , monta sur la demi-lune , & s'y retrancha. M. de Guillauman , Ingenieur , & M. Dussoir , Capitaine reformé au Regiment de Vendôme se distinguèrent fort pour leur capacité , & leur activité dans cet ouvrage. M. le Duc d'Epéron , & M. le Marquis de Cany , malgré leur grande jeunesse , & la délicatesse de leur temperamment , apporterent sur la demi-lune plusieurs fascines qu'ils prenoient dans un endroit assez éloigné.

Quand le retranchement fut achevé , M. le Chevalier de Pesé ,

*de Septembre 1722.* 51

qui s'étoit trouvé par tout , alla avertir le Roy du succès de la mine. Sa Majesté voulut en être le témoin , & s'y rendit en passant par les retranchemens que l'on avoit faits dans les places d'armes du chemin-couvert , pour voir la descente du fossé , & le mineur attaché à la face droite du bastion du Roy.

Sa Majesté après s'être fait expliquer tout ce qui concernoit cette opération , alla voir les triples palissades que les assiegez avoient plantées dans le chemin couvert pour retarder les travaux ; & étant descendu dans le fossé , vis-à-vis le milieu de la face gauche de son bastion, Sa Majesté vit travailler le mineur après s'être couvert d'un mantelet. Delà elle alla voir tirer la piece de 24. & un artificier tira un peu après quelques douzaines de fusées volantes qui firent un très-bel effet. M. de la Fosse qui faisoit la mine , & qui avoit fait les précédentes fut très-gracié sur ses talens , aussi

C ij

52 *Supplement du Mercure*  
bien que M. de Laury , Ingenieur  
très-entendu , & très-experimenté,  
qui sert depuis trente années dans  
les troupes du Roy.

*Treizième journée.*

Projet de la nuit du 29. au 30.  
*On fera jouer la mine de la demi-  
lune qu'on emportera d'assaut , &  
on s'y logera.*

Le Roy en arrivant au Camp  
de Porché-Fontaine , se rendit d'a-  
bord devant la face droite de son  
bastion , & vit la brèche que le ca-  
non y avoit faite ; Sa Majesté ad-  
mira la diligence & la précaution  
des assiegez , qui pendant la nuit  
avoient herissé toute cette brèche  
de palissade pour s'opposer à l'as-  
saut. M. le Chevalier de Pesé &  
M. de la Voye expliquèrent au Roi  
l'usage de ces palissades , & com-  
ment on devoit s'y prendre pour  
détruire cet ouvrage. Alors Sa Ma-  
jesté envoya un tambour deman-  
der au Gouverneur de la place, s'il



*de Septembre 1722.* 53

ne vouloit pas capituler, le Gouverneur répondit au Roy, qu'il se trouvoit si honoré de combattre contre Sa Majesté, & de l'avoir pour témoin de sa conduite, qu'il s'efforceroit de meriter son approbation en faisant son devoir, & en défendant jusqu'à l'extrémité la place qui lui étoit confiée. Aussitôt l'attaque commença ; le Roy se rendit dans le chemin couvert au milieu de la face gauche de son bastion, & vit de quelle maniere les assiegez chasserent le mineur, en jettant des pots à feu & des tourtes gaudronnées sur les gabions, fascines & planches qui couvroient le passage du fossé. Mais le Canon ayant ruiné les palissades des assiegez sur le bastion du Roy, & augmenté considérablement la brèche, deux Compagnies de Grenadiers monterent à l'assaut, chasserent les ennemis, & s'emparerent du bastion du Roy jusqu'à la gorge, où les assiegez s'étoient retran-

C iiij

54 *Supplement du Mercure*  
chez. M. de la Voyer fit d'abord  
travailler à un retranchement.

Dans le même temps que l'assaut  
se livroit au bastion du Roy , on  
faisoit aussi une attaque sur la face  
gauche du bastion de la Reine , où  
la brèche étoit considérable. Les  
assiégez l'avoient fermée pendant  
la nuit avec des chevaux de frise ,  
& les assiégeans s'occupoient cou-  
rageusement à les arracher , lors-  
qu'ils apperçurent les signaux d'u-  
ne capitulation.

Le Gouverneur de la place après  
avoir fait tout ce que la valeur &  
l'art militaire peuvent tenter pour  
la défense des Villes , voyant qu'il  
ne pouvoit plus résister que témé-  
rairement aux armes du Roy , fit  
déployer un drapeau blanc sur la  
courtine ; & ayant fait battre la  
casse pour demander une capitula-  
tion, députa vers Sa Majesté M. de la  
Motte , Lieutenant de Roy , & In-  
genieur de la place qui proposa les  
articles suivans au Roy , qui s'étoit

de Septembre 1722. 53

rendu par la breche sur son bastion , où il s'étoit assis sur une fascine.

*Capitulation proposée au Roi Très-Chrétien , par M. des Clavelles de Schaumouze , Gouverneur du Fort de Montreuil.*

1. Il sera accordé trois jours de suspension d'armes ; & si dans ce terme la place n'est pas secourüe , elle sera remise au pouvoir de Sa Majesté Très-Chrétienne.

*Répondu.* La Garnison évacuëra la Place dès demain 30. & remettra dès aujourd'hui une porte aux Troupes du Roi.

2. La Garnison sortira par la breche , tambour battant , meche allumée , drapeaux déployez , pour être conduite à Meudon par le plus court chemin. *Accordé.*

3. Chaque Soldat pourra emporter une livre de poudre , & des balles à proportion. *Répondu.* Cha-

C iiij

que Soldat remportera six coups à tirer seulement.

4. Il sera accordé à la Garnison quatre pieces de canon & deux mortiers , avec douze coups à tirer pour chaque piece , & les équipages necessaires pour les conduire à Meudon , seront fournis aux dépens des assiegeans. *Accordé* deux pieces de canon de six livres & un mortier de huit pouces avec six coups à tirer ; le tout sera conduit à Meudon aux dépens des assiegez.

5. Il sera aussi fourni aux dépens des assiegeans six chariots couverts, qui ne pourront être visités , sous quelque prétexte que ce soit. *Accordé* deux chariots aux dépens des assiegez.

6. Le Trésorier, le Munitionnaire , ni aucun Officier de la Garnison , ne pourront être retenus pour seureté des dettes qu'elle peut avoir contractées, ni sous aucun prétexte. *Répondu.* Il sera laissé par

*de Septembre 1722.* 57

les assiegez un Commissaire pour ôtage des dettes jusqu'à leur entier payement.

7. Les particuliers établis dans le Fort, auront la liberté d'y<sup>r</sup> rester ou de se retirer avec leurs effets. *Accordé*, à condition qu'ils seront tenus d'opter dans huit jours.

8. Les malades & blessez qu'on est obligé de laisser dans le Fort, feront pansez aux dépens de Sa Majesté Très - Chrétienne ; & lorsqu'ils seront guéris , renvoyez à Meudon. *Accordé*.

9. Il sera accordé une escorte à la Garnison , pour empêcher qu'elle ne soit inquiétée dans sa marche jusqu'à Meudon: *Accordé*.

Fait & arrêté aux conditions prescrites par Sa Majesté au Camp devant Montreüil le 29. Septembre 1722.

D'abord que le Roi eut signé la capitulation , il s'avança sur le haut du parapet , dans l'angle de l'épaule de son bastion , & parla assez

C v

58 *Supplément du Mercure*

long-temps avec M. des Clavelles, Gouverneur de la Place, qui étoit sur la courtine; & là Sa Majesté le fit Grand Cordon de l'Ordre Militaire de S. Louis. Ensuite elle alla voir la breche du bastion de la Reine, & les deux chevaux de frise qui la fermoient, & finit cette journée par la prise de possession de la porte de la Place convenüe par la capitulation, où le Roi fit marcher devant lui une Compagnie de son Regiment, & fut lui-même la poster à la porte du Fort, avec ordre de ne laisser sortir personne de la Place.

*Quatorzième journée.*

Le Mercredi 30. Septembre le Roi accompagné de toute sa Cour, s'étant rendu devant la Place pour en voir sortir la Garnison, trouva son Regiment rangé en haye qui entouroit le Fort, & l'évacuation s'en fit dans l'ordre suivant.

Une Brigade de Gardes du

*de Septembre 1722.* 59

Corps , faisant partie de l'escorte accordée , précédait , le sabre à la main , une Compagnie des assiegez , qui marchaient tambour battant , meche allumée , avec des haut-bois jouans une marche étrangere , qui plût fort à Sa Majesté. Ensuite paroissoient les Officiers d'Artillerie , avec leurs Canoniers portans leurs meches allumées. M. de Beaufort , Capitaine de Chariots d'Artillerie , qui avoit fait la fonction de Tresorier pendant le siege , marchait à la tête de ses Chariots avec son Garde de parc , conduisant deux canons de quatre livres & trois mortiers de huit pouces , suivis de deux chariots couverts , entourez d'un grand nombre de Soldats de la Garnison , contrefaisans tous les blessez & estropiez si naturellement , que le Roi en fut fort réjoui , & leur donna des marques de sa liberalité. Après les Chariots le reste des Grenadiers défila par quatre avec leur

Cvj

60 *Supplément du Mercure*

Capitaine & les autres Officiers. M. des Clavelles , Gouverneur de la Place , venoit ensuite à cheval , paré du grand Cordon rouge , dont Sa Majesté l'avoit honoré ; M. de la Mothe , Ingenieur en chef de la Place , l'accompagnoit aussi à cheval , ils étoient suivis par M. Dussoir, M. le Moine, & M. Gautier, tous trois Ingenieurs. Le drapeau blanc avec des hauts-bois précédoit les débris de huit ou dix Compagnies des assiegez , avec un air aussi triste que les précédents, & le reste de l'escorte, composée de Gardes du Corps , fermoit cette pompe guerrière, le sabre à la main, avec leurs timbales & leurs trompettes.

Le Roi après l'évacuation voulut voir tirer à boulet la piece de 24 pour connoître l'effet des boulets. On tira trois fois cette piece sur l'angle flanqué du bastion de la Reine ; on tira en même temps trois autres boulets de qua-



*de Septembre 1722.* 61

tre livres, qui firent une brèche assez grande. Les gros boulets entrèrent quinze pieds dans la terre, & les petits six pieds. On en rendit compte au Roi, qui en s'en retournant à Versailles, fut regalé par M. le Chevalier de Pesé, d'un spectacle nouveau. Deux Compagnies de Grenadiers, s'étant rangées en haye, tirèrent en même temps leurs fusils, dont les bales se croisant en l'air, & en se changeant en étoiles, formerent aux yeux de Sa Majesté un ciel des plus brillans. C'est une invention d'un Artificier étranger, qui eut l'honneur d'être applaudi par le Roi, à qui on fit voir aussi l'effet des boulets rouges, en ayant fait rougir plusieurs dans le feu, prêts à les mettre dans le canon.

S. M. a été très-satisfaite de son Regiment pendant ce siege. Presque tous les Officiers se font trouvez Ingenieurs ; l'Etat Major a fait observer une si belle discipline, &

62 *Supplément du Mercure*

les Soldats s'y sont soumis avec tant de zele , qu'ils ont fait en très-peu de temps l'ouvrage de dix mille hommes.

*Derniere journée du 2 Octobre.*

M. le Chevalier de Pesé, toujours attentif à procurer au Roi tous les plaisirs qui dépendent de lui , voulut finir l'affaire du Fort de Montreüil , par une petite bataille , dont il fit faire toute la manœuvre à son Regiment devant Sa Majesté. Les deux premiers Bataillons representoient les Troupes du Roi , & étoient commandés par M. de Pesé ; les deux derniers Bataillons representoient les troupes des Ennemis , & étoient commandez par M. des Clavelles. Cette bataille se donna dans le Camp de Porché-fontaine , & fut dans toutes les regles de l'Art militaire. Il se fit grand nombre de décharges, nos Troupes vainquirent l'Ennemi , & l'obligerent

*de Septembre 1722. 63*

à se retrancher derriere des hayes; d'où étant sorties elles revinrent sur nous , & firent avec nos Troupes un combat si réglé, qu'il n'y avoit rien à desirer. Sa Majesté , qui étoit placée sur la hauteur du terrain de Porché - fontaine, fut très-satisfaite de ce divertissement, & fit ensuite passer son Regiment en revuë. M. le Duc de Chartres, à cheval , s'étant mis à la tête , comme Colonel General , salua le Roi de l'épée & fut se placer ensuite à côté de Sa Majesté , le Roi fit beaucoup d'accueil aux Officiers de son Regiment, & leur témoigna qu'il étoit très-content d'eux. Après que le Regiment du Roi eut passé en revuë, la Compagnie des Canoniers passa aussi en revuë devant Sa Majesté , qui se retira après dans son Château de Versailles sur les sept heures du soir.

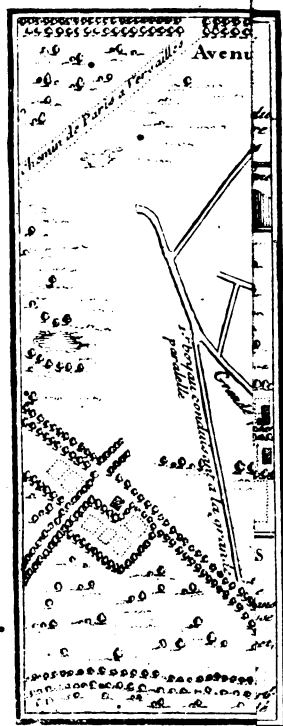
On peut dire que l'attaque & la défense du Fort de Montreuil,

#### 64 *Supplément du Mercure*

ont donné au Roi une idée très-distincte de la manière d'assiéger une Place, & que cette image d'un siege est devenuë pour Sa Majesté un amusement très-instructif, par l'attention avec laquelle le Roi a vû toutes les attaques, & visité les differens travaux. Tout y a été conduit avec un ordre admirable, & Sa Majesté a parû très-contente de cet exercice de guerre, dans lequel les Officiers du Regiment du Roi, M. de Rellons, Brigadier commandant l'Artillerie, & M. de la Voye, à la tête du Genie, ont donné chacun dans leur emploi des preuves de leur capacité, & de leur empressement à mériter l'approbation & les graces de Sa Majesté. M. le Chevalier de Pesé s'est extrêmement distingué, par les soins qu'il s'est donnez, & par la magnificence des tables qu'il a tenuë tous les jours, avec autant de délicatesse que d'abondance.



Le Noble & le Bourgeois, to  
joye au cœur;



data

de Septembre 1722. 69

Le Fort de Montreuil étoit composé de deux bastions entiers, d'une courtine, d'une demi-lune entière, & aux extrêmités des deux bastions, il y avoit un prolongement de deux courtines, comme si on avoit voulu achever un hexagone. Au devant des deux morceaux de courtine étoient deux moitiers de demi-lune, le temps n'ayant pas permis d'achever cet ouvrage. On n'en fera pas une plus ample description, puisqu'on en peut voir le plan exactement gravé dans la planche ci à côté, avec celui du Camp, occupé par les assiégeans, & les explications nécessaires.

Voici encore quelques couplets de chanson qui n'auront pas mauvaise grace à la suite de cette relation.

Sur l'air, *tarare pon pon.*

**O**N voit depuis un temps tout Paris  
dans Versailles,

Le Noble & le Bourgeois, tout à la  
joye au cœur; On

## 66 *Supplement du Mercure*

On force des murailles ,  
Chacun s'en fait honneur ,  
On donne des batailles  
Sans peur.



Aux troupes de Louïs Montreuil ouvre la porte ,  
On fait des prisonniers , chacun choisit  
le sien ,  
Que de morts on emporte !  
Pour eux ne craignez rien ,  
Morts , blessez tout le porte  
Fort bien.



Pour boire au grand Bourbon on court  
à la Guinguette ,  
C'est-là que le Grivois se fait tirer du bon ,  
La bruyante trompette  
Celebre un si beau nom ,  
L'écho charmé repete  
Bourbon.



de Septembre 1722. 67



Bourbon est adoré plus qu'on ne sçau-  
roit dire ,

Le peuple s'attendrit au seul nom de son  
Roy ,

Louïs tout ton empire

Te parle ici par moi ,

Tout brûle , tout soupire

Pour toy.



De tes heureux sujets délices les plus  
cheres ,

Regne long-temps sur nous , charme à  
jamais nos yeux ,

Tu vois quels vœux sinceres

On t'adresse en tous lieux ,

Nos Princes sont nos peres ,

Nos Dieux.

Le Regiment du Roy décampa le  
3. Octobre pour retourner dans ses  
quartiers ; la veille de ce jour-là Sa  
Majesté le passa en revûë , & vit

68 *Supplement du Mercure*

le spectacle d'un combat comme nous avons déjà dit. Les quatre bataillons de ce Regiment défilèrent ensuite devant le Roy, qui eut la bonté de témoigner à tous les Officiers sa satisfaction de la maniere dont le Regiment s'étoit comporté. Sa Majesté en a donné des preuves par les graces qu'il a accordées à ce Corps. M. de Crevecœur, Commandant du second bataillon, & M. de Marzac, Major, ont été faits Brigadiers, Mrs de Maillé, de Marcilly, & du Guesclin, ont été nommez Mestre de Camp. Le Roy a accordé à plusieurs Capitaines des pensions, & des gratifications, & quelques Officiers ont été faits Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis. Les soldats se sont ressentis des libéralitez de Sa Majesté par quelques centaines de Louis d'or que le Roi leur a fait distribuer en plusieurs occasions.

On a remarqué que le Roy se plaît si fort aux exercices Militaires que la pluye continuelle, & le mauvais temps ne l'ont pas empêché de se tenir jusqu'à deux & trois heures à cheval, sans témoigner la moindre impatience.

Nous ne sçaurions mieux placer les vers latins qui suivent, precedez d'une Anagramme sur l'Auguste nom du Roy, qu'en les mettant à la suite du Journal que l'on vient de lire. Ils ont été faits, & presentez à Sa Majesté par un Gentilhomme qui a passé presque toute sa vie dans le bruit des armes, & qui porte sur sa personne des marques illustres de ses longs services.





LUDOVICUS BORBONIUS

DECIMUS-QUINTUS

GALLIÆ ET NAVARRÆ REX.

*ANAGRAMMA.*

O Jussu Cœli, terræ bonus : vex-  
illa rigabunt undique decus,  
Amor.

**S** *Pes & Amor Francorum ! Heroum di-  
gna propago ,*

*Ordine quos longo Gallia nostra tulit ;*

*Nominis Augurium ne despice : saepe sub  
• ipso*

*Fatorum series nomine scripta latet.*

*Sis bonus ô terræ ! componas bella , re-  
ducas*

*Aurea sæcla : erebi noxia monstra  
fuges ,*

*Quæ Jussu Cæli dum præstas , vita su-  
persit*

*Longa ; polum repetas serus , & in-  
de fave.*

de Septembre 1722. 71

*Anter ea , dum jussa paras , Vexilla rigabunt*

*Astris propitiis , hinc Amor ; inde decus.*

*Seu tu gentis amor , seu gentis gloria dici  
Mavis , quid dubitas ? spondet  
utrumque polus*

*Est amor incertus , dum mutua vincula  
nectit ,*

*Sis ne magis populo Carus , an ille  
tibi.*

*Gloria & incerta est , tua dum vestigia  
firmat ,*

*Tu ne decus gentis sis Mage , an  
illa tuum.*

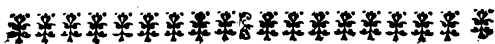
*Undique non tantum qua felix Gallia  
regnat ,*

*Orbis at ipsius sis amor , atque decus.*

*Sis Bonus ô terræ ! Calum jubet , admonet ipsum*

*Nomen , & inmentorum non sinat  
esse mei.*

*Hæc ego Castrensis Cecini , paupercula  
Musa*



# *ENIGME.*

**Q**uoique je serve assez de modele en  
bêtise ,

On trouve cependant en beaucoup de  
pays ,

Voire des badaûts de Paris ,

Gens qui sans me citer pour exemple en  
sottise ,

En disent à pouvoir s'attirer bien des ris ,

Si mon Auteur en est , il en aura la crise ,

Ses Enigmes seront pros crites ,  
ou pros crits.

Pour moi privée du langage ,

En récompense mon partage

Est souvent l'élevation ,

Dans l'air , ou sur quelque maison

Qu'il seroit mal-aisé sans mon utile usage ,

De faire en sa perfection ,

Mais

de Septembre 1722. 73

Mais mon maître de moi se jouë ,  
Me tourne , & me prenant pour un au-  
tre Ixion ,  
Me met à côté d'une rouë.



Les Comediens du Roy ont jouié  
pour la premiere fois le 9. Oc-  
tobre , une petite Comedie en  
Prose , intitulée , *les Aventures*  
*du Camp de Porché-Fontaine* ,  
dont voici une simple idée.

UN Officier Gascon se trou-  
vant sans valet , fait enten-  
dre dans un monologue qu'il est  
malheureusement réduit à être son  
confident lui-même , & ne peut  
se consoler d'être forcé à se déro-  
ber sa gloire , en devenant son pro-  
pre panegiriste , lui qui faisoit au-  
tant d'admirateurs qu'il avoit de  
confidens. Un tambour du Regi-  
ment du Roy , nommé Patapan se  
presente à lui , & en est reconnu

D

74 *Supplément du Mercure*

pour Turlututu , ancien Fifre de sa Compagnie. Ils renoient d'amitié & de confiance. Le Capitaine Gascon lui apprend qu'il est amoureux d'une aimable personne , élevée par une des plus commodes tantes qui fût jamais , mais que cependant il n'a pû obtenir qu'elle fit un petit voyage de Paris au Camp de Porché-Fontaine à son intention. Patapan s'offre de bonne grace à le servir dans ses amours. Heureusement l'aimable nièce , & la commode tante se présentent à leurs yeux, La conversation qui se lie entre eux est bien-tôt interrompue par l'aparition de Mrs Rogne-tout & Castor, l'un Tailleur , & l'autre Chapelier ; le premier est pere de la nièce, & le second est son prétendu. A leur approche la tante & la nièce se sauvent , & le Gascon qui se sauve avec elles, leur dit, en les suivant , qu'elles lui apprennent à fuir. Patapan demeure sur la Scene avec Rogne-tout , & Gas-



*de Septembre 1722. 75*

cor qu'il reconnoît, quoiqu'ils soient travestis en Officiers. Ils lui avouënt qu'il se sont mis du bel air, pour se faire respecter, & qu'ils ont franchi les barrières, sous le nom de volontaires qu'ils se sont donné. Patapan apprend d'eux que la fille de Rogne-tout est destinée à Castor, ce qui l'embarrasse un peu pour l'amour du Gascon à qui il a promis son secours. Il ne laisse pas de lui tenir parole; voici comment il s'y prend. Dans quelques Scenes qui suivent celle-ci, & dont le détail est assez inutile, Rogne-tout & Castor rencontrent la tante & la nièce, & sont fort surpris de les trouver dans le Camp de Porché-Fontaine; elles s'excusent toutes deux sur la curiosité si naturelle aux femmes. Patapan prend leur défense, & non content de les avoir tirées d'une affaire si épineuse, il veut achever son ouvrage. Il lâche quelques soldats de ses amis sur Rogne-tout & sur Castor qu'ils

D ij

arrêtent comme déserteurs. On leur fait accroire qu'on les va faire tirer au sort pour voir qui des deux sera pendu. Patapan leur parle à chacun en particulier , & leur fait faire un billet de mille écus , pour avoir le billet blanc. Ces deux billets qu'ils signent aveuglement se trouvent transformez en deux contrats de mariage qu'un Tabellion de Montreüil, aussi fripon que Patapan, a dressé. Rogne-tout & Castor que l'on continue d'effrayer, consentent aux deux contrats. Par l'un le Gascon épouse la fille de Rogne-tout, & par l'autre la tante est mariée à Castor qu'elle avoit autrefois aimé.

*Voici les Chansons du divertissement.*

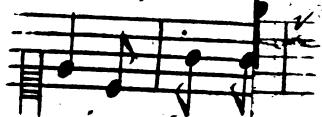
*Air chanté par un Gascon.*

**D**Ans le Camp de Porché-Fontaine ;  
 Que Mars est jeune & beau , quels  
 traits , quel agrément ,  
 Sandis , jamais Venus ne l'a vû si char-  
 mant.

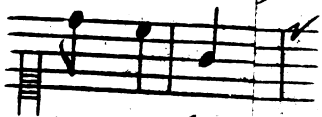




*Lors q'un Chi...*



*...taine, Ce Chy*



*son audace*



*pan. On le*

*Sandis, jamais Venus  
manç.*

*ar,*

Son Char vole , elle vient , & dans l'air  
se promene.

Eh ! donc , là-dessus incertaine ,  
Ne sçait si c'est son fils , ou si c'est son  
amant.

*Un soldat chante.*

Nos combats, quoique vifs , ne causent  
point de deuil ,

Point de liste des morts au siege de Mon-  
treuil ,

Pour les blessez , oh ! c'est une autre  
affaire ,

On en fait la liste à Cithere.

VAUDEVILLE, 1. *complet.*

Lorsqu'un Chapelier est rival ,

D'un jeune Gascon Capitaine ,

Ce Chapelier se coëffe mal ,

Par ma foy son audace est vaine ,

Pata pata pan , pata pan pan pan ,

On le mène tambour batan.

2.

Un vieux Crœsus par ses ducats

D iij

78 *Supplément du Mercure*

Peut defarmer une cruelle ,  
Mais par la brèche il ne peut pas  
Forcer jamais la Citadelle ,  
Pata pata pan , pata pan pan pan ,  
Il va fort peu tambour batan.

3

Autrefois Mars & les amours  
Faisoient des guerres éternelles ,  
Mais à présent en peu de jours  
On prend des Villes & des belles ,  
Pata pata pan , pata pan pan pan ,  
On les mene tambour batan.

4

Les Caiffiers , les Agioteurs  
Prennent les places par famine ,  
On ne se rend à ces Messieurs ,  
Que lorsqu'ils fondent la cuisine ,  
Pata pata pan , pata pan pan pan ,  
Leur bourse va tambour batant.

5

Près de Montreuil un Procureur

Faisoit le petit téméraire ,  
Mais sa maîtresse eut grande peur ,  
D'abord un galant Mousquetaire ,  
Pata pata pan , pata pan pan pan  
La rassure tambour batant.

## 6

Un petit-maître dans ses feux ;  
N'aime que l'éclat qui nous frappe ,  
Un petit colet amoureux ,  
Surprend une belle à la sape ,  
Pata pata pan , pata pan pan pan.  
Il ne va point tambour batan.

## 7

Un Notaire ennemi du feu ,  
Loin du Camp de Porché-Fontaine ;  
Trouva sa femme en parti bleu ,  
Avec un jeune Capitaine ,  
Pata pata pan , pata pan pan pan ,  
Qui s'enrôloient tamboûr batan.

## 8

Oh ! depuis que j'ai vû le Camp ,  
D iij

Disoit Lucas à sa Lisette ,  
 Je serai moins timide amant ,  
 Lorsque tu battras la retraite ,  
 Pata pata pan , pata pan pan pan ,  
 J'avancerai tambour batan.

## 9

Qui vive ? êtes vous ennemis ?  
 Bon quartier , point de bruit de guerre ;  
 Mais si vous êtes nos amis ,  
 Marche à moi , Messieurs du parterre ,  
 Pata pata pan , pata pan pan pan ,  
 Et défilez , tambour batan. F I N.

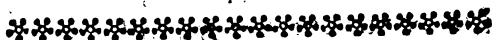
C'est le sieur Quinaut , Comedien du Roy qui a fait la Musique de cette piece qu'on a trouvée parfaitement caractérisée.

Cette premiere representation a été des plus nombreuses qu'on ait vû depuis long-temps , tant on se porte avec empressement à tout ce qui a quelque rapport au Roy. L'amour & le zele que toute la



*de Septembre 1722.* 81  
nation fait eclater dans les Fêtes  
qui regardent cet Auguste & ai-  
mable Maître, nous persuadent  
qu'on verra avec plaisir dans ce  
recueil, un Poëme qui fut fait  
l'année passée au sujet de la con-  
valescence de Sa Majesté. Il de-  
voit servir de prologue à une Co-  
medie du Theatre Italien. On  
peut intituler cette piece, *l'Accord  
de la Raison & de la Folie.*





*ACTEURS.*

LA RAISON.

LA FOLIE.

ABLEQUIN.

SUITE de la Raison & de la Folie.

---

SCENE PREMIERE.

LA FOLIE.

*Chœur derrière le Théâtre.*

**V**ive le Roi, vive le Roi ;

*La Folie.*

Quels chants joyeux se font entendre ?

*Chœur.*

Vive le Roi, vive le Roi ,

*La Folie.*

Encor , je n'y puis rien comprendre ;

Peut-on se réjouir , sans moi ?

Ne suis-je pas cette Folie

Qui préside à tous les plaisirs ?

Par qui le plus sage s'oublie ,

Quand il voit combler ses desirs ?

Pour quelque heureux succès , lorsqu'un  
peuple est en fête ,

Ce ne sont que festins , que danses & que  
jeux ;

Mais la folie est à la tête ;

Sans moi l'on ne peut être heureux.

Cependant sans mon ordre ici tout chante  
& danse ;

Quel Dieu , quelle Déesse usurpe mon  
emploi ?

*Chœur.*

Vive le Roi , vive le Roi.

*La Folie voyant approcher la Raison.*

Ciel ! au bruit des vive le Roi ,

C'est ma rivale qui s'avance.

*Scene deuxième.*

*La Raison tenant un Egide à la main.*

*La Folie avec sa marotte.*

*La Folie.*

Est-ce vous , superbe raison ,

D vj

#### 84 *Supplement du Mercure*

Qui dans ces lieux tenez ma place ?

D'où vous peut venir cette audace ?

Qu'êtes-vous près de moi ?

*La Raison.*

Point de comparaison.

J'ai mes droits , vous avez les vôtres.

*La Folie.*

Pourquoi donc sur les droits des autres,

Empietez-vous injustement ?

Les jeux furent toujours dans mon département.

*La Raison.*

Il est des plaisirs raisonnables ;

Qui ne relevent que de moi :

*Le Folie.*

Ah , Ah !

*La Raison.*

N'en riez pas, ce sont les véritables.

*La Folie.*

Elle radotte , que je crois.

de Septembre 1722.

81

*La Raison.*

Est-il d'allegresse plus sage ;  
Que celle où l'on se livre en faveur de  
son Roi ?

N'est-elle pas un juste hommage  
Des cœurs qui vivent sous la loi ?

*La Folie.*

Cet hommage est très-legitime ,  
J'approuve tout ce peuple & l'ardeur qui  
l'anime ;

Mais parmi des transports si doux ,

Ce peuple a-t-il besoin de vous ?

Avec un front ridé , des regards froids &  
mornes.

Voulez-vous à ces jeux prescrire un juste  
point ,

A ses plaisirs pourquoi mettre des bor-  
nes ,

Lorsque son amour n'en a point.

*La Raison.*

Je veux en bannir le desordre ,

Je prétens qu'une fête ait tant de di-  
gnité ,

86 *Supplément du Mercure*

Que malgré sa malignité ,  
La censure n'y puisse mordre ;  
Parlez , est-il rien de plus beau ?  
Qu'un feu qui de la nuit perçant les som-  
bres voiles ,  
Retrace à nos regards le celeste flam-  
beau.  
Et va du firmament détacher les étoiles :  
Qu'un si brillant spectacle est digne de  
mes yeux ,  
J'entens , je vois partir un trait auda-  
cieux ,  
Qui s'ouvre vers l'olympé une route nou-  
velle.  
Je m'écrie à chaque étincelle ,  
Que l'amour est ingénieux !  
Il vole , il porte sur son aîle  
Tous les vœux d'un peuple fidele ;  
Et va pour un bon Roi solliciter les  
Dieux.

*La Folie.*

Et moi sans m'égarer dans ces billeve-  
sées ,

de Septembre 1722. 87

J'aime mieux mille fois le joli que le  
beau.

Je quitte ces grandes fusées ,

Pour le plus petit serpenteau.

C'est sans majesté qu'il débute ,

Mais avec quel plaisir je le vois bondis-  
sant ,

Au spectateur badaut comme un simple  
passant ,

Faire faire la cullebuté ?

*La raison.*

Cé sont là de vos jeux.

*La Folie.*

J'y trouve mille appas ;

On se casse une jambe , un bras ,

C'est tant mieux pour la Chirurgie.

L'un y perd , l'autre y gagne , & tout est  
compensé.

*La Raison.*

Vôtre zele est trop vif.

*La Folie.*

Le vôtre est plus sensé.

28 *Supplement du Mercure*

Mais il a trop de létargie.

*La Raison.*

C'est temps perdu que vous parler,  
Brisons-là, des jeux que j'ordonne,  
Je vous défens de vous mêler.

*La Folie.*

Non, ne vous flattez pas que je vous  
abandonne,

Un droit que je tiens du destin;  
Mais sur nos differens consultons Arle-  
quin,

Tout étourdi qu'il est rarement il s'a-  
buse,

Il entre dans tous mes projets,  
Je le prens pour arbitre.

*La Raison.*

Et moi je le recuse;  
C'est le plus fou de vos sujets.

*Scene troisième.*

*La Raison, la Folie, Arlequin.*

*Arlequin.*

Quelle est cette guenon qui m'ose faire in-  
sulte?



*de Septembre 1722.*

89

*Il apperçoit la Folie , & court l'embrasser,  
Mais, ma chere Folie , est-ce toi que je  
vois ?*

*La Folie.*

*Là , prends un air plus grave , afin qu'on  
te consulte :*

*Juge entre la Raison & moi.*

*Arlequin.*

*La Raison , fy ; quoi la folie ,*

*Jusqu'à ce point se mesalie ?*

*Fy , fy , vous dis-je , fy , mais , non , tu  
veux railler ;*

*Tu prends trop de soin de ta gloire ,*

*Et je t'offenserois de croire*

*Que tu puisse t'encanailler.*

*La Raison.*

*Insolent ;*

*Arlequin.*

*Quoi , vieille croupiere ?*

*Le prendre avec moi sur ce ton ?*

*Et vite un bâton , un bâton.*

90 *Supplément du Mercure*

*Arlequin veut fapper la Raison. Elle le  
rend immobile avec son Egide.*

*La Raison.*

*Arrête.*

*Arlequin,*

*Oh ! pour le coup je crois qu'elle est sor-  
cière ;*

*La baguette a joué son jeu ;  
Je me sens tout de glace , & j'étois tout  
en feu.*

*La Folie le touchant de sa marotte.*  
*Opposons baguette à baguette.*

*Arlequin en sautant.*

*O Ciel ! quel soudain changement !  
J'étois froid comme marbre , & dans  
moins d'un moment ,*

*Je prens feu comme une allumette.*

*A la Folie tombant sur elle.*

*Que j'aime ton petit joujou !*

*Va , je suis à toi sans partage.*

de Septembre 1722. 91

*La Raison & la Folie le touchant en même temps , l'une avec son Egide , & l'autre avec sa marotte.*

Viens à moi

*Arlequin entre la Raison & la Folie.*

Je ne sçais comment , ni par où ,

De vos enchantemens je sens le double usage ,

De tout ce côté je suis sage ,

Et de celui-ci je suis fou.

*Il fait des gestes de sagesse & de folie.*

*La Raison à la Folie.*

Entre nous deux puisqu'il faut qu'il décide ,

Qu'il soit libre en son jugement.

*La Folie.*

Oùii , retirons également ,

Et ma Marotte , & ton Egide.

*La Raison à Arlequin.*

Tiens un juste milieu pour être indifférent.

*Arlequin.*

Pourquoi cette cérémonie ?

92 *Supplement du Mercure*

*La Raison.*

C'est que l'espace n'est pas grand  
De la raison à la folie.

*Arlequin d'un ton grave.*

Allons , plaidez , Dame Folie ,  
Et vous , plaidez , Dame Raison.

*La Folie.*

D'un Roi charmant l'heureuse guérison  
Ayant d'un triste deuil retiré son em-  
pire ...

On a vu tous les cœurs au plaisir se li-  
vrer.

*Arlequin.*

C'est fort bien fait , il nous faut rire ,  
Autant qu'il nous a fait pleurer :  
Je juge ...

*La Folie.*

Ecoute tout avant que de conclure.

*Arlequin.*

Oh , contre l'avenir il faut qu'il nous raf-  
sure ;

S'il veut être avec nous bien reconcilié ;

de Septembre 1722.

93

Je veux que par une ambassade,  
Il soit humblement supplié  
De ne plus retomber malade.

*La Folie.*

Soit fait ainsi que tu le veux.

*La Raison.*

C'est le plus cher de tous mes vœux.

*La Folie.*

Mais qui doit présider aux Fêtes ?

*La Raison.*

N'est-ce pas moi ?

*La Folie.*

N'est-ce pas moi ?

*Arlequin.*

Toutes deux.

*La Raison.*

Toutes deux.

*La Folie.*

Pourquoi ?

*Arlequin.*

Par ma foi, vous êtes deux bêtes.

94 *Supplement du Mercure*

Partagez l'honneur entre vous ,

Que les jeux qu'en tous lieux vous allez  
faire naître ,

Soient tels que je viens de paroître ,

Moitié sages & moitié foux.

*A la Raison.*

Pour rendre une fête accomplie ,

Chargez-vous de l'invention ;

Mais comme dans la joye il faut que l'on  
s'oublie.

Abandonnez à la Folie ,

Le soin de l'exécution.

*La Raison.*

Je souscris à l'arrêt.

*La Folie.*

Il me tient lieu d'oracle,

*La Raison.*

Vous qui suivez mes loix , paroissez à mes  
yeux.

*La Folie.*

Et vous qui me servez par un nouveau  
spectacle.

*de Septembre 1722.*

95

Prenez soin d'embellir ces lieux.

*La ferme s'ouvre , on voit un thrône , sur lequel  
Arlequin place la Raison & la Folie , il se place  
au milieu d'elles. La Suite de la Raison &  
de la Folie dansent.*

*On chante.*

Dans cet agreable séjour ,  
Que chacun joue un nouveau Rôle ,  
Que la Raison y paroisse un peu folle ,  
Et la Folie un peu sage à son tour ;  
C'est dans ce milieu favorable ,  
Que l'on doit chercher le vrai bien ;  
Tout le reste est compté pour rien ;  
Il n'est ni parfait , ni durable.

*On danse.*

*Un suivant de la Raison.*

Si dans nôtre jeune saison ,  
De ses nœuds les plus doux le tendre amour nous  
lie ;  
Ne nous enyvrons pas de son charmant poison ,  
Livrons-nous aux accès d'une aimable Folie ,  
Sans renoncer à la Raison.

*On danse.*

**V. AUDEVILLE.**

Qui fait que certaine Cloris.  
Sans être jeune ni jolie ,  
Met ses faveurs à si haut prix ?  
C'est la Folie.  
Mais qui fait qu'on l'en remercie ,  
Et qu'on quitte cette guenon  
Pour l'aimable & jeune Silvie ?  
C'est la Raison.



Qui fait que ce vieux usurier ,  
Sans en jouir passe la vie ,

## **#6** *Supplément du Mercure*

Pour laisser un jeune heritier ?

C'est la folie.

Mais quand sa carrière est finie ,

Qui fait que ce jeune glouton ,

Mange tout , boit ju qu'à la lie ?

C'est la Raison.



Damis , vrai dandin de nos jours ,

Pour voir sa roture annoblie ,

A l'hymen d'Yphise a recours ,

Quelle folie !

Ariston , épouse Celie ,

Et pour étayer sa maison ,

Il déroge & se mesalie ,

Quelle raison !

*Arlequin.*

Qui fait qu'un severe censeur ,

Contre un élève de Thalie ,

Est toujours de mauvaise humeur ?

C'est la so'ie.

Mais qui fait que malgré l'envie ,

Si-tôt qu'une piece a du bon ,

Du Parterre , elle est applaudie ?

C'est la raison.

La Planche du Fort doit regarder la page 65.

L'Air du Vaudeville doit regarder la page 77.

---

### *A P P R O B A T I O N .*

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde  
des Sceaux le *Supplément du Mercure* du mois  
de septembre , & j'ay crû qu'on pouvoit en per-  
mettre l'impression. A Paris le 2. Octobre

1722.

HARDION.











